This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

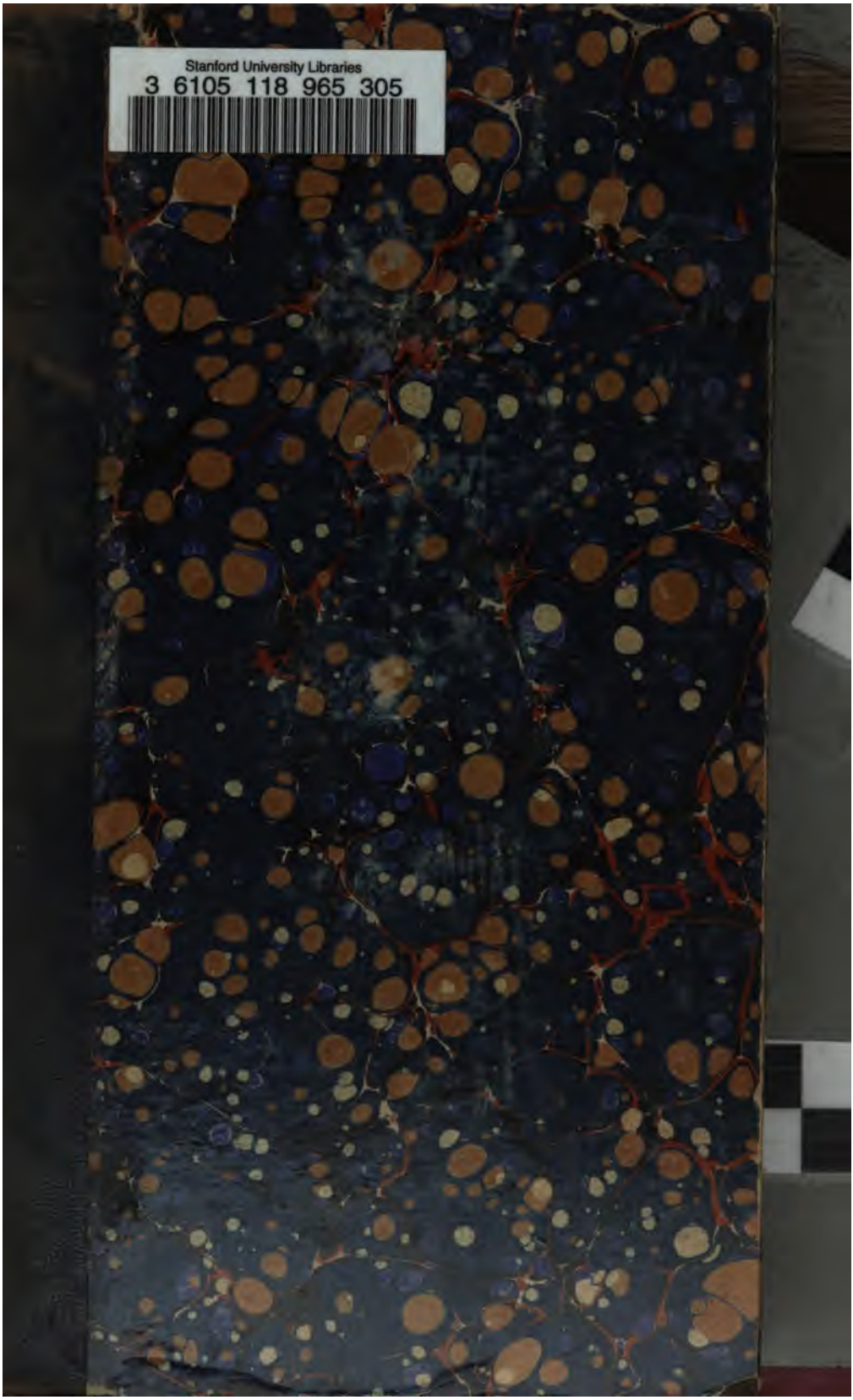
Stanford University Libraries
3 6105 118 965 305

From the Jarboe Library

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

9479-40-212

MÉMOIRES

DE NAPOLÉON.

TOME III.

PARIS, IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE
RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

LIBRARY
Leland Stanford, Jr.
UNIVERSITY

MOREAU

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

SOUS LE RÈGNE

DE NAPOLÉON,

ÉCRITS A STE.-HÉLÈNE SOUS SA DICTÉE,

PAR LES GÉNÉRAUX QUI ONT PARTAGÉ SA CAPTIVITÉ.

DEUXIÈME ÉDITION,

DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE,

ET AUGMENTÉE DE CHAPITRES INÉDITS, ETC., ETC.

TOME TROISIÈME.

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

PARIS,

BOSSANGE PÈRE, LIBRAIRE,

RUE DE RICHELIEU, N. 60;

DUFOUR ET Cie, LIBRAIRES,

RUE DU PAON, N. 1.

1830.

M.

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

139174

MÉMOIRES DE NAPOLÉON.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE DU DIRECTOIRE.

Négociations de Rastadt. — Révolution romaine. — Révolution helvétique. — Révolution de Hollande.

§ Ier.

Les préliminaires de Léoben avaient été signés le 14 avril 1797; le traité de Campo-Formio est du 17 *octobre* suivant : l'Autriche fut six mois à se décider à la paix. Ce long délai était une tactique de son cabinet. Les lenteurs de la diète de Ratisbonne le servirent utilement. L'Autriche voulait, quand les négociations s'ouvrirent à Rastadt, gagner du temps; système qu'elle a suivi à toutes les époques. Les formes de sa chancellerie, l'esprit naturellement processif des Allemands, se joignirent aux intérêts divers qui partageaient

la diète. L'Empereur était d'ailleurs triplement représenté à Rastadt. Cette position, favorable à la première partie des négociations, trancha les difficultés relatives aux électorats ecclésiastiques, et Mayence, qui était le grand point de la contestation, fut livré aux troupes françaises. Cependant, quand les ministres de l'Empereur cherchaient à prouver aux princes allemands que la cession de la rive gauche du Rhin à la France était la compensation nécessaire des états vénitiens qu'avait acquis la maison d'Autriche en Italie, ils répondaient que l'Empereur n'avait pas eu le droit, comme chef de l'Empire, de disposer d'une partie du territoire allemand ; mais leurs vaines remontrances ne servaient qu'à témoigner de leur mécontentement. Ce qu'avait voulu Napoléon était obtenu : Mayence, Cassel, Coblentz et Kehl étaient à la France.

Treilhard, Bonnier, Jean Debry et Roberjot succédèrent à Napoléon dans la direction de la négociation à Rastadt. Leurs instructions furent dictées par l'esprit qui avait fait rompre les négociations de Lille. Le directoire voyait avec peine les effets de la paix de Campo-Formio. Il allait jusqu'à dire à ses affidés : Napoléon aurait dû marcher sur Vienne, renverser le trône impérial. Nous aurions révolutionné l'Allemagne, et c'est alors seulement que la république se-

rait sortie triomphante de sa lutte. Cette ineptie politique et militaire n'a pas besoin d'être réfutée. Napoléon signa la paix, parce qu'il était pénétré des véritables intérêts de sa patrie et de son armée. Dans les grandes circonstances de la guerre, il n'y a qu'un moment pour faire la paix : ce moment, il le saisit.

Le directoire, l'Autriche et les princes de l'Empire, semblaient s'entendre à Rastadt pour traîner les négociations en longueur. Le 8 janvier 1798, trois mois après les ratifications, la députation de l'Empire reçut des pouvoirs illimités, et le 1^er^ mars elle reconnut la rive gauche du Rhin pour limites de la république. La dissidence de religion est, en Allemagne, une partie nécessaire de la politique. La Suède était à la tête de la ligue protestante contre les catholiques; le roi de Prusse dirigeait les intérêts de l'Empire contre l'Autriche; le roi d'Angleterre intervenait dans la négociation comme électeur, et il influait sur les déterminations de l'Autriche. On conçoit que, si les négociations qui précédèrent la paix de Campo-Formio durèrent six mois, celles de Rastadt devaient être hérissées de toute espèce de difficultés.

Les plénipotentiaires français proposèrent de prime-abord, comme base de la négociation, la cession à la république, du territoire allemand

situé sur la rive gauche du Rhin. De longues contestations eurent lieu au nom de la constitution germanique, qui, évidemment, se trouverait ébranlée par la suppression des trois électorats ecclésiastiques, devenant provinces françaises; mais l'esprit de sécularisation s'était insensiblement introduit dans les conseils allemands, et il fut question, de la part de plusieurs princes, d'étendre ce système. L'Autriche pensa à sécula riser les évêchés de Saltzbourg, de Passaw et de Trente; la Bavière, ses évêchés de Franconie; la Prusse, ceux de Munster, Paderborn, etc. Des princes laïcs, dépossédés sur la rive gauche du Rhin, avaient des droits à être indémnisés, et l'on posa les bases d'un grand système d'indemnités.

La misère des provinces occidentales de l'Allemagne et le besoin de la paix se faisaient sentir chaque jour davantage. Les princes de l'Empire cédèrent enfin, et reconnurent définitivement la cession de la rive gauche du Rhin à la France; mais ce n'était pas là le but que le directoire voulait atteindre. Il ordonna à ses plénipotentiaires de faire des demandes tyranniques, et incompatibles avec les bases de la négociation commencée comme avec les pouvoirs des négociateurs allemands. Indépendamment de la cession de toutes les îles du Rhin, il demanda de

rendre libres pour les deux nations la navigation des rivières qui tombent dans le Rhin, et celle des grands fleuves d'Allemagne, notamment du Danube. La république, au moyen de cette stipulation, ne conserverait sur la rive droite que le fort de Kehl et sa banlieue, le fort de Cassel et ses approches, comme faisant partie des fortifications de Mayence. La citadelle d'Ehrenbreisten devant Coblentz serait démolie; il serait en outre accordé à la république cinquante arpents en avant d'Huningue, et le pont commercial entre les deux Brisach serait rétabli. L'évacuation de la rive droite par les armées de la république n'aurait lieu qu'après l'exécution du traité. Le directoire, non content d'imposer de telles conditions, demanda en outre que toutes les dettes des états de la rive gauche fussent portées sur les indemnités de la rive droite, ce que repoussait la justice. Enfin ses plénipotentiaires allèrent jusqu'à inscrire au protocole qu'*ils attendaient une prompte réponse, le temps des temporisations étant passé*, ce qui équivalait, en cas d'hésitation, à une déclaration de guerre.

La note des plénipotentiaires français fut vivement combattue par les ministres impériaux. Ils se refusèrent à la cession des îles du Rhin; ils repoussèrent avec force les demandes relatives aux forts de Kehl, de Cassel, d'Ehren-

breisten, ainsi qu'aux ponts de Brisach et d'Huningue, comme menaçantes pour l'indépendance de l'Allemagne, et contraires au principe posé à Campo-Formio de la limite du Rhin. Quant aux péages, ils ne pourraient être abolis sur ce fleuve que s'ils l'étaient également par la Hollande. L'égalité des douanes était inadmissible sur les deux rives, en raison de la diversité des états situés sur la rive droite. La libre navigation sur tous les fleuves de l'Allemagne était hors du domaine de la négociation et des pouvoirs de la députation de l'Empire. La charge des dettes de la rive gauche était contraire au droit commun. Le députation finissait par déclarer qu'elle était prête à renoncer à tous ses droits sur la rive gauche, pourvu que la France abandonnât toute prétention sur la rive droite.

Pendant cette guerre diplomatique, qui mit à nu la mauvaise foi du directoire, l'Autriche, excitée et soldée par l'Angleterre, réparait ses pertes, réorganisait ses armées, remplissait ses magasins, et se mettait en état de paraître avec éclat dans une seconde coalition.

L'Angleterre avait pris acte des nouvelles demandes du directoire à Rastadt, pour souffler le feu de la guerre à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Elle ne perdait pas de vue la ruine qui menaçait ses intérêts commerciaux, si la paix se

signait entre la république et l'Empire. Elle prévoyait le système de prohibition générale des produits de ses colonies et de ses manufactures, et il n'y avait que le monopole de ce commerce qui pût l'endemniser des sacrifices qu'elle faisait. Elle était d'ailleurs aigrie par la rupture des conférences de Lille. Pitt ne négliga aucun moyen pour réarmer l'Europe contre la France, son ennemie personnelle : il créa l'*income-tax*, qui mit à sa disposition d'immenses ressources. On lui attribue, peut-être à tort, d'avoir tramé les troubles du pays de Vaud et de Rome, dans le but d'attirer sur ces deux états les armées françaises, et de blesser l'Autriche par une sorte d'atteinte à la paix de Campo-Formio. On a dit aussi que ce ministre, pour compléter le vaste plan de coalition qu'il méditait, avait entraîné sourdement le directoire à l'expédition d'Égypte, afin de forcer la Porte-Ottomane à se déclarer; mais cette assertion est fausse. Sans doute la guerre de la Turquie avec la France avait pour l'Angleterre le grand avantage de rendre disponibles toutes les forces de la Russie, en ce qu'elle débarrassait cette puissance de de son observation sur la Turquie; mais si Saint-Jean-d'Acre était tombée devant Napoléon, l'empire ottoman en eût été ébranlé : la politique de la Russie aurait changé subitement;

l'Angleterre aurait tremblé pour l'Inde, la politique de Pitt aussi aurait changé.

La conspiration que l'Angleterre ourdissait dans les deux tiers de l'Europe était périlleuse pour le directoire. Il était loin d'avoir des ressources à lui opposer : ses finances étaient dans le plus grand désordre, il n'avait aucun crédit ; et si les divers services de l'administration se faisaient avec exactitude, il le devait aux bienfaits des victoires d'Italie, qui se faisaient encore sentir, mais qui nécessairement devaient avoir un terme prochain. Le directoire croyait avoir besoin de la guerre pour consolider en France son existence politique, comme l'Angleterre pour conserver sa prépondérance en Europe.

Pendant que l'on continuait à négocier à Rastadt, de grands événements avaient lieu : la révolution de Rome, celle de Suisse, le départ de l'expédition d'Égypte, la déclaration de guerre de la Porte à la république, la guerre de Naples, la création de la république parthénopéenne, le détrônement du roi de Sardaigne, qui se réfugia dans ses possessions d'outre-mer, comme le roi de Naples en Sicile, enfin la reprise des hostilités en Allemagne.

Malgré les nouvelles demandes du directoire au congrès de Rastadt, et l'opposition qu'elles éprouvaient de la part du corps germanique, le

système de neutralité, à la tête duquel s'était mis le roi de Prusse, semblait prévaloir dans la députation de l'Empire. L'Autriche n'avait pas prévu à Campo-Formio que ses stipulations secrètes dussent donner lieu à de pareilles prétentions de la part de la république, elle en fut déconcertée ; mais, si d'un côté elle désirait rompre le traité, ce à quoi la poussaient l'Angleterre et la Russie, de l'autre elle était arrêtée par l'inquiétude que lui inspirait le protectorat naissant de la Prusse sur l'Empire. En effet, le roi de Prusse ne dissimulait point l'avantage qu'il voulait tirer des embarras du moment, pour se venger de l'Empereur, en acceptant la prépondérance que les circonstances lui offraient. Il résista à toutes les séductions du cabinet de Saint-James, et par sa conduite porta sérieusement ombrage à l'Autriche. Cette puissance se trouva tout à coup entraînée par des événements que l'Angleterre avait préparés, et qui résultaient des traités secrets qui liaient depuis plusieurs mois les cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Londres. Le roi de Naples avait fait marcher son armée sur Rome; Le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane avaient suivi ce mouvement. D'un autre côté, l'armée russe avait déjà dépassé la frontière autrichienne. En Suisse, les Grisons avaient tu-

multueusement secoué le joug de la nouvelle constitution helvétique, et avaient appelé à leur secours l'armée autrichienne du Tyrol. Le général Hotze était entré dans cette partie de la Suisse avec 30,000 hommes; enfin, l'ouverture de la campagne en Allemagne fut décidée par la prise de la forteresse d'Ehrenbreistein, qui, bloquée étroitement par les Français depuis l'ouverture du congrès, fut obligée de se rendre. La possession de cette place importante sur la rive droite du Rhin ne pouvait que rendre le directoire plus inflexible dans ses demandes, en lui donnant une position militaire respectable. L'archiduc Charles campait, avec une forte armée, entre l'Inn et le Lech; le général Jourdan commandait sur la rive gauche du Rhin l'*armée du Danube*.

Les forces de la coalition étaient ainsi évaluées : l'archiduc Charles, 120,000 hommes en Allemagne; le général Hotze, 30,000 hommes dans les Grisons; le général Bellegarde, 24,000 hommes dans le Tyrol; le général Mélas, 60,000 hommes en Italie : 100,000 Russes étaient en marche. Les princes d'Italie avaient mis en mouvement 60,000 hommes.

Joubert et Championnet commandaient les armées françaises d'Italie; le directoire récompensa leurs premiers succès par une destitu-

tion. Ils auraient fait merveille en Italie. Il ne pardonna pas à Joubert d'avoir voulu protéger l'indépendance de la république cisalpine, et ce fut à Turin, où ce général était allé signifier au roi de Sardaigne l'ordre de descendre du trône, qu'il apprit sa destitution. Championnet, qui en moins d'un mois s'était emparé du royaume de Naples et avait forcé le roi de se réfugier en Sicile, fut rappelé pour n'avoir pas voulu obéir aux commissaires du directoire.

Malgré la guerre qui éclatait de toutes parts, le congrès de Rastadt était toujours rassemblé. Le 20 février 1799, le directoire publia un manifeste pour accuser les Autrichiens d'avoir franchi la ligne de neutralité autour de Rastadt. De son côté l'archiduc proclama que, par leur mouvement sur la Souabe, les Français avaient rompu l'armistice stipulé pour l'Allemagne à Léoben, et signifia à la légation française qu'elle eût à quitter Ratisbonne. La légation refusa; l'archiduc la fit conduire militairement aux avant-postes français. Le 2 mars, l'armée française passa le Rhin; Saint-Cyr commandant la gauche, à Kehl, Jourdan au fort Vauban; Férino, avec la droite, à Huningue et à Bâle; Bernadotte, avec l'armée d'observation, déboucha par Mayence et bloqua Philipsbourg; Masséna marcha sur les Grisons.

D'après la rigueur dont l'archiduc avait usé vis-à-vis de la légation française de Ratisbonne, les ministres impériaux assemblés à Rastadt, craignant une représaille, partirent presque tous. Le congrès se dissolvait ainsi de lui-même, par la force des choses. Cependant les plénipotentiaires français, séparant la rupture avec l'Autriche de la négociation avec l'Empire, restèrent à Rastadt. Jourdan battu et forcé de repasser le Rhin le 7 avril, la rive droite se trouva, ainsi que Rastadt et son territoire, envahie par l'armée de l'archiduc. Le 23 avril, la députation de l'Empire déclara la dissolution du congrès ; il y avait eu des voies de fait de la part des troupes autrichiennes contre des courriers français ; les plénipotentiaires demandèrent, et on leur refusa, ce qui était une monstruosité politique, une escorte autrichienne pour protéger leur voyage. Le 28 avril, un officier autrichien arriva à Rastadt avec cinquante hussards de Seckler, et communiqua aux ministres français l'ordre d'en partir dans les vingt-quatre heures. Il était sept heures du soir, quand cette signification leur fut remise par écrit ; elle était signée *Barbatzi*, *colonel*. Ils firent à la hâte leurs préparatifs, et se mirent en route entre 9 et 10 heures du soir. On les retint plus d'une heure aux portes de la ville ; par une contradiction sans exemple, on les

chassait et on ne voulait pas les laisser aller. Ils renouvelèrent vainement la demande d'une escorte au commandant; il leur répondit qu'ils n'avaient rien à craindre. Enfin ils partirent malgré la nuit et leurs inquiétudes.

A cent toises de la ville leurs voitures furent attaquées et arrêtées. La nuit était très obscure, leurs domestiques portaient des flambeaux. Jean Debry, qui était dans la première voiture, en fut arraché; on le fouilla, on prit ses papiers, il reçut de légers coups de sabre, tomba dans un fossé; on le crut mort. Bonnier et Roberjot éprouvèrent d'abord le même traitement, ils furent ensuite massacrés; Roberjot reçut le coup mortel dans les bras de sa femme, qui le défendit vainement en le couvrant de son corps. Les assassins parlaient français; c'était évidemment des Français déguisés en hussards autrichiens. Ils n'attaquèrent et ne sabrèrent que les ministres, et ne firent aucun mal aux secrétaires ni aux personnes de la suite.

Jean Debry passa la nuit dans le bois, et le lendemain retourna à Rastadt, chez le comte de Goertz, ministre prussien. Boccardi, ministre ligurien, était dans la dernière voiture; il entendit le tumulte, les cris des mourants. Il se sauva à pied avec son fils, et vint donner à Rastadt la première nouvelle de cet attentat inouï. Le

comte de Goertz somma le commandant de la porte d'Etlingen, au nom de l'honneur allemand, de déclarer quelles précautions il avait prises contre un pareil crime; cet officier lui répondit, ainsi qu'aux autres envoyés réunis à ce plénipotentiaire, qu'il y avait eu un malentendu de la part des patrouilles. On lui objecta la demande et le refus de l'escorte : il renvoya à son chef, qui allégua ne l'avoir pas accordée au comte de Bernstorff, alors conseiller de la légation prussienne. Tout ce qui restait à Rastadt de ministres étrangers se rassembla, et, le 1^er^ mai, fit publier une déclaration sur les circonstances révoltantes de cette violation du droit des nations. Ce manifeste, qui fait honneur à la loyauté germanique, était signé : *comte de Goertz, baron de Jacobi, de Dohen, de Rosenkrantz, de Rechberg, de Rehden, baron de Gatzera, comte de Solms-Tanbach, Otto de Gemmingen, de Krenew, comte de Taubé.*

Cet attentat donna lieu à bien des conjectures. La mort imprévue et récente du général Hoche, l'insurrection de Rome, dirigée contre le palais de l'ambassadeur de la république, l'invasion de la Suisse, reparurent comme autant d'accusations contre le directoire, à qui un crime de plus pouvait être imputé. On disait qu'il avait voulu, par ces horribles moyens, rendre la

guerre nationale, et réveiller dans l'armée l'énergie qui commençait à s'affaiblir. En effet, le message du directoire du 12 mai, par lequel il annonçait la déclaration de guerre à l'Empereur et au grand-duc de Toscane, n'avait pas été favorablement accueilli, et jamais guerre n'avait paru moins nationale. L'archiduc Charles crut devoir aller au-devant des imprécations du directoire; il écrivit, le 2 mai, au général en chef Masséna; l'Europe et la France rendirent justice à l'honneur de l'archiduc, mais les conseils retentirent d'une indignation unanime, et dénoncèrent l'assassinat des plénipotentiaires français à toutes les nations, comme étant le crime de la maison d'Autriche. Ils adoptèrent d'enthousiasme trois résolutions : la première, de célébrer dans les chefs-lieux des cantons de la république, et aux armées, une cérémonie funéraire en l'honneur de Bonnier et Roberjot; la seconde, de placer dans tous les tribunaux, écoles ou administrations, une inscription portant : « Le neuf floréal an 7, à neuf heures du « soir, le gouvernement autrichien a fait assas- « siner par ses troupes les ministres français « envoyés au congrès pour y négocier la paix »; la troisième, de donner à chacune des armées de terre et de mer une oriflamme aux trois couleurs, sur laquelle serait inscrit : « Vengeance

« aux mânes des citoyens Bonnier et Roberjot, « plénipotentiaires de la république à Rastadt. »

On réfléchit après s'être indigné, et l'on ne comprit pas de quelle utilité pouvait être aux gouvernements ennemis le meurtre des ministres plénipotentiaires français; ils ne pouvaient avoir avec eux que les papiers relatifs à la négociation, et les détails en étaient connus. Il était évident pour toutes les puissances que la Russie, l'Autriche et l'Angleterre voulaient la guerre; elle était légitime pour l'Angleterre et l'Autriche, depuis que le directoire avait révolutionné l'Helvétie, Rome et la Hollande. L'Autriche cherchait et devait chercher à entraîner dans sa cause le corps germanique; la Prusse devait s'y opposer, et s'y opposa en effet de tous ses moyens.

Que contenait et que pouvait contenir de plus important le portefeuille des plénipotentaires du directoire? On essaya à Paris de jeter l'odieux de cet assassinat sur le cabinet de Saint-James; mais l'opinion publique l'en justifia : la moindre réflexion prouvait qu'il était inutile aux intérêts de l'Angleterre. Quelques hommes, qui voulaient aller au fond de cette affaire, prétendaient que Bonnier et Roberjot, indignés de la duplicité et de l'exigence du directoire dans les nouvelles instructions qu'ils avaient reçues, se proposaient, à leur retour, de le dénoncer aux

conseils. Jean Debry, disaient-ils, à qui ces intentions étaient bien connues, était loin de les partager, et rendait compte au directoire des dispositions de ses collègues. Ceux-ci avaient été laissés morts sur le terrain, tués par des hommes qui parlaient français; et lui, il en avait été quitte pour quelques meurtrissures, quoiqu'il eût été attaqué le premier. A Rastadt, cette opinion sembla prévaloir; car on eut l'air de reprocher à Jean Debry de n'avoir été que légèrement blessé, et d'avoir passé la nuit sur un arbre. Mais alors l'opinion était en guerre avec le directoire.

§ II.

Toute l'Italie était dans la fièvre révolutionnaire; c'était à qui se ferait république. Naples était également en fermentation; les prisons n'avaient pu suffire pour contenir les suspects ou les coupables, et le gouvernement y avait suppléé par les couvents. Rome ne pouvait, à une pareille époque, se soustraire à ses grands souvenirs. Tout ce qui savait lire, dans cette patrie des Cicéron et des Brutus, repoussait le joug pontifical, et rappelait l'antique gloire consulaire. Une grande partie du clergé, chose étrange, partageait ces opinions, peu en rapport

avec son institution ultramontaine. De la part des ministres protestants, c'eût été tout simple : l'Évangile est pris par eux à la lettre, ou à peu de chose près, et alors sa doctrine est presque toute populaire. Ce ne fut pas un médiocre symptôme de l'entraînement de l'esprit humain que l'homélie de Pie VII ; il était déjà cardinal : cette homélie, qu'il publia dans son évêché d'Imola, est un sermon de jacobin.

Depuis le traité de Tolentino, la république était en paix avec le souverain pontife Pie VI ; il avait un nonce auprès du directoire ; et l'on fit dans le temps une chose agréable à la cour de Rome, en y envoyant comme ambassadeur Joseph Bonaparte, frère du général qui avait fait la paix ; c'était une garantie de plus donnée au saint-siége. Cette protection était tout-à-fait inoffensive par le caractère personnel de l'ambassadeur. Il en offrit une preuve positive au gouvernement de Rome, en méprisant ses intrigues avec la cour de Naples, et le laissant donner au général autrichien Provera le commandement de l'armée pontificale. Joseph apprit qu'il se tramait dans l'État romain une conspiration dont le but était le rétablissement de la république romaine ; le 26 décembre 1797, il en avertit consciencieusement le cardinal Doria, secrétaire d'état ; malgré cet avis un attroupe-

ment séditieux eut lieu le 28 près du palais de France; comme celui de tout ambassadeur à Rome, ce palais jouissait de la prérogative d'une juridiction autour de son enceinte. Elle fut violée par une foule d'hommes qui se mirent à crier : Vive la république romaine! Vive la république française!

L'ambassadeur apprit ce désordre comme il rentrait chez lui. Déjà les troupes du pape chargeaient la multitude; elle se réfugia sous le portique du palais de France, et y fut poursuivie à coup de fusil. L'ambassadeur eut le courage de se porter avec ses gens, les élèves de l'école française et quelques officiers, entre les combattants. Après avoir réclamé vainement son inviolabilité, il ordonna de repousser la force par la force. Dans cet horrible tumulte qui dura plusieurs heures, le jeune général Duphot, promis à une sœur de Napoléon, fut atteint de deux coups de fusil; il rentrait blessé, quand le second coup le tua roide sur la place. Le sang des blessés ruisselait dans le palais de France; l'injure était manifeste. L'ambassadeur parvint avec la plus grande peine à repousser les forcenés, et à faire fermer les portes sur eux. Sa dignité venait d'être cruellement outragée par le peuple et par l'armée de Rome. Le sacré collége lui fit donner des explications sur les-

quelles il ne crut pas pouvoir prononcer; il partit. Le directoire cria vengeance; mais il était tellement suspect, que, comme à Lausanne et à Rastadt, on mit volontiers encore sur son compte l'injure qu'il voulait punir.

Le pape envoya à Paris, offrit des réparations, proposa de faire une enquête. Le directoire se refusa à toute excuse; il fit arrêter le nonce, et donna ordre au général Berthier de marcher sur Rome. Il avait non-seulement sa vanité, mais encore son intérêt à satisfaire; l'avenir le prouva. Le 10 février, Berthier vint se loger au fort Saint-Ange, s'abstenant, par une modération qui lui était propre, d'entrer dans la ville, et d'inquiéter Pie VI dans son propre palais. Dans sa perplexité, ce prince s'était adressé au roi de Naples; il lui avait offert de lui livrer Rome. Nelson était alors dans la rade de Naples avec sa flotte. Les deux favoris du roi et de la reine, Hamilton et Acton, étaient anglais. Cependant le roi de Naples répondit au saint-père qu'il l'engageait à négocier avec le général de l'armée française, et à traîner l'affaire en longueur. Le 15 février, du pied du Quirinal, le cri de la liberté romaine se fit entendre. Comme aux beaux jours de son histoire, le peuple se rassembla dans le *Forum*, ressuscita la république, rédigea l'acte solennel de son

affranchissement, et proclama le gouvernement consulaire, un sénat et des tribuns. Les Romains ne pouvaient, comme les autres Italiens, adopter un gouvernement directorial.

Ils envoyèrent une députation au général français, pour lui annoncer la chute du trône pontifical. Le général se rendit au vœu du peuple; il marcha au Capitole avec les grenadiers, son état-major, des détachements de cavalerie, et déclara que la république française reconnaissait la république romaine. L'assentiment de Berthier au mouvement populaire qui venait de renverser le gouvernement, ne laissa plus au pape d'autre ressource que d'abdiquer et de fuir. Ce qu'il y eut de cruel personnellement pour Pie VI, dans cette révolution, c'est qu'elle fut opérée le jour anniversaire de la vingt-cinquième année de son pontificat, le 15 février; et que, trois jours après, en actions de graces de l'abolition de sa souveraineté et du rétablissement de la république romaine, un *Te Deum* solennel fut chanté dans l'église de Saint-Pierre par quatorze cardinaux. Le 20 février, le pape sortit de Rome pour n'y plus rentrer. Le général Berthier lui donna une escorte. Il se rendit à la chartreuse de Pise, où il resta jusqu'au 30 avril 1799, qu'il fut transféré en France. Conduit d'a-

bord à Briançon, ensuite à Valence, il y mourut le 19 août de la même année.

L'esprit de rapine et de concussion du directoire s'établit bientôt à Rome, comme en Helvétie; les lois des émigrés et de la confiscation mirent leurs cachets sur la nouvelle révolution. On déclara émigrés les cardinaux, les prélats, les princes romains qu'on obligeait de s'expatrier, et on livra leurs palais au pillage, après avoir prononcé la confiscation de leurs biens. Au milieu de ce brigandage, qui enrichissait les agents civils du directoire, la solde de l'armée restait arriérée. Les habitants furent indignés de tant de déprédations, qui enlevaient à leur pays une foule de monuments des arts, tableaux et statues, sans compter les contributions excessives qu'ils durent payer. Il leur fut aisé de persuader aux Français mécontents de faire cause commune avec eux contre ceux qui les dépouillaient, et qui ne payaient pas la solde. Des soldats le mécontentement gagna jusqu'aux officiers, qui signèrent un mémoire de griefs et de menaces qu'ils envoyèrent au directoire. Il y eut à Rome, ce qu'on n'avait jamais vu dans l'armée française, même aux époques les plus cruelles de la révolution, sédition, révolte militaire. Ce scandale inouï est dû aux agents provocateurs et dilapidateurs du directoire; car il fallait tou-

jours que les nouvelles républiques, protégées ou créées par lui, payassent chèrement leur liberté. . . . . .

Cependant l'honneur de l'armée de Rome était flétri par cette rébellion, ouvrage des partisans nombreux du gouvernement pontifical. Le général qui remplaça Berthier au commandement échoua ainsi que lui, et ne put faire rentrer dans l'ordre ses soldats. Il quitta l'armée, après lui avoir adressé un ordre du jour remarquable par les sentiments honorables qu'il chercha à réveiller chez des braves qu'il avait si souvent conduits à la victoire. Il laissa le commandement au général Dallemagne; une circonstance imprévue rallia tout-à-coup les soldats à leurs drapeaux. Les habitants du faubourg de Trastevère, qui ont la prétention de descendre exclusivement des anciens Romains, avaient également été exaspérés par les meneurs de l'anarchie; ils ne furent que trop fidèles aux instructions perfides qu'ils en avaient reçues. Ils sortirent de leur faubourg, portant devant eux l'image de la Vierge, et égorgeant tous les Français qu'ils rencontraient. Les troupes coururent aux armes; elles rentrèrent dans le devoir au moment du danger. Aidé de la nouvelle garde nationale, le général Dallemagne parvint facilement à soumettre les fanatiques de Trastevère. Dans quel-

ques cantons de l'État romain, il y eut aussi des insurrections. Le général Murat fut chargé de les dissiper, ce qu'il fit avec vigueur. Les consuls de la nouvelle république romaine déjouèrent les intrigues étrangères de Naples et celles des partisans du gouvernement pontifical.

§ III.

Le pays de Vaud, de tout temps français par ses habitudes, ses mœurs, son caractère, son commerce, ses besoins, son langage, conspirait, à la faveur du voisinage de la révolution, pour s'affranchir de l'oligarchie bernoise. Les Vaudois étaient restés conquis par les républicains de Berne. Ils étaient leurs serfs politiques, malgré la supériorité de leur civilisation, la fertilité de leur sol, l'antiquité nobiliaire et la richesse de plusieurs familles. Il y avait donc presque nécessité de leur part, indépendamment du droit naturel, à chercher, dans le contact journalier de leur pays avec la France, les moyens de rompre le joug de cette injuste servitude.

De leur côté, les meneurs de Paris continuaient le prosélytisme des révolutions avec ardeur; et ils couraient au-devant des conversions. Celle du pays de Vaud fut prise de loin. On déterra à Lausanne un vieux traité avec Charles

IX, qui rendait à perpétuité le trône de France garant de la liberté du peuple Vaudois. Le directoire, par respect pour Charles IX, notifia aux cantons son intervention en faveur de cet antique allié et ami du peuple français, son protecteur. Il avait encore deux motifs pour se charger de la querelle du pays de Vaud; mais il n'en avouait qu'un, c'était le mauvais exemple que la tyrannie de Berne et son oligarchie féodale donnaient aux cantons gouvernés par un régime démocratique et aux républiques nouvellement établies. L'autre motif était au moins aussi influent sur ses décisions : c'étaient les millions de Berne qu'il convoitait.

Ainsi, il y avait de tout dans cette affaire : intérêt général de la liberté, immoralité, politique, intérêt privé. Il n'y avait point d'ambition; jamais gouvernement ne fut moins ambitieux, et le personnel du directoire était rassurant à cet égard. C'étaient les trois vainqueurs de fructidor, le stoïcien Rewbell, l'illuminé Laréveillère-Lépeaux, le noble Barras ; le poète François de Neufchâteau, et l'avocat Merlin. Celui-ci menait une vie de cabinet; les autres ne cherchaient qu'à vivre de leurs revenus dans le Capitole du Luxembourg.

La révolution d'Helvétie excita contre le directoire toutes les opinions de l'Europe, en ce

qu'elle renversa un vieux gouvernement républicain, respecté même des monarchies; mais bien plus encore parce que, pour soumettre ce pays, il fallut faire la guerre aux chaumières. Le directoire trouva ainsi le moyen de blesser les intérêts populaires, dans une cause entreprise pour briser les fers d'une des plus belles parties de la Suisse. Il aurait eu pour lui la Suisse et l'Europe, s'il avait su respecter son propre drapeau en respectant la démocratie des petits cantons. Un manifeste énergique exprima leur indignation; ils étaient libres comme l'air de leurs montagnes; la démagogie de leur administration était plus convenable à leurs mœurs pastorales que le civisme métaphysique que les baïonnettes françaises voulaient leur imposer. Le directoire fut sourd aux voix populaires et sauvages de ces vrais descendants de Guillaume Tell; il ordonna la guerre contre *des insensés* qui osaient vouloir continuer d'être plus libres que *des jacobins.*

Le directoire avait renié toute saine politique; il renia toute pudeur d'état; il ne rougit point de faire proclamer dans ses journaux, par ses idéologues et ses agents, l'intention de détruire en Suisse ce beau droit d'asile qui appartient à toute nation indépendante. Il voulait, disait-il, punir les cantons de la protection qu'ils

avaient accordée aux émigrés, aux fructidorisés, aux constituants.

Peut-être Napoléon aurait-il fait la révolution de Suisse, mais c'eût été en négociant avec l'avoyer de Berne, de Steiger, vieillard de l'ancienne roche. Il lui eût prouvé la nécessité de former du pays de Vaud un canton indépendant, et il eût probablement obtenu, par le seul effet des négociations, ce que la France avait le droit de demander. Enfin, il aurait au besoin montré quelques bataillons sur la frontière; et Berne se fût trouvée heureuse de sauver à ce prix la forme de son gouvernement et son trésor, fruit de sa parcimonieuse administration depuis Charles-le-Téméraire. Cette conduite eût été conforme aux principes que le peuple français professait alors.

Le sénat de Berne fit ce qu'il put pour éviter la guerre; il se soumit à toutes les satisfactions que le directoire avait demandées : de ce nombre et en première ligne était le renvoi des émigrés. Ces malheureux furent traqués dans toute la Suisse avec une sévérité barbare. Des troupes de femmes et d'enfants, de vieillards, de prêtres, furent arrachés violemment des foyers qu'ils embrassaient depuis huit années, et allèrent mendier sur les chemins d'Allemagne la haine contre le directoire, qu'on leur accorda,

et la pitié qu'on leur refusa. L'ambassadeur Wickam trancha vivement la question qui le regardait, il déclara au canton qu'il se retirait; c'était, à défaut de toute protection possible, leur témoigner l'amitié de l'Angleterre. Le directoire n'avait point prévu cette conduite du ministre anglais; il espérait trouver, dans sa résistance à quitter son poste, un nouveau sujet de plainte : il résolut l'envahissement. Le général Saint-Cyr reçut ordre d'aller prendre position sur la frontière bernoise, avec sa division qui faisait partie de l'armée d'Allemagne. L'aristocratie helvétique se trouva ainsi subitement menacée d'une invasion de la part de la France; les troupes républicaines réunies dans le Jura pouvaient en un jour descendre dans le pays de Vaud. Le canton de Zurich, qui avait un grand poids dans les affaires de la confédération, proposa et fit adopter la convocation d'une diète extraordinaire à Arau. Berne appela à son secours son ancien allié le canton de Schwitz, qui avait donné son nom à la terre helvétique, en même temps qu'elle négociait avec l'ambassadeur français Meingaud. Le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, qui donnait à Paris, aux ministres suisses, l'assurance que le directoire était calomnié quand on l'accusait de l'intention d'envahir la Suisse,

négociait secrètement avec le colonel La Harpe, agent du pays de Vaud, et Och, grand tribun de Bâle, l'indépendance de ces deux pays. Le directoire fit enfin déclarer aux conseils de Berne et de Fribourg qu'ils lui répondraient individuellement des propriétés des Vaudois et des Bâlois, que la république prenait sous sa protection. C'était l'équivalent d'une déclaration de guerre.

Les magistrats de Berne eurent une grande pensée; ils rassemblèrent militairement leurs sujets du pays de Vaud, et leur firent renouveler sous les drapeaux le serment de fidélité. Chose étrange ! cette population révoltée obéit alors à son souverain. Tous accoururent sous les étendards de Berne, et les quatre cinquièmes des Vaudois renouvelèrent le serment d'obéissance. Mais, comme il arrive presque toujours dans les agitations populaires, la minorité factieuse entraîna la masse inerte, et la révolte de la minorité devint la révolte de tous. Les bourgeois de trois petites villes, ayant à leur tête leurs officiers municipaux, arborèrent les couleurs de l'indépendance. Les Parisiens avaient commencé la révolution en se saisissant de la Bastille : les Vaudois voulurent aussi avoir conquis une Bastille. Le château de Chillon, situé sur le lac de Genève, était destiné à contenir le pays. Les patrio-

tes de Vevay surprirent les douze invalides qui y tenaient garnison, en imposant à leur crédulité par un ordre de leur Bailli. Tous les bourgeois conquérants se ressemblent; les vainqueurs de Chillon promenèrent en triomphe leurs prisonniers, et firent de grandes réjouissances. Le sénat de Berne eut tort de se laisser imposer par cette pasquinade militaire, et d'envoyer des troupes contre les Vaudois; sa sagesse l'abandonna ou sa fierté l'égara; il ne devait pas oublier l'exemple de Venise, de Gênes, des Valtelins. Il savait que le général Ménard était en mouvement avec des forces imposantes, pour protéger la liberté vaudoise, et que sa seule ressource était de la proclamer lui-même. Il fit marcher l'armée bernoise contre Lausanne, sous les ordres d'un homme d'esprit, qui ne voulait pas la guerre, le colonel Weiss. Du côté des Vaudois, il n'y eut de militant que les clubs; c'était la guerre des écritures; chacun plaidait : le général bernois pour ne pas attaquer, les Vaudois pour ne pas se soumettre. Dans ce temps, la république lémanique fut proclamée à Genève, qui, entraînée par le mouvement révolutionnaire, renversa son ancien gouvernement.

Pendant que le pays de Vaud se séparait ainsi de Berne, un meunier faisait à Bâle le nouveau

Guillaume Tell, et s'emparait de cette grande ville, à la tête de quelques paysans. Le 20 janvier, il proclama les droits de l'homme, et fit planter l'arbre de la liberté. Les magistrats, les membres du conseil, saisis d'une terreur panique, avaient été au-devant de leurs vainqueurs. Ils avaient été étourdis de leur audace, ils feignirent de les avoir attendus. Le canton de Berne se trouva ainsi pressé au nord et au midi par deux révolutions, œuvres du directoire, en même temps qu'il était menacé par l'armée française.

Berne, au milieu de ces périls, se montra grande comme une vieille république; elle les accepta tous. Elle avait dû les prévoir, elle avait pu les éviter; ne l'ayant point fait, elle ne consulta que son désespoir. Il s'agissait de sauver l'existence politique de la Suisse, mais la discorde était dans les cantons; les uns étaient démocratiques, les autres aristocratiques. Les premiers, qui ne croyaient pas que le danger les menaçât, voyaient avec plaisir arriver le moment de l'abaissement des oligarques; ils résolurent donc de rester dans leurs précipices, à l'abri de leur antique démagogie; tous se trompèrent également : les uns dans leur agitation, les autres dans leur indifférence. La diète d'Arau servit merveilleusement le directoire. Elle déclara

au sénat de Berne que les cantons ne voulaient pas se mêler de ses querelles pour le pays de Vaud, ni se battre contre la France. Le directoire, dont le but était de renverser la confédération et d'envahir la Suisse, fut mécontent de cette déclaration; il ordonna à son ambassadeur de répandre le bruit d'une invasion des Grisons de la part des Autrichiens, et de menacer hautement la diète de l'entrée immédiate de l'armée française en Suisse, si cette agression se confirmait. A cette nouvelle, la diète reprit spontanément le sentiment de confédération qu'elle venait d'abjurer; elle renouvela l'alliance primitive; le serment de vivre ou de mourir pour la défense de la liberté commune fut solennellement juré, le 25 janvier. Bâle seul s'y refusa, et rappela ses députés. Bâle était, comme le Léman, tout directorial. Le cabinet du Luxembourg triomphait.

Les patriotes de Lausanne, aux approches de la petite armée bernoise, avaient envoyé prier le général Ménard d'intervenir pour les préserver de cette invasion. Ce général, qui avait ses instructions dans ce sens, envoya, au nom de la paix publique, sommer le commandant bernois de respecter l'indépendance du pays de Vaud. L'aide-de-camp porteur de cette sommation était suivi de deux ordonnances; en appro-

chant des avant-postes bernois, deux coups de fusil partirent et tuèrent les deux soldats; il était dix heures du soir. L'officier prit cela pour un assassinat, et retourna auprès de son général sans accomplir sa mission. Celui-ci entra le lendemain avec ses troupes dans le pays de Vaud. Il ne voulut entendre aucune explication. Elle était bien simple cependant : c'étaient ses soldats et son officier qui n'avaient pas répondu au *qui vive* bernois. Le directoire avait envoyé de Paris une constitution pour les Vaudois; elle fut solennellement proclamée; et cette révolution, commencée le 10 janvier, se trouva ainsi consommée le 27, en présence de l'armée bernoise.

La diète apprit à peu de jours de distance que la république la menaçait d'une armée, et que cette armée était sur son territoire; elle ouvrit enfin les yeux sur les intrigues de l'ambassadeur Meingaud. L'indignation qu'elle éprouva fut à son comble; mais il n'était plus temps : il fallait subir le joug de la France, ou se décider à une guerre d'extermination. C'est à ce dernier parti que se rangea l'unanimité des représentants de la Suisse. Cependant tout servait le directoire; Berne était divisée par deux factions, celle du vieux avoyer de Steiger, et celle du trésorier de Frusching. A Arau, où ve-

nait d'être juré le grand serment civique de l'Helvétie, le peuple proclama son indépendance, et planta l'arbre de la liberté. Le sénat punit cette rébellion; mais la contre-révolution que tramait le directoire flattait trop de passions pour ne pas l'emporter sur l'aristocratie. Berne se livra enfin elle-même, quand elle croyait tout sauver; elle déclara que, dans un an, sa commission de gouvernement présenterait un nouveau projet de constitution. Elle ne vit pas que, du moment où elle mettait en question l'inviolabilité de sa charte, dont la défense avait été solennellement jurée, il n'y avait plus de question à soutenir. Quand l'ambassadeur français reçut cette déclaration, il parla en vainqueur; et comme ses instructions lui prescrivaient de saisir toute occasion de pousser à bout la patience des Bernois, il demanda que le sénat cessât immédiatement ses fonctions et fût remplacé par un gouvernement provisoire élu par le peuple, en attendant la proclamation de la nouvelle constitution. Dans ce temps, le général Brune était venu prendre le commandement de l'armée d'Helvétie. Le sénat conçut l'espoir de trouver moins de rigueur dans le général que dans le négociateur; il s'adressa à lui. Brune profita de cette circonstance pour donner à ses troupes le temps d'arriver en ligne; il consentit à ne point avan-

cer avant quinze jours. Le sénat reçut cette espèce d'armistice comme une faveur; elle n'était de fait qu'un moyen d'assurer l'invasion. A Berne, les partis profitèrent de ce délai, non pour se créer des moyens de défense, mais pour chercher à se renverser l'un l'autre. Aux camps de Morat et de Guminen, les soldats bernois, qui depuis un mois étaient inactifs, s'imaginèrent qu'on les trahissait et qu'on voulait les livrer sans défense aux Français. Rien n'avait été négligé pour abuser leur crédulité et leur inquiétude. Ces hommes étaient généreux, et, comme ceux qui ont quitté leurs foyers pour les défendre, ils voulaient se battre ou y retourner. Les Suisses sont connus pour leur amour de famille, surtout les montagnards. La division de Morat était commandée par le baron d'Erlach, d'une illustre famille. Ce général partageait l'opinion de ses soldats, blâmait comme eux cette trève impolitique; et, déterminé enfin par leur séditieuse impatience, il se rendit, avec un grand nombre de ses officiers, au conseil souverain. Il parla en homme d'état et en homme de cœur. Il prouva que les forces nationales étaient supérieures en nombre à celles qui étaient déployées par la France; il traita de pusillanimité la conduite du gouvernement; il exposa la violence des vœux dont son camp retentissait chaque

jour, et le danger, dans de telles circonstances, de mécontenter tant de citoyens qui avaient les armes à la main. Enfin il parvint à réveiller et à réunir les deux partis, et il obtint l'ordre d'agir pour sauver la patrie. Il partit de Berne avec les acclamations du peuple, il les retrouva dans son camp. L'enthousiasme national était à son comble.

Bientôt ses dispositions sont prises, ses ordres donnés pour attaquer, le 1^er^ mars, les positions de Soleure, de Bienne et d'Yverdun, occupées par les Français.

Mais à peine le général d'Erlach était-il sorti du sénat, qu'un officier du général Brune s'y présentait, annonçant de Paris de pleins-pouvoirs pour traiter. Il demandait, en conséquence, et il obtint sans difficulté, de ce même sénat qui venait de voter la guerre par acclamation, d'ouvrir des conférences à Payerne. L'ordre d'attaque fut suspendu; le grand conseil envoya une députation au quartier-général français. Pendant ce temps, la minorité, composée de gens vendus au directoire, devint la majorité; elle décréta la formation d'une régence provisoire, reconnut les droits de l'homme, et envoya de nouveaux députés au général Brune. La députation que le grand conseil avait nommée sur la mission de l'officier, revint indignée

de l'*ultimatum* du général. Enfin le dénoûment approchait. Le général d'Erlach était encore à Berne, mais, plus irrité que jamais, il en repartit désespéré. Pendant ce temps, Brune fut joint par les renforts qu'il attendait, et que lui amena le général Schawembourg. Il demanda impérieusement à la nouvelle députation, improvisée par l'intrigue, l'avilissement de l'Helvétie, et lui accorda pour tout délai une prolongation d'armistice de trente heures; mais douze heures après, il fit attaquer Soleure et Fribourg. Les Suisses furent surpris; ces deux villes se rendirent, moitié par trahison, moitié par capitulation : les milices, qui voulaient défendre Fribourg, se vengèrent sur les magistrats, forcèrent l'arsenal, pillèrent les armes, et sortirent emmenant l'artillerie. Le peuple, comme il arrive toujours dans les guerres de patrie, valait mieux que ses chefs; l'instinct de sa conversation ne le trompait point, il fut grand et malheureux.

Le camp de Morat fit des prodiges de valeur à Guminen et à la Singine. Au moment de se mettre en marche pour aller délivrer Fribourg, il apprit que le général Schawembourg était parti de Soleure, et qu'après avoir soutenu un combat meurtrier à Fraubrunnen, il était entré dans Berne. A cette nouvelle, les troupes crié-

rent à la trahison et massacrèrent quelques-uns de leurs officiers. A l'affaire de Fraubrunnen, six mille Suisses combattirent avec acharnement : cinq fois chassés de leurs positions, ils les reprirent cinq fois ; mais ils ternirent leur gloire. Le respectable avoyer Steiger et le général en chef d'Erlach étaient à ce dernier poste de la patrie ; ils furent assassinés dans la retraite par leurs soldats, qui se vengèrent de la manière la plus barbare, sur leur brave général, de ce qu'ils appelaient sa trahison. Il périt misérablement d'une mort cruelle, et ses assassins répondirent au tribunal qui les jugea qu'on leur avait dit que d'Erlach ne s'était mis à leur tête que pour les livrer. L'octogénaire Steiger fut méconnu d'abord par cette troupe encore sanglante du meurtre de son général ; reconnu ensuite, il découvrit sa poitrine, et l'étoile de l'aigle noir de Prusse le déroba au fer des assassins ; il leur parla comme Coligny, dans la Henriade ; il fut plus heureux. Les huguenots de Berne, quoique trahis, vaincus, désespérés, eurent une meilleur conscience que les fanatiques de la Saint-Barthélemy. Ce vieillard put gagner les montagnes, et emporta avec lui, près de Constance, les pénates de la patrie bernoise. Le corps bernois avait eu affaire à des forces triples, composées des vieux soldats de la république. Mais,

ce qu'il y eut de déplorable, quand on parcourut les champs de bataille, ce fut d'y compter des centaines de femmes et des milliers de faux dont ces braves paysans s'étaient armés. Les Suisses traitèrent les Français comme leurs ancêtres avaient traité les Autrichiens; mais que pouvaient-ils faire contre la cavalerie et l'artillerie française? Ils se jetèrent en fanatiques sur les canons; ils ne cédèrent qu'au nombre et à la tactique. Plusieurs de leurs vieillards ne voulurent pas survivre à ce grand désastre, et se donnèrent la mort.

La chute de Berne fut le signal de la décadence helvétique. Lucerne, Zurich, Schafhausen, suivirent le sort de Soleure, de Fribourg et de Berne, et imitèrent plus ou moins l'exemple de Bâle et de Lausanne. Il résulta de tous ces changements spontanés, que les cantons faisaient dans leurs propres gouvernements, pour en faire hommage au directoire, plusieurs variations notables dans l'état du pays. On fit d'abord trois républiques fédérées; après, on en fit treize ou quatorze, et enfin Brune en fit deux : ce général fut alors injustement accusé d'avoir abusé de ses pouvoirs. L'histoire lui rendra justice. Quand il fut parti, Lecarlier, commissaire du directoire, chargé d'organiser la république helvétique, octroya à la Suisse une constitution qu'il

avait reçue de Paris. Il fit convoquer, selon l'usage, une diète solennelle à Arau, pour reconnaître librement cette dernière condition de la paix. Les agents du directoire s'étaient emparés de toutes les caisses : dans celle de Berne, où était le trésor, ils pillèrent une vingtaine de millions; ils envoyèrent des affidés jusque sur les glaciers, pour y déterrer les sommes que l'avoyer de Berne y avait fait cacher. L'occupation coûta à la Suisse quatre-vingts millions, dont une partie fut à la charge des familles patriciennes. Les Français prirent des otages qu'ils envoyèrent dans la citadelle de Strasbourg. Les arbres de la liberté et les clubs couvrirent la Suisse. Les abbés souverains s'empressaient, comme le Valais et autres petits états, d'envoyer leur abdication au Directoire, qui rendait compte dans le *Moniteur* de ce patriotisme de commande. On vit des prêtres et des moines présider les clubs, et haranguer les assemblées populaires. Mais pendant que les bourgeois des grands cantons raisonnaient dans les cafés, les paysans des petits cantons se groupaient en armes sur leurs montagnes. Ceux-ci étaient les vrais descendants de Guillaume Tell. Ils se confédérèrent contre la grande nation, sur le bord du lac d'Uri, au commencement de février. Ce fut Schwitz qui donna le signal, en appelant à

lui ses anciens confédérés. Ce canton fit un grand acte de magnanimité; il accorda la liberté à de petits peuples ses sujets. Comme le but de cette indépendance particulière était toujours celui de la défense générale, Schwitz fut éminemment patriotique et sage. Le danger était pressant; il le fut bien plus quand on apprit dans les petits cantons qui croyaient Berne imprenable, qu'une république une et indivisible venait d'être proclamée. Il fallait alors ou l'accepter ou la combattre. Ce fut à ce dernier parti que se rangèrent unanimement les pâtres des petits cantons. Ils descendirent tous des Alpes avec leurs femmes et leurs enfants pour prêter ce beau serment, à Schwitz, le 1er avril. Ils ne se bornèrent point à cette résolution; ils envoyèrent une députation à Lecarlier, à Berne, avec ordre d'aller de là à Paris, exprimer au directoire le vœu de rester soumis à leurs institutions. Lecarlier traita la députation des montagnards comme Meingaud avait traité les sénateurs de Berne. Il refusa des passeports aux députés, leur notifia la volonté du directoire, et les renvoya désespérés. A leur retour à Schwitz, le cri de vengeance et de guerre retentit dans la ville et sur la montagne : chacun courut aux armes. Réding, ancien colonel au service d'Espagne, d'une famille dont le

nom et les services se rattachent à la gloire antique de ce canton libérateur de la Suisse, fut tiré de sa retraite par la vénération de ses concitoyens. De tous côtés les montagnards accoururent prêter sous ses drapeaux le serment du désespoir. Toutes les armes du pays servirent à armer cette population fanatique de son indépendance; toutes, jusqu'aux vieilles lances enfouies dans l'arsenal depuis près de cinq siècles. L'homme de quinze ans à soixante, qui ne prendrait pas les armes, était déclaré infâme. Les bataillons s'organisèrent; les femmes formèrent des compagnies d'ouvriers, et travaillèrent avec ardeur à élever des retranchements dans les défilés de leurs montagnes: c'était Sparte ressuscitée. Réding commença ses opérations militaires par surprendre Lucerne, et s'emparer de son artillerie, moyen de défense qui lui manquait.

Bientôt après, les troupes françaises se portèrent contre le canton de Schwitz. Trois combats sanglants furent livrés sans succès : de simples montagnards, animés par le sentiment de l'indépendance nationale, résistaient aux efforts des vainqueurs de l'Autriche. Les généraux français se décidèrent à tourner des positions si vaillamment défendues, et proposèrent de négocier. Le peuple rejeta avec fureur cette proposi-

tion; il fit retentir l'air des cris de vaincre ou mourir. Cependant, chaque jour, il voyait diminuer ses rangs; la lutte était trop inégale; la destruction entière de cette courageuse population était évidente. Un prêtre vénérable harangua les paysans, et les détermina à accepter les propositions des Français; mais ils ne consentirent à leur réunion avec la république helvétique qu'à la condition de conserver leur religion, leurs armes et leurs droits. Le général Schawembourg fit aussitôt retirer ses troupes. Ainsi finit l'épisode belliqueux du canton de Schwitz, qui, le premier, avait poussé le cri de l'indépendance des Autrichiens, et qui n'avait point dégénéré.

Cependant la nouvelle république n'était point encore organisée; elle devait se composer de vingt-deux cantons, et dix seulement avaient envoyé leurs députés à l'assemblée d'Arau; son gouvernement était calqué sur celui de France: cinq directeurs, un sénat et un grand conseil. Quelques cantons demandaient qu'on accédât aux conditions acceptées par Schwitz, et l'accession paraissait devoir être générale, lorsqu'une insurrection éclata dans le Valais, qui d'abord avait été favorable à la révolution. Il était difficile de penser qu'une révolte semblable pût devenir dangereuse, surtout après la soumission des cantons belliqueux. Cependant ses pre-

miers pas furent alarmants. Six mille insurgés, soulevés au nom de Jésus-Christ par les ministres de la sainte religion, se précipitèrent des montagnes sur la ville de Sion où résidait un agent français nommé Mangourit. Il eut à peine le temps de se sauver, ainsi que les autorités; elles se réfugièrent au camp du général Lorge, qui était à peu de distance. Ce général marcha immédiatement contre les insurgés; d'abord vainqueurs, ils furent promptement contraints à la soumission et désarmés. On a regretté la sévérité avec laquelle les Français ont traité la ville de Sion dans cette occasion.

Mulhausen et Genève furent réunies à la France. L'organisation générale de la république helvétique se fit désormais sans obstacle; mais les dilapidations du commissaire Rapinat et des autres agents de Paris portaient l'exaspération du peuple au plus haut degré, et il n'attendait que l'occasion de soulever le joug que les baïonnettes du directoire lui imposaient sous le masque de la liberté. A la rupture du congrès de Rastadt, les succès de l'archiduc en Allemagne furent le signal de la révolte. Le tocsin retentit de nouveau dans les Alpes. La guerre d'Helvétie fut glorieuse pour Masséna; elle ajouta à ses lauriers l'honneur si digne d'envie d'avoir sauvé sa patrie de

l'invasion étrangère; mais elle coûta bien des braves à la France.

§ IV.

La Hollande était composée de sept provinces, unies par la politique, mais indépendantes pour le gouvernement, et d'une forte annexe dite la *généralité*, qui comprenait le Brabant hollandais, la Flandre hollandaise, les pays au-delà de la Meuse, Maestricht, Namur, Bréda, Bois-le-Duc. Cette belle province était pour la Hollande ce que le pays de Vaud était pour le canton de Berne; elle n'envoyait point de députés aux états-généraux. Ceux-ci, composés des députés des sept provinces, gouvernaient despotiquement la *généralité* comme leur conquête. Ce fut long-temps le sort des colonies romaines. Chacune des sept provinces-unies exerçait, par son député, une portion de la souveraineté générale, et avait sa souveraineté particulière sur elle-même. Cette souveraineté se manifestait dans l'exercice des chambres, appelées états-provinciaux, formés des députés de quelques villes privilégiées; toutes n'avaient pas le droit d'en envoyer. Chaque province était maîtresse absolue de son régime intérieur, votait sa part d'im-

pôt pour les dépenses générales de l'état, mais réglait le mode de sa levée. Les villes s'administraient elles-mêmes par des formes municipales. Elles ne rendaient aucun compte de leur administration aux états-provinciaux, pas plus que ceux-ci n'en rendaient aux états-généraux. Il était difficile de suivre avec plus d'exactitude l'échelle du système fédératif. Toutes ces petites indépendances bourgeoises, réunies en faisceau pour l'intérêt commun, formaient un état indépendant, qui fut long-temps florissant et heureux. Ses commencements avaient été basés sur une belle idée politique : offrir une patrie aux victimes de la politique et de l'intolérance. C'était ainsi que les Grecs s'étaient constitués, et qu'ils étaient parvenus à lutter contre l'Asie et contre les Romains. La Hollande succomba, comme la Grèce, parce quelle était vieille, qu'elle était troublée par des discordes intestines, et que son faisceau était à demi brisé. Elle avait de plus un vice capital dans son organisation d'état; son souverain n'en était pas un, et il avait en main tous les moyens de le devenir. Tant que les princes de Nassau ne furent pas ambitieux pour leur propre compte, ils vécurent honorés, glorieux, et eurent un beau rang dans l'Europe. Ils avaient courageusement résisté à Louis XIV, leur pavillon était respecté; ils avaient de la prépondérance

parmi les souverains du second ordre, et ceux du premier recherchaient leur alliance. Ils étaient dans la véritable condition d'un bon gouvernement: égalité dans la souveraineté entre le prince et les états-généraux. Une fois cette égalité rompue par un empiètement de l'un ou de l'autre, il devait y avoir péril pour tous les deux; c'est ce qui arriva.

Une veine aristocratique circulait dans ce corps républicain; l'ordre équestre : il était représenté aux états-généraux par une députation particulière de la noblesse de chaque province. La complication de ce gouvernement le rendait vulnérable par sa propre organisation; il n'était ni assez démocratique ni assez aristocratique; il s'y trouvait des éléments de guerres civiles, si on cessait de s'entendre, et pas assez de moyens pour les faire tourner au profit du parti victorieux, sans écraser l'autre parti par une révolution qui mît en péril l'indépendance nationale. Pour prévenir ce danger que les Hollandais avaient compris, ils créèrent le stathoudérat, et choisirent un prince de la maison de Nassau. Ils eurent en cela une vraie sagesse de chercher leur grand magistrat dans une illustre maison, mais dont la situation ne pourrait leur porter aucun ombrage. Ce prince avait été comblé de prérogatives au début de son élec-

tion. Capitaine général de l'armée, grand-amiral, il avait en outre à sa nomination tous les emplois civils et militaires, et disposait d'un trésor considérable. Le système graduel d'élections, sans cesse renouvelées, présentait au stathouder des chances favorables, par le crédit qu'il pouvait s'y créer; et de temps en temps il dut être maître absolu, quand ses créatures étaient portées aux états-généraux. Par sa nature, le stathoudérat était immobile; il avait donc toujours la ressource et l'avantage d'attendre, au sein du pouvoir, que ce pouvoir s'accrût.

Cette situation d'intérêt avait mis plusieurs fois le stathouder et les états-généraux en opposition, et l'état en crise. Des révolutions avaient eu lieu; elles avaient été sanglantes; de grands citoyens, tels que Jean de Witt et Barneweldt, y avaient perdu la vie. Le stathoudérat avait fini par être aboli; mais les dangers courus par la république, lorsque Louis XIV conquit plusieurs de ses provinces, la força de rétablir ce grand pouvoir en faveur de Guillaume III. Ce prince la vengea et affranchit son territoire; en habile politique, il profita de la reconnaissance nationale pour se saisir d'une autorité presque absolue. Il fit traiter les trois provinces où les armes de Louis XIV avaient pénétré, comme le sénat de Carthage traitait ses généraux quand

ils avaient été battus. Il voulut leur infliger un châtiment national ; il les fit déclarer incapables de nommer à l'avenir leurs magistrats et s'en appropria la nomination. Ainsi, comme l'état consistait en sept provinces, il se rendit maître en 1674 des trois septièmes de la souveraineté par cet acte de justice extraordinaire, qu'on appela le *Réglement*.

Guillaume ne se contenta pas de s'être fait reconnaître le conquérant des provinces envahies par Louis XIV ; il trouva, dans les embarras résultant de la guerre de la succession d'Espagne, un prétexte de se faire donner le complément de la dictature militaire. En sa qualité de capitaine-général, il commandait l'armée ; mais il ne pouvait donner d'ordre de mouvement dans les garnisons, sans l'autorisation des états. Il profita de cette guerre pour leur démontrer les inconvénients de cette dépendance. Les services qu'il venait de rendre à la république lui donnaient le droit de parler haut ; il obtint, *pour une campagne seulement*, le pouvoir discrétionnaire qu'il convoitait ; de ce jour il ne s'en dessaisit plus ; et ce pouvoir, subversif pour tout gouvernement républicain, devint un droit héréditaire du stathoudérat. Cependant la ville d'Amsterdam se refusa toujours à ouvrir ses portes aux gens de guerre : elle persista à re-

garder ce pouvoir discrétionnaire comme une usurpation sur la liberté nationale; la province de Hollande partagea jusqu'au dernier moment la courageuse résistance de sa capitale.

Après Guillaume III, les états résolurent de se passer du stathoudérat; mais dans la guerre de 1741, où la Hollande, oubliant ses principes politiques, prit parti contre la France, et fit sortir les Provinces-Unies de l'état de neutralité auquel elles devaient leurs richesses, le besoin d'un chef qui eût en main le pouvoir et le mouvement se fit sentir avec force; la révolution du rétablissement du stathoudérat se fit en quinze jours. Guillaume IV fut proclamé avec un enthousiasme difficile à décrire; le peuple réunit avec prodigalité sur sa tête toutes les faveurs dont il pouvait disposer. Il ajouta au réglement de 1674, et aux droits de *patente*, l'hérédité du stathoudérat dans la maison de Nassau-Orange, avec successibilité pour les femmes, en cas d'extinction des mâles : il était difficile à des républicains d'aller plus loin. Par cette dernière révolution, le stathouder passa subitement de l'état de serviteur des états-généraux à la condition de leur protecteur et de leur maître. Il fut souverain. Les rois de l'Europe le traitèrent comme tel; et le grand Frédéric donna sa nièce à Guillaume V.

Cette princesse, d'un caractère altier et vindicatif, joua un grand rôle dans les événements qui vinrent changer encore une fois le gouvernement de la Hollande. Elle se crut tout permis, parce qu'elle comptait sur l'appui du roi son oncle, dont la prépondérance était le résultat de sa gloire et de son génie. De son côté le Stathouder, tout confiant dans l'appui du roi d'Angleterre, crut pouvoir impunément opprimer la nation. La ville d'Amsterdam et la province de Hollande se vouèrent généreusement à la défense de la liberté hollandaise.

La minorité de Guillaume V était confiée au duc Louis de Brunswick, qui prolongea la tutelle au-delà de la majorité. Il avait reçu des états le titre et les fonctions de lieutenant-général de la république, et, en cette qualité, il était chargé de tout ce qui concernait la guerre et son administration. Le jeune prince s'était accoutumé au gouvernement du duc Louis, qui lui épargnait toutes les charges de la souveraineté, et en exerçait la puissance. Les patriotes furent alarmés de cette autorité prolongée qui dégénérait insensiblement en usurpation; ils étaient mécontents d'ailleurs du caractère de Guillaume V, de son manque de foi, de sa fausseté, de son incapacité, de sa faiblesse; et, dans la résolution qu'ils prirent de sauver à tout prix

la chose publique, ils arrêtèrent de se débarrasser du duc Louis. Bientôt ils en trouvèrent l'occasion et le motif dans un écrit signé du stathouder depuis sa majorité, acte par lequel le prince s'engageait à ne rien entreprendre sans la sanction du duc de Brunswick. Les partisans du stathoudérat se trouvèrent, par la communication de cette pièce importante, aussi intéressés que les patriotes à se débarrasser d'une autorité qui asservissait le stathouder lui-même; et le duc fut obligé de partir. Cette petite révolution se passa dans l'intérieur, et n'eut pas de publicité. Les patriotes s'étaient, en hommes habiles, réservé d'en tirer un grand parti pour le dessein qu'ils avaient conçu.

Cet acte, dont ils étaient possesseurs, était l'ouvrage du grand-pensionnaire Blesswick, et il était écrit de sa main. Le grand-pensionnaire, premier ministre, s'était, par cela seul, constitué en état de trahison; et si cet acte était dénoncé aux états-généraux, il le livrait à une condamnation capitale. Blesswick, homme d'un grand talent, jouissait d'un crédit populaire. Les patriotes, au lieu de s'en défaire comme ils avaient fait du duc Louis qui ne pouvait que leur nuire, se décidèrent à en tirer parti, et ils firent sagement. Le caractère de ce peuple réfléchi et prudent se retrouve dans

toutes ses révolutions. Ils montrèrent à Blesswick l'acte qu'il avait imprudemment rédigé, et lui proposèrent l'alternative d'être accusé par eux, ou de les servir. Comme ils s'y attendaient bien, Blesswick ne balança point, d'autant que ce titre restait entre les mains des patriotes. Il se dévoua à leur projet et se montra si fidèle aux engagements, quoique forcés, qu'il avait contractés avec eux, que, lorsqu'il eut terminé les cinq années que durait l'exercice de grand-pensionnaire, il eut le crédit de se faire réélire.

Les circonstances devinrent de la plus haute gravité par la guerre que l'Angleterre, au mépris des traités, déclara aux Provinces-Unies, alors alliées avec la France, qui armait contre la Grande Bretagne. Ce malheureux pays était tiraillé entre ces deux grandes puissances, dont l'une, l'Angleterre, ne voulait pas qu'elle eût une marine, et l'autre, la France, demandait qu'elle n'eût point d'armée de terre, mais une marine. Il y avait encore une autre perplexité. L'Angleterre désirait que le stathouder devînt monarque absolu, et soutenait son parti; la France était pour les intérêts républicains. Son alliance venait d'attirer sur les sept provinces unies l'orage britannique. Cependant la Hollande avait tout fait pour le conjurer, en protestant de sa neutralité. Elle arguait

aussi d'une des dispositions du dernier traité, qui autorisait les parties contractantes à continuer leurs relations de commerce avec les puissances en guerre avec l'une d'elles, pourvu qu'elles s'abstinssent d'importer des armes et des munitions de guerre. Elle citait l'Angleterre elle-même, qui, dans une position analogue, avait profité de ces avantages. La Russie offrit un secours à la Hollande, en l'invitant à souscrire au traité de neutralité armée qu'elle venait de signer avec la Suède et le Danemarck. Ce traité renfermait exactement les stipulations et les exceptions consenties, dans le réglement de 1778, relativement à la navigation des neutres, et dont la Hollande, par rapport à ses relations de commerce avec la France, réclamait vainement l'application auprès du gouvernement britannique : tout fut inutile. L'Angleterre, étroitement unie au stathouder, sur lequel elle comptait, et avec raison, abusa des avantages que lui donnait la trahison, et déclara la guerre le jour même où les ambassadeurs des états adhéraient à Pétersbourg au traité de neutralité.

La conduite du stathouder devint plus que suspecte aux patriotes, qui eurent les yeux ouverts sur toutes ses opérations en qualité de grand-amiral. La trahison du prince fut bientôt manifeste ; la France demanda une flotte à la

Hollande, pour coopérer avec la sienne dans cette guerre : elles devaient se réunir à Brest, en marches combinées. Cette flotte partirait du Texel. Le chef de l'amirauté de la Meuse, le fameux Paulus, déploya une telle activité pour son armement, que quarante vaisseaux furent prêts à mettre à la voile dans le rade du Texel. Mais le stathouder, en sa qualité de grand-amiral, apporta tant de difficultés aux ordres des états-généraux, que la saison de mettre en mer se passa. Il fit plus : les états, instruits qu'une escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Parker, croisait dans le Sund, dans l'espoir de s'emparer des navires hollandais chargés pour le commerce de la Baltique, ordonnèrent au grand-amiral de les faire convoyer par une force respectable. Le stathouder, contraint d'obéir, choisit pour commander la flotte, qui eut ordre d'appareiller, un vieillard nommé Zoutman, qu'il tira de son obscurité. Il comptait sur la faiblesse de ce vieux marin, depuis long-temps oublié, pour faire tomber ses vaisseaux entre les mains des Anglais; et son dessein était si positif à cet égard, qu'il n'avait pas même donné à Zoutman assez de bâtiments pour défendre son convoi.

L'amiral se plaignit de l'insuffisance de ses forces. Il lui fut répondu qu'il se rallierait en route avec l'amiral Kinsberg, un des plus grands

hommes de mer de l'Europe. Zoutman partit et rencontra Kinsberg, qu'il pria de marcher avec lui; mais quel fut l'étonnement de Zoutman quand Kinsberg lui montra l'ordre qui le rappelait sous vingt-quatre heures. Cependant, quoique cet amiral fût du parti du stathouder, il ne put se résoudre à laisser le vieux Zoutman courir à la perte inévitable des bâtiments de guerre et de commerce qui étaient sous ses ordres; il prit sur lui de l'accompagner pendant quelques jours.

L'amiral anglais avait été instruit de la marche de Zoutman. Il avait quitté sa station et était venu à sa rencontre, dans la certitude de s'emparer, presque sans coup férir, de tout le convoi. Mais quand il vit la réunion des deux amiraux hollandais, il dut se décider à livrer bataille; il la perdit et se déroba par la fuite. Cette affaire s'appelle la bataille de Doggers-bank, d'un banc de sable sur la côte du Jutland. Le vieux Zoutman se battit comme un héros; Kinsberg fit des prodiges. La Hollande triomphante honora ses deux amiraux. Mais le stathouder les reçut avec une indifférence marquée, et prouva clairement, par cette conduite, la perfidie de ses engagements avec l'Angleterre. Zoutman rentra dans l'oubli. Cette victoire fut alors regardée bien justement par les patriotes comme une

victoire sur le stathouder lui-même, qui n'avait pu dissimuler son dépit. La disgrace du vainqueur dut aigrir violemment les partis, déjà irrités par les obstacles que le stathouder avait mis à la sortie de la flotte du Texel, et à sa jonction avec celle de Brest. La nation était ouvertement trahie par son chef. Le traité de 1783 termina cette guerre. L'Angleterre y gagna l'établissement de Negapatnam, que les Hollandais lui cédèrent sur la côte de Coromandel.

Après cette paix, la politique des états-généraux se tourna tout entière du côté de la France, et força la main au stathouder, qui fut obligé de suivre la négociation. Le traité signé à Versailles, le 8 novembre 1783, fut ratifié par les états le 12 décembre. Les patriotes manifestèrent hautement leur joie; Amsterdam et Rotterdam frappèrent des médailles à l'occasion de l'alliance de la France. Jamais nation n'exprima avec plus de caractère la part qu'elle prenait à la politique de son gouvernement. Cependant le stathouder affectait de reprocher à la France la perte du comptoir de Negapatnam; de leur côté, les patriotes reprochaient avec bien plus de raison au prince d'avoir empêché la jonction de la flotte du Texel à la flotte française, ce qui eût porté un coup terrible à l'Angleterre, surtout depuis la neutralité armée des cours maritimes du Nord.

C'était ce que le stathouder, d'accord avec le cabinet de Saint-James, s'était attaché avec soin à prévenir, en dépit des efforts de l'amiral Paulus, des ordres des états, et de la convention faite avec la France.

La mort du grand Frédéric fut un événement important pour les affaires de la Hollande. La princesse d'Orange comptait, avec raison, plus encore sur l'appui de son frère, qui se trouvait appelé au trône de Prusse, qu'elle n'avait compté sur la protection du vieux roi, qui avait toujours dédaigné de se mêler des querelles de cette république, autrement que par un système modéré de conseil à l'un et l'autre parti. Sa politique l'aurait d'ailleurs porté, s'il eût vécu davantage, à s'entendre avec la France contre le parti anglais, dont son nom était toujours l'instrument, et à ne pas souffrir qu'aucune atteinte fût portée à la république son alliée. Dès la mort de ce grand roi, le prince et la princesse d'Orange jugèrent devoir profiter de leur crédit sur le nouveau roi pour le faire intervenir comme protecteur de leurs prétentions à usurper entièrement le pouvoir suprême.

Hertzberg, sous le feu roi, n'était qu'un ministre ordinaire; Frédéric gouvernait par lui-même; mais il devint ministre dirigeant sous son successeur, prince faible, inoccupé, étranger aux

affaires par sa nature, et dont toute l'ambition se bornait à jouir de l'héritage glorieux que son oncle avait fondé en Europe. Hertzberg n'avait pu faire accorder aux sollicitations de la cour de La Haye le crédit qu'il aurait désiré; il se dédommagea de son impuissance auprès du nouveau roi; il le fit consentir à donner à la princesse sa sœur une protection déclarée. Les affaires de Hollande n'étaient connues à Berlin que par les plaintes des orangistes. Le comte de Goertz fut envoyé à La Haye en qualité d'ambassadeur, avec instruction de diriger le stathouder dans sa conduite vis-à-vis des états, et de lui montrer un appui public. La révolution commença, au mois de septembre 1785, par une émeute; elle devait avoir ses succès, ses revers et ses triomphes. Cette sédition, ouvrage des orangistes, était dirigée contre les pensionnaires d'Amsterdam, de Dordrecht et de Harlem, les trois grands magistrats du pays et les chefs du parti républicain. Le dimanche, jour où toutes les affaires étaient suspendues, même l'action des états-généraux et provinciaux, fut choisi de préférence, parce qu'aucune autorité locale n'aurait ce jour de forces répressives; on arrangea les choses de manière que le stathouder même, sans l'ordre duquel aucune force militaire ne pouvait se mouvoir, serait à la campagne, et qu'il ne se-

rait plus temps lorsque ses ordres arriveraient. Les trois pensionnaires eussent été infailliblement massacrés sans une circonstance imprévue qui fit survenir une force suffisante pour dissiper les factieux. La constitution avait pourvu à l'absence du pouvoir souverain dont les états-généraux devaient être investis, par l'établissement d'un *conseil-comité* tiré des états eux-mêmes. Dans le cas d'urgence, il ordonnait souverainement en l'absence du stathouder. Ce conseil usa de son autorité au premier bruit de l'émeute; il fit marcher la garnison de La Haye contre les assassins des trois pensionnaires.

Le lendemain, les états assemblés déclarèrent vouloir faire cesser le danger résultant, pour la tranquillité publique, de la nécessité de recourir au stathouder pour les ordres de mouvement des troupes, et ajoutèrent encore au droit du *conseil-comité*. Guillaume V, à cette nouvelle qui lui enlevait sa plus belle attribution, se rendit aux états, défendit ses droits, et demanda que le commandement général lui fût laissé, en promettant d'en faire usage pour assurer la tranquillité publique. Ses instances furent inutiles; son humiliation fut complète; les états persistèrent dans leur délibération.

Il fut violemment irrité du non-succès de sa démarche; il quitta l'uniforme, partit pour la

Gueldre, et écrivit à Berlin pour solliciter une intervention plus active encore qui lui fît rendre son commandement. Il déclara qu'il ne reparaîtrait plus dans la résidence, si cette prérogative ne lui était rendue; il la regardait comme un droit inhérent à sa dignité. Cela donna lieu à plusieurs mémoires et notes diplomatiques. Les états délibérèrent de nouveau; et quoique le pensionnaire d'Amsterdam eût éprouvé quelques défections dans ses partisans, cependant les patriotes l'emportèrent encore.

Ils ne s'endormirent point sur leur victoire; ils en profitèrent pour aborder des questions d'un intérêt moins élevé sans doute, mais d'un effet plus populaire. Les drapeaux des gardes hollandaises, chargées spécialement du service des états, avaient été insensiblement transformés en drapeaux stathoudériens par la grande dimension de l'écusson du prince et la petitesse de celui des Provinces; c'était un signe public d'envahissement de la puissance militaire. Les patriotes jugèrent que le moment était venu de désaccoutumer les yeux du peuple de cette usurpation, à laquelle ils s'étaient habitués, comme à celle du droit législatif et de la souveraineté, que depuis l'origine les stathouders n'avaient pas perdue de vue un seul instant. Un usage, également le fruit de l'usurpation, blessait journellement les

républicains et surtout les membres des états. Le palais dans lequel logeait le stathouder contenait la salle des états ; une cour carrée, commune aux deux ailes de ce bâtiment, avait deux issues sur la ville, une au nord, l'autre au midi ; le stathouder s'était emparé de la porte du nord, et nul autre que lui ne pouvait y passer.

Le 27 février, les patriotes obtinrent que les drapeaux aux armes du stathouder seraient remplacés immédiatement par des drapeaux aux armes nationales ; que les honneurs militaires, qui jusque-là n'étaient rendus qu'au stathouder, seraient communs aux membres des états ; et que la porte réservée serait publique. Ces victoires puériles satisfirent la vanité du peuple ; elles lui rappelèrent que la souveraineté résidait dans les états-généraux. Une circonstance pensa donner lieu à un mouvement populaire sérieux ; un membre des états, nommé Gislaër, voulut profiter du droit que les patriotes venaient de lui acquérir et franchir la porte stathoudérienne ; quelques hommes de la populace, apostés à dessein par les orangistes, assaillirent sa voiture. Ils l'eussent indubitablement massacré sans le secours des gardes accourus pour le sauver. Une instance judiciaire s'entama sur cette affaire ; l'homme qui avait paru diriger le mouvement fut condamné à mort. Au mo-

ment de l'exécution de ce misérable, Gislaër lui apporta sa grace qu'il avait généreusement sollicitée des états. Si Gislaër avait été assassiné dans sa tentative ambitieuse, le peuple l'eût traité d'insensé : il avait réussi, il devint son idole. Cet événement donna de l'assurance aux patriotes, en même temps qu'il diminua le nombre des partisans de la cour. Un décret prononça la dissolution des compagnies de volontaires formées par le parti stathoudérien, et organisa des compagnies de volontaires patriotes. C'est toujours dans des temps de trouble, et surtout après une victoire du peuple, que prennent naissance les éléments d'une force nationale qui devient l'armée appelée à défendre et à sauver la patrie. Chaque peuple a eu, comme les Hollandais, sa porte stathoudérienne à reconquérir; les Parisiens ont pris la Bastille; les Vaudois, le château de Chillon.

A Utrecht, il y a eu un autre mouvement patriotique. Depuis Guillaume III, les provinces d'Utrecht, de Gueldre et d'Over-Yssel, n'étaient plus représentées par état et par des députés de leur choix ; le stathouder en avait la nomination. Cette incroyable prérogative, malgré l'offense directe qu'elle faisait à l'honneur national et à la constitution, s'était maintenue depuis cent onze ans. Mais le moment d'abolir enfin

le réglement de 1674 ayant paru favorable aux trois provinces interdites, la bourgeoisie d'Utrecht nomma des commissaires pour rédiger un nouveau réglement qu'elle approuva. Vers la fin de décembre, les bourgeois, au nombre de cinq mille, et sans armes, se réunirent froidement et sans tumulte sur la vaste place de l'hôtel-de-ville, et demandèrent à leurs magistrats le remplacement de l'ancien réglement par le nouveau qu'ils leur avaient soumis. Ce ne fut qu'à la fin de la journée que cette population, dont le calme ne fut pas un moment interrompu, apprit que ses demandes étaient agréées des magistrats : mais ceux-ci n'ayant pas le pouvoir de les sanctionner, il fallut attendre la convocation des États de la province, qui n'avait lieu que trois mois après. Cette scène singulière, où quelques officiers municipaux délibérèrent froidement, pendant douze heures, sur une demande portée par cinq mille hommes, se passa le 20 décembre 1785. Le parti du stathouder profita des trois mois de répit qu'il avait pour gagner la majorité. L'attitude de la bourgeoisie imposa ; le réglement de 1674 fut aboli, et la régence d'Utrecht fut installée. Cette révolution, car c'en était une réelle, fut opérée sans violence et sans que la tranquillité publique fût troublée. Le caractère hollandais

fait que ce peuple évite tout excès, calcule tous ses mouvements, et ne se meut que quand il y est forcé par le sentiment de son véritable intérêt. La conduite des habitants d'Utrecht fit naître les mêmes sentiments dans la Gueldre et l'Over-Yssel, qui partageaient l'interdit de 1674.

Tout fut ainsi terminé à Utrecht pour cette province, malgré les efforts et les négociations du stathouder. Les nobles et le clergé comptaient à peine vingt membres; mais ces deux ordres avaient chacun un représentant aux états-provinciaux, tandis que les cinq villes votantes étaient représentées par un député. Ces deux ordres se continuèrent, sous le nom d'*états provinciaux d'Utrecht*, dans la petite ville d'Amersfort, où le stathouder résidait. D'accord avec eux, il les fit protéger par une garnison. On voit à chaque instant combien la constitution des Provinces-Unies était vicieuse, et par conséquent tombée dans un état de discrédit, qui devait amener nécessairement ou une réforme populaire, ou un envahissement stathoudérien.

La province de Gueldre entreprit de suivre l'exemple de celle d'Utrecht; sa révolution fut loin d'être aussi paisible, parce que le prince, furieux de sa défaite à Utrecht, employa la vio-

lence au lieu des négociations, et préféra la guerre civile à la perte de ses prérogatives. En Gueldre, la noblesse, pauvre et nombreuse, était toute dévouée au prince. Mais malgré la tyrannie, qui avait enlevé à cette province jusqu'à l'ombre de sa liberté, un patriotisme d'autant plus ardent qu'il était comprimé était entretenu dans la classe bourgeoise. A cette époque, après un silence de plus d'un siècle, il éclata avec furie ; et, comme une étincelle électrique, il embrasa subitement les diverses classes de la bourgeoisie de toutes les villes. De nombreuses adresses, dans les termes les plus énergiques, furent faites aux états-provinciaux pour exprimer le vœu général. Ceux-ci, tout dévoués au stathouder, sans y avoir égard, répondirent par deux décrets, dont l'un restreignait la liberté de la presse, et l'autre défendait au corps de la bourgeoisie d'adresser des requêtes à son souverain.

Cette violation manifeste de la constitution irrita les esprits au plus haut degré ; deux petites villes, Elsbourg et Hattem, refusèrent hautement de publier les résolutions des états. Le stathouder avait joint l'insulte à la violence envers cette dernière ville, en lui envoyant un soldat pour être son bourgmestre : elle refusa courageusement de recevoir ce magistrat d'une

espèce nouvelle. C'était sans doute ce que voulait le prince, qui ordonna un mouvement de troupes contre les deux villes, aussitôt qu'il eut appris leur résistance. En vertu des formes constitutionnelles, il s'était fait ordonner par les états de Gueldre, composés de ses créatures, d'employer la force contre ces séditieux bourgeois. L'exécution suivit de près; les régiments se portèrent sur Elsbourg, mais ils trouvèrent cette ville sans habitants. Toute la population, plutôt que de consentir à subir le joug d'un maître, et trop faible pour résister les armes à la main, avait pris la courageuse résolution d'abandonner ses foyers. A la nouvelle de la marche des troupes, elle s'était embarquée tout entière avec ce qu'elle avait pu emporter, et avait été chercher un asile à Campen, de l'autre côté de l'Yssel. A Hattem il y eut résistance. L'artillerie stathoudérienne fit sauter les portes, et quelques habitants furent tués en combattant.

Aussitôt qu'on eut appris à La Haye la nouvelle de la résolution des états de Gueldre, de faire marcher des troupes contre Elsbourg et Hattem, les états s'assemblèrent extraordinairement. Conformément à la résolution prise par le grand-pensionnaire de Witt, en 1663, il fut décidé que chaque membre pouvait émettre

son opinion, quelle qu'elle fût, sans qu'il pût jamais être inquiété. Cette délibération annonçait et l'état de crise dont la république était menacée, et l'intervention prononcée que les états de Hollande voulaient signaler à l'attention publique. Le pensionnaire de Dort, Gislaër, récapitula éloquemment tous les griefs de la république contre les usurpations du stathoudérat, et notamment contre le prince régnant. Il n'eut pas de peine à démontrer que la Gueldre, dont les membres des états et des magistrats étaient des créatures du stathouder, n'était ni représentée ni administrée par elle-même, et que les troubles de cette province étaient l'ouvrage de cette pernicieuse influence. En conséquence, il proposa 1° d'engager les états de Gueldre à s'abstenir de toute violence envers les villes d'Elsbourg et de Hattem, afin que la province de Hollande ne se vît pas obligée d'intervenir; 2° d'inviter les quatre autres provinces à s'opposer à ce que leurs troupes fussent mises en mouvement contre les citoyens; enfin il fut d'avis d'écrire au stathouder, pour le sommer de faire cesser les agitations de la patrie; faute de quoi, il serait reconnu l'auteur de la guerre civile, et serait suspendu par les états de Hollande de ses pouvoirs et de sa dignité.

Ces propositions furent agréées à l'unanimité par les dix-huit villes votantes. Mais la résolution, arrêtée le 4 septembre, fut prévenue dans son exécution par les événements d'Elsbourg et de Hattem, dont on eut la nouvelle, le 6, à La Haye. Ainsi, il fallut renoncer aux deux premières mesures; la troisième fut exécutée à la rigueur; et les états-généraux donnèrent vingt-quatre heures au stathouder pour répondre et mettre un terme aux violences qu'il venait d'exercer. Guillaume V se hâta de répondre qu'il était dans le droit constitutionnel, et n'avait agi que par l'ordre des états de Gueldre. Il était facile de prévoir cette réponse, à laquelle il n'y avait aucune objection légale. Cette situation, également fausse pour les deux partis, ne fit qu'entretenir la haine qu'ils se portaient; et les patriotes ne furent que plus irrités de cette duplicité *du prince*, qui osait alléguer les ordres des états de Gueldre, dont il était lui seul le régulateur. Les états de Hollande résolurent alors de trancher souverainement la difficulté. Ils arrêtèrent, quand ils surent l'exécution qui venait d'avoir lieu sur les deux villes de la Gueldre, d'ordonner au prince de faire rentrer les troupes dans leurs garnisons. Trois provinces, celles de l'Over-Yssel, de Groningue et de Zé-

lande, avaient suivi cet exemple. Les états usaient de leur droit constitutionnel; le stathouder ne pouvait éluder leurs demandes.

Une résolution plus importante, plus hostile encore, fut proposée le 20 septembre, et passa à la majorité de seize voix sur dix-huit; ce fut celle par laquelle le prince fut suspendu de ses fonctions de capitaine-général. Il devint évident alors que le message précédemment décrété pour la rappel des troupes n'était qu'une mesure préparatoire. La ville d'Amsterdam, dont le patriotisme avait été le moins prononcé dans les derniers temps, émit le vote le plus violent; elle voulait que la résolution des états fût motivée *sur les attentats sans exemple commis par le prince, et sur l'emploi criminel qu'il faisait des troupes*; c'était une véritable déclaration de guere. La Hollande se hâta de prendre militairement toutes ses sûretés, en garnissant sa frontière du côté des provinces de Gueldre et d'Utrecht où le prince dominait. On se prépara des deux côtés à la guerre civile.

Ce fut dans ces circonstances que le comte de Hertzberg fit intervenir, à la demande du prince et de la princesse d'Orange, le nouveau roi de Prusse dans les affaires de la république, saisissant avec empressement cette occasion de se consoler de la dépendance dans laquelle le grand

Frédéric l'avait tenu constamment, et de jouer enfin un rôle dans une grande affaire. A cette époque, on appelait rebelles les peuples qui repoussaient l'oppression. Hertzberg ne comprenait point, ou plutôt ne voulut pas comprendre que, dans le gouvernement des sept provinces, c'était le prince qui était le sujet, et les états le souverain. Il s'était voué déjà sous le dernier règne, mais sans succès, aux intérêts de la princesse. Il n'eut pas de peine à inspirer au roi son frère, dont elle était tendrement aimée, et sur lequel, à son avénement, il avait pris un grand empire, la résolution d'intervenir en arbitre dans les nouveaux différends. Il choisit en conséquence le comte de Goërtz pour être l'instrument de ses desseins, et le fit nommer ambassadeur extraordinaire à La Haye. L'arrivée de ce négociateur surprit étrangement les Hollandais. Quand ses pouvoirs furent connus, le mécontentement fut général; c'était comme *médiateur* que se portait le roi de Prusse; le stathouder était présenté comme opprimé par la violence. Une inconvenance aussi grave était un outrage direct à la dignité des états. Ils se voyaient, par une décision du cabinet prussien, réduits à la nécessité de traiter d'égal à égal avec le stathouder, et de se justifier, vis-à-vis d'un gouvernement étranger à leurs débats, de ces mêmes griefs qu'ils se

croyaient en droit de reprocher au prince d'Orange.

Les patriotes jugèrent bientôt que la mission du comte de Goërtz, bien qu'il s'annonçât comme conciliateur, était uniquement hostile contre eux. Ils s'en convainquirent par l'étroite liaison qui se forma tout à coup entre cet envoyé et le chevalier Harris, ministre d'Angleterre (lord Malmesbury). Les états s'alarmèrent justement de la confiance qui s'établit entre les deux plénipotentiaires. Le ministre anglais était connu par sa haine envers les républicains hollandais, que protégeait la France; et cette union devait placer la cause de la république dans des périls d'une nature nouvelle. La protection ouverte, ou plutôt la préférence donnée à la cause du stathouder, se rattachait à la rivalité de l'Angleterre et de la France. Le chevalier Harris, d'après les confidences du comte de Goërtz, ne garda plus aucune mesure dans l'aversion qu'il portait personnellement à la France, ni dans ses opinions sur les débats actuels. Il traita d'insulte faite au roi de Prusse le droit que les états venaient d'exercer en suspendant le stathouder de ses fonctions de capitaine-général. Les états-généraux et les patriotes se virent exposés à la commune vengeance de l'Angleterre, de la Prusse et du stathouder. Si Guillaume V avait été réduit

à ses propres forces, c'est-à-dire aux quatre à cinq mille hommes qu'il tenait des contingents de la Gueldre, de la Frise et de la Zélande, il n'aurait pas pu résister aux troupes bien plus nombreuses qu'entretenaient les provinces de Hollande, de Groningue et d'Over-Yssel. Cette division de forces de trois provinces contre trois était militairement à l'avantage des républicains; mais, envisagée sous le rapport des votes aux états-généraux, elle présentait une égalité que la représentation d'Utrecht pouvait seule faire disparaître. On a vu que cette province était partagée et par la résistance de sa capitale et par l'opposition stathoudérienne d'Amersfort. La députation d'Utrecht n'existait plus, par la désertion des deux ordres réfugiés à Amersfort, ce qui frappait d'illégalité les états-généraux devenus incomplets. Ainsi l'état proprement dit, l'état constitutionnel n'existait plus; rien n'était légitime désormais, et la porte était ouverte aux plus grands maux.

La France, attachée par le système d'une saine politique au maintien des libertés hollandaises, ne pouvait rester spectatrice de tels événements. Elle ne pouvait voir qu'avec une grande inquiétude la Prusse s'allier avec l'Angleterre, pour établir le pouvoir absolu du stathouder sur ses

alliés. En conséquence, elle prit le parti de charger son ministre à Berlin, le comte d'Esterno, d'une négociation sur cet objet; et, non contente de la part qu'elle déclarait vouloir prendre à cette affaire, elle envoya un ministre extraordinaire à La Haye, où déjà elle avait un ambassadeur. Les communications du comte d'Esterno éclairèrent le roi de Prusse sur le véritable état des choses, et les instructions de son cabinet au comte de Goërtz prescrivirent à cet agent une conduite plus modérée, dans laquelle il dut se renfermer. L'influence de la France fut manifeste: non-seulement Frédéric adhéra au système de conciliation que le cabinet français avait adopté, mais encore il admit l'examen des prétentions des républicains.

Elles se ressentaient de la modération nationale, qui n'avait et ne déclarait d'autres intentions que de renfermer le stathoudérat dans les limites et priviléges qui étaient déterminés par la constitution. Les républicains alléguaient avec raison que les autres droits, tels que celui de *patente*, relatif à la disposition des troupes, le *règlement de* 1674, qui assignait au stathouder la nomination des magistrats des trois provinces reprises sur Louis XIV, et enfin le commandement de La Haye, n'avaient été concédés au prince que pour en jouir *sous le bon plaisir des états*, ce

qui constituait les états maîtres de révoquer ces priviléges. Ils ajoutaient que telle avait été la condition à l'époque de l'établissement de l'hérédité du stathoudérat dans la maison de Nassau-Orange, et qu'à l'avénement du prince actuel, cette stipulation avait été renouvelée ; qu'ainsi c'était à tort que Guillaume V se prétendait responsable à sa postérité de la conservation de ces priviléges. Cependant l'amour de la paix était si *universel*, que les patriotes consentirent d'eux-mêmes à des modifications qui n'enlevaient à ces trois prérogatives que ce qu'elles renfermaient de dangereux pour les libertés publiques.

La conduite de ces républicains fut admirable. Elle ne démentit pas un seul moment la juste réputation de raison et de patriotisme dont ils jouissaient en Europe. D'après les ordres de sa cour, provoqués par l'influence française, le comte de Goërtz reçut avec bienveillance la proposition du parti patriote, en approuva la sagesse et la modération ; et ne doutant point de l'honneur qui devait résulter pour lui d'une réconciliation qu'il regardait alors comme infaillible entre les états et le prince, il se rendit à Nimègue auprès du stathouder. Mais il le trouva plus inflexible que jamais. Au lieu de s'empresser d'adopter les modifications faites aux premières demandes, Guillaume V répondit que c'était aux

états de Hollande à reconnaître leurs torts envers lui ; il l'exigea même, et demanda impérieusement à être réintégré dans sa charge de capitaine-général, ainsi que dans le commandement de La Haye, ajoutant qu'il verrait après ce qu'il aurait à faire pour rétablir la tranquillité. Cette violente réponse ne fut pas l'objet d'une note diplomatique remise au comte de Goërtz, mais seulement d'une lettre que lui écrivit la princesse. Ce ministre adressa au roi la lettre de sa sœur ; l'envoyé extraordinaire de France, voyant que toute négociation devenait impossible, se décida à retourner à Versailles. Les espérances du parti républicain pour la paix, à laquelle ils venaient de faire des concessions si généreuses, furent totalement renversées. Le stathouder resta convaincu que les républicains ne se soumettraient point à sa volonté, et ceux-ci s'attendirent aux mesures les plus violentes de la part du prince ; ils se mirent en état de défense. La guerre civile était devenue une mesure de salut public. Une révolution était nécessaire pour sortir de l'état d'anxiété où le défaut d'action d'un gouvernement légal avait plongé la population. Les stathoudériens seuls triomphaient, parce qu'ils comptaient encore sur leur influence dans les états-généraux, et que le résultat de leur victoire serait infailliblement l'établissement

de la souveraineté de la maison de Nassau.

En effet, les régents des plus fortes villes, telles que Rotterdam et Amsterdam, étaient presque tous de fougueux stathoudériens, et dans les plus importantes circonstances on avait vu les vœux de la bourgeoisie habilement éludés par les manœuvres aristocratiques. La situation actuelle exigeait pour le salut des patriotes une majorité qui ne fût pas précaire, comme celle de dix sur les dix-huit villes votantes. Il fallait la presque unanimité pour que la résolution adoptée eût un caractère de stabilité. Les patriotes et les orangistes se mirent en campagne pour s'assurer des votes aux états, et remporter dans les délibérations une victoire signalée. Ainsi, les uns travaillèrent à détruire la majorité stathoudérienne, et les autres à la fortifier.

Une circonstance imprévue vint tout à coup mettre en mouvement l'activité des deux partis. La ville de Harlem avait soumis aux états une proposition très démocratique, par laquelle elle demandait qu'il fût donné au peuple une sorte d'influence dans les affaires; mais comme une faible majorité avait accueilli cette proposition, on nomma une commission pour en faire le rapport, afin de devancer le parti orangiste que cette démarche avait vivement alarmé; la bour-

geoisie d'Amsterdam pressa sa régence de s'assembler et de délibérer. Celle-ci trompa les bourgeois ; elle les pria de la laisser conduire cette affaire, ce qui fut accepté avec confiance ; et elle nomma quatre partisans du prince, l'un à la commission, et les trois autres aux états-généraux, pour fortifier sa députation. Dans une séance des états, les villes de Dort et d'Harlem avaient proposé que la commission ne fût composée que de sept à neuf membres. Les nobles à leur tour avaient demandé que chaque ville élût un commissaire, ainsi que l'ordre équestre, ce qui fut accordé. L'aristocratie, qui disposait de neuf villes, l'emporta d'une voix sur les deux points par l'accession de la ville d'Amsterdam. De cette manière fut éconduite la proposition de Harlem. Les patriotes se virent avec douleur en minorité dans les états ; il s'agissait pour eux de conserver ou de perdre la patrie. La conduite des régents d'Amsterdam fut livrée à toute la sévérité de l'opinion ; et la bourgeoisie jura de tirer vengeance de ceux qui venaient de la trahir avec tant de perfidie. Rotterdam était, vis-à-vis de sa régence, dans les mêmes dispositions qu'Amsterdam ; ces deux grandes villes s'entendirent pour opérer une révolution dans le conseil ; il fut convenu entre elles qu'Amsterdam donnerait l'exemple : ses richesses, sa po-

pulation lui acquéraient un poids considérable dans les affaires générales. La bourgeoisie s'assembla; elle nomma des commissaires pour faire connaître à la régence ses prétentions et défendre ses droits. A l'exemple d'Utrecht, elle imposa par son attitude. Elle demandait 1° la révocation immédiate des trois députés qui venaient de trahir aux états le vœu général de leurs commettants; 2° que les deux députés restants désavouassent, au nom d'Amsterdam, la conduite de leurs collègues; 3° que les trois députés réputés traîtres fussent exclus à jamais de la députation, et mis en jugement. La régence se vit contrainte d'accéder à ces demandes; et la majorité fut de nouveau dévolue aux patriotes.

Fiers de cette victoire, les républicains s'occupèrent avec activité de la réforme du conseil de la régence; sans cela la majorité reconquise n'aurait point de stabilité; et il fallait profiter de l'enthousiasme du premier moment pour assurer sa conservation. Le 21 avril 1787, six compagnies de la bourgeoisie se saisirent du poste de l'hôtel-de-ville; les autres compagnies restèrent sous les armes dans leur quartier. Une députation de la bourgeoisie présenta à la régence une requête pour demander le renvoi de deux de ses membres. Le conseil, après une longue délibération, répondit qu'il n'avait pas le droit

de prononcer des destitutions; cependant le mécontentement de la bourgeoisie se déclara avec tant d'effervescence qu'il en fut délibéré de nouveau, et qu'on accéda par un *mezzo termine* au vœu général. La joie du peuple fut à son comble; elle se manifesta hautement; et des courriers furent expédiés dans toutes les provinces pour annoncer cette victoire du peuple. Le 23, Rotterdam suivit l'exemple d'Amsterdam.

Aussitôt après son installation, et pour accomplir le mandat qui l'avait régénéré, le conseil nomma une nouvelle députation aux états, et révoqua celle qui existait. Mais s'arrogeant le droit de frapper d'illégalité tout ce qui venait de se passer à Rotterdam, les anciens députés de cette ville, loin d'accepter leur révocation, s'étant rendus aux états avant l'ouverture de l'assemblée, il s'y trouva une double représentation. La députation révoquée se leva et présenta une adresse, dans laquelle elle dénonçait aux états-généraux la conduite illégale de la bourgeoisie de Rotterdam, et demandait le rétablissement de ce qui venait d'être annulé.

Cette adresse fut soutenue par l'ordre équestre; et la discussion la plus vive s'établit pour décider si les états recevraient la nouvelle députation. Après une séance des plus orageuses,

la majorité resta aux patriotes, mais seulement dans la proportion de neuf contre huit, une des dix-huit villes votantes s'étant abstenue de voter. La noblesse, furieuse de cet échec, déclara qu'elle mettait *ad referendum* la résolution adoptée, et menaça de prendre désormais de la même manière et indistinctement tout ce qui serait proposé aux états. Elle voulut même quitter l'assemblée, ce qui eût dissous les états; on se sépara ainsi. Le lendemain, la députation rejetée osa se présenter à la séance; il lui fut interdit de siéger à côté de la nouvelle; elle dut rester debout, hors de l'enceinte des députés, mais assistant néanmoins à la délibération. La discussion reprit bientôt toute sa violence, quoiqu'elle eût été décidée, la veille, par la majorité, et que la minorité seulement eût déclaré le *referendum* sur lequel revint encore la noblesse. Cette nouvelle discussion était totalement illégale; aussi dépassa-t-elle toutes les bornes de la décence. Le grand-pensionnaire lui-même, qui présidait, et qui était vénéré de tous les partis, fut apostrophé et outragé par un jeune homme de l'ordre équestre : c'était insulter les états. Ce magistrat se leva alors avec dignité, reprocha sévèrement à l'orateur de l'ordre équestre l'inconvenance de sa conduite, déclara que son devoir était de conclure

à la majorité des voix, et, laissant tomber le marteau sur la table, ferma la séance. Ainsi se termina l'affaire de la double députation de Rotterdam.

Cette séance eut lieu le 25 avril, et il fut heureux pour les patriotes que la majorité leur eût été acquise; car le parti stathoudérien, qui avait l'espérance de triompher sur le point de la double députation de Rotterdam, devait, à la faveur de ce succès, faire rappeler Guillaume V à La Haye, lui rendre le commandement et destituer le grand-pensionnaire, ce Blesswick dont le patriotisme lui était si redoutable. L'ambassadeur d'Angleterre, Harris, était de la conspiration, et il se croyait tellement sûr de la victoire, qu'il avait d'avance préparé une grande fête dans son hôtel pour la célébrer.

Cependant les affaires de la province d'Utrecht, divisée en deux conseils, dont l'un, patriote, résidait à Utrecht, et l'autre orangiste à Amersfort, étaient loin d'être pacifiées. Les républicains de Hollande proposèrent la voie de la négociation, dans l'espoir d'éviter des troubles; les stathoudériens d'Amersfort acceptèrent ce moyen, dans la persuasion où ils étaient de faire tourner la négociation à leur avantage : ce qui arriva. La simplicité et la

bonne foi républicaine devaient échouer contre l'armée des courtisans aguerris de Guillaume, qui dirigeait toutes les manœuvres de son parti. Ainsi, par de fausses promesses, par ces moyens dilatoires que sait inventer le génie de la domination et de la ruse, un temps précieux fut perdu par les patriotes, et employé par les stathoudériens; effectivement, la ville d'Utrecht apprit bientôt que les troupes de sa province et de celle de Gueldre étaient mises en mouvement, et avaient ordre de marcher contre elle. Tandis que le conseil d'Amersfort, composé des nobles et du clergé, négociait avec les patriotes de Hollande, il tramait, avec le prince, le plan de l'attaque d'Utrecht à force ouverte. Le 9 mai, Utrecht apprit son investissement. Les troupes ennemies avaient été disposées de manière à couper toute communication entre cette ville et celles d'Amsterdam, de Leyde et de La Haye, et à être maîtresses du vieux Rhin, ainsi que de la grande écluse, une des premières ressources défensives d'Utrecht. Dans l'après-midi, on sut qu'un bataillon était en marche pour s'emparer du district de Vresswyck, seigneurie qui appartenait à la ville. Le conseil municipal s'assembla aussitôt, et ordonna qu'un détachement de trois cents bourgeois partirait sous le commandement de d'Averhoult, l'un des nou-

veaux régents, et s'établirait à Vresswyck. Le détachement rencontra le bataillon à l'entrée de la nuit; l'action s'engagea. Elle fut d'abord soutenue de part et d'autre avec un avantage égal; mais d'Averhoult ayant démasqué trois petites pièces de campagne, les troupes de ligne furent bientôt mises dans une déroute complète : elle fut si entière, qu'elles perdirent leur drapeau, jetèrent leurs fusils, et abandonnèrent leurs bagages; les bourgeois perdirent peu d'hommes. Ils eurent la gloire d'avoir défait huit compagnies de ligne, et d'entrer le lendemain à Vresswyck; M. d'Averhoult et ses compagnons rappelèrent aux habitants du pays le dévouement de Léonidas et de ses trois cents Spartiates. C'est ainsi que commencent les renommées militaires dans les révolutions, et que se fonde la gloire nationale. Ce commandant et ses bourgeois voyaient le feu pour la première fois, et ils avaient vaillamment battu des troupes réglées et aguerries. L'impression fut profonde à La Haye, où les états-généraux témoignèrent leur juste indignation, au récit de violences qui surpassaient celles qui avaient été exercées sur les villes d'Elsbourg et de Hattem. Ils se déterminèrent à adopter les mesures les plus énergiques pour secourir Utrecht, à déployer toute la force que leur donnait la constitution

et que nécessitaient les circonstances. On a vu que chaque province avait ses états, c'est-à-dire son souverain territorial ; la constitution ne permettait pas qu'une province fît entrer ses troupes sur le territoire d'une autre province sans l'assentiment du gouvernement local. Les états de Hollande, qui figuraient au premier rang dans les affaires, ne pouvaient pas méconnaître ce principe fondamental de l'union ; mais ils eurent bien le droit de déclarer que les hostilités contre le territoire d'Utrecht venaient de rompre l'union. En conséquence, ils ordonnèrent à leur général de suspendre de ses fonctions tout officier qui, malgré les ordres de la province, refuserait de servir pour la défense d'Utrecht. Il était certain qu'il n'y avait plus d'états, c'est-à-dire de souverain territorial dans la province d'Utrecht, parce que cette ville n'avait qu'une fraction des états, dont l'autre partie, composée des nobles et du clergé, s'était retirée à Amersfort. Deux ordres, composés de peu d'individus, ne pouvaient point, par la même raison, se constituer en états de la province. C'était une illégalité bien grave que commettait le stathouder, en les reconnaissant comme tels ; il violait doublement la constitution, en faisant marcher, au nom de ces états illégitimes, un corps de troupes étrangères à

la province contre sa propre capitale. Ces deux griefs furent justement imputés au prince par les états de Hollande, et décidèrent la déclaration qu'ils firent aux états-généraux. Ils appuyèrent, sans perdre de temps, cette déclaration par l'envoi à Utrecht d'un régiment à leur solde; c'était la légion de Salm. Ce corps, dont les dispositions politiques étaient connues, alla se renfermer dans Utrecht. Le général de Hollande reçut l'ordre de tenir ses troupes prêtes à partir au premier signal. Ainsi, la guerre était déclarée entre le prince et le pays; mais un grand écueil attendait l'emploi des forces républicaines, et même de ces régiments étrangers, quoiqu'ils fussent à la solde directe des provinces, comme la légion de Salm, qui était payée par celle de Hollande. Car il y avait deux serments qui obligeaient ces régiments: l'un envers la province qui les payait; l'autre envers les états-généraux, sans l'ordre desquels il leur était défendu d'entrer sur le territoire d'une autre province. Cette complication de serments donnait au stathouder, dans la circonstance actuelle, un avantage constitutionnel qu'il ne devait pas laisser échapper : et, bien que cette double obligation fût également considérée par les états de Hollande comme une difficulté presque invincible, il leur était presque impossible de l'éviter. Ainsi le péril naissait,

pour le parti patriote, des moyens mêmes qu'il avait de le combattre. Il était obligé d'avoir constamment la majorité dans les états-généraux, afin que les régiments ne fussent pas exposés à choisir entre deux serments. Dans une pareille perplexité, la province de Hollande devait trancher la difficulté par un grand acte de pouvoir : ce fut la destitution et le remplacement de tous les officiers qui refusèrent de marcher, en alléguant la religion du serment aux états-généraux. La province fit plus, elle imposa à ses régiments un nouveau serment qui les faisait dépendre exclusivement de ses états. Les nouveaux officiers furent encouragés par des récompenses extraordinaires; et ceux qui, ayant été éliminés, voulurent reprendre du service, furent irrévocablement refusés. Il était sage aux états de Hollande de se montrer armés d'une grande sévérité envers ceux qui avaient pu balancer à les servir. De cette manière, ils ne devaient plus avoir sous leurs drapeaux que des hommes fidèles et dévoués.

Le parti stathoudérien avait perdu la majorité dans les états-généraux, et avait manqué sa grande affaire, celle de devenir maître de la province de Hollande. Il devait cet échec aux deux révolutions que Rotterdam et Amsterdam venaient d'opérer dans leurs magistratures. Ce dé-

ploiement de volontés des provinces de Hollande et de Zélande avait enlevé au stathouder les moyens d'insurrection partielle, sur lesquels il avait compté; il n'avait pas été plus heureux dans ses opérations militaires à Utrecht. Depuis la déroute du bataillon envoyé pour s'emparer de la seigneurie de Vresswyck, il avait formé un camp à Zeist, près d'Utrecht, et le régiment de Salm avait vigoureusement repoussé toutes ses attaques. Les états de Hollande n'avaient pas perdu de vue l'usage que le stathouder pouvait faire, contre leur cause et celle d'Utrecht, des régiments qu'ils avaient dans la province de Gueldre, et ils avaient requis ce prince de les envoyer dans le pays de la *généralité*, faute de quoi ils cesseraient de les solder. Les Gueldrois, qui tenaient pour le stathouder, s'opposèrent au départ de ces troupes; mais comme ils étaient hors d'état de les payer, ils imaginèrent de prier les états-généraux d'ouvrir, au nom de la province de Hollande, un emprunt destiné à la solde de ces régiments. Ce qui, en d'autres termes, était faire payer à la Hollande la guerre qu'on lui déclarait. Il est difficile d'imaginer une conception plus étrange de la part d'un corps délibérant; mais, dans les temps de troubles, toute raison, même la raison politique, celle dont on peut le moins se passer,

semble s'obscurcir avec la destinée du pays.

Une nouvelle confusion de volontés et de principes vint encore accroître le discrédit de la chose publique, que l'un et l'autre parti remettait chaque jour en procès à sa volonté devant les états-généraux, également frappés eux-mêmes d'une mobilité peu honorable. Il n'y avait plus de stable que l'illégalité, en raison de la rapidité et de la complication des circonstances; ainsi les états soi-disant d'Amersfort, dont le stathouder dirigeait les volontés, osaient écrire aux états-généraux pour demander que les ordres donnés par la province de Hollande fussent révoqués, et que le général fût mis en jugement pour les avoir reçus et exécutés. Les officiers destitués par les états de Hollande, ameutés également par le parti stathoudérien, demandaient protection aux états. La discussion s'établit; la Hollande, ne pouvant être juge dans sa propre cause, n'avait point de voix dans la délibération qui avait lieu entre les six autres provinces. Le débat fut vif; le premier jour, il y eut deux voix pour la proposition, trois pour le *referendum*, et la sixième province votante eut partage dans ses deux voix. Malgré cette circonstance, qui rendait la question au moins indécise, le président avait conclu pour la proposition. Le lendemain une troisième

voix vint se joindre à l'une des deux qui avait fait partage, et vota pour le *referendum*; ce qui donnait quatre voix sur six à cette opinion. Malgré cela, le président des états osa donner le scandale, jusqu'alors sans exemple, de conclure en faveur de l'avis, comme il l'avait fait la veille. Ainsi la minorité de deux contre quatre l'emporta aux états-généraux; toute pudeur était bannie de cette assemblée qui avait soutenu avec tant d'éclat la fortune de la république, et avait attaché son nom à tant d'événements glorieux. Sa sagesse était perdue, son honneur flétri; ce grand symptôme de décadence ne devait servir qu'à l'avantage du parti qui voulait détruire la souveraineté, et qui, en attendant le moment de se mettre à sa place, jouissait et profitait de la déconsidération dont il avait su le frapper lui-même, en le corrompant et en brisant son lien politique avec la nation.

Le parti stathoudérien osa davantage. Le prince fit paraître un manifeste où, après avoir traité de rébellion toutes les oppositions qui s'étaient prononcées dans les villes de Rotterdam, d'Amsterdam, d'Utrecht, et avoir déclaré qu'il allait concourir de tous ses moyens à la destruction des ennemis de l'ordre public, il demandait qu'on lui rendît le commandement de La Haye, les fonctions de capitaine-général;

alors il prendrait toutes les mesures convenables pour rétablir la tranquillité. Une pareille déclaration ne pouvait qu'annoncer les plus graves événements. Elle portait ou plutôt elle affectait un ton de supériorité qui devait nécessairement être soutenu de moyens prêts à être mis en œuvre. Effectivement, le 30 mai, jour où elle fut présentée aux états, éclata tout à coup à Amsterdam un tumulte violent de la part de la populace orangiste. Elle avait été disposée à un soulèvement, par les meneurs du parti; mais le soulèvement ne devait avoir lieu que le 1er juin, d'après le plan qui avait été concerté à Nimègue, où était la cour, entre le stathouder et le chevalier Harris, ambassadeur d'Angleterre. Cette populace vendue au prince, entraînée au désordre par sa propre nature, se livra, le 30 mai, à des violences publiques contre la bourgeoisie. Cette précipitation nuisit au plan de Nimègue. La bourgeoisie avait aussi à ses ordres, à Amsterdam, une populace patriote qui en vint aux mains avec la stathoudérienne, et la refoula dans le quartier des matelots. Le parti du prince leva les ponts pour se défendre dans ce quartier; mais le parti des bourgeois vint à bout de forcer un passage, et s'étant jeté dans les barques, attaqua ses ennemis d'un autre côté, et les mit en déroute. Les vainqueurs

usaient de leurs droits et ils poursuivaient avec acharnement; ils mirent au pillage les maisons des deux anciens régents stathoudériens. La bourgeoisie parvint cependant à arrêter cette vengeance populaire, où toutefois le désordre ne profitait à aucun de ceux qui le causaient; car la haine de ce bas peuple était toute politique, personne ne chercha à se rien approprier des richesses de toute nature que renfermaient les maisons dévastées; on nuisait à son ennemi pour lui nuire, et non pour s'enrichir à ses dépens. Cette conduite de la part de la dernière classe de la société d'une grande cité, alors qu'elle était victorieuse, dans une émeute suscitée contre ses intérêts, prouve à quel point la morale avait été profondément inculquée au peuple batave par ses institutions républicaines.

La populace avait eu son triomphe. La bourgeoisie procéda avec sa prudence ordinaire. Une recherche soigneuse, faite par ses ordres dans les maisons, avait produit la découverte de papiers importants dont la connaissance, jointe aux révélations des prisonniers qui avaient été faits, dévoila tout le plan de la conspiration du pouvoir, à laquelle l'ambassadeur d'Angleterre avait pris une part directe. On s'empara également de quelques envois de munitions de guerre, saisis après l'événement, et

dont la précipitation de la populace avait empêché qu'on ne fît usage : il fut alors bien prouvé que le prince n'avait rien négligé pour opérer le massacre des citoyens, si, comme il l'avait si bien prévu, il y avait résistance. C'était sur cette organisation criminelle et ténébreuse que s'appuyait le manifeste extraordinaire qu'il avait osé envoyer aux états-généraux. Mais par la faute même de ses agents, le moment de l'attaque ayant été avancé, le plan de la cour de Nimègue fut déjoué; et la province de Hollande, qui eût infailliblement suivi le sort de la capitale, fut soustraite au péril qui la menaçait. Il restait ce qui survit toujours aux succès et aux défaites civiles, un sentiment de haine et de vengeance plus profond encore qu'à l'époque de l'entreprise du stathouder contre les villes d'Elsbourg et de Hattem. La province de Hollande avait établi à Woorden, sous les ordres de son général Van-Ryssel, une commission militaire, qui correspondait avec la commission de défense formée à La Haye. Les circonstances devenant plus dangereuses en raison des derniers événements, la province, afin de pourvoir de suite en dernier ressort à tout péril, se décida à nommer une commission dictatoriale de cinq membres, à qui le salut de la patrie serait confié. Leurs pouvoirs seraient illimités ; ils disposeraient, à

leur gré, et sans en référer à aucune autorité, des moyens d'attaque et de défense, des corps armés, des citoyens, des deniers publics : ils ne seraient tenus de rendre de compte qu'après l'événement. C'était le seul moyen de lutter contre les attaques imprévues, les insurrections, les complots, dont la dernière tentative avait pensé causer la perte de l'état.

Cette proposition fut bientôt changée en résolution ; on procéda de suite à la nomination des cinq membres de la dictature provisoire. Les villes de Harlem, de Leyde, d'Amsterdam, de Gouda et d'Alkmaer, nommèrent chacune leur commission. Le choix tomba sur les hommes les plus considérés par leurs talents et leurs vertus républicaines. Aussitôt qu'ils furent nommés, ils entrèrent en exercice ; mais, malgré la vigueur salutaire de cette institution, il y avait, même pour elle, un péril contre lequel toute sa puissance ne pouvait rien : c'était la suprématie des états-généraux, du souverain. Or, il existait plus que de la rivalité entre les états-généraux et les états de Hollande ; et, en preuve de cette animosité, tous les officiers, que les états de Hollande avaient privés de leurs grades pour avoir refusé de marcher au secours d'Utrecht, venaient d'être réintégrés par les états-généraux, et ceux qui s'étaient montrés fidèles

avaient été suspendus du service. Il est vrai que le même jour les états de Hollande, qui payaient les régiments, renouvelèrent la résolution relative à ces officiers. Il résultait de ce conflit, de ce combat acharné du souverain contre la province de Hollande, le plus grand de tous les malheurs pour un état, celui de remettre au jugement des troupes la question de leur obéissance. Les patriotes avaient commis une faute capitale, dont la conduite des états-généraux offrait la démonstration depuis le retour des troubles, c'était celle de ne pas s'assurer avant tout d'une majorité absolue dans les états-généraux. Ils comptèrent trop sur la prépondérance de la Hollande; ils lui attachèrent une importance tellement puissante sur l'état en général, qu'ils se persuadèrent que les états-généraux n'auraient aucune consistance sans cette province. Ces hommes, aveuglés par leur bonne foi, manquèrent de politique : c'était la guerre des républicains qui jouaient à jeu découvert, contre les ambitieux et les courtisans; ils devaient, malgré leur vertu, leur courage, leur persévérance, succomber devant l'intrigue, l'intérêt et la mauvaise foi combinés. Le parti stathoudérien ne s'endormit pas. Les états d'Amersfort proposèrent aux états-généraux de prononcer la suspension du général Van-Ryssel, qui

commandait les troupes de la province de Hollande; le 10 juin, les états, non contents de prononcer cette suspension, interdirent à ce général toute autorité sur les troupes, et défendirent aux officiers de lui obéir. La même résolution attaqua aussi directement l'obéissance des troupes aux ordres de leur province. Un régiment, celui de Stuart, entraîné par un officier, viola son serment et quitta ses quartiers. Les autres officiers, tous les sous-officiers, restèrent fidèles; une partie même des soldats réfractaires rentra dans le devoir. Les vides de cette désertion furent remplis par les corps francs que la province entretenait aussi; mais l'exemple de la désorganisation était donné à l'armée, par l'ordre du souverain lui-même. Le lien du soldat était brisé, et à la première occasion on pouvait s'attendre aux scènes les plus déplorables.

Les patriotes reconnurent alors que tous leurs efforts, tous leurs sacrifices seraient inutiles, s'ils n'avaient pas la majorité dans les états-généraux; ils s'attachèrent sans relâche à la conquérir. En conséquence, ils imaginèrent de ne faire qu'une seule députation de celle d'Amersfort, qui leur était contraire, et de celle d'Utrecht, qui leur serait dévouée. Amersfort envoyait deux députés; il fut décidé qu'Utrecht en aurait trois: de cette manière le vote de la province d'Utrecht,

dont Amersfort faisait partie, leur assurait une majorité de trois contre deux. Le 14 juin, les trois députés d'Utrecht parurent à l'assemblée des états. Il y eut discussion pour leur admission; le lendemain, les débats recommencèrent, et, malgré l'opposition stathoudérienne, les trois députés d'Utrecht furent admis, à la majorité de quatre voix contre deux. Cette majorité ne perdit pas un moment pour annuler toutes les résolutions prises le 10; et le même jour, sans désemparer, elle ordonna au conseil d'état d'informer le général Van-Ryssel et les chefs des régiments du changement qui venait de s'opérer. Malgré cet avantage, le parti patriote était loin d'être assuré d'une victoire durable.

Le combat changea de forme. Les états-généraux étaient le véritable champ de bataille : on se battit à coups de députations. Amersfort envoya trois nouveaux députés au secours des deux qu'elle avait, afin de primer la députation d'Utrecht. Cette dernière ville avait prévu cette représaille : elle en envoya quatre, qui, joints aux trois qu'elle avait déjà, lui assuraient toujours la majorité de sept contre cinq. Mais la province de Frise, qui avait son gouvernement à part tout aristocratique, avait blâmé la conduite de ses députés, leur avait donné des instructions contraires; de sorte que la voix de cette pro-

vince passa du côté des stathoudériens, et que, lorsque les députations fortifiées des deux villes rivales se présentèrent, celle d'Utrecht fut rejetée, et celle d'Amersfort fut admise. Ainsi les états-généraux donnaient perpétuellement à la nation le scandale d'une mobilité aventurière. Ils devaient cesser d'être pour elle cette arche sainte, l'honneur des sept provinces et l'exemple de l'Europe.

Le même désordre avait eu lieu dans le conseil d'état. Il avait refusé de participer aux résolutions arrêtées, le 10 juin, contre le général Van-Ryssel; cependant il avait donné des ordres en conséquence, et quand ces mêmes résolutions eurent été abrogées, quatre jours après, il avait refusé d'expédier des ordres contraires aux premiers; de sorte que la nouvelle décision, qui réintégrait le général et ses officiers sous l'obéissance de la province de la Hollande, était restée sans exécution : c'était une véritable anarchie froidement calculée. Alors la désertion se mit dans les troupes de la Hollande, et cinq régiments, qui formaient le cordon aux ordres du général Van-Ryssel, désertèrent presque en entier, tandis qu'ils fussent restés au drapeau de la province qui les soldait, si le conseil d'état eût fait son devoir.

Le pays était dans une situation critique, dont

le dénoûment pouvait précipiter la ruine de la liberté. La province de Hollande ne fut cependant point découragée par cette désertion : les villes de Rotterdam et Amsterdam levèrent à grands frais des corps francs, armèrent leur bourgeoisie, et remplacèrent les soldats étrangers par des citoyens. Utrecht se joignit habilement à ces nouveaux efforts. Ses états publièrent une proclamation qui rappelait sous les drapeaux de la province, et par conséquent du souverain local, les troupes à sa répartition. Cette proclamation eut son effet dans les troupes stathoudériennes, qui désertèrent et revinrent augmenter les forces d'Utrecht. A Amersfort on fut peu inquiet de cette mesure, parce que les régiments déserteurs du cordon, gagnés par l'argent de l'Angleterre, n'inspiraient plus de défiance. La Gueldre n'était pas plus tranquille, elle craignait les régiments hollandais qu'elle avait conservés malgré l'ordre de la province de Hollande. Utrecht avait dans ses murs une armée de sept mille hommes. L'Over-Yssel en avait plus de quatre mille à Deventer. Les forces stathoudériennes étaient loin d'être dans la même proportion ; d'un autre côté, la commission dictatoriale de la province de Hollande continuait vigoureusement ses fonctions. Elle avait organisé tous les moyens de défense et d'attaque ; elle

avait disposé des fonds pour assurer aux officiers et aux soldats une solde extraordinaire. Cependant le pays était divisé par quatres partis bien distincts : le parti stathoudérien, qui voulait le stathoudérat avec toutes ses usurpations; la Gueldre, Amersfort, la noblesse de Hollande aux états-généraux le composaient. Le second était le parti aristocratique; il voulait conserver l'autorité, et même conquérir celle du stathouder; c'était la cause des familles patriciennes et de l'hérédité des charges. Le troisième était constitutionnellement républicain; il voulait conserver le stathoudérat, sans les abus qui l'avaient rendu usurpateur, et le rappeler à sa première origine; il était ouvertement opposé à l'aristocratie des grandes familles. Le quatrième enfin était le parti démocratique, qui ne voulait ni du stathoudérat ni d'aucune aristocratie; c'était le parti des niveleurs; il était soutenu par une foule de sociétés populaires. Ces sociétés envoyèrent des députations aux chefs des gouvernements. Telle était la complication d'intérêts sous laquelle gémissait la fortune publique.

Dans de semblables circonstances, il était de première nécessité de recourir à un médiateur, afin de ne pas s'exposer au bouleversement général que le choc de tant d'éléments divers devait produire. Les patriotes éclairés de la pro-

vince de Hollande, attirés par l'ambassadeur de France, s'assemblèrent pour aviser aux moyens de faire demander par les états-généraux la médiation de cette puissance. En raison des partis qui pouvaient exister dans la régence, on voulut d'abord s'assurer du vœu de la bourgeoisie : il fut unanime, et porté à la régence, qui accueillit la résolution, et la transmit aux députés de la province pour en faire la proposition aux états-généraux. Cette proposition y fut agréée à la majorité de 12 voix contre 7. Le lendemain, 7, la résolution de la veille fut prise *ad referendum;* c'était un terme moyen qu'adoptaient et la sagesse des uns et la perfidie des autres. Ce moyen prenait du temps; c'était surtout ce que voulait le parti orangiste.

De toutes parts il avait donné le signal de la destruction du parti constitutionnel, surtout là où il s'était trouvé en force; il avait commis les désordres les plus affreux à Zutphen. La garnison s'était inopinément et sans provocation jetée sur la bourgeoisie, sous le prétexte de la désarmer; les maisons des patriotes avaient été pillées, saccagées; les soldats et les officiers avaient repris la cocarde orange, et signalaient ainsi par des excès la cause pour laquelle ils s'y livraient. Les mêmes scènes se renouvelèrent dans les malheureuses villes d'Elsbourg et de Hattem, et

dans celles d'Arnheim, de Hochem, de Doësbourg. La plus basse populace faisait cause commune avec les soldats. Il en fut de même à Middelbourg, où le massacre des patriotes suivit le pillage de leurs maisons. Les régents de la ville furent obligés de porter processionnellement l'étendard orange, et de le placer au haut d'une tour. Flessingue, Terwœre, Helvoetsluys, la Brille, furent en proie à des émeutes plus ou moins violentes. Le parti du prince, las de tant de délais, et inquiet des forces que le parti contraire pouvait lui opposer, avait fomenté secrètement ces troubles partiels; et La Haye allait en devenir aussi le théâtre, quand un événement sauva cette ville.

Le 28 juillet, plusieurs voitures marchant ensemble furent arrêtées à un poste gardé par le détachement d'un corps au service de la province de la Hollande. Ces voitures appartenaient à la princesse d'Orange, qui venait de Nimègue et se dirigeait vers La Haye. La princesse fut obligée d'attendre, pour continuer sa route, l'autorisation du général, qui était à Woorden, où résidait la commission souveraine récemment instituée par la province. Trois membres de cette commission se rendirent auprès de la princesse, et lui représentèrent que, dans les circonstances actuelles, où la tranquillité était généralement

troublée au nom du prince, où le massacre et le pillage venaient de désoler plusieurs villes, la présence de la princesse à La Haye ne pouvait manquer de servir de prétexte aux malveillants pour y commettre les mêmes désordres ; qu'en conséquence la commission, ne pouvant prendre sur elle une telle responsabilité, se croyait obligée d'en référer aux états, qu'en attendant elle priait la princesse ou de retourner à Nimègue, ou d'attendre dans une ville la réponse des états. La princesse dissimula son mécontentement, elle se retira dans la petite ville de Schoonhaven, d'où elle écrivit au grand-pensionnaire pour demander l'autorisation de continuer son voyage. Les états prirent *ad referendum* la lettre de son altesse royale, et approuvèrent la conduite de la commission. Il fut rendu compte à la princesse de la décision des états. Celle-ci écrivit alors à cette assemblée une lettre par laquelle elle lui reprochait avec hauteur l'approbation qui venait d'être donnée à la conduite de la commission. Les états reçurent en même temps du stathouder une plainte encore plus violente sur cet affront fait à sa famille. Ce mémoire du prince fut pris également *ad referendum* par les états de Hollande.

Cette plainte était un manifeste violent contre les états; sa publicité ne pouvait que porter

à son comble l'animosité dont le prince était l'objet, et donner lieu peut-être à de justes représailles. Les esprits sages, les hommes amis de l'ordre public, s'attachèrent à un moyen qui conciliait à la fois et la dignité que les états se devaient à eux-mêmes et les intérêts du pays. Il était également impossible de répondre soit au mémoire du stathouder, soit à la lettre de la princesse, sans descendre à une réfutation violente, et sans appeler hautement sur eux la vengeance publique. Quant au prince, les états n'avaient plus rien à ménager; il devait leur convenir de lui interdire tout accès dans la province. Ils l'avaient déjà dépouillé de toutes ses dignités, ils ne pouvaient point ne pas le déclarer hautement l'ennemi de la patrie hollandaise; mais ils envisagèrent sous d'autres rapports la conduite qu'ils devaient tenir envers la princesse. Ils voulurent ne voir en elle que la sœur du roi de Prusse, et faire de leur indulgence une mesure de politique. En conséquence, ils décidèrent de faire insinuer à la princesse de séparer sa cause de celle de son mari; assurait par cette démarche la condition de ses enfants, qu'elle pourrait ainsi continuer d'habiter le palais de La Haye, où elle jouirait de tous les honneurs attachés à son rang, et assurerait à la dignité stathoudérienne et à la

souveraineté des états ce que les lois leur avaient donné. L'exclusion du prince ne devenait plus qu'une exception personnelle, motivée par des violations de toute espèce, et absolument étrangère à la condition du stathoudérat, à laquelle on était loin de vouloir porter la moindre atteinte. Les états de Hollande donnaient à la fois un grand exemple de justice et de modération; car leurs villes, les habitants de ces villes, les propriétés de ces habitants avaient été inopinément, et sans provocation, les victimes des plus coupables agressions de la part du prince. Il était juste de l'en punir; il était de la majesté souveraine de la nation de ne punir que lui. Le plan qu'ils venaient d'arrêter était d'une haute sagesse. Une circonstance des plus graves survint tout à coup, qui empêcha son exécution,

La princesse s'était plainte de la manière la plus violente au roi son frère d'avoir été arrêtée, dans son voyage à La Haye, par un poste hollandais. Cependant, dans la lettre qu'elle avait écrite aux états à ce sujet, loin d'articuler le moindre reproche contre les membres de la commission de Woorden et l'officier qui s'étaient opposés à son voyage, elle avait rendu justice aux égards dont elle avait été l'objet. Le roi, trompé par la lettre de la princesse, char-

gea son ministre de remettre aux états un mémoire en réparation d'injures, d'outrages, de violences, qui auraient été commis envers sa sœur ; la suspension de son voyage y était qualifiée d'attentat. Les états répondirent à la note royale par l'exposé le plus détaillé des faits, et, donnant des preuves incontestables de la fausseté des informations qui avaient été transmises, ils ne doutèrent pas un moment d'avoir satisfait le roi; ils crurent même pouvoir compter sur son influence pour faire accepter par la princesse sa sœur les propositions qu'ils avaient arrêtées.

Dans l'intervalle de la note du cabinet de Berlin au contre-mémoire des états, l'ambassadeur de France, parfaitement instruit des circonstances de l'arrestation des voitures de la cour, des actes de la commission de Woorden, et de tous les désordres que le parti orangiste avait excités dans la province, s'offrit pour contribuer à éclairer M. de Thulemeyer, ministre de Prusse, sur le véritable état des choses. Sa proposition fut agréée des états et du ministre prussien ; des conférences furent ouvertes à cet effet à l'hôtel de l'ambassadeur de France. Il résulta des éclaircissements donnés par les membres des états, notamment par le député Gislaër, une conviction positive pour M. de Thule-

meyer. Ce ministre se chargea de faire connaître à la princesse le désir des états qu'elle changeât de politique et séparât sa cause de celle du stathouder; s'engageant également à rendre compte à sa cour et de ce projet et de toutes les informations qu'il venait de recevoir, tant sur la conduite du prince que sur ce qui était personnel à son altesse royale relativement à son voyage.

Mais ce ministre se flattait à tort de la faire adhérer aux vues des patriotes : elle comptait avec trop de raison sur une intervention diplomatique. En effet, on reçut bientôt à La Haye; de l'agent de la république à Berlin, la nouvelle du rassemblement de vingt mille Prussiens à Wesel, et M. de Thulemeyer eut ordre de sa cour de déclarer que ces troupes étaient destinées à appuyer la juste satisfaction que le roi demandait pour les outrages faits à sa sœur, sa majesté n'ayant été nullement satisfaite des éclaircissements fournis sur cette affaire par la commission des états. Ce ministre notifia de plus que le camp de Wesel avait été jugé d'ailleurs nécessaire par son maître, en raison du camp de 15,000 hommes que la France annonçait vouloir former à Givet; malheureusement pour les patriotes hollandais, cette autre démonstration de forces n'eut pas lieu.

L'intervention que la France avait proposée lors des derniers événements avait été acceptée par les états-généraux *ad referendum*; depuis les députés des provinces s'étaient expliqués de telle manière, chacun selon ses intérêts respectifs, que la Prusse aussi avait été, comme l'Angleterre, mise au nombre des puissances dont on acceptait la médiation. La Prusse, profitant d'un vœu presque isolé pour se mettre en avant comme médiatrice, avait hautement persisté à demander une satisfaction telle, que les états de Hollande ne pouvaient s'y soumettre sans s'avilir. Cependant le duc de Brunswick, commandant les corps réunis à Wesel, s'était déjà rendu à Nimègue, où il avait conféré avec le stathouder. Enfin, et pour rendre presque insurmontable la difficulté du moment, la France elle-même, plus disposée à conseiller qu'à armer, engagea les états à admettre les médiations britannique et prussienne; le cabinet de Versailles, en trompant ainsi la confiance du parti républicain, manqua à sa politique. S'il avait fait camper 15,000 hommes à Givet, la Prusse eût rappelé ses 20,000 hommes de Wesel; cette puissance n'eût pas osé risquer la réciprocité d'une démonstration hostile avec la France. Elle eût préféré sacrifier le stathouder, et se fût empressée d'accepter, pour la princesse, les propo-

itions des états; mais toute prudence, comme oute justice, fut abandonnée de part et d'autre. a médiation britannique était un outrage fait ux états; il était impossible de faire à la pro-ince de Hollande, dont l'or de l'Angleterre vait soldé les troubles et la défection de ses égimens, une proposition plus révoltante. Il y vait, d'un autre côté, grand péril à refuser hau-:ement cette médiation; quant à celle de la Prusse, outre qu'elle embrassait les différends espectifs des provinces entre elles, elle devait aussi juger spécialement le procès des états-généraux avec le stathouder, quoique la Hollande fût le souverain, et le prince son délégué. Dans l'état où la France avait laissé se placer la question, il n'était plus possible de songer à décliner la médiation anglaise, sans rejeter également celle de Versailles et celle de Berlin.

Dans une situation aussi compliquée, les états s'avisèrent d'un moyen que leur suggéra leur prudence. Ce fut, au lieu de recourir à la médiation publique des trois puissances, de traiter à l'ombre d'une médiation particulière, à laquelle on donnerait la force et le caractère d'un arbitre. Ce médiateur était la France. Un citoyen distingué serait envoyé confidentiellement à Versailles, s'aboucherait, à Paris, avec le comte de Goltz, ministre de Prusse; et ils plaideraient

leur cause devant le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères. Le plénipotentiaire hollandais garderait le plus strict incognito pour ne pas éveiller les soupçons de l'Angleterre; il ne devait être extérieurement à Paris qu'en simple voyageur. Ses instructions étaient d'abord de proposer un armistice entre les deux parties; ensuite, ce point une fois obtenu, de concéder l'autorité stathoudérienne à la princesse. De cette manière on éludait habilement l'intervention britannique. Paulus, dont il a été déjà question, réunit tous les suffrages pour remplir cette mission délicate. Il était impossible de confier de plus chers intérêts à un meilleur citoyen, à un homme plus habile. Le ministère français, consulté sur ce plan, l'avait approuvé.

Mais comme cette négociation devait prendre du temps, et qu'il était important que le stathouder n'en pût pas profiter pour recommencer avec succès de nouvelles attaques contre Utrecht, on s'adressa à Versailles pour mettre cette ville en état de défense: elle manquait d'ingénieurs et d'artilleurs; la France en envoya. La place fut mise sur un pied respectable, et les troupes stathoudériennes ne tardèrent pas, dès la première attaque, à s'apercevoir que la garnison avait reçu un puissant renfort. En

: temps que la cour de Versailles accor-
les canonniers et des ingénieurs aux pa-
s d'Utrecht, elle demanda que les états
›llande donnassent, par une lettre adressée
princesse, un motif à la Prusse de suspen-
ses opérations militaires. L'idée de cette
arche fut loin d'être accueillie par les pa-
›tes ; ils y virent une humiliation positive, et
salut douteux. La Prusse s'en contenterait-elle?
, dans le cas contraire, la France armerait-
le pour soutenir ses conseils ? Cette propo-
tion fut prise *ad referendum* par les états de
lollande. A Amsterdam elle fut violemment
·ejetée ; remise enfin en délibération dans l'as-
semblée générale, elle fut admise à la majorité
de dix contre quatre. Quatre villes et l'ordre
équestre refusèrent de voter. La lettre fut donc
écrite à la princesse dans le sens qui avait été
indiqué par le ministère de France. Mais tout
était devenu fatal aux patriotes : le 8 septembre
1787, cette résolution avait été prise, la lettre
écrite, envoyée à la princesse, copie remise à
M. Thulemeyer pour être expédiée à sa cour ; et
le lendemain 9, ce ministre reçut de Berlin, et
transmit au conseil de Hollande une note par
laquelle le roi son maître signifiait ses dernières
intentions, qui anéantissaient toute espérance
d'une conciliation quelconque. Le roi fixait

aux états un terme de quatre jours pour faire des excuses à sa sœur, pour désavouer tout ce qui avait été fait par la commission de Woerden touchant le voyage de la princesse, et pour punir ceux dont elle déclarait avoir à se plaindre, faute de quoi les troupes de Wesel entreraient sur le territoire de la république. Cette note menaçante, par laquelle le roi de Prusse affectait une domination absolue sur la république, mit au grand jour le motif du voyage de sa sœur, l'intelligence concertée qui n'avait cessé d'avoir lieu entre la cour de Nimègue et celle de Berlin, et donna en même temps la preuve que M. Thulemeyer, au lieu de recevoir des ordres de son maître, ne les recevait que de Nimègue, et à point nommé pour détruire le lendemain tout ce qui aurait été préparé la veille. Les patriotes virent également que les négociations de la France avec la Prusse s'étaient ressenties de la mollesse qui caractérisait alors le cabinet de Versailles, endormi dans l'insouciance des plaisirs sur le bord de l'abîme qui devait bientôt l'engloutir. Qui sait ce qui serait arrivé, si la France, fidèle à son honneur et à sa politique, eût soutenu hautement, par une grande demonstration militaire, l'amitié qu'elle devait aux Provinces-Unies ? Elle donnait peut-être le signal d'une guerre

où elle eût entraîné une partie de l'Europe; elle aurait sauvé la liberté de son alliée, et probablement échappé elle-même à sa révolution.

En cela, elle eût été conséquente avec la conduite qu'elle avait tenue à l'égard de l'Amérique du nord, où, sans provocation de la part de l'Angleterre, elle avait été grossir les armées des insurgents. L'intérêt qu'elle eût pris à défendre la Hollande était plus direct, plus juste, plus politique; tandis qu'en l'abandonnant au moment du danger, elle la condamnait de son plein gré à être humiliée par la Prusse et par l'Angleterre. Aussi, quand la révolution française éclata, les Hollandais n'oublièrent-ils pas ce grief contre Louis XVI.

Le 12, les états, en réponse au mémoire prussien, déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas délibérer sur la dernière note de M. de Thulemeyer; que deux membres des états seraient envoyés à Berlin, à l'effet de donner au roi de nouvelles explications sur l'interruption du voyage de la princesse; qu'il serait auparavant écrit une lettre à cette princesse pour prendre son avis sur cette mission; et que les ministres de France et de Prusse seraient invités à transmettre à leurs cours copie de cette résolution. Cependant on ne négligeait rien pour obtenir des secours de la France. La place de Givet, où il y

avait une bonne garnison, est si près de la Hollande que, pour peu que la France eût voulu mettre quelque activité à satisfaire à cette demande, les secours fussent arrivés encore à temps pour opérer une jonction utile avec les régiments hollandais. Le comte d'Esterhazi, qui commandait à Givet, était à La Haye; on fit, auprès de lui, une démarche inutile. Les Hollandais n'eurent plus d'autre ressource que d'opposer un désastre à un autre, en ouvrant leurs écluses. Ce moyen funeste était encore loin de suffire: il fallait être assuré de la fidélité des garnisons, et elles étaient en grande partie composées d'étrangers; et lors même que, sous ce rapport, on eût été délivré de toute inquiétude, on n'obtenait que le temps d'attendre de faibles secours, qui seraient loin de pouvoir résister aux troupes prussiennes.

Le 16, les états apprirent la marche des Prussiens, qui s'avançaient en trois colonnes sur la province de Hollande, et que l'inondation n'ayant pas réussi, en raison de la sécheresse, la place forte de Gorcum ne pourrait tenir; que, sous trois jours, l'ennemi serait infailliblement à La Haye. On sut en même temps que la France se déciderait enfin à intervenir avec des forces imposantes, si le roi en recevait la demande formelle des états de Hollande. A ces

nouvelles, deux résolutions furent prises : l'une d'évacuer La Haye, et de transporter le gouvernement à Amsterdam, où on pourrait se défendre ; l'autre, d'envoyer en toute hâte à Versailles, pour solliciter le secours des armes françaises : il n'était plus temps. Utrecht, sur laquelle on avait le droit de compter, fut évacuée, de l'avis de son gouverneur, le prince de Salm, et tomba au pouvoir de l'ennemi ; il en fut de même de Gorcum, qui se rendit le 17. On attendait les Prussiens le 18 à La Haye ; la ville fut bientôt livrée aux plus affreux désordres. La populace, mise en fermentation par le parti stathoudérien, arbora ses couleurs, poursuivit ceux qui ne les portaient pas, s'ameuta contre les patriotes, les maltraita, les précipita dans les canaux, pilla, dévasta leurs maisons ; elle eût également ravagé l'hôtel de l'ambassadeur de France, sans une garde qui lui fut envoyée. Cet affreux tumulte, qui se répétait dans les différentes villes de la province, dans celles surtout qui se trouvaient sur le passage du stathouder, dura quinze jours à La Haye, et n'y fut suspendu que le 20 septembre, jour où le prince y fit son entrée ; en changeant les régences sur la route, il donnait le signal des réactions. Les nouvelles régences se hâtaient de nommer des députés aux états. Amsterdam

et deux petites villes maintinrent seules leur députation. Le prince eut, à son arrivée à La Haye, par l'effet de ces élections, une majorité de seize voix contre trois; aussi la révolution, ou plutôt la contre-révolution, fut-elle complète. Le premier acte des états-généraux fut d'abroger ce qui avait été décrété contre les prérogatives du stathouder, et de le réintégrer dans toutes ses dignités. La commission de Woorden fut dissoute; et pour mieux caractériser l'esprit dans lequel s'opéraient ces grands changements et l'influence qui les dictait, les états prirent une résolution pour inviter la princesse à revenir à La Haye. Ils se croyaient obligés à cette réparation, afin de désavouer, autant qu'il était en eux, la conduite de leurs prédécesseurs, relativement au voyage de son altesse royale. Leur triomphe ne s'arrêta pas à ce qui regardait la réforme du gouvernement. Il fallait aussi humilier le cabinet de Versailles, qui le méritait par son impardonnable indifférence; et, à cette séance, il fut résolu que le roi de France serait invité à ne pas envoyer de troupes en Hollande, afin de ne pas troubler le calme qui était rétabli. Ainsi, la France eut une part publique à la proscription qui frappa la liberté hollandaise, et le déshonneur d'être remerciée des secours qu'elle n'avait pas envoyés. Le stat-

nouder et la princesse se livrèrent au délire d'une victoire criminelle, qu'ils devaient aux baïonnettes étrangères. L'autorité stathoudérienne, depuis ce jour, ne fut qu'une usurpation ; et cette usurpation parut d'autant plus pénible aux citoyens, que le prince ingrat était, de plus, un sujet révolté.

Les Prussiens cependant continuaient leur marche de conquérants. Les portes des villes s'ouvraient devant eux ; ils étaient entrés à Utrecht, par la trahison du prince de Salm son gouverneur, malgré les efforts des officiers français du génie et de l'artillerie, qui l'avaient mise à l'abri de toute attaque. Les places du cordon, de simples villages aux environs d'Amsterdam, se défendirent avec intrépidité, et ils perdirent beaucoup de monde avant de s'en emparer. Les petites garnisons de ces places se reployèrent sur Amsterdam, où commandait un Français, le chevalier de Ternant, brave et intelligent officier, mais son commandement était soumis nécessairement dans toutes ses parties, et notamment pour les mouvements militaires, à la volonté de la régence, laquelle en référait encore à la bourgeoisie. De là naissaient des obstacles journaliers à l'exécution des ordres que la rapidité des circonstances et la variété des besoins de la défense lui prescrivaient

de donner. Cet officier, se voyant inutile au commandement d'une ville dont les habitants armés délibéraient sur les ordres qu'il leur donnait pour leur salut, se décida à s'en démettre et quitta furtivement la ville sans être reconnu des Prussiens, qui en avaient complété l'investissement.

Il ne resta bientôt à cette grande cité, dont la volonté publique avait été si courageuse, depuis les usurpations du prince et le commencement de la guerre civile, que la ressource de capituler. La France, qui arrivait toujours avec des conseils, et jamais avec des secours, fut la première à l'y engager. La capitulation fut signée le 10 octobre. Comme il y avait eu révolution suivie d'une victoire complète, il devait y avoir réaction contre le parti vaincu; il y eut aussi émigration. La ville de Saint-Omer devint l'asile des émigrés. La France se distingua par une généreuse munificence envers les fugitifs, ses alliés. Son armée ne les ayant pas secourus, ce devoir restait à son administration. Elle le remplit avec une noble bienveillance. Ce souvenir ne devait pas être perdu pour la France elle-même, ni pour la Hollande; mais c'était à la France, devenue libre à son tour, à réparer vis-à-vis de la Hollande l'abandon de la France monarchique. Elle fut éconduite bientôt même

sous le rapport de l'alliance, par l'influence britannique qui s'empara des traités à conclure avec la domination nouvelle. La Prusse figurait et avec raison dans ces traités; elle forma, avec l'Angleterre et le stathouder un triple lien qui tint la Hollande captive sous le joug du plus absolu despotisme. C'était une dérision cruelle de la part de ces trois puissances, de saluer encore la Hollande du nom de la république. Les deux traités furent signés dans le mois d'avril 1788.

Il n'y a qu'à attendre pour les peuples, quand ils tombent sous le joug d'une grande servitude. Leur instinct les avertit des circonstances qui peuvent les délivrer. La révolution française, qui se déclara l'année suivante, dut éveiller puissamment les patriotes hollandais; ils durent voir dans les Français, leurs anciens amis, de nouveaux alliés qui pouvaient enfin devenir leurs sauveurs. Mais la république de Hollande, opprimée par le stathouder, par l'Angleterre et par la Prusse, était condamnée à faire partie d'une coalition contre la France libre, avant de l'être à son tour. Sa sagesse, qui avait survécu à son indépendance, protesta vainement, au nom de la patrie en danger, du besoin d'une complète neutralité; le stathouder, qui l'avait asservie, devait la sauver, en l'exposant à de nouveaux

périls; et lui-même devait périr par les armes qu'il avait employées contre elle, par une révolution. Enfin, il fallait que la Hollande fût conquise par la république française, pour devenir elle-même une véritable république; ce qu'elle n'avait été réellement qu'avant le stathoudérat, et depuis, avant l'hérédité dans la maison de Nassau-Orange.

L'anéantissement de la liberté hollandaise s'était opéré en moins de vingt jours, sous les yeux de la France. L'Europe eut une grande inquiétude et ne douta point que le cabinet de Versailles ne se préparât contre le cabinet de Berlin à une vengeance éclatante, qui pouvait rendre la guerre universelle en Europe. C'était le parti qu'aurait dû prendre Louis XVI, dont le royaume était déjà agité : il eût peut-être détourné les esprits des intérêts naissants; il eût forcé, en faisant marcher une armée sur la frontière du nord, l'Angleterre et la Prusse à traiter avec lui de l'indépendance de la république de Hollande. Par cette conduite à la fois juste et politique, il aurait inspiré du respect à ses propres sujets, à ses alliés, à ses ennemis; alors il eût reconquis en Europe cette voix prépondérante que lui assuraient les forces de son royaume, et les glorieuses campagnes de sa marine contre la Grande-Bretagne. Après avoir facilement ter-

miné les affaires de la Hollande par sa puissante intervention, il eût également terminé celles de la France elle-même. Son alliance avec l'Espagne et l'Autriche pouvait s'accroître encore de celle de la Russie : il se serait trouvé le chef, le modérateur de la quadruple alliance. L'effet de cette grande dictature eût été de faire la paix entre la Russie et la Turquie, de protéger la Pologne contre cette première puissance, comme il aurait défendu la Hollande contre la Prusse. Alors l'Angleterre et la Prusse, frappées d'un grand isolement dans la politique générale, n'eussent pas usurpé le rôle de dominatrices qu'elles exercèrent à cette époque. La Prusse, pressée entre ces trois grands empires, eût été contrainte à se trouver heureuse de continuer d'exister. L'Angleterre serait restée seule contre l'Europe; et la France pouvait réaliser déjà contre elle ce que l'empereur Napoléon dut entreprendre depuis, dans des circonstances moins favorables. Cette quadruple alliance fut essayée; elle était conclue, et, malgré la faiblesse du ministère français, elle aurait changé l'état de l'Europe; mais le cardinal de Loménie éluda cette gloire avec persévérance. Le secret du traité fut trahi, le ministère de France fut changé. La Prusse prit en Europe la place de la France, ce qui était monstrueux. La Hollande ne fut qu'une province

anglaise. L'Autriche se battit contre les Turcs, avec la Russie qui se battait contre les Suédois et les Polonais. Ceux-ci se jetèrent dans les bras du roi de Prusse, devenu le protecteur de l'empire germanique. Joseph II trembla sur son trône impérial; le Brabant se révolta et se déclara libre. La Prusse, qui venait de détruire la liberté légale de la Hollande, soutint l'insurrection des Belges; la révolution couvrit la France et menaça l'Europe.

L'esprit d'indépendance n'avait point été éteint en Hollande. La haine, qu'inspirait plus fortement, de jour en jour, le parti du stathouder victorieux, était de plus alimentée par la fermentation qui régnait dans le Brabant. De violents républicains, Van-der-Noot et Van-der-Mesch, avaient paru dans les troubles de ce pays; ils étaient parvenus à soulever la population contre les Autrichiens, à les chasser, et à faire proclamer l'indépendance nationale. La conquête ou plutôt l'asservissement de la Hollande n'avait coûté que de vingt jours au stathouder; la soumission du Brabant ne fut pas, pour l'armée que l'Autriche y envoya, une opération plus difficile. Mais malgré ces succès de la force, les bons habitans des deux nations voisines, et naturellement ennemies, attendaient le moment de reconquérir les avantages qu'ils venaient de

perdre. L'envahissement du Brabant par l'armée de la république française vengea bientôt les Belges de la réaction autrichienne. Les Français y furent reçus en libérateurs. La Hollande aurait échappé à la conquête; et elle eût d'elle-même plus tard et par la force accompli sa révolution anti-stathoudérienne, si le cabinet de Londres qui venait de s'élever tout à coup en ennemi de la liberté des nations, malgré l'exemple sanglant que la Grande-Bretagne elle-même avait donné, n'eût entraîné la Hollande sa vassale dans les périls de la coalition. La convention était loin de vouloir la guerre avec l'Angleterre : elle avait à Londres un bon négociateur. L'ambassadeur Chauvelin n'était plus reconnu; mais Maret, alors directeur des affaires étrangères, était chargé de traiter. Il fit des ouvertures de conciliation très raisonnables; elles furent rejetées. Revenu avec de nouveaux pouvoirs, il fit d'importantes concessions, très avantageuses à l'Angleterre et à la Hollande. Mais Pitt redouta le degré de puissance où la France pouvait s'élever, si on lui laissait tranquillement établir sa révolution ; et il ne songea pas qu'il mettait en péril la destinée de l'Europe entière, s'il parvenait à l'armer contre la liberté française.

La convention avait tué Louis XVI. Le grand crime était commis. L'Angleterre était la seule

puissance de l'Europe qui n'eût pas le droit de l'en punir. Ce fut elle cependant qui entreprit cette vengeance si naturelle aux maisons d'Espagne et d'Autriche. Il était évident qu'après avoir osé commettre un tel attentat, la convention n'aurait ni la volonté ni la possibilité de reculer devant aucune menace, ni de rétrograder dans sa carrière. L'enthousiasme guerrier, et surtout l'enthousiasme révolutionnaire que la France avait déployés depuis la bataille de Jemmapes, durent faire prévoir qu'au moment d'un danger plus sérieux dont l'armée de Clairfaith et celle des émigrés faisaient la menace, une grande démonstration nationale de défense, une insurrection unanime pour l'attaque se déploiraient dans toute la France. Mais l'Angleterre, qui se mettait en première ligne pour former une coalition, savait bien qu'elle ne serait tout au plus qu'en seconde ligne pour les guerres, et même qu'elle n'y paraîtrait que comme subsidiaire. Il lui importait beaucoup que l'Europe continentale fût exposée à de grands dangers : la suprématie qu'elle voulait usurper n'en serait que plus assurée, elle régnerait sur l'Europe par les malheurs qu'elle lui aurait causés; elle retarderait la marche de l'industrie française, en tenant la France sur les champs de bataille. Elle se réservait de nourrir

au-dedans de la république les factions qui devaient la déchirer; elle refusait de négocier avec la convention, et elle se promettait d'alimenter la terreur; elle voulait hériter de la mort de Louis XVI, et en disputer les résultats à la république. Chauvelin fut congédié le 24 janvier 1793. Maret resta jusqu'en février; mais on le fit aussi partir, lorsque la guerre fut imminente. Il remporta la conviction que Pitt était l'ennemi irréconciliable de la prospérité de la France. L'Angleterre entraîna toute l'Europe dans sa haine, excepté le Danemarck toujours si fidèle à la France, et la Toscane où régnait le sage Léopold. C'était un arrêt de mort pour la Hollande qui était placée pour recevoir le premier feu de la république; mais Guillaume V, qui avait détruit ce bel état, où ses ancêtres avaient été appelés à une si glorieuse hospitalité, devait subir, par l'empressement qu'il mit à accéder aux volontés de l'Angleterre, toutes les conséquences de son usurpation et de sa servitude. La convention déclara la guerre à l'Angleterre, et à la Hollande, dont celle-là avait fait son satellite.

Ce serait un beau champ à exploiter pour la spéculation, que d'estimer ce que fût devenue la destinée de la France et de l'Europe, si l'Angleterre, tout en désavouant le meurtre de

Louis XVI, ce qui était d'une morale publique, eût écouté les conseils d'une politique philanthropique, en acceptant, comme alliée, la révolution française. Les échafauds n'eussent pas couvert la France. Les rois n'eussent pas été ébranlés sur leurs trônes, ils auraient tous été plus ou moins au-devant des révolutions; l'Europe entière fût devenue, sans secousses, constitutionnelle et libre sans jalousie, sans ambition; le projet de l'abbé de Saint-Pierre pouvait se trouver réalisé. La république française se serait assise sur elle-même et sur la sécurité environnante; elle n'aurait eu ni la pensée ni le besoin d'envahir. Elle n'aurait pas eu la nécessité de la victoire, et la législation implacable, qui appuyait au dedans cette nécessité, n'eût pas répandu les flots de sang dont le sol français a été abreuvé. Aucune supériorité que celle de la loi ne se fût élevée dans son sein; il n'y aurait eu de place pour aucune ambition privée. Toute la gloire eût été dans les tribunes et sur les bancs des magistrats; tout l'intérêt eût été pour l'industrie. Le commerce, l'agriculture seraient devenus, avec les beaux-arts, le patrimoine de la liberté; une seule campagne aurait eu lieu peut-être dans le commencement; celle-là eût donné à la France les belles limites du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. C'eût été sa seule

conquête. La France eût été le plus grand miracle de la civilisation; elle eût ressuscité la Rome des Scipions, et la Grèce de Miltiade et de Léonidas; mais l'Angleterre n'eût été qu'un comptoir, parce que la France eût été la métropole du monde. La mort de la France fut résolue par l'Angleterre.

La conquête du Brabant était la véritable raison de la guerre pour la Grande-Bretagne, qui espérait faire reprendre cette province par les armées de la coalition, et se délivrer aussi de toute inquiétude par rapport à la Hollande. Il eût été cependant plus naturel de croire que du Brabant conquis, et heureux de sa conquête, la France s'élancerait tout d'abord, et avec avantage à la déclaration de guerre, sur la Hollande où la vengeance et l'oppression avaient conservé tant de partisans aux principes révolutionnaires. Aussi Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, ne perdit pas un moment pour entrer en Hollande. Il avait pris Breda et Gertruydemberg, il assiégeait Willemstadt et Berg-op-Zoom; mais le peu d'accord qui régna entre lui et ses généraux, et parmi ses généraux, remit bientôt la Belgique sous le pouvoir des Autrichiens par la perte de la bataille de Nerwinde; la Hollande fut également évacuée par l'armée qui asssiégeait Maestricht. La coalition chanta

victoire, elle devait payer cher ce premier succès dû à la mésintelligence des chefs, et peut-être à une intelligence avec le prince Cobourg, ce dont Dumouriez fut accusé. La convention envoya des commissaires pour l'arrêter dans son camp de Maulde; il les fit prisonniers et les livra aux Autrichiens. C'est une méchante action, plus basse encore que la trahison: il pouvait quitter la France, sans livrer ses concitoyens; il n'eût été qu'un déserteur qui craignait un jugement. Il avait voulu délivrer Louis XVI, et il ne l'avait pas fait. Depuis la mort de ce monarque, il avait eu la vanité bien étrange d'aller, avec son armée, détruire la convention qui avait condamné son roi; et il fut bien heureux lui-même de se dérober à la vengeance de cette armée, dont il parlait avec tant d'arrogance, comme si elle lui eût appartenu. Dumouriez ne fut ni un bon général ni un bon Français; il devait garder la Hollande ou au moins la Belgique. Il ne devait, sous aucun rapport, menacer son pays de la guerre civile pour en punir le gouvernement, c'est-à-dire pour se venger. Il avait trahi, il déserta; il traîna dans l'exil une vie sans considération, il vécut de sa plume à Hambourg aux gages des libraires. L'Angleterre, qui a refusé un asile à Napoléon, en a donné un à Dumouriez! Du-

mouriez y continua son exil, car aucune France ne voulut de lui. Il n'y eut pas un Français qui le rappelât; il avait trahi; il est le premier qui ait trahi à la tête d'une armée française; il mourut sans patrie, chez l'étranger et à sa solde.

A la fin de 1794, la république se trouva en mesure de se venger des affronts que Dumouriez avait reçus en Hollande. Ses armées du Nord et de Sambre-et-Meuse étaient cantonnées sur la rive gauche du Rhin et de la Meuse. La Hollande, inquiète de ce voisinage, envoya pour traiter de la paix. Mais il était de la religion politique de la France d'alors, de faire la guerre au nom des principes, et elle résolut de punir le stathouder de ses usurpations sur les libertés bataves : il y avait encore une raison, celle de chasser les Anglais, qui n'avaient d'autre position militaire sur le continent que la Hollande, et d'anéantir par leur expulsion le parti orangiste, dont ils étaient les soutiens politiques. En conséquence on renvoya les plénipotentiaires hollandais, et il fut résolu d'aller donner la main aux patriotes de 1787, dont les vœux, comprimés depuis long-temps, n'en étaient pas moins ardents pour le rétablissement de leur liberté et la destruction du stathoudérat. La république comprit politiquement sa

position à leur égard; sa générosité fit à elle seule toute sa politique; car elle déclara qu'elle n'attaquait la Hollande que pour lui rendre son indépendance, et elle tint parole. Le péril devenant plus pressant chaque jour pour le gouvernement stathoudérien, les états, espérant encore conjurer l'orage malgré le renvoi de leurs plénipotentiaires, demandèrent un armistice. La république fut conséquente à ses desseins, elle le refusa. Les frimas couvraient la Hollande; Pichegru, qui alors était un bon citoyen et un bon général, attendit que les glaces rendissent les fleuves solides pour commencer ses opérations. Le 27 décembre, la Meuse fut glacée; son attaque commença sur l'île de Bommel, et se combina en même temps sur toute la frontière. Les brigades Osten et Daendels passèrent le fleuve à pied sec, marchèrent sur cette île, et quoique sans canons, elles s'emparèrent des batteries. Ce fut le fait d'armes de Daendels. Osten traversa de même les inondations; il enleva trois forts, franchit le Waall de la même manière, et Heusden, ville très forte, se voyant bloquée, dut capituler. De tous côtés les troupes hollandaises se mirent en retraite sur Willemstadt; elles abandonnèrent les îles qui défendent l'embouchure de l'Escaut, du Rhin et de la Meuse, toutes les posi-

tions, tous les passages, toutes les forteresses, et perdirent dans cette première journée un corps entier dont la retraite fut coupée, près de deux mille prisonniers et beaucoup d'artillerie. Ces opérations furent faites simultanément et de concert par la gauche et le centre de l'armée française.

La droite trouva d'abord de la résistance. Un de ses corps établi à Thiel fut obligé de repasser le *Waall* devant sept mille Autrichiens. L'Angleterre en avait vingt-cinq mille à sa solde, en Hollande, sous les ordres d'Alvinzi. Cette attaque, qui n'eut aucun résultat, avait été résolue par un conseil extraordinaire qui fut convoqué à Nimègue par les deux fils du stathouder et les généraux de la coalition. Le stathouder tenait encore Gorcum avec la grande armée et celle des états-généraux, et il était soutenu par les Anglais entre Cuilenbourg et le canal de Sanderen. L'armée d'Alvinzi défendait le Rhin depuis Wesel jusqu'à Arnheim. Toutes les attaques des Français étaient combinées sur ce fleuve; ils assiégeaient Mayence et Manheim avec succès. Les Prussiens et les Autrichiens avaient inutilement réuni leurs forces pour délivrer ces deux villes. L'armée prussienne reprenait déjà de ce côté le système d'inaction qu'elle avait adopté pour la Hollande. La cause

du stathouder devenait de jour en jour plus compromise par ses alliés eux-mêmes, et surtout par ceux dont il avait voulu faire ses sujets. La forte ville de Grave après deux mois de siége s'était rendue, et livrait aux Français le cours de la Meuse. La prise de Thiel leur donna également le passage du Waall que Macdonald effectua sous Nimègue. Moreau commandait l'aile droite de l'armée du Nord; il fut couvert par Vandamme. Deux colonnes passèrent le Waall, celle de Reynier et celle de Jardon; alors Macdonald déboucha sous Nimègue; il s'empara d'un fort important, et battit les Anglais réunis aux Autrichiens. La ligne d'opération française embrassait une partie de la rive gauche du Rhin, et était protégée par l'occupation des places de la Meuse, telles que Ruremonde, Vanloo, Grave; ce qui assurait les communications sur les derrières. Au centre elle occupait le pays entre la Meuse et le Waall; Bommel, Naardem, Gertruydemberg, Breda, étaient bloquées par la gauche de l'armée, qui s'étendait aussi aux rives du Mordick et à Willemstadt. Par cette position de l'armée française, tout ce que la Hollande devait appeler ses barrières naturelles était devenu à peu près inutile à sa défense; l'invasion totale de son territoire ne pouvait plus être douteuse, et la province

d'Utrecht était celle qui devait au premier moment subir le joug du vainqueur. Une crise de la nature vint un moment au secours du gouvernement assiégé. Le dégel survint, qui plaça tout à coup l'armée française dans une position difficile par la rupture des glaces du Waall, ce qui la sépara. Une partie occupait le territoire nommé l'*île Batave*, située entre le Waall et le Rhin. On se hâta de venir à son secours par des approvisionnements de tout genre; mais on avait l'inquiétude de voir perdre le fruit de cette heureuse invasion due à la solidité du fleuve, et de rentrer dans les lenteurs d'une campagne ordinaire après un hivernage dangereux. Heureusement le froid reprit toute sa rigueur, et les troupes de l'île Batave furent délivrées.

L'armée rentra en opérations le 11 janvier. L'ennemi fut forcé sur sa ligne. Après une affaire sanglante, Buren et Cuilenbourg tombèrent. Les alliés se retirèrent sur la rive droite du Rhin. Gertruydemberg perdit quelques forts. Pichegru avait un avantage immense, c'était la conspiration morale du pays en faveur de la république. Les villes qu'il prenait se disaient délivrées; elles l'étaient en effet. Les bourgeois, opprimés par les nobles depuis sept ans, allaient au-devant du vainqueur. Le général fran-

çais gagnait à chaque succès militaire des auxiliaires, et de plus il détruisait les alliés et les troupes stathoudériennes. Il menait deux affaires qui s'aidaient mutuellement : une révolution pour la nation envahie, et une guerre contre les oppresseurs de cette nation ; ceci ne se passait pas secrètement, la convention le faisait publier par ses agents.

Le général hollandais Daendels, qui lors des premiers troubles s'était réfugié dans le service de France pour se soustraire à la vengeance stathoudérienne, écrivit aux villes : « Les repré-« sentants du peuple français exigent de la na-« tion hollandaise qu'elle s'affranchisse elle-« même. Ils ne veulent point la soumettre en « vainqueurs ; ils ne veulent point la forcer à « accepter les assignats, mais *s'allier avec elle* « *comme avec un peuple libre.* Que Dordrecht, « Harlem, Leyde, Amsterdam, fassent donc la « révolution, et en informent, par des députés, « les représentants à Bois-le-Duc. » Il était impossible d'avoir une meilleure politique. Un pareil langage, soutenu et confirmé par les mouvements et les succès d'une belle armée, ne pouvait manquer son effet. Il devait convaincre et exalter les populations. Cette guerre aurait bien pu s'appeler, et justement, la guerre du bien public ; car elle profitait aux deux na-

tions, dans leurs intérêts les moins suspects. Il y avait service bien entendu, reconnaissance naturelle, alliance prochaine et indissoluble.

Aussi la lettre de Daendels circula rapidement dans toutes les villes; à Leyde, elle eut une puissance électrique : la bourgeoisie déclara paisiblement aux magistrats que leurs fonctions avaient cessé, elle en nomma d'autres. La révolution se fit en famille. Dans la journée même où la lettre fut reçue à Amsterdam, il n'y eut d'autre différence avec la conduite de Leyde, sinon que les magistrats demandèrent vingt-quatre heures pour délibérer; mais, comme ils délibéraient, arriva un aide-de-camp de Daendels, qui les rendit responsables de la tranquillité publique. Alors les bourgmestres donnèrent leur démission, et un commandant français remplaça le commandant stathoudérien. Les couleurs nationales furent arborées : comme à Leyde, chacun prit le régime de la république, et le lendemain Daendels entra dans Amsterdam avec quelques troupes. Utrecht avait également ouvert ses portes à Pichegru. La convention avait complétement réussi dans son plan. C'était la Hollande elle-même qui avait fait sa révolution, sous la protection française. Les changements s'opérèrent du 15 au 31 janvier. Dès le 17, avant la révolution de Leyde et d'Ams-

terdam, le stathouder s'était rendu aux états généraux, où il avait donné la démission de toutes ses charges, pour lui et ses deux fils. De là, il partit et s'embarqua avec sa famille à Schevenin-gen pour l'Angleterre.

Le roi de Prusse, qui sept années auparavant, bravant la France monarchique, avait osé envoyer une armée pour soumettre la Hollande à son beau-frère; qui, par le traité d'Anvers avec l'Angleterre et l'Autriche, s'était engagé à faire marcher 60,000 hommes dans les intérêts de la coalition, resta témoin impassible de la ruine du stathouder, et du triomphe de la république française sur ses alliés. Cette inconséquence remarquable aux principes qu'il avait soutenus en 1787, et à ceux qu'il avait reconnus par ses traités récents, fut également signalée par l'inaction dans laquelle se tint le général Mollendorf, dont la coopération eût été si utile au patriotisme allemand pour faire lever les siéges de Mayence et de Manheim. Une pareille conduite annonçait une métamorphose complète. Frédéric-Guillaume venait de détruire, avec ses alliés, le royaume de Pologne, et de partager les dépouilles de cette conquête où ses armes avaient été peu brillantes. Ce prince n'aimait apparemment que les succès infaillibles et utiles. Dans le fond de l'ame, il aurait bien voulu détruire

aussi la république française comme le royaume de Pologne, et entrer dans le partage qui avait été prémédité, convenu et stipulé à Pilnitz, d'une bonne partie du territoire français entre les coalisés. Mais la France était un autre ennemi que la Pologne, quoique alors elle n'eût pas un aussi grand citoyen que Kosciusko.

Le roi de Prusse avait calculé sans doute que, quand même il défendrait la Hollande, il n'en serait pas moins obligé plus tard de se défendre chez lui. Il eut le courage de donner aux monarchies un exemple qui annonçait sans doute plus de politique que de générosité, que de fidélité à ses engagements. Pendant que ses alliés se battaient depuis les côtes de la Hollande jusqu'à Manheim, il faisait négocier sa paix à Bâle avec le comité de salut public, que tous les rois avaient mis hors de la loi commune. Ce gouvernement a conservé pendant vingt ans le privilége d'être disposé à la paix avec ses ennemis, à la guerre avec ses amis; à faire et à défaire ses traités, à marcher entre deux négociations, afin d'être toujours pour le plus fort. A cette époque, c'était la république française qui battait l'Europe. La cour de Berlin rechercha son amitié, parce que cette amitié était une protection.

Cependant, malgré le départ de la famille du stathouder, la guerre continuait en Hollande

de la part des Anglo-Autrichiens, mais dans la position d'une retraite contre une invasion; c'était l'inondation française sur les glacis de l'inondation batave. Vandamme était à Utrecht depuis le 17 janvier. Les Anglais évacuaient devant nos troupes; c'était une poursuite à vue. L'armée de Sambre-et-Meuse se combinait avec l'armée du Nord; et, quand celle-ci se mettait en marche sur l'Yssel, elle prenait sa place dans le pays de Clèves. Le 18 janvier, la ville d'Amersfort, où avait été pendant la révolution de 1787 le siége de la domination stathoudérienne sur la province d'Utrecht, tomba au pouvoir de la division Macdonald, et avec elle tout le pays qu'elle commande jusqu'au Leck, au nord d'Amsterdam. Ce corps était l'avant-garde du centre qui était sous les ordres de Moreau. Ce général remplaça sur le Rhin les divisions qui s'étaient portées en avant. Le 18, jour où ces mouvements avaient eu lieu, Pichegru était entré à Amsterdam; Gertruydemberg capitulait; et quatre jours après, la gauche de l'armée, marchant sur les glaces d'un bras de mer, s'était emparée de Dordrecht, et successivement de Rotterdam, de La Haye, etc. La convention retentit des triomphes miraculeux des armées républicaines.

Deux grands citoyens, Paulus et Schimelpenynck, firent honneur à leur pays, et ne se-

ront jamais oubliés de la France. Le premier, en sa qualité de président des états-généraux, convoqua une assemblée à La Haye ; elle se constitua sous le nom de *Représentation provisoire du peuple de Hollande.* Elle prit pour type le gouvernement et les usages de la France libératrice. La souveraineté du peuple, les droits de l'homme et du citoyen furent proclamés par acclamation. On établit des comités de salut public; on prononça l'abolition du stathoudérat; on annula le serment à la constitution de 1787. Le général français avait des instructions : il fit une proclamation qui défendait de désarmer les troupes hollandaises : rien ne prouvait mieux la force et les intentions de son gouvernement.

Cette conduite fut très habile; car ce qui coûte le plus aux vaincus, c'est le désarmement. La France n'avait pas voulu vaincre les Hollandais; elle disait seulement les avoir conquis à la liberté et à leur indépendance. Enfin les nouveaux états décrétèrent que leurs troupes prêteraient le serment de ne pas porter les armes contre les Français, et, le 24 janvier, ils envoyèrent ordre à toutes les places d'ouvrir leurs portes.

Ce fut à cette époque qu'eut lieu un fait d'armes tout nouveau dans l'histoire des nations. La flotte hollandaise, retenue dans le Zuyderzée

par les glaces, fut prise par notre artillerie et notre cavalerie légères : c'est une singularité plutôt qu'un prodige, surtout après les marches que l'armée n'avait cessé d'opérer au travers des fleuves et des canaux dont la Hollande est couverte. De sorte que ces moyens de résistance, les plus insurmontables, étaient devenus des moyens d'attaque naturels qui permettaient d'aborder les places par les côtés où les points de défense étaient confiés aux écluses. La prise de la flotte hollandaise par la cavalerie française présenta une sorte de merveilleux inconnu dans les annales militaires, et fit plus d'impression sur l'Europe que ne l'aurait fait le gain d'une bataille rangée. Middelbourg et Flessingue, la Zélande enfin, quoique défendus par mer, se rendirent aux troupes françaises, qui s'y établirent comme dans une forte position militaire. La terreur s'empara tout-à-fait des Anglais, et leur retraite précipitée devant les moindres mouvements de nos troupes décida l'armée à marcher sur l'Yssel, dont l'attaque paraissait avoir été remise au printemps. Du 3 au 11 février, toute la province d'Over-Yssel fut occupée, et les Anglais se retirèrent dans les deux provinces les plus éloignées, celle de Frise et de Groningue. Les divisions de Moreau et de Macdonald les y suivirent. Groningue se rendit,

[redacted]ais il y eut à combattre dans ses environs où [redacted]es alliés s'étaient fortifiés. Quelques affaires très [redacted]ives honorèrent encore leur retraite définitive. [redacted]nfin ils évacuèrent le pays. Les Anglais, re[redacted]poussés par les habitants et poursuivis par les Français, coururent s'embarquer à Brême. La conquête de la Hollande compléta le grand système des frontières de la France. Le Rhin tout entier lui appartint : il n'y avait plus d'électorats ni d'évêchés souverains sur ses bords. L'Autriche et les princes allemands avaient perdu tous leurs états sur ce fleuve. Le fort du Rhin devant Manheim était au pouvoir des Français. Cette ville et Mayence étaient rigoureusement investies; elles allaient sous peu tomber sous les coups des assiégeants. La prise de la Savoie, du comté de Nice, l'occupation d'une partie de la Biscaye et de la Catalogne avaient mis les Alpes et les Pyrénées dans l'enceinte des limites républicaines. La gloire militaire de la république française était attestée suffisamment par de si beaux résultats des campagnes de 1794 et de 1795. La prise de cent cinquante villes, cent combats, vingt-neuf grandes batailles portèrent le nom français au-dessus de celui des autres peuples et au-dessus même de l'honneur de ses plus grands souvenirs. Telle était la gloire française, et la guerre d'Italie n'avait pas eu lieu.

Un traité de paix assura les relations de la France et de la Hollande ; il fut l'ouvrage de Sieyes, qui établit une heureuse harmonie entre les intérêts des deux peuples. La convention fut conséquente, dans sa négociation, aux principes qui l'avaient animée pendant la guerre. Le premier article du traité reconnaissait *la souveraineté et l'indépendance des Provinces-Unies ;* mais le gouvernement français avait besoin de prendre ses sûretés : son armée garda possession des villes fortes et des places dont l'Angleterre pourrait s'emparer par surprise.

Dans une séance solennelle de la convention, Sieyes ayant présenté les négociateurs hollandais, le traité fut ratifié. Dans cette séance l'influence conventionnelle avait insensiblement exalté le caractère réfléchi des Hollandais, et ils s'étaient à leur tour laissés échauffer par des clubs et des sociétés populaires, dont l'autorité s'était élevée, comme en France, au-dessus de celle des magistrats. Ces violences étaient de faibles représailles contre les partisans de la maison d'Orange, qui avait, en 1787, fait saccager bien des villes et noyer une foule de patriotes par ses affidés ; ces troubles s'apaisèrent bientôt. La modération nationale reprit le dessus ; la justice cicatrisa toutes les plaies. Le 28 janvier 1796, une grande solennité célébra, à

La Haye, l'heureux anniversaire de la révolution batave. Le 1er mars, eut lieu l'ouverture de l'assemblée nationale, dont le célèbre Peter Paulus fut nommé président; mais ce grand citoyen ne jouit pas long-temps de l'éclatante récompense décernée à son patriotisme: le 17 du même mois, le peuple, qu'il avait si énergiquement défendu contre le stathouder, suivait ses funérailles.

Après la convention, la république batave eut affaire au directoire, qui lui envoya une constitution. Toute charte, quelque bonne qu'elle fût, par cela seul qu'elle venait de l'étranger, devait trouver une forte opposition en Hollande, malgré la prépondérance effrayante de la république française. Une circonstance heureuse vint tout à coup au secours des Bataves, auxquels leur résistance à l'influence de la France pouvait devenir fatale. Le gouvernement de La Haye apprit qu'une escadre de six vaisseaux français, arrivée à Batavia, y avait été reçue et protégeait cette grande colonie contre les entreprises de l'Angleterre. En reconnaissance de ce service signalé, auquel il était difficile de s'attendre, la constitution du directoire fut acceptée; et les forces de terre et de mer de la république batave furent mises à la disposition de la France. Dans les conférences

qui avaient eu lieu à Lille, il fut digne de remarque que l'Angleterre ne demandait pour le stathouder dépossédé qu'une légère indemnité, et que le roi de Prusse garda un profond silence sur le sort de son beau-frère, à qui, sept ans plus tôt, il avait donné une armée. Ce fut, de la part de ce prince, pousser à la rigueur le système de sa neutralité. La maison de Nassau avait disparu sans réclamation ; et la liberté hollandaise s'était mise à sa place paisiblement, par la seule volonté de la France. Ainsi cette puissance, reconstituée, libérée, protégée par la grande république, partageait avec elle la haine française contre l'Angleterre ; et, avec elle aussi, elle ne cessa d'être jusqu'au dernier moment un objet de vengeance et de jalousie pour la Grande-Bretagne.

Malgré la défection des cours de Prusse et d'Espagne, qui avaient traité avec le comité de salut public, la coalition était encore renfermée dans une triple alliance bien redoutable, celle de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre. En Italie, en Suisse, on voyait des armées austro-russes ; une d'Anglo-Russes parut inopinément sur les côtes de la Hollande, que l'Angleterre voulait à tout prix enlever à son indépendance et à la république française. Quarante mille hommes des deux nations débarquèrent, sous les ordres

d'un fils d'Angleterre, le duc d'York. Une flotte considérable soutenait cette grande entreprise, qui, si elle eût réussi, et dans la situation où le directoire avait laissé se précipiter les affaires d'Italie et d'Allemagne, anéantissait tous les triomphes de la France sur le Rhin ; c'était remettre la république en question. Les Autrichiens étaient aussi en force. Le sol français pouvait être assiégé par ses vieilles frontières. Le général Abercrombie commandait l'avant-garde de l'armée anglo-russe. Daendels lui opposa ce qu'il put ramasser de troupes bataves, et ne put l'empêcher de débarquer. Le passage du Helder avait été forcé; et une horrible trahison de la marine hollandaise, à l'apparition de l'ennemi dans le Zuyderzée, avait livré et réuni la flotte batave au pavillon britannique. Brune réunit vingt-cinq mille hommes et accourut au Nord-Hollande pour repousser l'invasion du duc d'York. Plusieurs combats sans résultats signalèrent la valeur de ses troupes. Les Anglo-Russes firent des progrès; ils s'établirent solidement : c'en était fait de la république batave si les quarante mille hommes avaient débarqué le même jour. Les Anglais comptaient sur un parti stathoudérien pour les aider à chasser les Français, et remettre la Hollande sous le joug de la maison d'Orange. Ce temps n'était pas

encore arrivé; la lâcheté de la flotte qui venait de se joindre à eux sans combat leur était une forte raison d'espérer le succès. Cependant la ville d'Amsterdam était encore appelée à jouer un grand rôle dans les destinés de la patrie hollandaise. A la nouvelle de la prise du Texel par la flotte anglaise, que rien n'empêchait plus d'arriver sous ses murailles, elle arma toutes ses batteries; elle ouvrit ses coffres, fit des levées nationales, établit des défenses à l'aide des canaux; quarante chaloupes canonnières s'armèrent par enchantement; les renforts de France accoururent, cette belle capitale fut sauvée. Malgré l'exemple donné par la marine nationale, et les immenses avantages que le commerce pouvait se flatter de retirer d'un rapprochement avec l'Angleterre, l'amour du pays et la haine du stathouder prévalurent : c'était cependant une nation de marchands, mais elle eut avant tout la vertu d'une nation libre et digne de l'être. Elle se leva contre les étrangers. Le général Brune profita de l'élan national pour organiser des forces imposantes. Non-seulement il arrêta les progrès de l'ennemi, mais il le battit dans deux batailles rangées, à Castricum et à Alkmaer. Les troupes bataves se distinguèrent; elles se montrèrent dignes de combattre dans les rangs français, et leurs généraux méritèrent des éloges. Brune fut,

à juste titre, proclamé le sauveur de la république batave : les Romains lui eussent décerné les honneurs du triomphe.

En sauvant la Hollande, il sauva la France de l'invasion. La journée d'Alkmaer avait été décisive pour l'expédition anglo-russe. Le duc d'York, refoulé dans les Dunes, coupé de sa flottille, encombré de blessés, manquant de tout, et réduit à la moitié de ses forces, se résolut à entrer en négociation. Le général français ne se dissimulait pas les pertes importantes qu'il avait essuyées, et combien la victoire lui avait coûté de braves ; il accepta avec empressement les propositions de son ennemi. Les conférences s'établirent ; les négociateurs furent bientôt d'accord et la capitulation signée. Par le traité, le duc d'York dut évacuer toutes les positions qu'il occupait sur le Zuyderzée, se rembarquer, et renvoyer d'Angleterre huit cents prisonniers français, en échange de pareil nombre d'Anglo-Russes qui lui furent remis. On a reproché au général Brune de n'avoir pas exigé la restitution de la flotte du Texel.

L'issue de cette formidable expédition releva le courage patriotique des Bataves, qui avaient si généreusement couru aux armes pour repousser l'invasion étrangère. Dès ce moment, les destinées politiques et militaires des deux

républiques furent inséparables; l'Angleterre dut être convaincue alors que son influence était totalement ruinée en Hollande, et qu'elle devait renoncer à toute entreprise contre les provinces des embouchures du Rhin et de l'Escaut. Cependant quelques années après, quand Napoléon était à Vienne, elle arma une expédition bien autrement formidable contre Anvers; et quoiqu'elle n'eût à combattre alors que les gardes nationales de la Flandre, de la Belgique et de la Hollande, elle éprouva une perte encore plus considérable. L'histoire remarquera qu'aucune expédition maritime de l'Angleterre, quelque puissante qu'elle eût été formée, et quelque protection qui l'attendît, ne réussit contre le sol de la France, soit républicaine, soit impériale. La côte française lui était fatale. Sa politique triompha à Quiberon, d'odieuse mémoire. Ce fut son seul trophée maritime sur notre territoire. Le comité de salut public triomphait aussi, quand il apprenait les mitraillades, les noyades de ses proconsuls.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION INTÉRIEURE DU DIRECTOIRE.

Système général. — Violation de la constitution à l'égard des élections.

§ Ier.

Le directoire était maîtrisé par sa propre faiblesse; il avait besoin pour exister de l'état de guerre, comme un autre gouvernement a besoin de l'état de paix. Ses exigences l'avaient fait rompre, à Lille, avec l'Angleterre; elles ne sortaient pas de la négociation. Comme ses conditions demandées à Rome, à Léoben et obtenues à Campo-Formio, elles imposaient la loi gratuitement à un ennemi libre que l'on ne pouvait attaquer. A Rastadt, ce fut la même chose; et l'intention ne fut douteuse pour personne, quand on y vit arriver les deux négociateurs qui avaient rompu à Lille. Les révolutions de Rome et de l'Helvétie, par la force des armes, au milieu de la négociation presque européenne de

Rastadt, proclamèrent hautement le penchant du directoire pour la guerre.

Il craignait le retour des armées; il profitait, et il était jaloux de la gloire des généraux; il cherchait à les désunir entre eux; il ne les laissait point vieillir dans les commandements; il les destituait sous le moindre prétexte, et surtout après de grands succès. Ainsi il avait rappelé Championnet, après la conquête de Naples. Joubert, excellent général, avait trouvé sa destitution à Turin, où il venait de rendre aux républicains le service de détrôner un roi; et c'est à cette circonstance, plus peut-être qu'à ses talents, que ce général dut qu'un parti, pendant l'expédition d'Égypte, jeta les yeux sur lui, pour qu'il parvînt à se faire un grand nom en Italie, et qu'il pût, à son retour, dicter la loi au Luxembourg.

L'expédition d'Égypte fut bien plus le résultat de la crainte que le directoire avait de Napoléon, que celui d'une politique grande, glorieuse et digne de la nation. Tout ce qui venait d'honorer la république était dû au général de l'armée d'Italie. Le directoire n'avait point d'amis; et Napoléon eut tout de suite des courtisans; il avait aussi des enthousiastes. Les citoyens et les soldats le regardaient déjà, les uns comme un libérateur futur, les autres comme leur chef na-

turel. Les jacobins s'y trompèrent, ils le prirent pour un Mahomet de la liberté. Enfin tout le monde avait les yeux sur lui, en France et en Europe. Aussi le directoire ne le perdit pas de vue, et à force de le regarder, il le faisait regarder à tous. Napoléon s'amusait de ces inquiétudes, en portant son habit de savant et vivant avec ses collègues de l'Institut.

Par le même système de jalousie que ce gouvernement entretenait entre les généraux, et qu'il portait à chacun d'eux, il avait profité de la lettre où Moreau avait dénoncé son ami Pichegru, pour le déconsidérer dans l'armée, afin qu'il n'y eût, dans la république, aucune supériorité rivale de la sienne. Il n'avait pris des Grecs que l'ostracisme; au moindre péril il promenait les destitutions sur l'administration intérieure comme sur les armées.

Au 18 fructidor, aux élections de l'an VI, et aux éliminations sur lui-même à ces deux époques, aux élections de l'an VI notamment, le directoire ne fit preuve que d'une inquiète et aveugle partialité. Il était de bon goût alors et de bonne justice d'être du parti des victimes; car les royalistes ne furent alors frappés qu'en minorité. Quand le directoire avait eu peur des royalistes, il avait fait ouvrir à Paris un grand club de jacobins; il le fit fermer après le 18

fructidor. Mais, afin d'entretenir en France une sorte d'émotion populaire, il laissait former dans les départements des assemblées du même genre; de sorte qu'après avoir alarmé sur les royalistes, il alarmait sur les anarchistes; et pourtant il comblait ceux-ci de biens et d'emplois. Eux seuls profitèrent sous ce gouvernement du Luxembourg, qui était leur ennemi irréconciliable; cette tactique était misérable. Il en était de même pour les armées : à Paris, on caressait, on fêtait les soldats; à l'armée, ils n'avaient ni solde réglée ni équipement; et ils étaient toujours sur le qui-vive. Le mécontentement général était l'élément du directoire. Ce machiavélisme eût été bon pour un gouvernement qui eût voulu n'être que révolutionnaire. Mais le directoire avait la prétention d'être légal; et il se croyait légitime à tout jamais, parce qu'il avait traité avec plusieurs couronnes.

Dans son intérêt de république, il faisait bien de multiplier autour de lui les gouvernements républicains, et de donner sa constitution à ses voisins. Napoléon lui avait donné un bel exemple, par la fondation de la république cisalpine. Il en avait fait un bon état, utile ami de la France, par la réunion des républiques cispadane et transpadane, par les agrégations de la Valteline et des provinces de terre ferme de Venise.

Mais le directoire gâtait tout ce qu'il touchait; et la disgrace de Joubert vint de ce que ce général, fidèle aux traités et aux intérêts communs, protégea l'indépendance de la Cisalpine, qui devint soudain une ennemie, d'amie, d'alliée, de fille dévouée de la république française. La tyrannie directoriale avait encore un vice plus dangereux que celui de s'immiscer dans la marche intérieure des républiques adoptives de la France : c'était le soin qu'elle prenait de les appauvrir, de les ruiner par le pillage de ses agents. C'était gouverner à la façon des pirates, excepté que le directoire pour lui-même n'en profitait pas : car ses membres furent tous successivement si haïs, qu'ils furent calomniés, pendant et après leur règne, comme s'étant enrichis par les concussions et les déprédations; ce qui est de toute fausseté. Rewbell, qui était le plus détesté peut-être, fut presque flétri comme millionnaire; et il n'était qu'un homme dur et probe; à sa mort il n'a pas laissé cent mille écus.

Le système général du directoire fut de dominer, aux dépens de la justice, de la constitution et de la raison; de diviser pour régner, de proscrire, d'enrichir ses créatures et d'inquiéter l'Europe.

§ II.

La journée du 18 fructidor avait renversé les espérances et les complots des royalistes; celle du 19 avait relevé les prétentions et le crédit des jacobins. Le directoire, malgré l'appui qu'il aurait trouvé dans la majorité des conseils, dans les armées et dans la nation, n'avait pas su tenir position entre ces deux partis et légitimer la révolution. Il n'avait donc gagné qu'une victoire d'un jour; et il lui avait été impossible d'en conserver le fruit, ou même d'en connaître toute l'importance, parce que ses auxiliaires en avaient tout de suite profité pour conquérir l'impunité du passé, l'occupation du présent, et une prime sur l'avenir. Il était donc condamné à se servir de ses propres ennemis, ennemis de révolution, qui regrettaient hautement le 9 thermidor, et lui reprochaient jusqu'au 18 fructidor. Les jacobins avaient gagné à cette journée un faible avantage pour eux, celui d'avoir été débarrassés des royalistes qu'ils ne craignaient guère; mais ils se targuaient de l'infraction faite à la constitution par le directoire, pour accuser le directoire, resté seul ennemi. Leur haine ne connut plus de frein; ils remettaient librement en question

le procès et la mort de Gracchus Babœuf, et en honneur le régime de 1793. Le directoire s'aperçut dès-lors qu'il n'avait travaillé et triomphé que pour ses ennemis; et il se prépara aux élections, qui allaient remplacer les députés fructidorisés. La législation improvisée le 19 fructidor lui parut devoir être appliquée contre ceux mêmes qui l'avaient établie et approuvée. Le moment était critique, et pouvait coûter cher à son imprévoyante politique, s'il ne parvenait pas à repousser des élections les jacobins des départements, qu'attendaient ceux de Paris.

Il s'agissait donc de recruter pour les deux conseils des auxiliaires du pouvoir despotique que le directoire s'était arrogé. Une pareille opération ne pouvait se faire sans violer la constitution; ce n'était pas ce qui arrêtait le directoire: mais il fallait en trouver le moyen; il prit le plus mauvais. Comme il n'avait pas d'influence morale sur les esprits, il eut recours à celle du pouvoir. Il chargea ses commissaires d'opérer des scissions dans les assemblées d'électeurs, ce qui eut lieu; et ces scissions ne représentèrent que des minorités qui élurent des candidats indiqués, Ceux-ci seuls furent admis par le directoire; il osa annuler tous les choix proclamés par les majorités, ou par les assemblées qui s'étaient refusées à la scission. Sa prudence trompa

encore son audace dans cette mesure violente et ultra-légale. Il avait eu affaire à des ennemis plus adroits que lui. En effet, les jacobins, que la lutte annoncée regardait exclusivement, profitèrent habilement de cette circonstance pour reconquérir de la popularité et susciter de nouveaux ennemis au directoire. Ils s'étaient, en conséquence, attachés à faire tomber le vote des assemblées électorales sur des hommes que leur considération personnelle et leurs services recommandaient à l'estime nationale. Ces choix furent repoussés par le directoire. L'indignation publique fut portée à son comble ; et elle ne garda plus de mystères, quand on vit les deux conseils, ainsi renouvelés, se décréter à eux-mêmes la moitié en sus du traitement que la loi leur accordait. Il y eut toutefois de nobles oppositions dans le conseil des cinq cents ; quelques protestations honorèrent cette législature.

Le directoire avait commencé par accuser les anarchistes d'influencer les élections. Ce reproche lui fut rendu. Sa duplicité fut mise à nu, on vit paraître le décret qui, annulant les élections des assemblées vraiment légales, proclamait le choix de celles où, sans égard à la minorité ou à la majorité, les agents du gouvernement avaient élu les députés.

Les deux conseils ainsi complétés, après avoir réglé leurs intérêts pécuniaires individuels par l'augmentation de leur traitement, eurent l'idée de s'associer au despotisme du directoire par une autre violation de la constitution, encore plus criante que celle à laquelle ils devaient leur complément. Ils pensèrent à se constituer pendant sept années, et, par compensation, d'accorder dix années au directoire. Le parti qui avait eu cette idée se rassemblait au pavillon de Flore. Il y eut des communications à cet égard avec le directoire, qui refusa. Merlin accusa hautement, après sa sortie du directoire, le corps législatif d'avoir voulu se proroger pendant sept ans. C'était une résolution trop forte pour un gouvernement électif et sans consistance. La souveraineté du peuple régnait encore dans les opinions : c'eût été donner gain de cause aux jacobins, qui ne l'eussent pas invoquée en vain avec une accusation aussi grave. Toutes ces intrigues annonçaient une crise qui, à la première occasion, devait tout changer. Mais il fut heureux alors que le directoire pût l'emporter. Car il était plus facile à renverser, un jour ou l'autre, que le parti qu'il nommait *le parti des anarchistes*. Celui-ci eût infailliblement été entraîné au rétablissement de la terreur. Il en serait résulté le plus grand des fléaux, une

guerre civile. Les chefs de l'armée, à qui la république devait la paix de Léoben, n'auraient certainement pas souffert le retour de 1793.

CHAPITRE III.

SITUATION POLITIQUE DE L'EUROPE EN 1798.

De l'Autriche. — De la Russie. — De l'Angleterre. — De l'Italie. — De l'Espagne et du Portugal. — De la Prusse, de la Suède et du Danemarck.

§ Ier.

La politique de la maison d'Autriche a été de tout temps envahissante et temporisante ; c'est ainsi que cette puissance a empiété sur la Pologne et sur la Turquie, et qu'elle s'intitulait suzeraine des états d'Allemagne et d'Italie. Le traité de Campo-Formio, en donnant à la France le Rhin pour limite, avait enlevé à l'Empereur une grande partie de sa prépondérance sur le corps germanique ; il lui avait surtout aliéné les princes ecclésiastiques. D'un autre côté, l'acquisition de Venise ne pouvait compenser l'échec porté à la domination autrichienne en Italie par la création des républiques cisalpine, ligurienne, romaine, et bientôt même de la par-

thénopéenne. L'Empereur avait également perdu tout crédit en Piémont, que la Cisalpine séparait de ses états; ce faible royaume semblait n'attendre qu'un ordre du directoire pour devenir province française.

Napoléon, dans ses importantes relations diplomatiques à Léoben, à Campo-Formio, à Rastadt, avait toujours observé vis-à-vis de l'Autriche les égards dus à une aussi grande puissance. En traitant d'égal à égal, il avait relevé son caractère personnel et celui de sa nation, et il avait pris un soin particulier d'inspirer pour lui une confiance politique entière; mais le cabinet de Vienne n'était pas, avec raison, aussi confiant dans le directoire, dont la marche révolutionnaire, en France et au dehors, réveillait perpétuellement ses craintes. Il ne pouvait se dissimuler que c'était Napoléon qui avait fait la paix de Campo-Formio. Les reproches que le directoire avait adressés à son négociateur, sur la cession de Venise, le lui eussent assez prouvé, si la révolution helvétique, faite par la violence au lieu d'être l'effet d'une négociation, n'était venu mettre le comble à ses alarmes, en ce qu'elle donnait à la république d'inexpugnables positions et les débouchés du Tyrol, de l'Allemagne, et des provinces vénitiennes.

Le directoire en était encore à détester les

rois; cependant son gouvernement n'était point populaire en France. Il était en horreur aux souverains de l'Europe; cette passion révolutionnaire de la convention, cette haine des trônes les tenaient tous en échec et en haleine. L'Autriche ne désarma point, malgré la paix de Campo-Formio, conquise par soixante-dix-sept victoires. Les lenteurs de la diète de Ratisbonne et du congrès de Rastadt servirent utilement ses intentions secrètes. Déjà elle se reprochait d'avoir signé la paix. L'Angleterre mit à profit tant de causes de mécontentement, pour former une nouvelle coalition; elle porta ses regards vers l'empereur Paul Ier, le roi de Naples, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane, pour replacer toute la péninsule sous le joug de la maison d'Autriche, dont la possession de Venise compléterait la domination.

§ II.

Avant le traité de Pilnitz, l'impératrice Catherine avait paru témoigner de la répugnance pour la révolution française. Ce traité avait été fait à son insu. C'était par la Prusse que les *Princes* arrivaient à l'Angleterre. La Russie était donc peu intervenue dans les affaires de l'Europe; mais, à raison des Polonais et des Turcs,

elle était liée d'intérêts avec l'Autriche, et elle entretenait avec ce cabinet des relations journalières d'amitié. Catherine avait donné à la première coalition l'espérance d'une coopération imposante; Gustave III en avait pris l'engagement en son nom. Cependant elle n'avait disposé de sa politique qu'avec parcimonie, elle s'était contentée d'ouvrir ses états, et parfois ses trésors, à l'émigration française. Elle avait, il est vrai, offert solennellement, en 1793, une épée au comte d'Artois, et mis à sa disposition une frégate pour le conduire en Angleterre; elle avait même joint quelques-uns de ses vaisseaux à la flotte anglaise; mais pas un soldat russe ne s'était montré sur les bords du Rhin. L'Autriche seule, depuis la retraite des armées prussiennes, avait lutté contre la révolution française. Catherine pensait en grand roi à son traité de commerce et aux avantages qui pourraient en résulter pour ses peuples, quand la fièvre révolutionnaire aurait fait place en France aux grands intérêts de l'état. Un autre motif l'empêchait d'envoyer ses troupes au secours de *Coblentz;* l'éclat et la puissance que les victoires de Frédéric venaient de donner à la Prusse lui faisaient regarder avec inquiétude de ce côté; elle ne voulait point dégarnir ses frontières, surtout depuis que la Prusse avait

saisi la première occasion de reconnaître la république. Les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne considéraient alors avec raison cette puissance comme une amie nécessaire de la France et leur ennemie naturelle.

Cependant Catherine ordonna un armement considérable, et ses flottes allaient montrer son pavillon dans les mers de France, quand la mort la frappa : ce fut un dangereux ennemi de moins pour la république. La politique de la Russie et de l'Autriche leur commande impérieusement de ne jamais se perdre de vue; elles avaient adopté un système d'alliance apparente contre la révolution; mais elles surveillaient réciproquement leur prépondérance, et ne pensaient à se rallier franchement que quand il y aurait péril pour chacune d'elles. La cession du Rhin à la république, l'ascendant du directoire dans les négociations de l'Empire, sa conduite en Hollande, en Suisse, en Italie, décidèrent Paul, héritier de la politique de sa mère, à prendre une part active dans la nouvelle lutte que l'Angleterre suscitait. Il s'engagea à envoyer sur les champs de bataille une nombreuse armée dont il confia le commandement à Suwarow, déjà célèbre par ses victoires et ses cruautés contre les Turcs et les Polonais. Paul avait un certain besoin de gloire, et surtout de gloire person-

nelle ; il souriait à l'idée de montrer ses drapeaux aux peuples civilisés de l'Europe, et il ne voyait pas d'ennemi plus noble à combattre que celui qui venait d'enlever l'Italie tout entière à son allié d'Autriche. Quand Napoléon partit pour l'Égypte, l'armée russe commençait à se rassembler en Gallicie.

§ III.

L'Angleterre n'avait point pardonné à Louis XVI la perte de ses colonies, de ce vaste empire de l'Amérique du nord, qui, avec celui de l'Inde, l'aurait fait régner paisiblement sur le commerce des deux émisphères. Ce prince malheureux avait, par cette entreprise d'une haute politique, élevé la marine française au premier rang ; il avait donné à la haine nationale la plus belle satisfaction. La France se serait trouvée dotée, aux dépens de l'Angleterre, de tous les avantages du commerce avec le nouvel état indépendant. Louis XVI se rendait ainsi le bienfaiteur de deux grandes nations. Rien jusqu'à présent n'a pu altérer l'amitié qui cimenta dès-lors la reconnaissance des Américains. Sous la convention, sous le directoire, ce même lien a subsisté ; sous le consulat et sous l'empire, il a donné naissance à une alliance puissante et respectable.

La révolution française marcha dans ses débuts sous les auspices de Louis XVI. Les grandes fautes des trois ordres, celles de la cour, les mauvais conseils des étrangers, les conseils si perfides de l'Angleterre, qui savait mieux que personne ce que la France gagnerait à une véritable liberté, gâtèrent ces beaux commencements. Les journées des 5 et 6 octobre ne furent point entièrement de fabrique française. Le roi fut assiégé dans son palais, outragé par la canaille de Paris avec laquelle il fut réduit à capituler, pour sauver ses jours et ceux de la famille royale. Ramené à Paris, la nuit, au milieu d'un tumulte de cannibales, il fut dès ce moment le prisonnier de la révolution; on lui fit subir l'agonie de Jésus-Christ, en même temps qu'on le salua roi des Français. Il accepta la constitution qu'il aurait dû donner. Sa fuite à Varennes fut une véritable faute, quand bien même elle aurait réussi; le parti la qualifia de trahison; et, dès ce jour, la mort de cet infortuné monarque fut résolue par une minorité qui projetait dans l'ombre la chute du trône. Le rassemblement de Coblentz, le congrès de Pilnitz, la guerre si ridicule de la Prusse, la retraite plus ridicule encore de l'armée prussienne devant nos légions non organisées, excitèrent au plus haut degré la rage révolutionnaire, et la France passa subi-

tement du règne de la législative à celui de la convention, de la révolution à la terreur. L'Angleterre vit avec joie ces symptômes de destruction pour la France; mais elle jugea mal son ennemie : elle n'entrevit pas la profondeur de l'abîme où son esprit de vengeance allait entraîner l'Europe et elle-même; elle ne sauva point Louis XVI. La France eut, comme l'Angleterre, son grand crime.

Après cet attentat, le cabinet de Saint-James fut étonné de voir la république debout et terrible. Il compta avec effroi les quatorze armées de la convention qui avait tué son roi, et il salaria l'Europe pour tâcher de tuer la France. Les commissaires anglais avaient vu dresser l'échafaud. Leurs rapports avec Danton, Robespierre et les comités directeurs, sont avérés.

Pitt voyait avec douleur l'Angleterre augmenter sa dette par les immenses subsides qu'elle payait à l'Europe pour balancer l'effet des victoires de la république. La Prusse lui échappait; la Russie était loin : elle observait l'Europe; elle avait des injures personnelles à venger. Quant à l'Espagne, elle menaçait de sacrifier de bonne heure ses liens de famille à ce qu'elle croyait être son intérêt. Aussi ce fut vers l'Autriche et le corps germanique, qu'on appelait l'Empire, que Pitt dirigea les efforts de sa politique; seuls

ils soutenaient encore sur le continent la lutte contre la révolution. La république était assiégée sur le Rhin et sur les Alpes, dans le temps que Toulon tombait au pouvoir des coalisés. De tous côtés la France était bloquée, et l'Angleterre se flattait d'un triomphe prochain, quand Napoléon contribua à la reprise de Toulon.

Deux ans après, Pitt conçut la fatale expédition de Quiberon, qui coûta à la France plusieurs centaines d'officiers de marine, reste des compagnons de Suffren. La flotte anglaise fut spectatrice de la destruction de l'élite de l'émigration, jetée par elle sur les côtes de la Bretagne. Douze cents émigrés furent fusillés par les ordres des commissaires de la convention. Le général Hoche parvint à en sauver un grand nombre. Quand on osa dire dans le parlement que ces malheureux avaient été sacrifiés par la politique du cabinet, le ministère répondit : *Du moins, le sang anglais n'a pas coulé. — Non, sans doute*, s'écria Shéridan ; *mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores.* Toutes les tentatives de l'Angleterre sur le territoire français n'ont pas eu un sort plus heureux pour ses armes ; mais celle-ci ne fut réellement fatale qu'à la France. Pitt ne voulut dire autre chose, sinon qu'il n'en avait coûté que de l'argent à sa na-

tion : comme ministre, il ne pouvait pas faire un plus grand aveu.

L'éloignement dans lequel l'Angleterre tint constamment les princes français des armées de la Vendée, où ils étaient sans cesse annoncés et vainement attendus, prouve suffisamment le but de sa politique, qui était non le rétablissement du trône des Bourbons, mais la destruction des Français par les Français. Pitt fut en réalité le banquier de la guerre civile; il avait à ses gages tous les fléaux comme toutes les défaites. L'entreprise sur Dunkerque, en 1793, le couvrit de honte. En 1794, il rendit ridicule son roi, en plaçant momentanément sur sa tête la couronne que lui offrit l'insurrection corse. La scène changea en 1796. Napoléon parut à à la tête de l'armée d'Italie; ses victoires attirèrent tous les regards de l'Angleterre; elle en prévit les résultats, et elle prêta l'oreille aux propositions du directoire. Les conférences furent ouvertes à Lille; elles étaient utiles à la conservation de son crédit, et facilitaient ses derniers emprunts. Napoléon, en signant les préliminaires de Léoben, le 14 avril 1797, avait imposé la paix autant au directoire qu'à la maison d'Autriche, veuve de cinq belles armées. La paix pouvait devenir générale, et le grand œuvre de la révolution être sanctionné à Lille;

mais le directoire ne se sentit pas assez fort, vis-à-vis de la nation, pour soutenir cette grande situation. Il avait besoin de détourner les regards de son administration intérieure ; et, pour se créer une nouvelle ressource contre l'attention publique, il rompit brusquement, le 18 septembre, les conférences de Lille. La négociation, quelque difficile qu'elle fût par elle-même et à cause du directoire, en raison de son esprit révolutionnaire et de son instabilité constitutionnelle, avait été habilement conduite par Pleville-le-Pelet, Letourneur de la Manche, et Maret qui en avait la direction principale, bons citoyens qui cherchèrent en conscience à assurer le salut de la révolution française par un traité avec son plus dangereux ennemi. Un mois après cette rupture, le 18 octobre, Napoléon signa la paix de Campo-Formio. Sans l'esprit de vertige qui aveuglait le directoire, la France avait à la fois la paix de l'Angleterre et celle de l'Autriche. On ne peut calculer ce que seraient devenues ses destinées à cette époque, où elle avait encore tant d'enthousiasme de patrie : la seule attitude de la nation aurait suffi pour subjuguer l'Europe, et changer son système de gouvernement, puisque telle était la religion d'état en France.

L'Angleterre rentra naturellement, par l'effet

de la démence du directoire, dans sa carrière de haine et d'agression contre la république, avec un motif qui devait rendre le directoire plus odieux à la France et à l'Europe. Le directoire prit avantage de cette rupture, qu'il mit sur le compte de l'Angleterre, pour continuer contre elle l'accusation nationale; mais, dans la capitale, l'opinion publique se prononça contre la guerre. Les négociateurs, revenus de Lille, ne furent point étrangers au blâme qui s'éleva contre les meneurs du gouvernement; et le parti qui désirait sa chute vit avec satisfaction une accusation d'état aussi grave se joindre aux autres causes de mécontentement.

Napoléon traitait alors à son quartier-général de Neuwald, près de Léoben, de la paix avec l'Autriche. Il se prononça hautement pour la paix avec l'Angleterre, à quelque prix que ce fût : il la considérait comme indispensable à la consolidation de la république. Il l'a prouvé depuis, à son avénement au consulat et à l'empire; plus tard, à Tilsitt et à Erfurht : mais le cabinet de Saint-James, qui avait été au moment de signer la paix avec le directoire, gouvernement faible et débonnaire, se refusa constamment à toutes les ouvertures de Napoléon, parce que son gouvernement était fort et héréditaire. Il ne pouvait pas manifester sa haine pour la France

d'une manière plus évidente : car, sous Napoléon, il ne s'agissait plus de propagande; l'esprit révolutionnaire avait été comprimé. Le 18 brumaire et l'empire avaient vengé avec éclat le système monarchique. Que voulait donc l'Angleterre en refusant la paix au vainqueur de Marengo, au premier consul, que la France et l'Europe saluaient du beau nom de libérateur, à l'empereur des Français, dont tous les rois recherchaient l'alliance? Elle comprit que rien ne pouvait plus arrêter la prospérité de la France, si elle jouissait du bienfait de la paix générale. Elle s'effraya de l'idée que la marine française, reprenant son ancien éclat, ne lui disputât un jour l'empire des mers. Napoléon ne s'égara point dans une passion aveugle; il savait le bien dont manquait la France; la paix avec l'Angleterre était le but qu'il voulait atteindre; mais elle prodiguait ses trésors pour soudoyer contre lui les armées de l'Europe, et ce n'était que par des victoires qu'il pouvait espérer de dominer la haine anglaise en soumettant ses alliés. C'est ainsi qu'il fut entraîné malgré lui à la conquête de l'Europe et au blocus continental.

La conduite du directoire, à l'occasion des négociations de Lille, frappa tellement Napoléon, qu'il résolut alors de s'affranchir, tout puissant qu'il était à la tête de son armée, de la basse

politique du directoire, et de faire présent à la république de l'abaissement de l'orgueilleuse maison d'Autriche et du bienfait d'une paix glorieuse. C'était en même temps faire la guerre à l'Angleterre. Il fallait toute l'ineptie du directoire pour perdre aussi rapidement et si honteusement les avantages de cette grande situation, tous les triomphes de l'armée d'Italie.

Par une prévoyance remarquable, au moment de s'embarquer pour l'Égypte, Napoléon proposa avec instance au gouvernement de ne point emmener Desaix et Kléber, si capables tous deux de garder la victoire sous nos drapeaux. Il semblait prévoir qu'on chercherait à l'accuser un jour de tous nos désastres d'alors, en lui reprochant d'avoir enlevé à la France l'élite de ses généraux et de ses soldats. Mais l'histoire dira que la république comptait trois cent mille baïonnettes sous ses drapeaux, que trente-deux mille baïonnettes seulement s'embarquèrent avec lui. Moreau, Masséna, Joubert, Brune, Soult, Macdonald, et tant d'autres sauveurs de la république sur les Alpes, dans les champs de Zurich ou de la Nord-Hollande, n'étaient pas de l'expédition d'Égypte. Une destinée singulière établissait déjà Napoléon réparateur nécessaire des fautes du directoire; ce fut encore lui qui, rappelé des bords du Nil par les maux de sa

patrie, dut aller reconquérir sur les Autrichiens la belle Italie, et renouveler à Marengo le traité de Léoben.

Après la rupture des négociations de Lille, le cabinet de Saint-James n'eut qu'à choisir pour trouver des ennemis à la république. De grands préparatifs se faisaient sur les côtes de la Manche. Tous les journaux retentirent du projet d'une descente en Angleterre. Le directoire ébaucha le système du blocus continental; il ordonna la saisie de toutes les marchandises anglaises qui pouvaient se trouver à Mayence et dans les autres pays cédés à la France. L'ambassadeur anglais en Suisse, M. Wickam, y occupait un poste d'observation très important. Il était depuis long-temps signalé pour être le protecteur de l'émigration française, et le directeur de toutes les intrigues qu'elle entretenait dans l'intérieur de la république, à laquelle il faisait une guerre de pirate : le directoire se crut le droit d'exiger de la Suisse le renvoi du ministre anglais. Bien que par leurs positions respectives l'Angleterre et la Suisse fussent inoffensives l'une vis-à-vis de l'autre, il y avait cependant une pudeur d'état, un honneur de nation qui ne permettait pas à la Suisse de se garantir d'une menace par une infamie; mais M. Wickam fut habile : il sut ce que le direc-

toire exigeait de la Suisse; il se retira. Il espéra le désarmer par cette conduite, et éloigner l'orage que les mouvements insurrectionnels du pays de Vaud et les intrigues de Bâle annonçaient à l'Helvétie. Il calcula mal. La demande de son renvoi était par elle-même si monstrueuse, qu'il était prouvé que le directoire avait pris son parti, par rapport à l'inviolabilité du gouvernement des treize cantons. La révolution, qui suivit de près le départ de l'ambassadeur anglais, étendit à tous les marchés et débouchés de la Suisse les mesures prises contre les marchandises anglaises. Les produits des manufactures nationales étaient loin d'être arrivés au degré de perfection où ils parvinrent depuis, quand Napoléon rendit aux Suisses leur liberté politique, et s'en déclara le protecteur.

Le directoire, non content d'avoir révolutionné la Suisse, avait aussi révolutionné Rome; mais l'Angleterre se souciait peu de ces aventures du continent; c'étaient de faibles détails pour sa politique. Elle faisait en grand le procès au directoire. Elle avait sans cesse devant les yeux quatre grands objets: la journée du 18 fructidor, qui avait retrempé la révolution, et fait rompre les conférences de Lille; le traité de Campo-Formio, qui lui avait enlevé l'Autriche; la conquête diplomatique de cette belle limite du Rhin

que Napoléon venait de consommer à Rastadt; enfin les préparatifs faits dans les ports de France pour une grande expédition, dont le but était dérobé à ses regards inquiets. Cinq républiques avaient été successivement créées par la conquête. Il lui fallait faire reprendre les armes au continent.

Elle profita habilement de la mort de Catherine pour enrôler son fils Paul Ier dans sa haine. Ce prince, d'un caractère chevaleresque et naturellement porté aux entreprises audacieuses, lui parut un mobile puissant pour réveiller les passions endormies par les victoires de la république, et ranimer la politique de la maison d'Autriche. Ce fut un singulier spectacle que de voir un cabinet protestant se servir d'un Tartare pour rasseoir le Pape sur la chaire de Saint-Pierre. Une escadre anglaise était stationnée dans les mers de Naples, et protégeait les intrigues de l'ambassadeur anglais près de Ferdinand, en même temps qu'elle épiait les mouvements de l'escadre de Toulon. Une fermentation sourde, dont l'explosion pouvait être prochaine, couvait dans tous les grands états; elle était l'ouvrage de l'Angleterre.

§ IV.

L'Italie était plus que conquise; elle était ré-

volutionnée. Pendant tout le temps du commandement de Napoléon, il avait protégé autant qu'il avait pu la liberté et la fortune des Italiens, en chassant de l'armée cette nuée de pirates civils dont le directoire infectait tous les services, et en imposant la modération aux commissaires du gouvernement. Après son départ, le pillage recommença; et le nom français, purifié en Italie par la victoire et la justice, redevint odieux. Cependant le sentiment de la liberté politique avait gagné tous les petits états dont l'Italie est couverte; et comme dans cette péninsule il n'y a point de si petite ville qui n'ait le souvenir d'une ancienne indépendance, la doctrine de l'époque faisait fortune. Les princes étaient en fuite, ou en capitulation avec leurs peuples. Le respect pour les souverains disparaissait insensiblement à mesure que s'élevaient les intérêts de la multitude; la guerre était déclarée entre l'aristocratie et la démocratie. Partout la noblesse avait été vaincue; même les patriciens de l'église, quatorze cardinaux chantèrent le *Te Deum* dans la basilique de Saint-Pierre, pour rendre graces à Dieu de la chute du pape et du rétablissement de la république romaine.

Le grand-duc de Toscane avait dû sa tranquillité et la conservation de ses états à la sagesse de sa conduite politique pendant la guerre d'Ita-

lie, peut-être aussi à l'estime particulière qu'il avait su inspirer à Napoléon. Il se laissa entraîner dans le mouvement que la cour de Naples voulut, à l'instigation anglaise, imprimer à toute l'Italie.

Le roi de Sardaigne ne régnait plus que de nom; la fermentation révolutionnaire avait atteint son plus haut degré dans tous ses états; il était de fait le prisonnier de ses soldats, qui n'attendaient qu'une occasion pour se ranger sous les drapeaux de la république; un ordre du général Joubert suffit pour détrôner ce souverain.

Telle était la situation politique de l'Italie dans les premiers mois de 1798. Il serait inutile de répéter ici sur les républiques cisalpine et ligurienne ce qui en a été dit dans le volume précédent. Ces deux états étaient entièrement soumis à l'influence française.

§ V.

L'Espagne avait suivi l'exemple de la Toscane, qui, dès février 1795, avait signé la paix avec la république; du roi de Prusse, qui la signa le 5 avril; des Provinces-Unies, qui, par le traité du 16 mai, avaient obtenu un traité d'alliance, au prix d'une partie du territoire batave. Le 22 juillet 1795, elle reconnut la république par le

traité de Bâle, en cédant même ses possessions de Saint-Domingue. L'honneur du sang voulait sans doute qu'un Bourbon fût le dernier à poser les armes, ou même ne les quittât jamais; mais la politique prévalut à Madrid, et elle fut bonne en ce qu'elle sauva l'Espagne; la Catalogne et la Biscaye étaient déjà conquises par les républicains. Charles IV sacrifia ainsi ses justes ressentiments à la raison d'état. Le besoin que l'Espagne avait de la France, les habitudes d'un commerce dont elle ne pouvait se passer, le partage de la haine nationale contre l'Angleterre, enfin l'affranchissement de deux de ses plus belles provinces, décidèrent la maison de Bourbon à oublier à Madrid les malheurs de sa famille en France. Le ministère espagnol avait fait, en 1793, tous ses efforts pour sauver Louis XVI de la hache révolutionnaire; l'on conçoit difficilement quel motif a pu s'opposer à ce que la cour d'Espagne offrît un asile à des parents malheureux dont elle cherchait à venger, les armes à la main, les droits et les ressentiments, soit à Toulon, soit sur les Pyrénées. L'Espagne épousa, depuis la paix de Bâle, tous les intérêts politiques du directoire. En mars 1798, elle proclama une cédule de bannissement contre les émigrés français.

Le Portugal, plus encouragé que jamais dans

sa haine des Espagnols, était retombé sous l'empire du cabinet de Saint-James, et la paix signée avec la reine fut bientôt rompue; c'était une conséquence naturelle de la fausse politique qui avait présidé aux conférences de Lille. Par une mesure contre laquelle le droit des gens s'élève hautement, l'ambassadeur de Portugal fut arrêté à Paris, et retenu au Temple pendant quatre mois. Le directoire, par une suite de son imprévoyance, réunit une armée sur les Pyrénées, pour s'opposer aux tentatives imaginaires du Portugal, diminuant ainsi les forces dont il avait besoin pour repousser sur le Rhin et sur les Alpes les efforts de la coalition.

§ VI.

La révolution française devait venger la Prusse de la guerre de sept ans, soutenue par Frédéric contre la monstreuse alliance de la France et de l'Autriche. Le cabinet de Berlin avait compris que la véritable politique s'opposait à ce qu'il fût lié long-temps par le traité de Pilnitz, où il avait été entraîné à la guerre pour des intérêts qui lui étaient non-seulement étrangers, mais contraires. En effet, dans la position d'infériorité territoriale, militaire et de richesses où se trouvait la Prusse par rapport à la maison

d'Autriche, elle ne pouvait que perdre, si la coalition était vaincue; et elle n'avait rien à gagner, ou bien peu de chose, si elle était victorieuse; car, dans ce cas, la Prusse n'aurait jamais cessé d'être dans une position difficile, étant pressée au nord et à l'ouest entre deux grandes masses, la Russie et l'Autriche, et au midi, toujours menacée par la France redevenue royale et plus que jamais soumise à l'alliance de l'Empereur, qui aurait relevé le trône de la maison de Bourbon. Il lui était donc avantageux que la France changeât le gouvernement qui, depuis quarante ans, la tenait sous une espèce d'interdit politique : position à laquelle le génie même du grand Frédéric n'avait pu entièrement la soustraire. On pouvait craindre que la Prusse ne devînt, pour la politique des cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Paris, une autre Pologne; et il y avait plus que sûreté pour elle dans le changement du gouvernement français. On peut dire avec raison qu'il y avait péril et mauvaise foi à faire la guerre, qu'il y eut nécessité et sagesse à signer la paix.

Depuis le traité du 5 avril, la France, victorieuse, maîtresse de la rive gauche du Rhin, suzeraine de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie, se présenta naturellement à la Prusse comme une protectrice puissante, enrichie des

dépouilles de l'Autriche, la plus cruelle ennemie de cette monarchie. Le cabinet de Berlin voyait avec plaisir les grands préparatifs de la république contre l'Angleterre; il avait tout à gagner aux embarras qui seraient donnés à cette puissance dont il ne pouvait pas être ouvertement l'ennemi, en raison de la grande étendue de côtes que ses acquisitions en Pologne lui avaient données, mais dont il convoitait les dépouilles, soit par la cession du Hanovre, limitrophe de ses frontières orientales, soit par l'affranchissement du joug britannique, comme puissance maritime. Il était de l'intérêt de la France de protéger sur mer le pavillon prussien et d'en faire, comme de celui de la Hollande et de l'Espagne, un auxiliaire pour la marine française. Il y avait avantages naturels, et surtout intérêt de premier ordre, pour la Prusse, à maintenir l'amitié qui existait entre elle et la république. Aussi Frédéric-Guillaume repoussa-t-il toutes les intrigues, toutes les instances de l'Angleterre : rien ne put le faire dévier du système de neutralité qu'il avait adopté.

Il en fut à peu près de même à l'égard de la Suède et du Danemarck, dont l'antique inimitié céda aux intérêts présents. Ces deux souverains, en leur qualité de membres du corps germanique, sentirent qu'ils devaient profiter de l'ap-

pui de la puissance française pour s'affranchir, s'il était possible, du joug impérial. De son côté, la France avait intérêt à se créer un protectorat depuis la Baltique jusqu'au Rhin ; et ces deux états, dont la marine respectée de tout temps était importante pour le commerce, complétaient, avec la puissance maritime de la Hollande, cette grande situation que le directoire ne sut ni apprécier ni conserver, mais dont le traité de Campo-Formio avait posé les premières bases.

CHAPITRE IV.

SECONDE COALITION CONTRE LA FRANCE,

ENTRE L'AUTRICHE, L'ANGLETERRE, LA RUSSIE ET NAPLES.

Préparatifs des puissances belligérantes. — Premières opérations de l'armée de Naples. — Conquête de Naples. — Observations.

§ 1er.

L'existence de la république romaine menaçait le trône des deux-Siciles. Il était impossible que les villes de Rome et de Naples, si voisines, restassent long-temps sous des influences si opposées. Le roi de Sardaigne, entre quatre républiques, tremblait dans sa capitale. Au congrès de Rastadt, aux conférences de Seltz, la France avait abandonné le système politique convenu à Campo-Formio, ce qui lui avait aliéné le cabinet de Vienne. Catherine venait de terminer sa brillante carrière. Paul, successeur de sa puissance, témoignait une grande aversion pour les principes de la révolution fran-

çaise; il professait hautement l'affection la plus vive pour l'ordre de Malte, le roi de Naples, le roi de Sardaigne et l'oligarchie suisse. Les cabinets de Saint-James et de Vienne, tant de fois trompés par l'astucieuse politique de la czarine, prirent confiance dans le caractère chevaleresque du nouvel empereur. Des armements considérables, des levées de troupes furent ordonnés dans tous les états dépendant de la monarchie autrichienne. A la voix de l'Angleterre, l'Europe se prépara à de nouveaux combats, et de tous côtés l'on n'attendit que l'occasion de recommencer les hostilités; cependant le prestige des victoires d'Italie arrêtait encore la haine britannique.

La nouvelle des désastres de l'escadre française à Aboukir parvint à Londres dans le mois de septembre : le continent fut embrasé.

La Porte-Ottomane déclara la guerre à la république. Le roi de Naples reçut en triomphe le vainqueur d'Aboukir. Une division autrichienne entra dans le Rhintal, sous prétexte de protéger les Ligues-Grises. Le général autrichien Mack prit le commandement en chef des troupes napolitaines. Leur effectif s'élevait à peine à trente mille hommes; il fut porté à cent mille. L'armée active campa sur les frontières, et se tint prête à entrer en campagne. La Russie ordonna des

armements considérables ; ses agents prêchèrent une croisade contre les républicains. Les champs d'Italie furent choisis par les coalisés pour être le théâtre de la grande lutte qui se préparait.

Le directoire comprit enfin l'orage qui menaçait la France : il proclama le danger de la patrie. La législature décréta la loi de la conscription, et deux cent mille hommes accoururent à sa voix sous les drapeaux. Le cabinet du Luxembourg leva le joug sous lequel gémissaient les républiques cisalpine et ligurienne ; il proclama avec emphase leur indépendance, espérant par cette mesure se rendre favorable l'opinion des Italiens, dont il s'était aliéné l'affection, en renversant ou mutilant toutes les institutions que Napoléon avait données à ces peuples. La Belgique était insurgée ; le secours de ces belles provinces était important; des mesures furent prises pour les pacifier. Jourdan se rendit à Mayence, et prit le commandement en chef de toutes les forces réunies sur le Rhin ; Masséna ne dédaigna point de prendre, sous les ordres du vainqueur de Fleurus, le commandement de l'Helvétie ; Joubert se rendit à Milan, comme général en chef de l'armée d'Italie ; Championnet fut envoyé à Rome. L'Europe retentit du cliquetis des armes. Cependant quelque espoir de paix restait encore aux peuples, fatigués d'une

si longue lutte, et ils attendaient avec anxiété l'issue des négociations de l'hiver.

A la fin de novembre, l'armée napolitaine entra en campagne, sans déclaration de guerre, sans avoir concerté ses opérations avec les armées alliées. Elle passa les frontières du royaume, attaqua l'armée cantonnée dans les États romains, et fit le 28 novembre une entrée triomphante dans la capitale du monde chrétien. Mais bientôt le roi de Naples fut puni de son audace. Il s'en prit au cabinet de Vienne des malheurs qui l'accablèrent : il accusa le conseil aulique de l'avoir imprudemment compromis, en n'ayant point fait appuyer ses opérations militaires par des mouvements de troupes dans la haute Italie. De son côté, le cabinet de Vienne accusa la cour de Naples d'une précipitation coupable, en ce qu'elle faillit compromettre le succès de la coalition : il fallait dissimuler, attendre l'arrivée des Russes sur le champ d'opérations. Il est de fait que l'Autriche n'avait point oublié la conduite du roi de Naples en 1796 ; elle se rappelait avec inquiétude que ce prince avait été un des premiers à reconnaître la république, et à désarmer. Elle fut bien aise, au préalable et avant de se déclarer, de le compromettre et de lui ôter toute possibilité d'éluder de remplir les engagements qu'il venait de

contracter. De son côté, l'Angleterre craignait l'effet des négociations, qui se continueraient pendant l'hiver si les hostilités n'éclataient pas. Elle voulait à tout prix faire tirer les premiers coups de fusil. Le cabinet de Naples lui parut le plus propre de tous à servir sans réflexion ses vues : elle employa vis-à-vis de lui tous les secours de sa politique et de ses trésors pour le décider à l'entreprise qui renversa pour le moment le trône de Naples. Mais l'Autriche et l'Angleterre étaient loin de s'attendre à ce résultat; elles en furent consternées.

Aussitôt que l'on apprit à Paris l'invasion napolitaine, le directoire ne garda plus de mesures vis-à-vis de la cour de Turin. Des correspondances interceptées avaient mis à nu les dispositions de ce cabinet, et l'on ne pouvait douter qu'il ne fût secrètement l'allié de la coalition. Le général Joubert reçut ordre de se saisir du Piémont et de sommer le roi d'abdiquer; il entra dans Turin le 28 novembre. Victor-Emmanuel déposa sa couronne, et se retira à Cagliari avec sa famille; il emporta ses trésors et tous les objets à son usage. Les principes de la révolution française avaient trouvé de nombreux partisans en Piémont; le nouveau gouvernement y fut proclamé avec enthousiasme. L'armée sarde passa au service de la république, et servit bien,

L'occupation de Livourne par une division napolitaine compromit le grand-duc de Toscane. Ce prince perdit ses états et se réfugia à Vienne. Il dut ses malheurs à l'imprévoyante témérité de la cour de Naples.

§ II.

L'armée napolitaine était composée de vingt-quatre régiments d'infanterie de ligne, de quatre bataillons d'infanterie légère et de vingt-quatre régiments de milice, total soixante-seize bataillons; de seize régiments de cavalerie (quarante-huit escadrons), et de deux régiments d'artillerie : ce qui formait un effectif de quarante mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie au pied de paix, et de cent mille hommes sur le pied de guerre. Des levées extraordinaires furent ordonnées dans tous les états du roi. La cour se créa des ressources en exigeant des dons patriotiques des villes, des corporations, et même des particuliers. Cependant ce fut avec peine qu'elle parvint à mettre sous les armes 60,000 hommes, dont 40,000 entrèrent en campagne.

Trois chaussées conduisent de Rome à la haute Italie : la première longe la mer, traverse Civita-Vecchia (quinze lieues), Orbitello (quinze lieues), et débouche à Livourne (trente-quatre lieues),

total soixante-quatre lieues; la seconde passe par Ronciglione (onze lieues), Viterbe (cinq lieues), Sienne (trente lieues), Florence (quatorze lieues), total soixante lieues; la troisième se dirige par le pont de Borghetto, situé sur le Tibre, à deux lieues de Civita-Castellana (quatorze lieues), par Terni (sept lieues), et là se divise en deux branches : l'une, celle de gauche, mène à Arezzo (quinze lieues), à Florence (quinze lieues), total soixante-cinq lieues; l'autre, celle de droite, traverse les Apennins, le duché d'Urbin, et aboutit à Fano sur l'Adriatique, total cinquante-cinq lieues.—Une autre chaussée part de Terni, traverse les montagnes à Foligno (dix lieues), Tolentino (douze lieues), Loretto (neuf lieues), et arrive à Ancône (cinq lieues), total cinquante-sept lieues.

La gauche de la ligne des frontières napolitaines s'appuie à Terracine, petite ville sur la Méditerranée, à vingt lieues de Rome; le centre est entre Civita-Ducale et Rieti, à cinq lieues de Terni; la droite est à l'Adriatique. Un corps d'armée peut, en cinq heures, se porter de Rieti à Terni, et se trouver ainsi à quatre journées sur les derrières de Rome, à cheval sur la chaussée de Florence, en même temps que la droite de l'armée napolitaine arriverait à Ascoli sur le

Tronto, à deux marches d'Ancône et à dix marches sur les derrières de Rome.

L'armée française, commandée par le général Championnet, comptait quinze mille baïonnettes, dont huit mille environ des légions polonaises et cisalpines. Elle était formée en trois divisions : la droite, sous les ordres du général Macdonald, couvrait la ligne de Terracine aux montagnes près Rovetto; le centre, sous le général Lemoine, avait son quartier-général à Terni, et était chargé de la défense du pays compris entre Rieti et Carsoli; le général Casabianca, avec la gauche, occupait le revers de la chaîne de Leonessa, et s'appuyait à l'Adriatique. Une réserve, dépendant du corps de Macdonald, tenait garnison à Rome.

Le 23 novembre, les colonnes napolitaines se mirent en mouvement. Le général Mack envoya sommer le général Championnet d'évacuer de suite Rome et tout le territoire du saint-siége, attendu que le roi son maître ne reconnaissait point la république romaine, et qu'il déclarait la guerre à la France pour avoir osé se saisir de Malte, dont il était le seigneur suzerain. Championnet ne s'attendait point à cette brusque attaque. Son armée était disséminée sur une ligne de plus de soixante lieues; son artillerie était incomplète; il manquait de munitions; sa cava-

lerie était insuffisante; toutes les chances de la guerre lui seraient défavorables. Le danger imminent de sa position ne l'effraya point. Il fit approvisionner et armer le château Saint-Ange; il y mit une bonne garnison, leva un corps de volontaires romains, doubla la garde urbaine et lui confia la défense de la capitale.

Cependant l'armée napolitaine était entrée en campagne: elle s'avançait avec rapidité, opérant à la fois par trois directions : le long de l'Adriatique, au centre, et sur les bords de la Méditerranée. Douze bataillons et huit escadrons, sous les ordres du lieutenant-général Micheroux, passèrent le Tronto, le 24 novembre, près d'Ascoli, et entrèrent à Porto-Fermo. Le général Rusca n'avait qu'un bataillon italien; il se replia sur Macerata. Le général Casabianca accourut d'Ancône à son secours avec la brigade du général Monnier, attaqua vivement les Napolitains le 30 novembre, leur fit 6,000 prisonniers, et se saisit de toute leur artillerie. Au centre, le général Lemoine arrêta devant Terni la division San-Filippo, qui, après avoir forcé le pont de Rieti, s'avançait sur Terni. Le général Kellermann eut aussi un succès à Vicovaro : il battit la colonne de Giustiniani. Dans ces trois affaires, le courage suppléa au nombre; les Napolitains, battus et dispersés avec perte de six pièces de canon et

de leurs drapeaux, se retirèrent en désordre sur Civita-Ducale. Le roi, avec le principal corps d'armée, s'était dirigé sur Rome; il y fit le 29 novembre son entrée triomphale. Dès le 27, l'avant-garde avait cerné le château Saint-Ange. Championnet, à la nouvelle de la présence de l'ennemi devant Terni, avait jugé avec raison que la position de Rome n'était plus tenable, et avait établi son quartier-général à Terni. Il appela Macdonald sur sa droite à Civita-Castellana, et la division Lemoine à Rieti. Peu après il se rendit de sa personne à Ancône, pour organiser ses parcs d'artillerie, et en accélérer l'arrivée. L'hésitation de son ennemi et ses premiers succès le lui permettaient; les dispositions qu'il avait ordonnées pour couvrir sa ligne le mettaient d'ailleurs à l'abri de tout danger.

Mack, après quatre ou cinq jours de repos à Rome, résolut de manœuvrer sur les deux rives du Tibre, ses principales forces sur la rive droite. Son projet était de couper l'armée française, de la priver de toutes ses communications, de la cerner et de l'obliger à poser les armes. La droite napolitaine reçut l'ordre de marcher sur Macerata et Ancône; le centre, de se porter entre le Tibre et la mer, par les routes d'Arezzo et de Fano, sur Civita-Vecchia, Sienne et Florence. La division napolitaine, débarquée à Livourne,

viendrait à la rencontre de ce corps, et contribuerait à faciliter son mouvement. Le 2 décembre, le général Mack, à la tête de la réserve, forte de 15,000 hommes, établit son quartier-général à Boccano. Le 4 décembre, les avant-postes français furent attaqués sur tous les points. La division du chevalier de Saxe s'avança sur deux colonnes : l'une sur Nepi, l'autre sur Borghetto, par Santa-Maria-di-Fallari. Macdonald campait avec une réserve de 3,000 hommes à Civita-Castellana ; ses avant-gardes observaient les trois routes qui débouchent sur Rome. Le général Kniazewitz, avec 2,500 hommes et trois pièces de canon, occupait la position de Fallari près Ronciglione, sur la chaussée de Sienne ; le général Kellermann était à Nepi, sur la chaussée du centre ; le colonel Lahure avec 900 hommes gardait la chaussée qui longe le Tibre. Les Napolitains furent battus sur ces trois points ; ils perdirent le tiers de leur monde et quinze pièces de canon.

Le général Bourcard fut plus heureux : il força le poste de Rignago, et il se disposait à tenter l'attaque de Civita-Castellana, lorsque Mack, instruit des désastres du chevalier de Saxe, lui ordonna de prendre position et de se borner à observer l'ennemi. Civita-Castellana est l'ancienne *Veïes*, si fameuse au temps des Romains ;

elle est située entre deux ravins à pic sur lesquels on a jeté deux ponts de pierre, seuls défilés pour entrer dans la ville.

Pendant ce temps, le général Metsch marchait par la rive gauche du Cantalupo, Calvi et Otricoli, où passe la route de Civita-Castellana à Terni. Il donna de l'inquiétude au quartier-général français.

Dans cette position, Mack, après avoir rallié la division du chevalier de Saxe, avait deux partis à prendre : ou renouveler avec sa réserve l'attaque de Civita-Castellana, ou passer le Tibre pour appuyer le général Metsch. Il s'arrêta à ce dernier plan : il fit jeter un pont sur le Tibre, et campa à Cantalupo avec quatorze bataillons et six escadrons. Il pensait contenir Macdonald avec les seules forces de Bourcard, qui avait cinq bataillons et deux escadrons, et par la faible colonne du général Damas, qui occupait Monterosi; en tout dix bataillons et huit escadrons. Macdonald comprit les projets de son ennemi; il marcha sans hésiter pour rétablir ses communications avec le quartier-général, passa sur la rive gauche du Tibre à Borghetto, et dirigea le général Kniazewitz à Magliano. Les Napolitains ne résistèrent point à l'intrépidité française ; ils furent enfoncés et jetés en désordre sur Calvi, où ils mirent bas les armes; quatre

mille prisonniers, cinq pièces de canon, plusieurs drapeaux, furent les trophées de cette journée.

Dans ce temps, le général Lemoine s'emparait de Civita-Ducale et d'Aquila, et faisait éprouver à la droite napolitaine des revers importants. Une colonne française s'avança sur le Monte-Rotondo, et jeta l'alarme dans Rome. Mack comptait à peine vingt mille hommes sous les armes, il en avait perdu douze mille dans les différens combats qu'il avait livrés. Ses soldats étaient découragés. Il était débordé par sa droite, et chaque jour son ennemi se renforçait des secours qui lui arrivaient des armées de la haute Italie. L'Autriche ne prenait point l'offensive sur l'Adige. La position des Napolitains était difficile; cependant Mack eut la pensée de tenter un dernier effort, et il détacha à cet effet le prince de Hesse-Philipstadt sur Calvi. Le 11 décembre, il leva son camp et commença sa retraite. Arrivé au pied des montagnes de Frascati et d'Albano, il envoya ordre aux généraux Damas et Bourcard de suivre son mouvement par la rive droite du Tibre. Le général Salandra se retira par la route de Terni. Le roi de Naples, effrayé de ces dispositions, quitta Rome en toute hâte et retourna dans sa capitale. Le 13 décembre, les troupes napolitaines évacuèrent Rome;

le 14, la garnison française du château Saint-Ange reprit possession de la ville.

Macdonald, instruit de la retraite de l'ennemi, se mit aussitôt en mouvement. Il laissa à Borghetto le général Kellermann avec quatre bataillons et deux batteries, et se porta sur Cantalupo. Le général Rey et le général Lemoine manœuvrèrent de Terni et de Rieti pour se placer sur les derrières des Napolitains. Le prince de Hesse et la brigade du général Damas coururent de grands dangers. Le général Macdonald rentra dans Rome; il y soutint un combat avec la brigade Pignatelli qu'il mit en déroute, et à laquelle il fit un bon nombre de prisonniers. Le général Lemoine prit position près de l'hôtellerie de Correze. Le général Kellermann fut chargé de la poursuite du corps de Damas. Le général Rey suivit l'ennemi dans sa retraite sur Velletri. Kellermann atteignit et battit le général Damas à Montalto; il le contraignit à signer à Orbitello une capitulation par laquelle les Napolitains s'embarqueraient avec armes et bagages et abandonneraient le champ d'opérations. Kellermann, après ce succès, revint sur Viterbe, et éteignit l'insurrection qui venait d'éclater dans ce canton. L'armée napolitaine avait perdu, dans cette courte campagne de dix-sept jours, environ vingt mille hommes et quatre-vingts pièces

de canon, aux combats de Porto-Fermo, de Civita-Castellana, d'Otricoli, de Calvi, de Cantalupo, de Stortola et d'Orbitello. Mack, ainsi chassé du patrimoine de Saint-Pierre, ne put rallier ses débris que derrière le Volturne; il appela à lui toutes les garnisons, tous les dépôts restés dans le royaume, et s'établit, sa gauche appuyée à la forte position de Capoue, sa droite à Caserte. Cette campagne coûta peu de monde à la France. L'armée, quoique surprise dans ses cantonnements, soutint vaillamment le choc de forces triples; elle n'eut à regretter que les victimes des insurgés de Viterbe.

§ III.

La république romaine vengée de l'invasion napolitaine, il ne restait au général français qu'à poursuivre ses brillants succès, et à marcher sur Naples. Si la victoire l'y conduisait, il y planterait l'arbre de la liberté. Quatre chaussées s'offraient au développement de son plan d'invasion : la première, celle de droite, part de Rome, traverse les marais pontins, Terracine, Gaëte, le Garigliano près Trajetto, et le Volturne sur le pont de Capoue, et débouche à Naples (soixante lieues): la seconde passe à Frascati, à Isola sur le Garigliano, à San-Ger-

mano, Calvi et Capoue, d'où sept lieues jusqu'à Naples (soixante-huit lieues); la troisième part de Terni et mène à Naples par Civita-Ducale, Aquila, Popoli, Sulmona, où elle franchit la grande chaîne de l'Apennin, et tombe sur Venafro et Capoue (soixante-six lieues); la quatrième longe l'Adriatique jusqu'à Pescara (quatorze lieues), remonte jusqu'à Popoli (dix lieues), et se jette dans la troisième chaussée (soixante-deux lieues).

L'armée française fut formée en quatre divisions. Les renforts qu'elle avait reçus l'avaient portée à vingt-huit mille combattants : vingt-quatre mille d'infanterie, deux mille chevaux, le reste artillerie et génie. Championnet conçut mal l'invasion du royaume de Naples; il ne profita point des fautes du général Mack; il divisa ses forces. Le général Rey prit la route de Terracine avec deux bataillons et deux escadrons; le général Macdonald, avec huit bataillons et trois escadrons, marcha sur la seconde chaussée, celle d'Isola, où il passa le Garigliano; la division Lemoine, forte de six bataillons et trois escadrons, partit d'Aquila sur la troisième chaussée, avec ordre de pousser des avant-gardes sur Sulmona; le général Duhesme, avec onze bataillons et trois escadrons, s'avança sur la quatrième chaussée, remonta la Pescara pour se

joindre à Popoli à la division Lemoine. Une colonne de huit cents hommes fut chargée de maintenir les communications entre les divisions Lemoine et Duhesme, fort éloignées l'une de l'autre ; elle fut dirigée par Tivoli, Vicovaro, Carsoli, Taglia-Corso et les bords du lac de Celano.

Le général Rey, renforcé des troupes que Kellermann lui avait ramenées de Viterbe, se saisit de Gaëte, où il fit quatre mille prisonniers et trouva des magasins considérables. A l'approche de Macdonald, Mack abandonna les têtes de pont qu'il avait fait construire à San-Cipriano et toutes ses pièces de position. Les Français entrèrent le 1^er^ janvier à San-Germano, sans avoir éprouvé aucune résistance. Le général Lemoine, harcelé dans sa marche par l'insurrection des campagnes, gagna avec peine Popoli. Le général Duhesme entra dans la place forte de Pescara, et y fit trois mille prisonniers.

Mack, à la nouvelle de ces nouveaux revers, envoya, le 31 décembre, de son camp de Caserte, l'aide-de-camp Pignatelli au quartier-général français, pour solliciter un armistice. Championnet le refusa, et le 3 janvier il porta son quartier-général à Calvi. Cependant un léger échec, éprouvé par la brigade Mathieu, qu'il avait imprudemment engagée sur Capoue, et aussi l'igno-

rance complète dans laquelle il était sur les mouvements des généraux Rey, Lemoine et Duhesme, le décidèrent à un mouvement rétrograde de quelques lieues, pour rectifier sa position et attendre l'arrivée en ligne de ses divisions. Mais à peine ce mouvement était-il achevé, qu'il apprit que le général Rey avait passé le Garigliano et campait sur sa droite, en bordant le bas Volturne; que le général Lemoine était également sur cette rivière, en avant de Venafro, et que Duhesme arrivait en ligne.

Le tocsin sonnait de toutes parts; il appelait dans les campagnes les paysans à la révolte. Les populations entières des bords du Garigliano et de la chaîne des Apennins couraient aux armes; elles se saisirent des ponts du Garigliano, surprirent le parc de la division Rey, le brûlèrent, massacrèrent tous les détachements isolés, et s'établirent à Sotto. A cette nouvelle, deux bataillons furent envoyés pour soumettre les rebelles; ils furent repoussés, et ce succès faillit compromettre le quartier-général, qui ne dut son salut qu'à l'intrépidité de deux bataillons de la 97^{e}. Toutes les communications de l'armée étaient coupées. L'insurrection gagnait chaque jour; de petits succès peu importants en eux-mêmes exaltaient l'audace populaire. Si Mack avait su profiter de sa position, l'armée de Championnet,

manœuvrant à deux cents lieues de la grande armée de l'Adige, au milieu d'une population insurgée et devant des forces égales aux siennes, eût couru le plus grand danger. Mack, par une conduite inexplicable, proposa de nouveau, dans ces circonstances, une suspension d'armes. Le général français s'empressa de l'accepter, et la convention fut signée le 10 janvier. Les troupes françaises occupèrent tout le pays jusqu'à Capoue, hormis la capitale et sa banlieue. Le gouvernement napolitain s'engagea à payer de suite dix millions pour la solde de l'armée, et à fermer ses ports aux ennemis de la république. Cette nouvelle et le mouvement de quelques bataillons suffirent pour dissiper l'insurrection, et faire rentrer les campagnes dans l'obéissance.

Dès le 23 décembre, le roi avait quitté Naples, et s'était retiré en Sicile, confiant le gouvernement de ses états de terre ferme au prince Pignatelli. La population de cette grande capitale était en fermentation; des passions diverses l'agitaient. Le 12 janvier, elle apprit la signature de la suspension d'armes et l'occupation de Capoue par les Français. Le 14, elle éclata à la vue de quelques cocardes tricolores qui se montrèrent dans les promenades : les lazzaroni prirent les armes. Une circonstance inattendue donna de l'importance à ce mouvement populaire : le

convoi sur lequel était embarquée la division napolitaine revenant de Livourne, mouilla dans la rade sur ces entrefaites; les troupes furent insultées par le peuple, accusées de lâcheté et désarmées. Trente à trente-cinq mille lazzaroni se levèrent pour la défense de la capitale. Le 16, ils élurent le prince Moliterno pour leur capitaine-général, et occupèrent le fort Saint-Elme. Tous ces mouvements se faisaient aux cris de *vive saint Janvier! vive Jésus-Christ! vive le roi Ferdinand!* Quelques Français et beaucoup de patriotes napolitains furent massacrés dans ce désordre; quelques maisons furent pillées. Cependant la noblesse, la riche bourgeoisie, le commerce s'effrayèrent du pillage; ils grossirent par leur mécontentement le parti français. Des correspondances clandestines étaient depuis long-temps entretenues par Championnet. Le 21 et le 22 l'armée s'approcha de Naples; le 23, le prince Moliterno abandonna les lazzaroni, et se mit à la tête des patriotes, auxquels il livra le fort Saint-Elme. Les Français entrèrent dans Naples, après quelques combats insignifiants. Michel le fou, chef des lazzaroni, fut pris; il servit à désarmer les lazzaroni. La promesse de respecter saint Janvier, quelques distributions d'argent suffirent à Championnet pour gagner ce chef et en faire un intermédiaire utile pour

changer l'esprit de la populace : bientôt le cri de *vivent les Français!* remplaça celui de *mort aux Français!*

Le 24 janvier, Championnet proclama la république parthénopéenne, et nomma un gouvernement provisoire, composé des républicains les plus marquants. La création de cette nouvelle république, soixante pièces de canon, six drapeaux et vingt mille prisonniers furent pour le directoire les trophées de cette courte campagne; mais la France les paya chèrement par les pertes qu'elle éprouva six mois après dans la haute Italie. Si les trente mille hommes dispersés en Toscane, dans les États romains, dans le royaume de Naples, avaient été sur l'Adige, le succès de la campagne de 1798 n'eût pas été douteux pour nos armes.

Le directoire, mécontent de la convention du 10 janvier, et aussi du peu d'égards que Championnet avait eus pour ses commissaires, rappela ce général et le remplaça par le général Macdonald. Mack, devenu l'objet de la haine des Napolitains, fut fait prisonnier et conduit à Paris.

OBSERVATIONS.

1° L'armée d'Italie, en 1798, était sur le pied de paix. Les places n'étaient pas approvisionnées, l'artillerie pas attelée, les officiers

d'état-major n'étaient pas à leur poste, beaucoup d'officiers étaient en semestre ; le général en chef n'arriva que huit jours avant le commencement des hostilités.

2° Championnet évacua Rome trop tard ; il eût dû le faire quarante-huit heures plus tôt. La position qu'il prit à Civita-Castellana, en avant du pont de Borghetto, était bonne ; il y était toujours à même de repasser sur la rive gauche du Tibre en peu d'heures, et de se concentrer sur Terni ; mais il ne le devait que lorsque cela serait nécessaire, car il ne fallait pas abandonner gratuitement les deux chaussées de Civita-Vecchia et de Sienne. Il ne pouvait pas compter sur les chaussées d'Ancône et de Fano ; il eût donc été réduit à la seule chaussée d'Arezzo. Le combat de Terni, qu'a soutenu le général Lemoine, est un des événements les plus marquants de cette campagne.

Il eût été préférable sans doute de ne pas entrer dans le royaume de Naples, et de profiter de la consternation de l'ennemi pour lui faire signer la paix et le détacher momentanément de la coalition ; mais voulant se porter sur Naples, il devait le faire rapidement. Trente mille hommes n'étaient que tout juste ce qui était nécessaire ; il ne fallait donc pas marcher sur quatre directions éloignées l'une de l'autre, et séparées par

des montagnes, des rivières, et des populations mal disposées. Un corps de trente mille hommes doit toujours rester réuni : c'est la force d'une armée consulaire : les Romains la campaient toutes les nuits, dans un carré de cent cinquante toises de côté. Au lieu de quatre lignes d'opérations, il n'en fallait qu'une, celle de Rome à Isola et Capoue. La division Duhesme eût dû repasser la haute chaîne des Apennins dans l'intérieur des États romains, et déboucher sur leur revers du côté ouest. Les divisions Lemoine et Rey devaient être près de l'avant-garde, de manière à ne pouvoir jamais en être séparées. Marchant ainsi, Championnet eût été le 6 ou le 7 janvier dans Naples. Maître de cette capitale, il se fût facilement emparé de Gaëte, de Peschiera, et eût envoyé des colonnes mobiles pour désarmer la population. Une seule ligne d'opérations n'eût exigé que peu de monde pour garder les points importants ; il fût arrivé devant Naples avec 26,000 hommes. Ayant, au contraire, marché par quatre lignes, la moitié de son armée fut employée comme garnison dans les places fortes de Gaëte, Peschiera, Château-d'Aquila, et autres situées sur sa route, et pour la garde des hôpitaux. Il lui fallut d'ailleurs perdre du temps pour attendre ses divisions ; celle de Duhesme, qui avait plus de chemin à faire devant un en-

nemi qui lui disputait le terrain, qui se couvrait de torrents, de rivières et de défilés, ne pouvait arriver aussi vite que le quartier-général, qui n'avait que cinquante lieues à parcourir. C'est ce qui fut la cause du petit échec devant Capoue, qui encouragea les insurrections et donna lieu à beaucoup d'échauffourées; c'est aussi ce qui porta à considérer l'armistice du 10 janvier comme un événement heureux. Le directoire, qui, de Paris, n'entrait pas dans le détail de ces fautes militaires, s'indigna de voir 30,000 hommes s'arrêter devant une capitale ouverte, défendue par des débris d'armée. Il avait raison : il eût été utile que l'armée ne dépassât pas Rome; mais il n'était pas convenable de la laisser aux portes de Naples, exposée à succomber sous toutes sortes d'embûches.

3° La conduite du général Mack aurait été bonne avec des troupes autrichiennes. Que pouvait-il faire de plus que de mettre ses soldats aux mains avec les soldats français, au nombre de deux ou trois contre un? Mais les Napolitains n'étaient pas des troupes exercées; il n'eût jamais dû les employer à des attaques, il devait faire une guerre de position qui obligeât les Français à attaquer. Les militaires sont fort partagés sur la question de savoir s'il y a plus d'avantages à faire ou à recevoir une attaque;

mais cette question n'est point douteuse, lorsque d'un côté sont des troupes aguerries, manœuvrières, ayant peu d'artillerie, et que de l'autre est une armée beaucoup plus nombreuse, ayant à sa suite beaucoup d'artillerie, mais dont les officiers et les soldats sont peu aguerris. Si, le jour même du commencement des hostilités, Mack se fût trouvé à Civita-Reale avec 40 mille hommes, que le soir il fût arrivé à Terni, que le lendemain il eût fait une marche sur Rome, occupant le pont de Borghetto et une bonne position, comment les Français auraient-ils pu, avec 9,000 hommes et 12 pièces de canon, y forcer une armée cinq fois plus nombreuse, ayant soixante bouches à feu, et déjà couverte de retranchements? Cependant ils y auraient été contraints pour s'ouvrir une retraite.

4° La retraite du général Mack, par la rive gauche du Tibre, a été trop prompte; il pouvait sans inconvénient la retarder d'un jour. Il a, par cette précipitation, sacrifié la division qu'il avait laissée sur la rive droite. Dans le royaume de Naples, il eût dû défendre le Garigliano; il eût dû..... Mais Mack n'a jamais eu de soldats : l'armée napolitaine, même en marche sur Rome, ne pouvait être considérée que comme une armée de milice, ayant bonne volonté. Après ses désastres, elle n'était plus

qu'une multitude mécontente et insurgée qui ne donne plus matière à des observations militaires.

CHAPITRE V.

DIPLOMATIE. — GUERRE.

1800 ET 1801.

Préliminaires de paix signés par le comte de Saint-Julien. — Négociations avec l'Angleterre pour un armistice naval. — Commencement des négociations de Lunéville. — Affaires d'Italie, invasion de la Toscane. — Positions des armées. — Opérations de l'armée gallo-batave. — Combat de Burg-Eberach. — Opérations de l'armée du Rhin. — Bataille de Hohenlinden. — Passage de l'Inn, de la Salza. — Armistice du 25 décembre 1800. — Observations. — Armée des Grisons; passage du Splugen; marche sur Botzen. — Armée d'Italie; passage du Mincio; passage de l'Adige. — Suspension d'armes de Trévise, le 16 janvier 1801; Mantoue cédée le 26 janvier. — Corps d'observation du Midi. — Armistice avec Naples, signé à Foligno, le 28 février 1801.

§ Ier.

Le lieutenant-général comte de Saint-Julien arriva à Paris le 21 juillet 1800, porteur d'une lettre de l'empereur d'Allemagne au premier consul. Il s'annonça comme plénipotentiaire

chargé de négocier, conclure et signer des préliminaires de paix. La lettre de l'Empereur était précise ; elle contenait des pouvoirs, car il y était dit : *Vous ajouterez foi à tout ce que vous dira de ma part le comte de Saint-Julien, et je ratifierai tout ce qu'il fera.* Le premier consul chargea M. de Talleyrand de négocier avec le plénipotentiaire autrichien ; en peu de jours les préliminaires furent arrêtés et signés. Par ces préliminaires, il était convenu que la paix serait établie sur les conditions du traité de Campo-Formio ; que l'Autriche recevrait en Italie les indemnités que ce traité lui accordait en Allemagne ; que jusqu'à la signature de la paix définitive, les armées des deux puissances resteraient, tant en Italie qu'en Allemagne, dans leur situation actuelle ; que la levée en masse des insurgés de la Toscane ne recevrait aucun accroissement, et qu'aucune troupe étrangère ne serait débarquée dans ce pays.

Le rang élevé du plénipotentiaire, la lettre de l'empereur dont il était porteur, les instructions qu'il disait avoir, son ton d'assurance, tout portait à regarder la paix comme signée ; mais en août, on reçut des nouvelles de Vienne : le comte de Saint-Julien était désavoué et rappelé ; le baron de Thugut, ministre des affaires étrangères d'Autriche, faisait connaître que,

par un traité conclu entre l'Angleterre et l'Autriche, cette dernière s'était engagée à ne traiter de la paix que conjointement avec l'Angleterre, et qu'ainsi l'Empereur ne pouvait ratifier les préliminaires du comte de Saint-Julien, mais que ce monarque désirait la paix; que l'Angleterre la désirait également, comme le constatait la lettre de lord Minto, ministre anglais à Vienne, au baron de Thugut. Ce lord disait que l'Angleterre était prête à envoyer un plénipotentiaire pour traiter, conjointement avec le ministre autrichien, de la paix définitive entre ces deux puissances et la France.

Dans une telle circonstance, ce que la république avait de mieux à faire, c'était de recommencer les hostilités. Cependant le premier consul ne voulut négliger aucune des chances qui pouvaient rétablir la paix avec l'Autriche et l'Angleterre; et pour parvenir à ce but, il consentit 1° à oublier l'affront que venait de faire à la république le cabinet de Vienne, en désavouant les préliminaires qui avaient été signés par le comte de Saint-Julien; 2° à admettre des plénipotentiaires anglais et autrichiens au congrès; 3° à prolonger l'armistice existant entre la France et l'Allemagne, pourvu que, de son côté, l'Angleterre consentît à un armistice naval, puisqu'il n'était pas juste que la France traitât avec deux

puissances alliées, étant en armistice avec l'une et en guerre avec l'autre.

§ II.

Un courrier fut expédié à M. Otto, qui résidait à Londres comme commissaire français, chargé de l'échange des prisonniers. Le 24 août, il adressa une note au lord Grenville, en lui faisant connaître que lord Minto ayant déclaré l'intention où était le gouvernement anglais de participer aux négociations qui allaient s'ouvrir avec l'Autriche, pour le rétablissement de la paix définitive entre l'Autriche et la France, le premier consul consentait à admettre le ministre anglais aux négociations; mais que l'œuvre de la paix en devenait plus difficile; que les intérêts à traiter étant plus compliqués et plus nombreux, les négociations en éprouveraient nécessairement des longueurs; et qu'il n'était pas conforme aux intérêts de la république que l'armistice conclu à Marengo, et celui conclu à Parsdorf, continuassent plus longtemps, à moins que, par compensation, on n'établît aussi un armistice naval.

Les dépêches de lord Minto n'étaient pas encore arrivées à Londres. Lord Grenville, fort étonné de la note qu'il recevait, envoya le

chef du transport-office prier M. Otto de remettre les pièces qui y avaient donné lieu, ce qu'il fit aussitôt. Mais peu après, le cabinet de Saint-James reçut son courrier de Vienne; lord Grenville répondit à M. Otto, que l'idée d'un armistice applicable aux opérations navales, était neuve dans l'histoire des nations. Du reste, il déclara qu'il était prêt à envoyer un plénipotentiaire au lieu qui lui serait désigné pour la tenue du congrès; il fit connaître que ce plénipotentiaire serait son frère Thomas Grenville, et demanda les passe-ports nécessaires pour qu'il pût se rendre en France. C'était éluder la question; M. Otto, le 30 août, réclama une réponse catégorique avant le 3 septembre, vu que, le 10, les hostilités devaient recommencer en Allemagne et en Italie. Lord Grenville, le 4 septembre, fit demander un projet par écrit, attendu qu'il avait peine à comprendre ce qu'on entendait par un armistice applicable aux opérations navales. M. Otto envoya le projet du gouvernement français rédigé. Les principales dispositions étaient celles-ci : 1° Les vaisseaux de guerre et de commerce des deux nations jouiront d'une libre navigation, sans être soumis à aucune espèce de visite; 2° les escadres qui bloquent les ports de Toulon, Brest, Rochefort et Cadix, rentreront dans leurs ports res-

pectifs; 3° les places de Malte, Alexandrie et Belle-Ile en mer, seront assimilées aux places d'Ulm, Philipsbourg et Ingolstadt; en conséquence, tous les vaisseaux français et neutres pourront y entrer librement.

Le 7 septembre, M. Grenville répondit que S. M. Britannique admettait le principe d'un armistice applicable aux opérations navales, quoique cela fût contraire aux intérêts de l'Angleterre; que c'était un sacrifice que cette puissance voulait faire en faveur de la paix et de son alliée l'Autriche; mais qu'aucun des articles du projet français n'était admissible; et il proposa d'établir les négociations sur un contre-projet qu'il envoya. Ce contre-projet portait; 1° Les hostilités cesseront sur mer; 2° on accordera aux places de Malte, Alexandrie et Belle-Ile, des vivres pour quatorze jours à la fois, et d'après le nombre d'hommes qu'elles ont pour garnison; 3° le blocus de Brest et des autres ports français ou alliés sera levé; mais aucun des vaisseaux de guerre qui y sont n'en pourra sortir pendant toute la durée de l'armistice, et les escadres anglaises resteront à la vue de ces ports.

Le commissaire français répondit, le 16 septembre, que son gouvernement offrait le choix à S. M. Britannique, que les négociations s'ou-

vrissent à Lunéville, que les plénipotentiaires anglais et autrichiens fussent admis à traiter ensemble, et que pendant ce temps-là la guerre eût lieu sur terre comme sur mer; ou bien qu'il y eût armistice sur terre et sur mer; ou enfin qu'il y eût armistice avec l'Autriche, et qu'on ne traitât à Lunéville qu'avec elle; qu'on traitât à Londres ou à Paris avec l'Angleterre, et que l'on continuât à se battre sur mer. Il observait que l'armistice naval devait offrir à la France des compensations pour ce qu'elle perdait par la prolongation de l'armistice sur le continent, pendant lequel l'Autriche réorganisait ses armées et son matériel, en même temps que l'impression des victoires de Marengo et de Moeskirch s'effaçait du moral de ses soldats; que, pendant cette prolongation, le royaume de Naples, qui était en proie à toutes les dissensions et à toutes les calamités, se réorganisait et levait une armée; qu'enfin c'était à la faveur de l'armistice que des levées d'hommes se faisaient en Toscane et dans la marche d'Ancône.

Le vainqueur n'avait accordé au vaincu tous ces avantages, que sur sa promesse formelle de conclure sans délai une paix séparée. Ceux que la France pouvait trouver dans le principe d'un armistice naval ne pouvaient consister dans l'approvisionnement des ports de la république,

qui certes ne manquait pas de moyens intérieurs de circulation, mais bien dans le rétablissement de ses communications avec l'Égypte, Malte et l'Ile-de-France. M. Grenville fit demander, le 20 septembre, de nouvelles explications, et M. Otto lui fit savoir le lendemain que le premier consul consentait à modifier son premier projet; que les escadres françaises ou alliées ne pourraient changer de positions pendant la durée de l'armistice; qu'il ne serait autorisé, avec Malte, que les communications nécessaires pour fournir à la fois pour quinze jours de vivres, à raison de dix mille rations par jour; qu'Alexandrie n'étant pas bloquée par terre et ayant des vivres en assez grande abondance pour pouvoir en envoyer même à l'Angleterre, la France aurait la faculté d'expédier six frégates qui, partant de Toulon, se rendraient à Alexandrie, et en reviendraient sans être visitées, et ayant à bord un officier anglais parlementaire.

C'étaient là les deux seuls avantages que la république pût retirer d'une suspension d'armes maritime. Ces six frégates armées en flûte auraient pu porter 3,600 hommes de renfort; on n'y eût mis que le nombre de matelots strictement nécessaire pour leur navigation; elles auraient même pu porter quelques milliers de

fusils et une bonne quantité de munitions de guerre et d'objets nécessaires à l'armée d'Égypte.

La négociation ainsi engagée, lord Grenville crut devoir autoriser M. Ammon, sous secrétaire d'état, à conférer avec M. Otto, afin de voir s'il n'y aurait pas quelque moyen de conciliation. M. Ammon vit M. Otto, et lui proposa l'évacuation de l'Égypte par l'armée française, comme une conséquence du traité d'El-A'rych, conclu le 24 janvier, et rompu le 18 mars, au reçu de la décision du gouvernement britannique qui s'était refusé à reconnaître cette convention. Une telle proposition ne demandait aucune réponse; M. Ammon n'insista pas. Les deux commissaires, après quelques jours de discussion, se mirent d'accord sur toutes les difficultés, excepté sur l'envoi des six frégates françaises à Alexandrie. Le 25 septembre, M. Otto déclara que cet envoi de six frégates était le *sine quâ non;* et le 9 octobre, M. Ammon lui écrivit pour lui annoncer la rupture des négociations.

§ III.

Dans les pourparlers qui avaient eu lieu, on n'avait pas tardé à s'apercevoir que le cabinet anglais ne voulait que gagner du temps, et que

jamais il ne consentirait à faire à la république française aucun sacrifice, ou à lui accorder aucun avantage qui pût l'indemniser des pertes que lui faisait éprouver la prolongation de l'armistice avec l'empereur d'Allemagne. Les généraux en chef des armées du Rhin et d'Italie avaient donc reçu l'ordre de dénoncer l'armistice le 1er septembre, et de reprendre sur le champ les hostilités. Brune avait remplacé, au commandement de l'armée d'Italie, Masséna, qui ne pouvait s'entendre avec le gouvernement de la république cisalpine. Le général Moreau, qui commandait l'armée du Rhin, avait son quartier-général à Nimphenbourg, maison de plaisance de l'électeur de Bavière, auprès de Munich. Le 19 septembre, il commença les hostilités. Cependant le comte de Lerbach, arrivé sur l'Inn, sollicitait vivement la continuation de l'armistice; il promettait que son maître allait sincèrement entamer des négociations pour la paix; et, comme garantie de la sincérité de ses dispositions, il consentait à remettre les trois places d'Ulm, Philipsbourg et Ingolstadt. En conséquence de ces propositions, une convention signée à Hohenlinden, le 20 septembre, prolongea l'armistice de quarante jours.

La mauvaise foi de la cour de Vienne était

évidente ; elle ne voulait que gagner la saison pluvieuse, afin d'avoir ensuite tout l'hiver pour rétablir ses armées. Mais la possession par l'armée française, de ces trois places, était regardée comme de la plus haute importance ; elles assuraient cette armée en Allemagne, en lui donnant des points d'appui. D'ailleurs, si l'Autriche employait le temps de l'armistice à recruter et à rétablir ses armées, la France de son côté mettrait tout en œuvre pour lever de nouvelles armées ; et les nombreuses populations de Hollande, de la France et de l'Italie, permettraient de faire des efforts plus considérables que ceux que pouvait faire la maison d'Autriche. Pendant ces quarante-cinq jours de trève, l'armée d'Italie gagnerait la soumission de Rome, de Naples et de la Toscane, qui, n'étant pas comprises dans l'armistice, se trouvaient abandonnées à leurs propres forces. La soumission de ces pays, qui pouvaient inquiéter les derrières et les flancs de l'armée, était également utile.

Le ministre Thugut, qui dirigeait le cabinet de Vienne, était sous l'influence anglaise. On lui reprochait des fautes politiques et des fautes militaires, qui avaient compromis et compromettaient encore l'existence de la monarchie. Sa politique avait mis obstacle au retour du pape, du grand-duc de Toscane, et du roi

de Sardaigne dans leur états; ce qui avait achevé d'indisposer le czar. Ce ministre avait conclu avec le cabinet de Saint-James un traité de subsides, au moment où il était facile de prévoir que la maison d'Autriche serait contrainte à faire une paix séparée. On attribuait à ses plans les désastres de la campagne; on le blâmait d'avoir fait de l'armée d'Italie l'armée principale; c'était sur le Rhin, disait-on, qu'il eût dû réunir les grandes forces de la monarchie. Il avait cherché en cela à complaire à l'Angleterre, qui voulait incendier Toulon, et par là faire tomber l'expédition d'Égypte; enfin, il venait de compromettre la majesté de son souverain, en le faisant aller à ses armées sur l'Inn, pour y donner lui-même l'ordre déshonorant de livrer les trois boulevards de l'Allemagne. Thugut fut renvoyé du ministère. Le comte de Cobentzell, le négociateur de Campo-Formio, fut élevé à la dignité de vice-chancelier d'état, qui, à Vienne, équivaut à celle de premier ministre. Tout ce qui pouvait faire espérer le rétablissement de la paix était fort populaire à Vienne, et sanctionné par l'opinion publique.

Le comte de Cobentzell s'annonçait comme l'homme de la paix, le partisan de la France; il se prévalait hautement de son titre de négociateur de Campo-Formio, et de la confiance dont l'honorait le premier consul; c'est à cette

même confiance qu'il devait le poste important qu'il occupait. L'état de 1756 allait renaître; ce temps de gloire où Marie-Thérèse traîna la France après son char, est une des époques les plus brillantes de la monarchie autrichienne. Le comte de Cobentzell informa le cabinet des Tuileries que le comte de Lerbach allait se rendre à Lunéville. Peu après, il fit connaître qu'il ne voulait s'en rapporter à personne pour une mission aussi importante, et partit de Vienne avec une nombreuse légation. Mais il voyagea lentement; arrivé à Lunéville, il saisit le prétexte que le plénipotentiaire français n'y était pas encore, pour venir à Paris payer ses respects au premier magistrat de la république. Tout lui était bon pour gagner du temps. Il fut présenté aux Tuileries, et traité de la manière la plus distinguée. Mais interpellé le lendemain, par le ministre des affaires étrangères, de montrer ses pouvoirs, il balbutia. Il fut dès-lors évident qu'il avait voulu amuser le cabinet français, et que sa cour, malgré le changement de ministère, persistait dans le même système. Le premier consul avait nommé Joseph Bonaparte plénipotentiaire au congrès de Lunéville, le comte de Laforêt son secrétaire de légation, et le général Clarke commandant de Lunéville et du département de la Meurthe. Il exigea

que les négociations s'ouvrissent sans délai. Les plénipotentiaires se rendirent à Lunéville; et le 6 novembre, les pouvoirs furent échangés. Ceux du comte de Cobentzell étaient simples, ils furent admis. Mais à l'ouverture du protocole, ce ministre déclara qu'il ne pouvait traiter sans le concours du ministre anglais. Or, un ministre anglais ne pouvait être reçu au congrès, qu'autant qu'il adhérerait au principe de l'application de l'armistice aux opérations navales. Quelques courriers furent échangés entre Paris et Vienne; et aussitôt que la mauvaise foi du cabinet autrichien fut bien reconnue, les généraux en chef des armées de la république reçurent l'ordre de dénoncer l'armistice et de commencer aussitôt les hostilités, ce qui eut lieu le 17 novembre à l'armée d'Italie, et le 27 à celle du Rhin. Cependant les négociateurs continuèrent à se voir, signèrent tous les jours un protocole, et se donnèrent réciproquement des fêtes.

§ IV.

L'évêque d'Imola, cardinal Chiaramonti, avait été placé par le sacré collége sur le siége de Saint-Pierre, à Venise, le 18 mars 1800. Mais la maison d'Autriche, qui était alors maîtresse de toute l'Italie, avait suivi, à l'égard du

pape, la même politique qu'envers le roi de Piémont; elle s'était constamment refusée à le remettre en possession de la ville de Rome, satisfaite de le tenir à Venise, sous son influence immédiate. Ce ne fut qu'après Marengo que le baron de Thugut, voyant qu'il perdait son influence en Italie, se hâta de diriger le pape sur Rome; mais Ancône, la Romagne, étaient restés au pouvoir de l'Autriche, qui y avait un corps de troupes. L'armée de 20,000 Anglais, formée dans l'île de Mahon pour seconder les opérations de Mélas en 1800, était enfin réunie dans cette île; mais les victoires des Français avaient déjoué ce plan. La convention de Marengo, par laquelle Gênes fut remise aux Français, laissait dans une inaction absolue cette armée anglaise. Le traité qui unissait l'Angleterre et l'Autriche, et par lequel ces deux puissances étaient convenues de ne faire la paix avec la France que conjointement, maintenait leur état d'alliance.

L'Autriche demanda donc le secours de l'armée de Mahon pour son armée d'Italie; et il fut convenu qu'elle débarquerait en Toscane, et occuperait Livourne, ce qui obligerait les Français à une diversion considérable. Dans la convention de Marengo, il n'avait pas été question de la Toscane, mais il avait été stipulé que les Autrichiens conserveraient Ferrare et sa cita-

delle. L'autorité du grand-duc avait été rétablie dans ce pays, et le général autrichien Sommariva y commandait une division autrichienne et toutes les troupes toscanes.

Les deux mois d'août et de septembre, en entier, furent employés à former l'armée toscane, ainsi que celle du pape. Des officiers autrichiens commandaient les différents bataillons, les Anglais accordaient des subsides : et une partie des émigrés qui étaient dans le corps anglais destiné à agir contre la Provence, et à la tête desquels était Willot, furent placés dans l'armée toscane. L'état d'armistice où se trouvaient les armées françaises et autrichiennes, pendant le courant de juillet, août et septembre, ne permit pas aux Anglais d'opérer leur débarquement en Toscane, puisque cela serait devenu une cause certaine de rupture, et qu'on aurait alors cessé d'espérer la paix. D'ailleurs, l'empereur avait grand intérêt à prolonger le plus possible la durée de l'armistice, pendant lequel ses armées se réorganisaient, et perdaient le souvenir de leurs défaites en Italie et en Allemagne.

Le 7 septembre, Brune annonça la reprise des hostilités, et le 11 il porta son quartier-général à Crémone : mais la suspension d'armes de Hohenlinden, du 20 septembre, s'étant étendue

en Italie, le général Brune signa de son côté, le 29, l'armistice de Castiglione. Cependant la concentration de toute l'armée d'Italie sur la rive gauche du Pô avait nécessité le rappel sur Bologne de la division du général Pino, qui occupait la ligne du Rubicon. Dans cet état de choses, les troupes du pape, celles de Toscane, et les insurgés du Ferrarais, se répandirent dans la Romagne, et établirent la communication entre Ferrare et la Toscane. Le général Dupont, instruit de cette invasion, repassa le Pô; les insurgés furent attaqués en Romagne, battus dans diverses directions par les généraux Pino et Ferrand, et poursuivis jusque auprès de Ferrare, d'Arrezzo et des débouchés des Apennins. Les gardes nationales de Ravenne et des autres villes principales secondèrent les mouvements des troupes françaises et cisalpines.

Cependant les insurgés se maintenaient toujours en Toscane. Cet état de choses dura jusqu'en octobre, où, persuadé que la cour de Vienne ne voulait pas sincèrement la paix, et voyant qu'il n'y avait plus rien à espérer pour une suspension d'armes navale, Brune somma le général Sommariva de faire désarmer la levée en masse de Toscane. Sur son refus, le 10 octobre, le général Dupont entra dans ce pays; le

15 il occupa Florence, et le 16 le général Clément entra à Livourne. Le général Monnier ne put réussir, le 18, à s'emparer d'Arrezzo, foyer de l'insurrection; mais le lendemain, après une vive résistance, cette ville fut enlevée d'assaut. Presque tous les insurgés qui la défendaient furent passés au fil de l'épée. Le général Sommariva et les troupes autrichiennes se retirèrent sur Ancône. La levée en masse fut désarmée et dissoute, la Toscane entièrement conquise et soumise, et les marchandises anglaises confisquées partout où l'on en trouva. Dans cette expédition, de grandes dilapidations furent commises et donnèrent lieu à de vives réclamations.

Les otages toscans, qui étaient depuis un an en France, furent renvoyés dans leur patrie. Ils avaient été très-bien traités, et ne portèrent en Toscane que des sentiments favorables aux Français. Cependant la cour de Naples continuait à réorganiser son armée; et dans le mois de novembre elle put envoyer, sous les ordres de M. Roger de Damas, une division de 8 à 10 mille hommes, pour couvrir Rome conjointement avec le corps autrichien du général Sommariva. La plus grande anarchie régnait dans les états du pape; ils étaient livrés à toute espèce de désordre.

§ V.

Depuis cinq mois que la suspension d'armes existait, l'Autriche avait reçu de l'Angleterre soixante millions qu'elle avait bien employés. Elle comptait en ligne 280 mille hommes présents sous les armes, y compris les contingents de l'Empire, du roi de Naples et de l'armée anglaise, savoir : 130 mille hommes en Allemagne, sous les ordres de l'archiduc Jean ; l'insurrection mayençaise, le corps d'Albini et la division Simbschen, 20,000 hommes sur le Mein ; les corps sur le Danube et l'Inn, 80,000 hommes ; celui du prince de Reutz, dans le Tyrol, 20,000 hommes. 120,000 hommes étaient en Italie, sous les ordres du feld-maréchal Bellegarde ; savoir : le corps de Davidowich, dans le Tyrol italien, 20,000 ; le corps cantonné derrière le Mincio, 70,000 ; dans Ancône et la Toscane, 10,000 ; les troupes napolitaines, l'insurrection toscane, etc., 20,000. Une armée anglaise de 30,000 hommes, sous les ordres des généraux Abercrombie et Pulteney, était dans la Méditerranée, embarquée sur des transports et prête à se porter partout.

La France avait en ligne 175,000 hommes en Allemagne ; savoir : l'armée gallo-batave, commandée par le général Augereau, 20,000 hom-

mes; la grande armée d'Allemagne, commandée par le général Moreau, 140,000 hommes; l'armée des Grisons, commandée par le général Macdonald, 15,000. En Italie, elle avait 90,000 hommes sous le général Brune, et le corps d'observation du midi, sous le général Murat, 10,000. L'effectif des armées de la république s'élevait à 500,000 hommes, mais 40,000 se trouvaient en Orient, à Malte et aux colonies; 45,000 étaient gendarmes, vétérans ou gardes-côtes; et l'on comptait 140,000 hommes en Hollande, sur les côtes, dans les garnisons de l'intérieur, aux dépôts ou aux hôpitaux.

La cour de Vienne fut consternée, lorsqu'elle apprit que les généraux français avaient dénoncé les hostilités. Elle se flattait qu'ils ne voudraient pas entreprendre une campagne d'hiver dans un climat aussi âpre que celui de la haute Autriche. Le conseil aulique décida que l'armée d'Italie resterait sur la défensive, derrière le Mincio, la gauche appuyée à Mantoue, la droite à Peschiera; que l'armée d'Allemagne prendrait l'offensive et chasserait les Français au-delà du Lech.

Le premier consul était résolu de marcher sur Vienne, malgré la rigueur de la saison. Il voulait profiter des brouilleries qui s'étaient élevées entre la Russie et l'Angleterre; le carac-

tère inconstant de l'empereur Paul lui faisait craindre un changement pour la campagne prochaine. L'armée du Rhin, sous les ordres du général Moreau, était destinée à passer l'Inn et à marcher sur Vienne par la vallée du Danube. L'armée gallo-batave, commandée par le général Augereau, devait agir sur le Mein et la Rednitz, tant pour combattre les insurgés de Westphalie conduits par le baron d'Albini, que pour servir de réserve dans tous les cas imprévus, donner de l'inquiétude à l'Autriche sur la Bohême, dans le temps que l'armée du Rhin passerait l'Inn, et assurer les derrières de la gauche de cette dernière armée. Elle était composée de toutes les troupes qu'on avait pu tirer de la Hollande, que la saison mettait à l'abri de toute invasion.

C'était pour n'avoir pas ajouté foi à la force de l'armée de réserve que la maison d'Autriche avait perdu l'Italie à Marengo. Une nouvelle armée ayant des états-majors pour six divisions, quoique seulement de 15 mille hommes, fut réunie en juillet à Dijon, sous le nom d'armée de réserve. Le général Brune en eut le commandement. Plus tard, il passa au commandement de l'armée d'Italie, et fut remplacé par le général Macdonald, qui, sur la fin d'août, se mit en marche, traversa la Suisse, et se porta,

avec l'armée de réserve, dans les Grisons, occupant le Voralberg par sa droite, et l'Engadine par sa gauche. Tous les regards de l'Europe furent dirigés sur cette armée; on la crut destinée à porter quelque coup de jarnac comme la première armée de réserve. On la supposa forte de 50 mille hommes; elle tint en échec deux corps d'armée autrichiens de 40 mille hommes.

L'armée d'Italie, sous les ordres du général Brune, qui, ainsi qu'on l'a vu, avait remplacé dans le commandement le général Masséna, devait passer le Mincio et l'Adige, et se porter sur les Alpes noriques. Le corps d'armée commandé par le général Murat, qui avait d'abord porté le nom de corps de grenadiers et éclaireurs, ensuite de troupes du camp d'Amiens, de grande armée de réserve, prit enfin celui de corps d'observation du midi. Il était destiné à servir de réserve à l'armée d'Italie et à flanquer sa droite.

Deux grandes armées et deux petites allaient ainsi se diriger sur Vienne, formant un ensemble de 250,000 combattants présents sous les armes; une cinquième était en réserve, en Italie, pour s'opposer aux insurgés et aux Napolitains. Les troupes françaises étaient bien habillées, bien armées, munies d'une nombreuse artillerie, et

dans la plus grande abondance ; jamais la république n'avait eu un état militaire aussi réellement redoutable. Il avait été plus nombreux en 1793 ; mais alors la plupart des troupes étaient des recrues mal habillées, non aguerries ; et une partie était employée dans la Vendée et dans l'intérieur.

§ VI.

L'armée gallo-batave était sous les ordres du général Augereau, qui avait le général Andréossy pour chef d'état-major. Le général Treillard commandait la cavalerie ; le général Macors l'artillerie. Cette armée était forte de deux divisions françaises, Barbou et Duhesme, et de la division hollandaise Dumonceau ; en tout, 20,000 hommes. A la fin de novembre, le quartier-général était à Francfort.

L'armée mayençaise, commandée par le baron d'Albini, était composée 1° d'une division de 10,000 insurgés des états de l'électeur de Mayence et de l'évêché de Wurtzbourg, troupes qui augmentaient ou diminuaient selon les circonstances et l'esprit public de ces contrées ; 2° d'une division autrichienne de 10,000 hommes sous les ordres du général Simbschen. L'armée gallo-batave avait donc 20,000 hommes, mais

20,000 hommes de mauvaises troupes, devant elle. Son général dénonça, le 2 novembre, les hostilités pour le 24. Le baron d'Albini, qui était à Aschaffembourg, voulut essayer, avant de se retirer, de surprendre le corps qui lui était opposé. Il passa le pont à deux heures du matin, mais après un moment de succès il fut repoussé. Le quartier-général français arriva à Aschaffembourg le 25. Albini se retira sur Fulde, Simbschen sur Schweinfurth; la division Dumonceau entra dans Wurtzbourg le 28, et cerna la garnison qui se renferma dans la citadelle. L'armée de Simbschen, réduite à 13,000 hommes, prit une belle position à Burg-Eberach pour couvrir Bamberg. Le 3 décembre, Augereau se porta à sa rencontre. Le général Duhesme attaqua avec cette intrépidité dont il a donné tant de preuves; et après une assez vive résistance, l'ennemi opéra sa retraite sur Forcheim. Le baron d'Albini resta sur la rive droite du Mein, entre Schweinfurth et Bamberg, afin d'agir en partisan. Le lendemain, l'armée gallo-batave prit possession de Bamberg, passa la Rednitz, et poussa des partis sur Ingolstadt, pour se mettre en communication avec les flanqueurs de la grande armée. Ce même jour, 3 décembre, l'armée du Rhin était victorieuse à Hohenlinden. Le général Klenau, avec une division de 10,000 hom-

mes, qui n'avait pas donné à la bataille, fut envoyé sur le Danube pour couvrir la Bohême; il se joignit, à Bamberg, au corps de Simbschen, et avec 20,000 hommes il marcha contre l'armée française pour la rejeter derrière la Rednitz. Il attaqua la division Barbou dans le temps que Simbschen attaquait celle de Duhesme; le combat fut vif. Toute la journée du 18 décembre, les troupes françaises suppléèrent au nombre par leur intrépidité, et rendirent vaines toutes les tentatives de l'ennemi; elles se maintinrent, sur la rive droite de la Rednitz, en possession de Nuremberg. Mais le 21, Klenau ayant continué son mouvement, le général Augereau repassa sans combat la Rednitz. Sur ces entrefaites, le corps de Klenau ayant été rappelé en Bohême, l'armée gallo-batave rentra dans Nuremberg, et reprit ses anciennes positions, où elle reçut la nouvelle de l'armistice de Steyer.

Ainsi, avec 20,000 hommes, dont 8,000 Hollandais, le général Augereau occupa tout le pays entre le Rhin et la Bohême, et désarma l'insurrection mayençaise. Il contint, indépendamment du corps du général Simbschen, la division Klenau; ce qui affaiblit de 30,000 hommes l'armée de l'archiduc Jean, qui l'était aussi sur sa gauche de 20,000 hommes détachés dans le Tyrol, sous les ordres du général Hiller, pour s'opposer

à l'armée des Grisons. Ce furent donc 50 mille hommes de moins que la grande armée française eut à combattre; au lieu de 130 mille hommes, l'archiduc Jean n'en opposa à Moreau que 80 mille.

§ VII.

La grande armée du Rhin était divisée en quatre corps, chacun de trois divisions d'infanterie et d'une brigade de cavalerie; la grosse cavalerie formait une réserve. Le général Lecourbe commandait la droite, composée des divisions Montrichard, Gudin, Molitor; le général en chef commandait en personne la réserve, formée des divisions Grandjean (depuis Grouchy), Decaen, Richepanse; le général Grenier commandait le centre, formé des divisions Ney, Legrand, Hardy (depuis Bastoul, depuis Bonnet); le général Sainte-Suzanne commandait la gauche, formée des divisions Souham, Colaud, Laborde; le général d'Hautpoult commandait toute la cavalerie, le général Eblé l'artillerie. L'effectif était de 150,000 hommes, y compris les garnisons et les hommes aux hôpitaux; 140,000 étaient disponibles et présents sous les armes. L'armée française était donc d'un tiers plus nombreuse que l'armée ennemie; elle était

en outre fort supérieure par le moral et la qualité des troupes.

Les hostilités commencèrent le 28 novembre; l'armée marcha sur l'Inn. Le général Lecourbe laissa la division Molitor aux débouchés du Tyrol, et se porta sur Rosenheim avec deux divisions. Les trois divisions de la réserve se dirigèrent par Ebersberg, savoir, le général Decaen sur Roth, le général Richepanse sur Wasserbourg, le général Grandjean en réserve sur la chaussée de Mühldorf. Les trois divisions du centre marchèrent, celle de Ney en rasant la chaussée de Mühldorf, celle de Hardy en réserve, et celle de Legrand par la vallée de l'Issen. Le colonel Durosnel, avec un corps de flanqueurs fort de deux bataillons d'infanterie et de quelques escadrons, prit position à Wils-Bibourg, en avant de Landshut; les trois divisions de la gauche, sous le lieutenant-général Sainte-Suzanne, se concentrèrent entre l'Altmühl et le Danube. Moreau s'avançait ainsi sur l'Inn avec huit divisions en six colonnes, et laissant ses quatre autres divisions pour observer ses flancs, le Tyrol et le Danube.

Le 28 novembre, tous les avant-postes de l'ennemi furent reployés; Lecourbe entra à Rosenheim; Richepanse rejeta sur la rive droite de l'Inn ou dans Wasserbourg tout ce qu'il ren-

contra; mais il échoua dans sa tentative pour enlever cette tête de pont. La division Legrand déposta, de Dorfen au débouché de l'Issen, une avant-garde de l'archiduc. Le lieutenant-général Grenier prit position sur les hauteurs d'Ampfingen, Ney à la droite, Hardy au centre, Legrand à la gauche, un peu en arrière; le camp avait trois mille toises. Ces huit divisions de l'armée française garnissaient, sur la rive gauche de l'Inn, une étendue de quinze lieues, depuis Rosenheim jusque auprès de Mühldorf. Ampfingen est à quinze lieues de Munich, dont l'Inn s'approche à dix lieues. La gauche de l'armée française se trouvait donc prêter le flanc au fleuve pendant l'espace de cinq lieues. Il était bien délicat et fort dangereux d'en aborder ainsi le passage.

L'archiduc Jean avait porté son quartier-général à Oetting : il avait chargé le corps de Condé, renforcé de quelques bataillons autrichiens, de défendre la rive droite depuis Rosenheim jusqu'à Kuffstein, et de maintenir ses communications avec le général Hiller, qui était dans le Tyrol avec un corps de 20,000 hommes. Il avait placé le général Klenau avec 10,000 hommes à Ratisbonne, afin de soutenir l'armée mayençaise, insuffisante pour s'opposer à la marche d'Augereau. Son projet était, avec le

reste de son armée (80,000 hommes) de déboucher par Wasserbourg, Craybourg, Mühldorf, Oetting et Braunau, qui avaient de bonnes têtes de pont; de prendre l'offensive et d'attaquer l'armée française. Il passa l'Inn, fit un quart de conversion à droite sur la tête de pont de Mühldorf, et se plaça en bataille, la gauche à Mühldorf, la droite à Landshut sur l'Iser. Le général Kienmayer, avec ses flanqueurs de droite, attaqua le colonel Durosnel, qui se retira derrière l'Iser. Le quartier-général autrichien fut successivement porté à Eggenfelden et à Neumarch sur la Roth, à mi-chemin de Mülhdorf à Landshut. L'armée de l'archiduc occupa, par ce mouvement, une ligne perpendiculaire sur l'extrême gauche de l'armée française; son extrême droite se trouva à Landshut à douze lieues de Munich, plus près de trois lieues que la gauche française, qui en était à quinze lieues. C'était par sa droite qu'il voulait manœuvrer, débouchant par les vallées de l'Issen, de la Roth et de l'Iser.

Le 1^er^ décembre, à la pointe du jour, l'archiduc déploya 60,000 hommes devant les hauteurs d'Ampfingen, et attaqua de front le lieutenant général Grenier, qui n'avait que 25,000 hommes, dans le temps qu'une autre de ses colonnes, débouchant par le pont de Craybourg, se porta

sur les hauteurs d'Achau, en arrière et sur le flanc droit de Grenier. Le général Ney, d'abord forcé de céder au nombre, se reforma, remarcha en avant et enfonça huit bataillons; mais l'ennemi continuant à déployer ses grandes forces, et débouchant par les vallées de l'Issen, le lieutenant-général Grenier fut contraint à la retraite. La division Grandjean, de la réserve, s'avança pour le soutenir; Grenier prit position à la nuit sur les hauteurs de Haag. L'alarme fut grande dans l'armée française, le général en chef fut déconcerté. Il était pris en flagrant délit; l'ennemi attaquait avec une forte masse, ses divisions séparées et éparpillées. Le général Legrand, après avoir soutenu un combat très-vif dans la vallée de l'Issen, avait évacué Dorfen.

Cette manœuvre de l'armée autrichienne était fort belle, et ce premier succès lui en promettait de bien importants. Mais l'archiduc ne sut pas tirer parti des circonstances, il n'attaqua pas avec vigueur le corps de Grenier, qui ne perdit que quelques centaines de prisonniers et deux pièces de canon. Le lendemain 2 décembre, il ne fit que de petits mouvements, ne dépassa pas Haag, et donna le temps à l'armée française de se rallier et de revenir de son étonnement. Il paya cher cette faute, qui fut la

première cause de la catastrophe du lendemain.

Moreau ayant eu la journée du 2 pour se reconnaître, espéra avoir le temps de réunir son armée. Il envoya l'ordre à Sainte-Suzanne, qu'il avait mal à propos laissé sur le Danube, de se porter avec ses trois divisions sur Freisingen; elles ne pouvaient y être arrivées que le 5; à Lecourbe, de marcher toute la journée du 3 pour s'approcher sur la droite et prendre, à Ebersberg, les positions qu'occupait Richepanse, afin de masquer le débouché de Wassebourg; il ne pouvait y arriver que dans la journée du 4; à Richepanse et à Decaen, de se porter au débouché de la forêt de Hohenlinden, au village de Altenpot; ils devaient opérer ce mouvement dans la nuit pour y prévenir l'ennemi; le premier n'avait que deux lieues à faire, le deuxième que quatre. Le corps de Grenier prit position sur la gauche de Hohenlinden: la division Ney appuya sa droite à la chaussée, la division Hardy au centre, la division Legrand observa Lendorf et les débouchés de l'Issen; la division Grandjean, dont le général Grouchy avait pris le commandement, coupa la chaussée, appuyant la gauche à Hohenlinden et refusant la droite le long de la lisière du bois. Par ces dispositions, le général Moreau devait avoir, le 4, huit divisions en

ligne; le 5, il en aurait eu dix. Mais l'archiduc Jean, qui avait déjà commis cette grande faute de perdre la journée du 2, ne commit pas celle de perdre la journée du 3. A la pointe du jour, il se mit en mouvement, et les dispositions du général français pour réunir son armée devinrent inutiles; ni le corps de Lecourbe ni celui de Sainte-Suzanne ne purent assister à la bataille; la division Richepanse et celle de Decaen combattirent désunies; elles arrivèrent trop tard, le 3, pour défendre l'entrée de la forêt de Hohenlinden.

L'armée autrichienne marcha au combat sur trois colonnes: la colonne de gauche de 10,000 hommes, entre l'Inn et la chaussée de Munich, se dirigeant sur Albichengen et Saint-Christophe; celle du centre, forte de 40,000 hommes, suivit la chaussée de Mühldorf à Munich, par Haag, vers Hohenlinden; le grand parc, les équipages, les embarras suivirent cette route, la seule qui fût ferrée. La colonne de droite, forte de 25,000 hommes, commandée par le général Latour, devait marcher sur Bruckrain; Kienmayer, qui, avec ses flanqueurs de droite, faisait partie de ce corps, devait se porter de Dorfen sur Schauben, tourner tous les défilés et être en mesure de déboucher dans la plaine d'Amzing, où l'archiduc comptait camper le

soir, et attendre le corps de Klenau, qui s'y rendait en remontant la rive droite de l'Iser.

Les chemins étaient défoncés, comme ils le sont au mois de décembre, les colonnes de droite et de gauche cheminaient par des routes de traverse impraticables; la neige tombait à gros flocons. La colonne du centre, suivie par les parcs et les bagages, marchait sur la chaussée; elle devança bientôt les deux autres; sa tête pénétra sans obstacle dans la forêt. Richepanse, qui la devait défendre à Altenpot, n'était pas arrivé; mais elle fut arrêtée au village de Hohenlinden, où s'appuyait la gauche de Ney, et où était la division Grouchy. La ligne française, qui se croyait couverte, fut d'abord surprise, plusieurs bataillons furent rompus, il y eut du désordre. Ney accourut, le terrible pas de charge porta la mort et l'effroi dans une tête de colonne de grenadiers autrichiens; le général Spanochi fut fait prisonnier Dans ce moment, l'avant-garde de la droite autrichienne déboucha des hauteurs de Bruckrain. Ney fut obligé d'accourir sur sa gauche pour y faire face; il eût été insuffisant, si le corps de Latour eût appuyé son avant-garde; mais il en était éloigné de deux lieues. Cependant les divisions Richepanse et Decaen, qui auraient dû arriver avant le jour au débouché de la forêt,

au village de Altenpot, engagées, au milieu de la nuit, dans des chemins horribles et par un temps affreux, errèrent sur la lisière de la forêt une partie de la nuit. Richepanse, qui marchait en tête, n'arriva qu'à 7 heures du matin à Saint-Christophe, encore à deux lieues de Altenpot. Convaincu de l'importance du mouvement qu'il opérait, il activa sa marche avec sa première brigade, laissant fort en arrière la deuxième. Lorsque la colonne autrichienne de gauche atteignit le village de Saint-Christophe, elle le coupa de cette deuxième brigade; le général Drouet qui la commandait se déploya. La position de Richepanse devenait affreuse; il était à mi-chemin de Saint-Christophe à Altenpot; il se décida à continuer son mouvement, afin d'occuper le débouché de la forêt, si l'ennemi n'y était pas encore, ou de retarder sa marche et de concourir à l'attaque générale, en se jetant sur son flanc, si déjà, comme tout semblait l'annoncer, l'archiduc avait pénétré dans la forêt. Arrivé au village de Altenpot, avec la huitième, la quarante-huitième de ligne et le premier de chasseurs, il se trouva sur les derrières des parcs et de toute l'artillerie ennemie, qui avaient défilé. Il traversa le village, et se mit en bataille sur les hauteurs. Huit escadrons de cavalerie ennemie, qui formaient l'arrière-garde,

se déployèrent; la canonnade s'engagea, le premier de chasseurs chargea et fut ramené. La situation du général Richepanse était toujours très-critique; il ne tarda pas à être instruit qu'il ne devait pas compter sur Drouet, qui était arrêté par des forces considérables, et n'avait aucune nouvelle de Decaen. Dans cette horrible position, il prit conseil de son désespoir : il laissa le général Walter avec la cavalerie pour contenir les cuirassiers ennemis, et à la tête des 48e et 8e de ligne, il entra dans la forêt de Hohenlinden. Trois bataillons de grenadiers hongrois, qui composaient l'escorte des parcs, se formèrent; ils s'avancèrent à la baïonnette contre Richepanse qu'ils prenaient pour un partisan. La 48e les culbuta. Ce petit combat décida de toute la journée. Le désordre et l'alarme se mirent dans le convoi : les charretiers coupèrent leurs traits et se sauvèrent, abandonnant 87 pièces de canon et 300 voitures. Le désordre de la queue se communiqua à la tête. Ces colonnes, profondément entrées dans les défilés, se désorganisèrent; elles étaient frappées des désastres de la campagne d'été, et d'ailleurs composées d'un grand nombre de recrues. Ney et Richepanse se réunirent. L'archiduc Jean fit sa retraite en désordre et en toute hâte sur Haag, avec les débris de son corps.

Le général Decaen avait dégagé le général Drouet. Il avait contenu, avec une de ses brigades, la colonne de gauche de l'ennemi à Saint-Christophe, et s'était porté dans la forêt avec la seconde brigade, pour achever la déroute des bataillons qui s'y étaient réfugiés. Il ne restait plus de l'armée autrichienne que la colonne de droite, commandée par le général Latour, qui fût entière; elle s'était réunie avec Kienmayer, qui avait débouché sur sa droite par la vallée de l'Issen, ignorant ce qui s'était passé au centre. Elle marcha contre le lieutenant-général Grenier, qui avait dans la main les divisions Legrand et Bastoul et la cavalerie du général d'Hautpoult. Le combat fut fort opiniâtre; le général Legrand rejeta le corps de Kienmayer dans le défilé de Lendorf, sur l'Issen; le général Latour fut repoussé et perdit du canon; il se mit en retraite et abandonna le champ de bataille, aussitôt qu'il fut instruit du désastre du principal corps de son armée. La gauche de l'armée autrichienne repassa l'Inn sur le pont de Wasserbourg, le centre sur les ponts de Craybourg et de Mühldorf, la droite sur le pont d'Oetting. Le général Klenau, qui s'était mis en mouvement pour s'approcher de l'Inn, se reporta sur le Danube pour couvrir la Bohême, menacer et combattre l'armée gallo-batave. Le soir de la bataille, le quar-

tier-général de l'armée française fut porté à Haag. Dans cette journée, qui décida du sort de la campagne, six divisions françaises, la moitié de l'armée, combattirent seules contre presque toute l'armée autrichienne. Les forces se trouvèrent à peu près égales sur le champ de bataille, 70,000 hommes de chaque côté. Mais il était impossible à l'archiduc Jean d'avoir plus de troupes réunies, et Moreau pouvait en avoir le double. La perte de l'armée française fut de 10,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, soit au combat de Dorfen, soit à celui d'Ampfingen, soit à la bataille. Celle de l'ennemi fut de 25,000 hommes, sans compter les déserteurs; 7,000 prisonniers, parmi lesquels 2 généraux, 100 pièces de canon et une immense quantité de voitures, furent les trophées de cette journée.

§ VIII.

Lecourbe, qui n'était pas arrivé à temps pour prendre part à la bataille, se reporta sur Rosenheim; il n'en était qu'à peu de lieues. Decaen marcha sur la tête de pont de Wasserbourg qu'il bloqua étroitement; Grouchy resta en réserve à Haag; Richepanse se porta à Romering, vis-à-vis le pont de Craybourg; Grenier, avec ses trois divisions, passa l'Issen et se dirigea sur

la Roth, à la poursuite de Latour et de Kienmayer, qui s'étaient retirés sur le bas Inn. Le général Kienmayer occupa les retranchements de Mühldorf, sur la gauche de l'Inn; le général Baillet Latour s'établit derrière Wasserbourg et Riesch, sur la route de Rosenheim à Salzbourg.

Le 9 décembre (six jours après la bataille) Lecourbe jeta un pont à deux lieues au-dessus de Rosenheim, au village de Neupeuren, descendit la rive droite avec les divisions Montrichard et Gudin, se porta vis-à-vis Rosenheim, où le corps de Condé, qui avait été complété à 12,000 hommes par des bataillons autrichiens, se trouvait en position en avant de Raisdorf, appuyant la droite à l'Inn, vis-à-vis Rosenheim, la gauche au lac de Chiemsée. La division Gudin manœuvra sur Endorf, pour tourner cette gauche, ce qui décida la retraite de ce corps derrière l'Alza. Les divisions Decaen et Grouchy, qui avaient passé l'Inn au pont qu'avait jeté Lecourbe, arrivèrent en ligne au milieu de la journée. Decaen prit la gauche de la ligne, Grouchy resta en réserve. Lecourbe continua à suivre l'ennemi par la route de Seebruck, Traunstein et Teissendorf; Grouchy suivit son mouvement. Richepanse et Decaen marchèrent d'abord sur la grande route de Wasserbourg, et par un à droite

se portèrent sur Lauffen, où ils passèrent la Salza le 14. Richepanse avait jeté un pont de bateaux vis-à-vis Rosenheim, et passé l'Inn dans la journée du 11. Grenier entra dans la tête de pont de Wasserbourg que l'ennemi évacua, passa l'Inn et se dirigea sur Altenmarkt. Les parcs, la réserve de cavalerie, les deux divisions de la gauche passèrent sur le pont de Mühldorf, dans les journées des 10, 11 et 12. Car, aussitôt que l'ennemi vit que la barrière de l'Inn était forcée, il en abandonna en toute hâte les rives, pour se concentrer entre l'Ems et Vienne.

Le 13, Lecourbe se porta à Seebruck, passa l'Alza et s'avança aux portes de Salzbourg. Il rencontra, vis-à-vis Salzbourg, l'arrière-garde ennemie, forte de 20,000 hommes, la plus grande partie cavalerie, l'attaqua et fut repoussé avec perte de 2,000 hommes, et obligé de se replayer sur la rive gauche de la Saal. Les Autrichiens se disposaient à le suivre; mais le général Decaen ayant passé la Salza à Lauffen, Moreau marcha sur Salzbourg par la rive droite, ce qui obligea l'ennemi à abandonner cette rivière et à se retirer en hâte pour couvrir la capitale. Le 15, le général Decaen entra dans Salzbourg; le général Richepanse, de Lauffen, se dirigea, le 16, sur Herdorf, et gagna, par une grande marche, la chaussée de Vienne. Le lieutenant-général

Grenier marcha sur la chaussée de Braunau à Ried. Lecourbe, continuant à former la droite, s'avança par les montagnes. Le 17, Richepanse rencontra, à Frankenmarkt, l'arrière-garde de l'archiduc; il se battit toute la soirée. Le 18, on se battit aussi à Schwanstadt. L'arrière-garde ennemie n'avait fait qu'une lieue et demie dans cette journée, et prétendait passer la nuit dans cette position; mais elle fut attaquée avec la plus grande impétuosité et culbutée; elle perdit 200 prisonniers. Le 19, le général Decaen ayant pris l'avant-garde, attaqua le général Kienmayer à Lambach, le culbuta, fit prisonnier le général Mezzery et 1200 hommes. Les bagages, les parcs eurent beaucoup de peine à passer le pont, et furent long-temps exposés au feu des batteries françaises. L'ennemi fut poussé avec une telle activité, qu'il n'eut pas le temps de brûler le pont, qui était en bois et déjà couvert d'artifices. La division Decaen se porta dans la nuit sur Wels, où elle atteignit un corps ennemi, qui se retirait sur Linz, et fit quelques centaines de prisonniers; la division Richepanse passa la Traün à Lambach et marcha sur Kremsmünster, où Lecourbe et Decaen arrivèrent dans la soirée du 20. La division Grouchy et le grand quartier-général se portèrent à Wels; le corps de Grenier, après avoir passé la Salza à Lauffen et

à Burkhausen et bloqué Braunau par la division Ney, arriva à Ebersberg. Le prince Charles venait de prendre le commandement de l'armée : l'opinion des peuples et du soldat l'appelait à grands cris au secours de la monarchie; mais il était trop tard.

Pendant ce temps, le général Decaen battait, à Kremsmünster, l'arrière-garde commandée par le prince de Schwartzemberg, et lui faisait un millier de prisonniers. Le 21, il entra à Steyer; le général Grouchy à Ems. L'armée passa l'Ems le même jour; les avant-postes furent placés sur l'Ips et l'Erlaph; la cavalerie légère s'avança jusqu'à Mœlk. Le grand quartier-général fut établi à Kremsmünster. Le 25 décembre, on signa une suspension d'armes; elle était conçue en ces termes :

ART. 1^er^. La ligne de démarcation entre la portion de l'armée gallo-batave, en Allemagne, sous les ordres du général Augereau, dans les cercles de Westphalie, du Haut-Rhin et de Franconie, jusqu'à Bayardorf, sera déterminée particulièrement entre ce général et celui de l'armée impériale et royale qui lui est opposée. De Bayardorf, cette ligne passe à Herland, Nuremberg, Neumarch, Parsberg, Laver, Stadtam-Lof et Ratisbonne, où elle passe le Danube, dont elle longe la rive droite jusqu'à l'Erlaph, qu'elle

remonte jusqu'à sa source, passe à Marckgamingen, Kogelbach, Goulingen, Hammox, Mendleng, Leopolstein, Heissemach, Vorderenberg et Leoben; suit la rive gauche de la Mühr jusqu'au point où cette rivière coupe la route de Salzbourg à Klagenfurth, qu'elle suit jusqu'à Spithal, remonte la chaussée de Vérone par l'Inenz et Brixen jusqu'à Botzen; de là passe à Maham, Glurens et Sainte-Marie, et arrive par Bormio dans la Valteline, où elle se lie avec l'armée d'Italie.—Art. 2. La carte d'Allemagne, par Chauchard, servira de règle dans les discussions qui pourraient s'élever sur la ligne de démarcation ci-dessus.—Art. 3. Sur les rivières qui sépareront les deux armées, la section ou la conservation des ponts sera réglée par des arrangements particuliers, suivant que cela sera jugé utile, soit pour le besoin des armées, soit pour ceux du commerce; les généraux en chef des armées respectives s'entendront sur ces objets, ou en délégueront le droit aux généraux commandant les troupes sur ces points. La navigation des rivières restera libre, tant pour les armées que pour le pays. — Art. 4. L'armée française non-seulement occupera exclusivement tous les points de la ligne de démarcation ci-dessus déterminée, mais encore, pour mettre un intervalle continu entre les deux armées, la

ligne des avant-postes de l'armée impériale et royale sera, dans toute son étendue, à l'exception du Danube, à un mille d'Allemagne, au moins, de distance de celle de l'armée française. — Art. 5. A l'exception des sauvegardes ou gardes de police, qui seront laissées ou envoyées dans le Tyrol par les deux armées respectives, et en nombre égal, mais qui sera le moindre possible (ce qui sera réglé par une convention particulière), il ne pourra rester aucune autre troupe de sa majesté l'Empereur dans l'enceinte de la ligne de démarcation : celles qui se trouvent en ce moment dans les Grisons, le Tyrol et la Carinthie, devront se retirer immédiatement par la route de Klagenfurth sur Pruck, pour rejoindre l'armée impériale d'Allemagne, sans qu'aucune puisse être dirigée sur l'Italie; elles se mettront en route des points où elles sont, aussitôt l'avis donné de la présente convention, et leur marche sera réglée sur le pied d'une poste et demie d'Allemagne par jour. Le général en chef de l'armée française du Rhin est autorisé à s'assurer de l'exécution de cet article par des délégués chargés de suivre la marche des armées impériales jusqu'à Pruck. Les troupes impériales qui pourraient avoir à se retirer du haut Palatinat, de la Souabe ou de la Franconie, se dirigeront par le

chemin le plus court au-delà de la ligne de démarcation. L'exécution de cet article ne pourra être retardée sous aucun prétexte au-delà du temps nécessaire, eu égard aux distances. — Art. 6. Les forts de Kufstein, Schoernitz, et tous les autres points de fortifications permanentes dans le Tyrol, seront remis en dépôt à l'armée française, pour être rendus dans le même état où ils se trouvent à la conclusion et ratification de la paix, si elle suit cet armistice sans reprise d'hostilités. Les débouchés de Fientlermünz, Naudert, et autres fortifications de campagne dans le Tyrol, seront remis à la disposition de l'armée française. — Art. 7. Les magasins appartenant dans ce pays à l'armée impériale seront laissés à sa disposition. — Art. 8. La forteresse de Wurtzbourg, en Franconie, et la place de Braunau, dans le cercle de Bavière, seront également remises à l'armée française, pour être rendues aux mêmes conditions que les forts de Kufstein et Schoernitz. — Art. 9. Les troupes, tant de l'Empire que de sa majesté impériale et royale qui occupent les places, les évacueront, savoir : la garnison de Wurtzbourg, le 6 janvier 1801 (16 nivôse an IX); celle de Braunau, le 4 janvier 1801 (14 nivôse an IX), et celle des forts du Tyrol, le 8 janvier (18 nivôse). — Art. 10. Toutes les garnisons sortiront

avec les honneurs de la guerre, et se rendront, avec armes et bagages, par le plus court chemin, à l'armée impériale. Il ne pourra rien être distrait par elles de l'artillerie, munitions de guerre et de bouche et approvisionnements en tout genre de ces places, à l'exception des subsistances nécessaires pour leur route jusqu'au-delà de la ligne de démarcation.—Art. 11. Des délégués seront respectivement nommés pour constater l'état des places dont il s'agit, mais sans que le retard qui serait apporté à cette mission puisse en entraîner dans l'évacuation. —Art. 12. Les levées extraordinaires ordonnées dans le Tyrol seront immédiatement licenciées, et les habitants renvoyés dans leurs foyers. L'ordre et l'exécution de ce licenciement ne pourront être retardés sous aucun prétexte.— Art. 13. Le général en chef de l'armée du Rhin voulant, de son côté, donner à son altesse l'archiduc Charles une preuve non équivoque des motifs qui l'ont déterminé à demander l'évacuation du Tyrol, déclare qu'à l'exception des forts de Kufstein, Schoernitz, Fientlermünz, il se bornera à avoir dans le Tyrol des sauvegardes ou gardes de police déterminées dans l'art. 5, pour assurer les communications. Il donnera en même temps aux habitants du Tyrol toutes les facilités qui seront en son pouvoir pour leurs

subsistances, et l'armée française ne s'immiscera en rien dans le gouvernement de ce pays. — Art. 14. La portion du territoire de l'Empire et des états de sa majesté impériale, dans le Tyrol, est mise sous la sauvegarde de l'armée française, pour le maintien du respect des propriétés et des formes actuelles du gouvernement des peuples. Les habitants de ce pays ne seront point inquiétés pour raison de services rendus à l'armée impériale, ni pour opinions politiques, ni pour avoir pris une part active à la guerre. — Art. 15. Au moyen des dispositions ci-dessus, il y aura entre l'armée gallo-batave, en Allemagne, celle du Rhin, et l'armée de sa majesté impériale et de ses alliés dans l'empire germanique, un armistice et suspension d'armes qui ne pourra être moindre de trente jours. A l'expiration de ce délai, les hostilités ne pourront recommencer qu'après quinze jours d'avertissement, comptés de l'heure où la signification de rupture sera parvenue, et l'armistice sera prolongé indéfiniment jusqu'à cet avis de rupture. — Art. 16. Aucun corps ni détachement, tant de l'armée du Rhin que de celle de sa majesté impériale, en Allemagne, ne pourront être envoyés aux armées respectives en Italie, tant qu'il n'y aura pas d'armistice entre les armées française et impériale dans ce pays. L'inexécution de cet article

sera regardée comme une rupture immédiate de l'armistice.— Art. 17. Le général en chef de l'armée du Rhin fera parvenir le plus promptement possible la présente convention aux généraux en chef de l'armée gallo-batave, des Grisons et de l'armée d'Italie, avec la plus pressante invitation, particulièrement au général en chef de l'armée d'Italie, de conclure de son côté une suspension d'armes. Il sera donné en même temps toutes facilités pour le passage des officiers et courriers que son altesse royale l'archiduc Charles croira devoir envoyer, soit dans les places à évacuer, soit dans le Tyrol, et en général dans le pays compris dans la ligne de démarcation durant l'armistice.

A Steyer, le 25 décembre 1800 (4 nivôse an IX.)

Signé : V. F. LAHORIE, le comte de GRUNE, WAIROTHER-DE-VETAL.

L'armée resta dans ses positions jusqu'à la ratification de la paix de Lunéville, signée le 9 février 1801. Elle évacua, en exécution de ce traité, les états héréditaires, dans les dix jours qui suivirent la ratification, et l'empire dans l'espace de trente jours après l'échange desdites ratifications.

§ IX.

OBSERVATIONS.

Plan de campagne. Le plan de campagne adopté par le premier consul réunissait tous les avantages. Les armées d'Allemagne et d'Italie étaient chacune dans une seule main; l'armée gallo-batave devait être indépendante, parce qu'elle n'était qu'un corps d'observation, qui ne devait pas se laisser séparer de la France, et devait toujours se tenir en arrière de la gauche de la grande armée, pour permettre au général Moreau de concentrer toutes ses divisions et de réunir d'assez grandes forces pour pouvoir manœuvrer, indépendamment des bons ou mauvais succès de ce corps d'observation.

L'armée des Grisons, deuxième armée de réserve, menaçait à la fois le Tyrol allemand et italien. Elle fixa toute l'attention des généraux Hiller et Davidowich, et permit au général Moreau d'attirer à lui sa droite, et au général Brune d'attirer à lui sa gauche. Il importait qu'elle fût aussi indépendante, parce qu'elle devait réaccorder les armées d'Allemagne et d'Italie, menacer la gauche de l'armée de l'archiduc, et la droite de celle du maréchal Bellegarde.

Ces deux corps d'observation, qui n'étaient ensemble que de 35,000 hommes, occupèrent l'armée mayençaise et les corps de Simbschen, Klenau, Reuss et Davidowich, 70,000 hommes; lorsque, par un effet opposé, ils permirent aux deux grandes armées françaises, qui étaient destinées à entrer dans les états héréditaires, de tenir réunies toutes leurs forces.

Augereau. Le général Augereau a rempli le rôle qui lui avait été assigné. Ses instructions lui ordonnaient de se tenir toujours en arrière, afin de ne pas s'exposer à être attaqué par un détachement de l'armée de l'archiduc. Au reste, son combat de Burg-Eberach, le 3 décembre, jour même de la bataille de Hohenlinden, est fort honorable, ainsi que les combats qu'il a soutenus plus tard en avant de Nuremberg, où il a eu à lutter contre des forces supérieures. Mais s'il se fût mieux pénétré du rôle qu'il avait à remplir, il eût évité des engagements; ce qui lui devenait facile, en ne passant pas la Rednitz. Cependant son ardeur a été utile, puisqu'elle a obligé l'archiduc à détacher le corps de Klenau, pour soutenir l'armée mayençaise.

Moreau. La marche du général Moreau sur l'Inn est défectueuse; il ne devait pas aborder cette rivière sur six points et sur une ligne de quinze à vingt lieues. Lorsque l'armée qui vous

est opposée est couverte par un fleuve, sur lequel elle a plusieurs têtes de pont, il ne faut pas l'aborder de front. Cette disposition dissémine votre armée, et vous expose à être coupé. Il faut s'approcher de la rivière que vous voulez passer, par des colonnes en échelons, de sorte qu'il n'y ait qu'une seule colonne, la plus avancée, que l'ennemi puisse attaquer sans prêter lui-même le flanc. Pendant ce temps, vos troupes légères borderont la rive; et lorsque vous serez fixé sur le point où vous voulez passer, point qui doit toujours être éloigné de l'échelon de tête, pour mieux tromper votre ennemi, vous vous y porterez rapidement et jeterez votre pont. L'observation de ce principe était très importante sur l'Inn, le général français ayant fait de Munich son point de pivot. Or, il n'y a de Munich à l'endroit le plus près de cette rivière, que dix lieues; elle court obliquement, en s'éloignant toujours davantage de cette capitale, de sorte que, lorsque l'on veut jeter un pont plus bas, on prête le flanc à l'ennemi. Aussi le général Grenier se trouva-t-il fort exposé dans le combat du 1^er^ décembre; il fut obligé de lutter, deux jours, un contre trois.

Si le général français voulait occuper les hauteurs d'Ampfingen, il ne le pouvait faire qu'avec toute son armée. Il fallait qu'il y réu-

nît les trois divisions de Grenier, les trois divisions de la réserve et la cavalerie du général d'Hautpoult, plaçant Lecourbe en échelons sur la droite. Ainsi rangée, l'armée française n'aurait couru aucun risque; elle eût battu et précipité dans l'Inn l'archiduc. Avec une armée, qui eût été même supérieure en nombre, les dispositions prises eussent été dangereuses. C'est de Landshut qu'il faut partir pour marcher sur l'Inn.

Pendant que le sort de la campagne se décidait aux champs d'Ampfingen et de Hohenlinden, les trois divisions de Sainte-Suzanne et les trois divisions de Lecourbe, c'est-à-dire la moitié de l'armée, n'étaient pas sur le champ de bataille. A quoi bon avoir des troupes, lorsqu'on n'a pas l'art de s'en servir dans les occasions importantes? L'armée française était de 140,000 hommes sur le champ d'opérations; celle de l'archiduc de 80,000 hommes, parce qu'elle était affaiblie des deux détachements qu'elle avait faits contre l'armée gallo-batave et celle des Grisons. Néanmoins, l'armée autrichienne se trouva égale en nombre sur le champ de Hohenlinden, et triple au combat d'Ampfingen.

La bataille de Hohenlinden a été une rencontre heureuse; le sort de la campagne y a

été joué sans aucune combinaison. L'ennemi a eu plus de chances de succès que les Français; et cependant ceux-ci étaient tellement supérieurs en nombre et en qualité, que, menés sagement et conformément aux règles, ils n'eussent eu aucune chance contre eux. On a dit que Moreau avait ordonné la marche de Richepanse et de Decaen sur Altenpot, pour prendre en flanc l'ennemi! cela n'est pas exact; tous les mouvements de l'armée française, pendant la journée du 3, étaient défensifs. Moreau avait intérêt à rester, le 3, sur la défensive, puisque, le 4, le général Lecourbe devait arriver sur le champ de bataille, et que, le 5, il devait recevoir un autre puissant renfort, celui de Sainte-Suzanne. Le but de ce mouvement de Decaen et de Richepanse, était d'empêcher l'ennemi de déboucher dans la forêt, pendant la journée du 3; il était purement défensif.

Si la manœuvre de ces deux divisions avait eu pour but de tomber sur le flanc gauche de l'ennemi, elle eût été contraire à la règle, qui veut que l'on ne fasse pas de gros détachements la veille d'une bataille. L'armée française n'avait de réunies que six divisions; c'était beaucoup hasarder que d'en détacher deux la veille de l'action. Il était possible que ce détachement ne rencontrât pas les enne-

mis, parce que ceux-ci auraient manœuvré sur leur droite, ou auraient déjà emporté Hohenlinden, avant son arrivée à Altenpot. Dans ce cas, les divisions Richepanse et Decaen, isolées, n'eussent été d'aucun secours aux quatre autres, qui eussent été rejetées au-delà de l'Iser; ce qui eût entraîné la perte de ces deux divisions détachées.

Si l'archiduc eût fait marcher en avant son échelon de droite, et ne fût entré dans la forêt que lorsque le général Latour aurait été aux prises avec le lieutenant général Grenier, il n'eût trouvé à Hohenlinden que la division Grouchy. Il se fût emparé de la forêt, eût coupé l'armée par le centre, et tourné la droite de Grenier, qu'il eût jetée au-delà de l'Iser; les deux divisions Richepanse et Decaen, isolées dans des pays difficiles, au milieu des glaces et des boues, eussent été acculées à l'Inn; un grand désastre eût frappé l'armée française. C'était mal jouer, que d'en courir les chances; Moreau était trop prudent pour s'exposer à un pareil hasard.

Le mouvement de Richepanse et de Decaen devait s'achever dans la nuit; mais il eût fallu que ces deux divisions marchassent réunies. Elles étaient au contraire séparées, et fort éloignées l'une de l'autre, dans des pays sans che-

mins et en décombre; elles errèrent toute la nuit. A sept heures du matin, le 3, lorsque Richepanse, avec la première brigade, arriva en avant de Saint-Christophe, il se trouva coupé de sa deuxième brigade; l'ennemi s'était placé à Saint-Christophe. Ce général devait-il poursuivre sa marche, ou rétrograder au secours de sa seconde brigade? Cette question ne peut être douteuse; il devait rétrograder. Il l'eût dégagée; se fût joint au général Decaen, et eût pu, dès-lors, marcher en avant avec de grandes forces. Il devait s'attendre à trouver, au village d'Altenpot, une des colonnes de l'archiduc fort supérieure à lui; quel espoir pouvait-il avoir? il eût été attaqué en tête et en queue, ayant l'Inn sur son flanc droit. Dans sa position, les règles de la guerre voulaient qu'il marchât réuni, non-seulement avec sa deuxième brigade, mais même avec la division Decaen. 20,000 hommes ont toujours des moyens d'influer sur la fortune; et au pis aller, surtout en décembre, ils ont toujours le temps de gagner la nuit et de se tirer d'affaire. Le général Richepanse fit donc une imprudence; cette imprudence lui réussit, et c'est à elle que doit spécialement être attribué le succès de la bataille. Car, de part et d'autre, il n'a tenu à rien; et le sort de deux gran-

des armées a été décidé par le choc de quelques bataillons.

Archiduc Jean. — L'archiduc Jean a eu tort de prendre l'offensive, et de passer l'Inn. Son armée était trop démoralisée; elle avait trop de recrues; enfin, elle avait à combattre des forces trop considérables, et opérait dans une saison, où tous les avantages sont pour celui qui reste sur la défensive.

Il a fort bien engagé le combat du 1er décembre, mais il n'y a pas mis de vigueur; il a passé toute la journée à se déployer. Ces mouvements exigent beaucoup de temps, et les jours sont bien courts en décembre; ce n'était pas le cas de parader. Il fallait attaquer par la gauche et par le centre, par la droite en colonnes et au pas de charge, tête baissée. En profitant ainsi de sa grande supériorité, il eût entamé et mis en déroute les divisions Ney et Hardy.

Il eût dû, dès le lendemain, pousser les Français, l'épée dans les reins et à grandes journées; il fit la faute de se reposer, ce qui donna le temps à Moreau de se rasseoir et de réunir ses forces. Son mouvement avait complétement surpris l'armée française; elle était disséminée; il ne fallait pas lui donner le temps de respirer et de se reconnaître. Mais, à moins que l'archiduc n'eût eu le bonheur de remporter un grand avantage,

l'armée française, rejetée au-delà de l'Iser, s'y fût ralliée, et n'eût pas moins fini par le battre complètement.

Ses dispositions pour la bataille de Hohenlinden sont fort bien entendues; mais il a commis des fautes dans l'exécution. La nature de son mouvement voulait que son armée marchât en échelons, la droite en avant; que la droite commandée par le général Latour, et les flanqueurs du général Kienmayer, fussent réunis et aux mains avec le corps du lieutenant-général Grenier, avant que le centre entrât dans la forêt. Pendant ce mouvement, l'archiduc devait se tenir en bataille avec le centre, à hauteur d'Altenpot, faisant fouiller la forêt par une division, pour favoriser la marche du général Latour. Les trois divisions de Grenier, commandées par Legrand, Bastoul et Ney, étant occupées par Latour, l'archiduc n'eût trouvé à Hohenlinden, que Grouchy, qui ne pouvait pas tenir une demi-heure. Au lieu de cela, il marcha le centre en avant, sans faire attention que sa droite et sa gauche, qui s'avançaient par des chemins de traverse, dans des pays couverts de glaces, ne pouvaient pas le suivre; de sorte qu'il se trouva seul engagé dans une forêt, où la supériorité du nombre est de peu d'importance. Cependant, il repoussa, mit en désordre la division Grouchy;

mais le général Latour était à deux lieues en arrière. Ney, qui n'avait personne devant lui, accourut au soutien de Grouchy; et lorsque, plusieurs heures après, les ailes de l'archiduc arrivèrent à sa hauteur, il était trop tard. Il était contraire à l'usage de la guerre d'engager, sans utilité, plus de troupes que le terrain ne permettait d'en déployer, et surtout de faire entrer ses parcs et sa grosse artillerie dans un défilé, dont il n'avait pas l'extrémité opposée. En effet, ils l'ont embarrassé pour opérer sa retraite, et il les a perdus. Il aurait dû les laisser en position, au village d'Altenpot, sous une escorte convenable, jusqu'à ce qu'il fût maître du débouché de la forêt.

Ces fautes d'exécution font présumer que l'armée de l'archiduc était mal organisée. Mais la pensée de la bataille était bonne; il eût réussi le 2 décembre, il eût encore réussi le 3, sans ces fautes d'exécution.

On a voulu persuader que la marche de l'armée française sur Ampfingen, et sa retraite sur Hohenlinden, étaient une ruse de guerre : cela ne mérite aucune réfutation sérieuse. Si le général Moreau eût médité cette marche, il en eût tenu à portée les six divisions de Lecourbe et de Sainte-Suzanne; il eût tenu réunis Richepanse et Decaen, dans un même camp; il eût,

etc., etc. Sans doute la bataille de Hohenlinden fut très glorieuse pour le général Moreau, pour les généraux, pour les officiers, pour les troupes françaises. C'est une des plus décisives de la guerre; mais elle ne doit être attribuée à aucune manœuvre, à aucune combinaison, à aucun génie militaire.

Dernière observation. — Le général Lecourbe, qui formait la droite, n'avait pas donné à la bataille; il eût dû jeter un pont sur l'Inn, et passer cette rivière, au plus tard, le 5. Toute l'armée eût dû se trouver, dans la journée du 6, sur la rive droite; elle n'y a été que le 12. Le quartier-général, qui eût pu arriver le 12 à Steyer, n'y a été que le 22. Cette perte de sept jours a permis à l'archiduc de se rallier, de prendre position derrière l'Alza et la Salza, d'organiser une bonne arrière-garde et de défendre le terrain, pied à pied jusqu'à l'Ems. Sans cette lenteur impardonnable, Moreau eût évité plusieurs combats, pris une quantité énorme de bagages, de prisonniers isolés, et coupé des divisions non ralliées. Il était beaucoup plus près de Salzbourg, le lendemain de la bataille de Hohenlinden, que l'archiduc qui s'était retiré par le bas Inn; en marchant avec activité et dans la vraie direction, Moreau l'eût acculé au Danube, et fût arrivé à Vienne avant les débris de son armée.

Le petit échec qu'a essuyé Lecourbe devant Salzbourg, et la résistance de l'ennemi dans la plaine de Vocklebruck, proviennent du peu de cavalerie qui se trouvait à l'avant-garde. C'était cependant le cas d'y faire marcher la réserve du général d'Hautpoult, et non de la tenir en arrière. C'est à la cavalerie à poursuivre la victoire, et à empêcher l'ennemi battu de se rallier.

§ X.

L'armée des Grisons avait attiré l'attention du cabinet de Vienne; elle le devait spécialement à sa première dénomination d'armée de réserve. Mélas et son état-major avaient reproché au conseil aulique de s'être laissé tromper sur la formation, la marche de la première armée de réserve, qui avait coupé les derrières de l'armée autrichienne, et lui avait enlevé à Marengo toute l'Italie. On s'occupa donc avec une scrupuleuse attention de connaître la force et d'éclairer la marche de cette deuxième armée de réserve. La première avait été jugée trop faible; la deuxième fut supposée trop forte. Le gouvernement français employa tous les moyens pour induire en erreur les agents autrichiens. On donna pour chef, à cette armée, le général

Macdonald, connu par sa campagne de Naples, et par la bataille de la Trébia. Elle fut composée de plusieurs divisions; et l'on persuada facilement qu'elle était de 40,000 hommes, lorsqu'elle n'était réellement que de 15,000. On y envoya des corps de volontaires de Paris, dont la levée avait fixé l'attention des oisifs, et qui étaient composés de jeunes gens de famille. Sous le rapport des opérations purement militaires, cette armée était inutile, et eût rendu plus de services, si on n'en eût formé qu'une seule division, que l'on aurait mise sous les ordres de Moreau ou de Brune. Mais le souvenir de la première était tel chez les Autrichiens, qu'ils pensèrent que cette seconde armée était destinée à manœuvrer comme l'autre, et à tomber sur leurs derrières, soit en Italie, soit en Allemagne. Dans la crainte qu'elle leur inspirait, ils placèrent un corps considérable dans les débouchés du Tyrol et de la Valteline, afin de la tenir en respect, soit qu'elle voulût se diriger sur l'Allemagne, ou sur l'Italie. Elle produisit donc le bon effet, pendant une partie de novembre et de décembre, de paralyser près de 40,000 ennemis, tant de l'armée d'Allemagne, que de celle d'Italie. Ainsi l'on peut dire que cette deuxième armée de réserve contribua au succès des armées françaises, en Al-

lemagne, bien plus par son nom, que par sa force réelle.

La bataille de Hohenlinden ayant entièrement décidé des affaires d'Allemagne, l'armée des Grisons reçut ordre d'opérer en Italie, de descendre dans la Valteline, et de se porter au cœur du Tyrol, en débouchant sur la grande chaussée à Botzen. Le général Macdonald exécuta lentement cette opération, et n'y mit que peu de résolution; soit qu'il vît avec peine le général Brune, avec qui il était mal, à la tête d'une aussi belle armée que celle d'Italie; soit qu'une expédition de cette nature ne fût pas dans le caractère de ce général. Conduite par Masséna, Lecourbe ou Ney, une semblable opération aurait eu les plus grands résultats. Le passage du Splugen offrait sans doute quelques difficultés; mais l'hiver n'est pas la saison la plus défavorable pour le passage des montagnes élevées. Alors la neige y est ferme, le temps bien établi, et l'on n'a rien à craindre des avalanches, véritable et unique danger à redouter sur les Alpes. En décembre, il y a, sur ces hautes montagnes, de très belles journées d'un froid sec, pendant lequel règne un grand calme dans l'air.

Ce ne fut que le 6 décembre, que l'armée des Grisons passa enfin le Splugen, et arriva à

Chiavenna. Mais au lieu de se diriger, par le haut Engadin, sur Botzen, cette armée vint se mettre en deuxième ligne, derrière la gauche de l'armée d'Italie. Elle ne fit aucun effet, et ne participa en rien au succès de la campagne; car le corps de Baraguey d'Hilliers, détaché dans le haut Engadin, était trop faible. Il fut arrêté dans sa marche par l'ennemi, et ne pénétra à Botzen, que le 9 janvier, c'est-à-dire 14 jours après les combats qui avaient été livrés par l'armée d'Italie sur le Mincio, et six jours après le passage de l'Adige par cette armée. Le général Macdonald arriva à Trente, le 7 janvier, lorsque déjà l'ennemi en était chassé par la gauche de l'armée d'Italie, qui se portait sur Roveredo, sous les ordres de Moncey et de Rochambaud. L'armistice de Trévise, conclu le 16 janvier 1801, par l'armée d'Italie, comprit également l'armée des Grisons; elle prit position dans le Tyrol italien; son quartier-général resta à Trente.

§ XI.

Dans le courant de novembre 1800, le général Brune, qui commandait l'armée française en Italie, dénonça l'armistice au général Bellegarde, et les hostilités commencèrent le 22 novembre.

La rivière de la Chiesa, jusqu'à son embouchure dans l'Oglio, et cette dernière, depuis ce point, jusqu'à son embouchure dans le Pô, formaient la ligne de l'armée française. Cette armée était très belle et très nombreuse; elle était composée de l'armée de réserve et de l'ancienne armée d'Italie, réunies. Pendant cinq mois qu'elle s'était rétablie dans les belles plaines de la Lombardie, elle avait été renforcée considérablement, tant par des recrues venant de France, que par de nombreuses troupes italiennes. Le général Moncey commandait la gauche, Suchet le centre, Dupont la droite, Delmas l'avant-garde, et Michaut la réserve; Davoust commandait la cavalerie, et Marmont l'artillerie qui avait deux cents bouches à feu, bien attelées et approvisionnées. Chacun de ces corps était composé de deux divisions; ce qui faisait un total de dix divisions d'infanterie et deux de cavalerie. Une brigade de l'avant-garde était détachée au quartier-général, et portait le titre de réserve du quartier-général. Ainsi l'avant-garde était de trois brigades.

Le général Miollis commandait en Toscane; il avait sous ses ordres 5 à 6,000 hommes, dont la plus grande partie étaient des troupes italiennes. Soult commandait en Piémont; il avait 6 ou 7,000 hommes, la plupart Italiens. Dulau-

loy commandait en Ligurie, et Lapoype dans la Cisalpine. Le général en chef Brune avait près de 100,000 hommes sous ses ordres; il lui en restait, réunis sur le champ de bataille, plus de 80,000.

L'armée des Grisons, que commandait Macdonald, occupait des corps autrichiens dans l'Engadin et dans la Valteline. Cette armée peut donc être comptée comme faisant partie de celle d'Italie. Elle augmentait la force de celle-ci de 15,000 hommes; c'était donc à peu près 100,000 hommes présents sous les armes, qui agissaient sur le Mincio et l'Adige.

Lors de la reprise des hostilités, le 22 novembre, le général Brune restait sur la défensive; il attendait sa droite, qui, sous les ordres de Dupont, était en Toscane. Elle passa le Pô à Sacca le 24, vint se placer derrière l'Oglio, ayant son avant-garde à Marcaria. L'ennemi restait également sur la défensive. Quelque ordre que reçût Brune d'agir avec vigueur, il hésitait à prendre l'offensive.

Le général Bellegarde, qui commandait l'armée autrichienne, n'était pas un général redoutable. Il avait pour instructions de défendre la ligne du Mincio; la maison d'Autriche attachait de l'importance à conserver cette rivière, tant pour communiquer avec Mantoue, qu'afin de

l'avoir pour limite à la paix. L'armée autrichienne, forte de 60 à 70,000 hommes, avait sa gauche appuyée au Pô ; elle était soutenue par Mantoue, et couverte par le lac, sur lequel il y avait des chaloupes armées. La droite s'appuyait à Peschiera et au lac de Garda, dont une nombreuse flottille lui assurait la possession. Un corps détaché était dans le Tyrol, occupant les positions du Mont-Tonal et celles opposées aux débouchés de l'Engadine et de la Valteline. Le Mincio, qui, de Peschiera à Mantoue, a vingt milles, ou sept petites lieues de cours, est guéable en plusieurs endroits dans les temps de sécheresse ; mais, dans la saison où l'on se trouvait, il ne l'est nulle part. Le général autrichien avait d'ailleurs fermé toutes les prises d'eau qui appauvrissent cette rivière. Toutefois, c'était une faible barrière ; elle n'a pas plus d'une vingtaine de toises de largeur, et ses deux rives se dominent alternativement. Le point de Mozembano domine la rive gauche, ainsi que celui de Molino della Volta ; les positions de Salionzo et de Valleggio, sur la rive gauche, ont un grand commandement sur la droite. Le général Bellegarde avait fait occuper fortement les hauteurs de Valleggio ; il y avait fait rétablir un reste de château fort, antique, qui pouvait servir de réduit ; il com-

mande toute la campagne sur les deux rives. Borghetto avait été fortifié, et était comme tête de pont, sous la protection de Valleggio. L'enceinte de la petite ville de Goîto avait été rétablie, et sa défense augmentée par les eaux. Bellegarde avait aussi fait élever quatre redoutes fraisées et palissadées, sur les hauteurs de Salionzo; elles étaient aussi rapprochées que possible de Valleggio. Lorsqu'il eut pourvu à ses principales défenses sur la rive gauche, il les étendit sur la rive droite. Il fit occuper les hauteurs de la Volta, position qui domine tout le pays par de forts ouvrages; mais ils étaient à près d'une lieue du Mincio, et à une et demie de Goîto et de Valleggio. Ainsi, sur un espace de quinze milles, le général autrichien avait cinq points fortement retranchés : Peschiera, Salionzo, Valleggio, Volta, et Goîto.

Le 18 décembre, l'armée française passa la Chiesa; le quartier-général se porta à Castaguedolo. Les 19 et 21, toute l'armée marcha sur le Mincio en quatre colonnes; la droite, sous les ordres de Dupont, se dirigea sur l'extrémité du lac de Mantoue; le centre, conduit par Suchet, marcha sur la Volta; l'avant-garde, ayant pour but de masquer Peschiera, se porta sur Ponti; la réserve et l'aile gauche se dirigèrent sur Mozembano. Dupont, à l'aile droite, rejeta, avec

sa division de droite, la garnison de Mantoue au-delà du lac. La deuxième division (Vatrin) chassa l'ennemi dans Goîto. Suchet, au centre, marcha sur Volta avec circonspection. Il s'attendait à un mouvement de l'armée autrichienne pour soutenir la tête de sa ligne. Mais l'ennemi ne fit contenance nulle part; il craignait probablement d'être coupé du Mincio; il abandonna ses positions. La belle hauteur de Mozembano, qui commande le Mincio, ne fut pas disputée. Les Français s'emparèrent de toutes les positions sur la rive droite, excepté de Goîto et de la tête de pont de Borghetto. Lorsque l'ennemi s'était aperçu qu'il avait affaire à toute l'armée française, il avait craint un engagement général; et il s'était reployé sur la rive gauche du Mincio, ne conservant, sur la droite, que Goîto et Borghetto. Le résultat des pertes des Autrichiens, sur toute la ligne, fut de 5 à 600 hommes prisonniers. Le quartier-général des Français fut placé à Mozembano.

Il fallait, le jour même, jeter des ponts sur le Mincio, le franchir, et poursuivre l'ennemi. Une rivière d'aussi peu de largeur est un léger obstacle lorsqu'on a une position qui domine la rive opposée, et que, de là, la mitraille des batteries dépasse au loin l'autre rive. A Mozembano, au moulin de la Volta, l'artillerie peut

battre l'autre rive à une grande distance, sans que l'ennemi puisse trouver une position avantageuse pour l'établissement de ses batteries. Alors le passage n'est réellement rien ; l'ennemi ne peut pas même voir le Mincio, qui, semblable à un fossé de fortification, couvre les batteries de toute attaque.

Dans la guerre de siége, comme dans celle de campagne, c'est le canon qui joue le principal rôle; il a fait une révolution totale. Les hauts remparts en maçonnerie ont dû être abandonnés pour les feux rasants et recouverts par des masses de terre. L'usage de se retrancher chaque jour, en établissant un camp, et de se trouver en sûreté derrière de mauvais pieux, plantés à côté les uns des autres, a dû être aussi abandonné.

Du moment où l'on est maître d'une position qui domine la rive opposée, si elle a assez d'étendue pour que l'on puisse y placer un bon nombre de pièces de canon, on acquiert bien des facilités pour le passage de la rivière. Cependant, si la rivière a de deux cents à cinq cents toises de large, l'avantage est bien moindre; parce que votre mitraille n'arrivant plus sur l'autre rive, et l'éloignement permettant à l'ennemi de se défiler facilement, les troupes qui défendent le passage ont la faculté de s'en-

terrer dans des boyaux, qui les mettent à l'abri du feu de la rive opposée. Si les grenadiers, chargés de passer pour protéger la construction du pont, parviennent à surmonter cet obstacle, ils sont écrasés par la mitraille de l'ennemi, qui, placé à deux cents toises du débouché du pont, est à portée de faire un feu très-meurtrier, et est cependant éloigné de quatre ou cinq cents toises des batteries de l'armée qui veut passer; de sorte que l'avantage du canon est tout entier pour lui. Aussi, dans ce cas, le passage n'est-il possible, que lorsqu'on parvient à surprendre complètement l'ennemi, et qu'on est favorisé par une île intermédiaire, ou par un rentrant très-prononcé, qui permet d'établir des batteries croisant leurs feux sur la gorge. Cette île ou ce rentrant forme alors une tête de pont naturelle, et donne tout l'avantage de l'artillerie à l'armée qui attaque.

Quand une rivière a moins de soixante toises, les troupes qui sont jetées sur l'autre bord, protégées par une grande supériorité d'artillerie et par le grand commandement que doit avoir la rive où elle est placée, se trouvent avoir tant d'avantages, que, pour peu que la rivière forme un rentrant, il est impossible d'empêcher l'établissement du pont. Dans ce cas, les plus habiles généraux se sont contentés, lorsqu'ils ont pu

prévoir le projet de leur ennemi, et arriver avec leur armée sur le point de passage, de s'opposer au passage du pont, qui est un vrai défilé, en se plaçant en demi-cercle alentour, et en se défilant du feu de la rive opposée, à trois ou quatre cents toises de ses hauteurs. C'est la manœuvre que fit Vendôme, pour empêcher Eugène de profiter de son pont de Cassano.

Le général français décida de passer le Mincio le 24 décembre, et il choisit pour points de passage ceux de Mozembano et de Molino della Volta, distants de deux lieues l'un de l'autre. Sur ces deux points, le Mincio n'étant rien, il ne faut considérer que le plan général de la bataille. Était-il à propos de se diviser entre Mozembano et Molino? L'ennemi occupait la hauteur de Valleggio et la tête de pont de Borghetto. La jonction des troupes qui auraient effectué les deux passages, pouvait donc éprouver des obstacles et être incertaine. L'ennemi pouvait lui-même sortir par Borghetto, et mettre de la confusion dans l'une de ces attaques. Ainsi il était plus conforme aux règles de la guerre, de passer sur un seul point, afin d'être sûr d'avoir toujours ses troupes réunies. Dans ce cas, lequel des deux passages fallait-il préférer?

Celui de Mozembano avait l'avantage d'être plus près de Vérone; la position était beaucoup

meilleure. L'armée ayant donc passé à Mozembano, sur trois ponts éloignés l'un de l'autre de deux à trois cents toises, ne devait point avoir d'inquiétude pour sa retraite, parce que sa droite et sa gauche étaient constamment appuyées au Mincio, et flanquées par les batteries qu'on pouvait établir sur la rive droite. Mais Bellegarde, qui l'avait parfaitement senti, avait occupé, par une forte redoute, les deux points de Valleggio et de Salionzo. Ces deux points, situés au coude du Mincio, forment, avec le point de passage, un triangle équilatéral de trois mille toises de côté. L'armée autrichienne venant à appuyer sa gauche à Valleggio, sa droite à Salionzo, se trouvait occuper la corde, et sa droite et sa gauche étaient parfaitement appuyées. Elle ne pouvait pas être tournée; mais sa ligne de bataille était de 3,000 toises. Brune ne pouvait donc espérer que de percer son centre; opération souvent difficile, et qui exige une grande vigueur et beaucoup de troupes réunies.

Le point de Molino della Volta était moins avantageux. Si l'on eût été battu, il y aurait eu plus de difficultés pour la retraite; car Pozzolo domine la rive droite. Mais dans cette position, l'ennemi n'aurait pas eu l'avantage d'avoir ses ailes appuyées par des ouvrages de fortification.

En faisant un passage à Mozembano, le géné-

ral français trouvait sur sa droite les hauteurs de Valleggio, qui étaient fortement retranchées, et sur sa gauche, celles de Salionzo, occupées également par de bons ouvrages. L'armée française, en voulant déboucher, se trouvait dans un rentrant, en butte aux feux convergents de l'artillerie ennemie, et ayant devant elle l'armée autrichienne, appuyée, par sa droite et sa gauche, à ces deux fortes positions. D'un autre côté, le corps, qui passait à la Volta, avait sa droite à une lieue et demie de Goïto, place fortifiée sur la rive droite, et à une lieue, sur sa gauche, Borghetto et Valleggio.

Il fut cependant résolu que l'aile droite passerait à la Volta, tandis que le reste de l'armée passerait à Mozembano.

Le général Dupont, arrivé à Molino della Volta à la pointe du jour, construisit des ponts, et fit passer ses divisions. Il s'empara du village de Pozzolo, où il établit sa droite; et sa gauche appuyée au Mincio, fut placée vis-à-vis de Molino, et protégée par le feu de l'artillerie des hauteurs de la rive droite, qui dominent toute la plaine. Une digue augmentait encore la force de cette gauche. Lors du passage, l'ennemi était peu nombreux. Sur les dix heures, le général Dupont apprit que le

passage que le général Brune devait effectuer devant Mozembano, était remis au lendemain. Le général Dupont aurait dû sur-le-champ faire repasser sur la rive droite la masse de ses troupes, en ne laissant sur la rive gauche que quelques bataillons, pour y établir une tête de pont, sous la protection de ses batteries. D'ailleurs, la position était telle, que l'ennemi ne pouvait approcher jusqu'au pont. Cette opération aurait eu tout l'avantage d'une fausse attaque, aurait partagé l'attention de l'ennemi. L'on aurait pu, à la pointe du jour, avoir forcé la ligne de Valleggio à Salionzo, avant que toute l'armée ennemie y eût été réunie. Le général Dupont resta cependant dans sa position sur la rive gauche. Bellegarde, profitant de l'avantage que lui donnait son camp retranché de Valleggio et de Salionzo, marcha avec ses réserves contre l'aile droite. On se battit sur ce point, avec beaucoup d'opiniâtreté; les généraux Suchet et Davoust accoururent au secours du général Dupont; et un combat très sanglant, où les troupes déployèrent la plus grande valeur, eut lieu sur ce point, entre 20 à 25,000 Français, et 40 à 45,000 Autrichiens, dans l'arrondissement d'une armée qui, sur un champ de bataille de trente lieues carrées, avait 80,000

Français contre 60,000 Autrichiens. C'est au village de Pozzolo que se passa l'action la plus vive; la gauche, protégée par le feu de l'artillerie de la rive droite et par la digue, était plus difficile à attaquer. Pozzolo, pris et repris alternativement par les Autrichiens et par les Français, resta enfin à ces derniers. Mais il leur en coûta bien cher; ils y perdirent l'élite de trois divisions, et éprouvèrent au moins autant de mal que l'ennemi. La bravoure des Français fut mal employée, et le sang de ces braves ne servit qu'à réparer les fautes du général en chef, et celles qu'avait causées l'ambition inconsidérée de ses lieutenants-généraux. Le général en chef, dont le quartier-général était à deux lieues du champ de bataille, laissa se battre toute son aile droite, qu'il savait avoir passé sur la rive gauche, sans faire aucune disposition pour la secourir. Une telle conduite n'a besoin d'aucun commentaire.

Il est impossible d'expliquer comment Brune, qui savait que sa droite avait passé et était aux mains avec l'ennemi, ne se porta pas à son secours, n'y dirigea pas ses pontons pour y construire un autre pont. Pourquoi du moins, puisqu'il avait adopté le plan de passer sur deux points, ne choisit-il pas Mozembano, en profitant du mouvement où était l'armée

autrichienne, pour s'emparer de Salionzo, Valleggio, et tomber sur les derrières des ennemis ? Suchet et Davoust ne vinrent au secours de Dupont, que de leur propre mouvement, ne prenant conseil que de la force des événements.

Le 25, le général Marmont plaça ses batteries de réserve sur les hauteurs de Mozembano, pour protéger la construction des ponts; c'était bien inutile. L'ennemi n'avait garde de venir se placer dans un rentrant de trois mille toises de corde, pour disputer le passage d'une rivière de vingt toises, commandée par une hauteur, vis-à-vis de laquelle son artillerie, quelque nombreuse qu'elle fût, n'aurait pas pu se maintenir plus d'un quart d'heure en batterie. Le passage effectué, Delmas, avec l'avant-garde, marcha sur Valleggio; Moncey, avec la division Boudet, Michaut avec la réserve, le soutinrent. Suchet resta en réserve devant Borghetto, et Dupont, avec l'aile droite, resta à Pozzolo. Les troupes eurent à souffrir des feux croisés de Valleggio et de Salionzo; mais le général autrichien avait déjà calculé sa retraite, considérant la rivière comme passée, et après l'affront qu'il avait reçu la veille, malgré l'immense supériorité de ses forces, il cherchait à gagner l'Adige. Il avait seulement conservé des

garnisons dans les ouvrages de Salionzo et de Valleggio, afin de pouvoir opérer sûrement sa retraite et évacuer tous ses blessés. Brune lui en laissa le temps. Dans la journée du 25, il ne dépassa pas Salionzo et Valleggio, c'est-à-dire qu'il fit trois mille toises. Le lendemain, les redoutes de Salionzo furent cernées, et on y prit quelques pièces de canon et 1200 hommes. Il faut croire que c'est par une faute de l'état-major autrichien, que ces garnisons n'ont pas reçu l'ordre de se retirer sur Peschiera. Il est difficile, toutefois, de justifier la conduite de ce général.

Les Français firent une attaque inutile en voulant enlever Borghetto; la brave soixante-douxième demi-brigade, qui en fut chargée, y perdit l'élite de ses soldats. Il suffisait de canonner vivement ce poste et d'y jeter des obus; car on ne peut pas entrer dans Borghetto, si l'on n'est pas maître de Valleggio; et une fois maître de ce dernier point, tout ce qui est dans Borghetto est pris. Effectivement, peu après l'attaque de la soixante-douzième, la garnison de Borghetto se rendit prisonnière; mais on avait sacrifié en pure perte 4 à 500 hommes de cette brave demi-brigade.

§ XII.

Les jours suivants l'armée se porta en avant, la gauche à Castelnuovo, la droite entre Légnano et Vérone. Elle avait envoyé un détachement pour masquer Mantoue; et deux régiments avaient été placés sur les bords du lac de Garda, pour couper toute communication par le Mincio, entre Mantoue et Peschiera, que devait investir la division Dombrowski.

L'armée française passa l'Adige le 1^er^ janvier, c'est-à-dire six jours après le passage du Mincio; un général habile l'eût passé le lendemain. Cette opération se fit à Bussolingo sans éprouver aucun obstacle. Dans cette saison, le bas Adige est presque impraticable. Le lendemain, l'ennemi évacua Vérone, laissant une garnison dans le château. La division Rochambeau s'était portée de Lodron sur l'Adige, par Riva, Torboli et Mori. Ce mouvement avait obligé les Autrichiens d'évacuer la Corona. Le 6 janvier, ils furent chassés des hauteurs de Caldiero; les Français entrèrent à Vicence. Le corps de Moncey était à Roveredo. Le 11, l'armée française passa la Brenta devant Fontanina. Pendant ces mouvements, le corps d'armée d'observation du midi entrait en Italie; le 13 il arriva à Milan.

D'un autre côté, Macdonald avec l'armée des Grisons, était entré à Trente, le 7 janvier, avait poursuivi les Autrichiens dans la vallée de la Brenta; et, dès le 9, il se trouvait en communication avec l'armée d'Italie, par Roveredo. L'armée autrichienne, au contraire, s'affaiblissait de plus en plus. Inférieure d'un tiers, dès l'ouverture de la campagne, à l'armée française, elle avait, depuis, éprouvé de grandes pertes. Le combat de Pozzolo lui avait coûté beaucoup de morts et de blessés, et ses pertes en prisonniers s'élevaient de 5 à 6,000 hommes. Les garnisons qu'elle avait laissées dans Mantoue, Peschiera, Vérone, Ferrare, Porto-Legnano, l'avaient beaucoup réduite. Toutes ces pertes la mettaient hors d'état de tenir aucune ligne devant l'armée française. L'Adige une fois passée, l'armée autrichienne fut obligée d'envoyer une partie de ses forces pour garder les débouchés du Tyrol; et ces troupes se trouvèrent occupées par l'armée des Grisons, qui arrivait en ligne. Le général Baraguey d'Hilliers était à Botzen. A tous ces motifs de découragement se joignit la nouvelle de l'arrivée de l'armée du Rhin aux portes de Vienne. En un mot, il fallait que l'armée autrichienne fût bien faible et bien découragée, puisqu'elle ne garda pas les hauteurs de Caldiero, et laissa franchir à l'armée française tous

les points qu'elle lui pouvait disputer. Aussitôt que cette dernière eut passé la Brenta, M. de Bellegarde renouvela la demande d'un armistice.

Le général Marmont et le colonel Sébastiani furent chargés par le général en chef de le négocier. Les ordres les plus positifs du premier consul portaient de n'en faire aucun, que lorsque l'armée française serait sur l'Isonzo, afin de bien couper l'armée autrichienne de Venise; ce qui l'eût obligée de laisser une forte garnison dans cette ville, dont les habitants n'étaient pas bien disposés pour les Autrichiens. Cette circonstance pouvait procurer de nouveaux avantages à l'armée française. Mais le premier consul avait insisté surtout pour ne rien conclure avant qu'on eût la place de Mantoue. Le général français montra, dans cette négociation, peu de caractère, et il signa, le 16 janvier, l'armistice à Trévise.

Brune renonça de lui-même à demander Mantoue; c'était la seule question politique. Il se contenta d'obtenir Peschiera, Porto-Legnano, Ferrare, etc. Les garnisons n'en étaient pas prisonnières de guerre; elles emmenaient avec elles leur artillerie, et la moitié des vivres des approvisionnements de ces places. La flottille de Peschiera, qui appartenait de droit à l'armée française, ne fut pas même livrée.

La convention de Trévise porta le cachet de la faiblesse des négociateurs qui la conclurent. Il est évident que toutes les conditions étaient à l'avantage de l'Autriche. Par suite des succès que l'armée française avait obtenus, et en raison de sa supériorité numérique et morale, Peschiera, Ferrare, etc., étaient des places prises : c'étaient donc des garnisons formant un total de 5 à 6,000 hommes, de l'artillerie, des vivres, et une flottille, que l'on rendait à des ennemis vaincus. La seule place qui pût tenir assez longtemps, pour aider l'Autriche à soutenir une nouvelle campagne, était Mantoue; et, non-seulement cette place restait au pouvoir des ennemis, mais on lui accordait un arrondissement de huit cents toises, et la faculté de recevoir des approvisionnements au-delà de ceux nécessaires à la garnison et aux habitants.

Au mécontentement que le premier consul avait éprouvé de toutes les fautes militaires commises dans cette campagne, se joignit celui de voir ses ordres transgressés, les négociations compromises, et sa position en Italie incertaine. Il fit sur-le-champ connaître à Brune qu'il désavouait la convention de Trévise, lui enjoignant d'annoncer que les hostilités allaient recommencer, à moins qu'on ne remît Mantoue. Le premier consul fit faire la même dé-

claration au comte de Cobentzell, à Lunéville. Ce ministre, qui commençait enfin à être persuadé de la nécessité de traiter de bonne foi, et dont l'orgueil avait plié devant la catastrophe qui menaçait son maître, signa, le 26 janvier, l'ordre de livrer Mantoue à l'armée française. Ce qui eut lieu le 17 février. A cette condition l'armistice fut maintenu. Pendant les négociations, le château de Vérone avait capitulé, et sa garnison de 1700 hommes avait été prise.

Cette campagne d'Italie donna la mesure de la capacité de Brune, et le premier consul ne l'employa plus dans des commandements importants. Ce général, qui avait montré la plus brillante bravoure et beaucoup de décision à la tête d'une brigade, ne paraissait pas fait pour commander en chef.

Néanmoins les Français avaient toujours été victorieux dans cette campagne ; toutes les places fortes d'Italie étaient entre leurs mains. Ils étaient maîtres du Tyrol et des trois quarts de la terre ferme du territoire de Venise, puisque la ligne de démarcation de l'armée française suivait la gauche de la Livenza, depuis Sally jusqu'à la mer, la crête des montagnes entre la Piave et Zeliné, et redescendait la Drave jusqu'à Lintz, où elle rencontrait la ligne de l'armistice d'Allemagne.

§ XIII.

Le général Miollis, qui était resté en Toscane, commandait un corps de 5 à 6,000 hommes de toutes armes; la majorité de ces troupes était des troupes italiennes. Les garnisons qu'il était obligé de mettre à Livourne, à Lucques, au château de Florence, et sur divers autres points, ne lui laissaient de disponible qu'un corps de 3,500 à 4,000 hommes. Le général de Damas, avec une force de 16,000 hommes, dont 8,000 Napolitains, était venu prendre position sur les confins de la Toscane, après avoir traversé les états du pape. Il devait combiner ses opérations dans la Romagne et le Ferrarois, avec des troupes d'insurgés, chassés de Toscane par la garde nationale de Bologne, et par une colonne mobile qu'avait envoyée le général Brune, sur la droite du Pô. La retraite de l'armée autrichienne, qui, successivement, avait été obligée de passer le Pô, le Mincio, l'Adige, la Brenta, avait déconcerté tous les projets des ennemis sur la rive droite du Pô. Le général Miollis, établi à Florence, maintenait le bon ordre dans l'intérieur; et les batteries élevées à Livourne, tenaient en respect les bâtiments anglais. Les Autrichiens, qui s'étaient montrés

en Toscane, s'étaient retirés, partie sur Venise pour en renforcer la garnison, et partie sur Ancône.

Le 14 janvier, le général Miollis, instruit qu'une division de 5 à 6,000 hommes du corps de Damas, s'était portée sur Sienne, dont elle avait insurgé la population, sentit la nécessité de frapper un coup qui prévînt et arrêtât les insurrections prêtes à éclater sur plusieurs autres points. Il profita de la faute que venait de commettre le général de Damas, officier sans talent ni mérite militaire, de détacher aussi loin de lui une partie de ses forces, et marcha contre ce corps avec 3,000 hommes. Le général Miollis rencontra les Napolitains et les insurgés en avant de Sienne, les culbuta aussitôt sur cette ville, dont il força les portes à coups de canon et de hache; il passa au fil de l'épée tout ce qu'il y rencontra les armes à la main. Il fit poursuivre, plusieurs jours, les restes de ces bandes, et les rejeta au-delà de la Toscane, dont il rétablit ainsi et maintint la tranquillité.

Cependant de nouvelles forces étaient parties de Naples, pour venir renforcer l'armée de M. de Damas.

Le général Murat, commandant en chef la troisième armée de réserve, qui venait de prendre la dénomination d'armée d'observa-

tion d'Italie, et dont le quartier-général était à Genève dans les premiers jours de janvier, passa le petit Saint-Bernard, le mont Genèvre, le mont Cénis, et arriva, le 13 janvier, à Milan. Cette armée continua sa route sur Florence; elle était composée des divisions Tarreau et Mathieu, et d'une division de cavalerie. Un des articles de la convention de Trévise, portait que la place d'Ancône serait remise à l'armée française. Le général Murat, en conséquence, eut ordre de prendre possession de cette place, de chasser les troupes napolitaines des états du pape, et de les menacer même dans l'intérieur du royaume de Naples. Ce général, arrivé à Florence le 20 janvier, expédia le général Paulet, avec une brigade de 3,000 hommes de toutes armes, pour prendre possession d'Ancône et de ses forts. Ce dernier passa à Cézanne, le 23 janvier, et le 27, il prit possession des forts et de la ville d'Ancône. Cependant le premier consul avait ordonné qu'on eût pour le pape les plus grands égards. Le général Murat avait même écrit de Florence, le 24 janvier, au cardinal, premier ministre de S. S., pour l'informer des intentions du premier consul, et de l'entrée de l'armée d'observation dans les états du saint-père, afin d'occuper Ancône, d'après la convention du 16, et de rendre

à sa sainteté le libre gouvernement de ses états, en obligeant les Napolitains à évacuer le château Saint-Ange ainsi que le territoire de Rome. Il prévint aussi le cardinal, qu'il avait ordre de ne s'approcher de Rome, que dans le cas où sa sainteté le jugerait nécessaire.

Dès son arrivée en Toscane, le général français avait écrit à M. de Damas, pour lui demander les motifs de son mouvement offensif en Toscane, et lui signifier qu'il eût à évacuer sur-le-champ le territoire romain. M. de Damas lui avait répondu de Viterbe, que les opérations du corps sous ses ordres avaient toujours dû se combiner avec celles de l'armée de M. de Bellegarde; que, le général Miollis ayant attaqué son avant-garde, à Sienne, à vingt-six milles de son corps d'armée, il allait se retirer sur Rome, imitant le mouvement de l'armée autrichienne, sur la Brenta; mais que, puisqu'un armistice avait été conclu avec les Autrichiens, les troupes qu'il commandait, étant celles d'une cour alliée de l'empereur, se trouvaient aussi en armistice avec les Français.

Le général Murat lui répondit sur-le-champ que l'armistice conclu avec l'armée autrichienne ne concernait en rien l'armée napolitaine; qu'il était donc nécessaire qu'elle évacuât le château Saint-Ange et les états du pape; que la considé-

ration du premier consul pour l'empereur de Russie pouvait seule protéger le roi de Naples; mais que ni l'armistice, ni le cabinet de Vienne ne pouvaient en rien le protéger. En même temps, le général Murat mit sa petite armée en mouvement. Les deux divisions d'infanterie furent dirigées le 28 janvier, par la route d'Arezzo, sur Foligno et Perruvio, où elles arrivèrent le 4 février. Le général Paulet eut ordre de se rendre d'Ancône, avec deux bataillons, à Foligno, en passant par Macerata et Tolentino. Pendant ces mouvements, l'artillerie, qui se dirigeait sur Florence par le débouché de Pistoia, eut ordre de continuer sa route par Bologne et Ancône. Ainsi le corps d'observation marchait sans son artillerie; faute qui ne peut jamais être excusée que lorsque les chemins par où passe l'armée sont absolument impraticables au canon. Or, celui de Bologne à Florence n'est pas dans ce cas, les voitures peuvent y passer. Aussitôt que l'armée napolitaine fut instruite de la marche du corps d'observation, elle se replia en toute hâte sous les murs de Rome.

Le général Paulet, dès son arrivée à Ancône, y avait fait rétablir les autorités et placer les couleurs du pape; ce qui excita la reconnaissance de ce pontife, qui se hâta de faire écrire au général Murat, par le cardinal Gonsalvi, le

31 janvier, pour lui exprimer *le vif sentiment dont il était pénétré pour le premier consul, auquel*, dit-il, *est attachée la tranquillité de la religion, ainsi que le bonheur de l'Europe.*

Le 9 février, l'armée française était placée sur la Neva, jusqu'à son embouchure dans le Tibre, et jusqu'aux confins des états du roi de Naples.

Enfin, après quelques pourparlers, le général Murat consentit, par égard pour la Russie, à signer, le 18 février, à Foligno, un armistice de trente jours, entre son corps d'armée et les troupes napolitaines. D'après cet armistice, elles durent évacuer Rome et les états du pape. Le 1er mars, à la suite de l'arrivée à Naples du colonel Beaumont, aide-de-camp du général Murat, l'embargo fut mis sur tous les bâtiments anglais, qui se trouvaient dans les ports de ce royaume. Tous les Anglais en furent expulsés, et l'armée napolitaine rentra sur son territoire. Le 28 mars suivant, un traité de paix fut signé à Florence, entre la république française et la cour de Naples, par le citoyen Alquier et le chevalier Micheroux. D'après l'un des articles, un corps français pouvait, sur la demande du roi de Naples, être mis à sa disposition, pour garantir ce royaume des attaques des Anglais et des Turcs. En vertu de ce même article, le général Soult fut envoyé

le 2 avril, avec un corps de 10 à 12,000 hommes, pour occuper Otrante, Brandisi, Tarente, et tout le bout de la presqu'île, afin d'établir des communications plus faciles avec l'armée d'Égypte. Ce corps arriva à sa destination vers le 25 avril. Dans le courant de ce mois, la Toscane fut remise au roi d'Étrurie, conformément au traité de Lunéville, et à celui conclu entre la France et l'Espagne. Cependant les Anglais occupaient encore l'île d'Elbe. Le 1er mai, le colonel Marietty, parti de Bastia avec 600 hommes, débarqua près de Marciana, dans cette île, pour en prendre possession, d'après le traité conclu avec le roi de Naples. Le lendemain, il entra à Porto-Longone, après avoir chassé un rassemblement considérable de paysans insurgés, d'Anglais et de déserteurs. Il fut joint dans cette place, le même jour, par le général de division Tarreau, qui s'était embarqué à Piombino avec un bataillon français et 300 Polonais. Ces troupes réunies marchèrent aussitôt pour cerner Porto-Ferrajo, qui fut sommé de se rendre. Ainsi toute la partie de l'île cédée par le traité de Florence fut remise au pouvoir des Français.

CHAPITRE VI.

NEUTRES.

Du droit des gens, observé par les puissances dans la guerre de terre, et du droit des gens, observé par elles dans la guerre de mer. — Des principes du droit maritime des puissances neutres. — De la neutralité armée de 1780, dont les principes, qui étaient ceux de la France, de l'Espagne, de la Hollande, de la Russie, de la Prusse, du Danemarck, de la Suède, étaient en opposition avec les prétentions de l'Angleterre à cette époque. — Nouvelles prétentions de l'Angleterre, mises en avant pour la première fois et successivement dans le cours de la guerre de la révolution, depuis 1793 jusqu'en 1800. L'Amérique reconnaît ces prétentions; discussion qui en résulte avec la France. — Opposition à ces prétentions de la part de la Russie, de la Suède, du Danemarck, de la Prusse. Événements qui s'ensuivent. Convention de Copenhague, où, malgré la présence d'une flotte anglaise, le Danemarck ne reconnaît aucune des prétentions de l'Angleterre. Leur discussion est ajournée. — Traité de Paris entre la république française et les États-Unis d'Amérique, qui termine les différends survenus entre les deux puissances, par suite de l'adhésion des Américains aux prétentions des Anglais. La France et l'Amérique proclament solennellement les principes du droit maritime des neutres. — Causes qui indisposent l'empereur Paul Ier contre l'Angleterre — La Russie, le Danemarck, la Suède; la Prusse pro-

clament les principes reconnus par le traité du 30 septembre entre la France et l'Amérique. Convention, dite neutralité armée, signée le 16 décembre 1800. — Guerre entre l'Angleterre d'un côté, la Russie, le Danemarck, la Suède et la Prusse de l'autre. Ce qui constate qu'à cette époque ces puissances, non plus que la France, la Hollande, l'Amérique et l'Espagne, ne reconnaissaient aucune des prétentions de l'Angleterre. — Bataille de Copenhague, le 2 avril 1801. — Assassinat de l'empereur Paul Ier. — La Russie, la Suède, le Danemarck, se désistent des principes de la neutralité armée. Nouveaux principes des droits des neutres reconnus par ces puissances. Traité du 17 juin 1801, signé par lord St-Helens. Ces nouveaux droits n'engagent que les puissances qui les ont reconnus par ledit traité.

§ Ier.

Le droit des gens, dans les siècles de barbarie, était le même sur terre que sur mer. Les individus des nations ennemies étaient faits prisonniers, soit qu'ils eussent été pris les armes à la main, soit qu'ils fussent de simples habitants ; et ils ne sortaient d'esclavage qu'en payant une rançon. Les propriétés mobilières et même foncières étaient confisquées en tout ou en partie. La civilisation s'est fait sentir rapidement, et a entièrement changé le droit des gens dans la guerre de terre, sans avoir eu le même effet dans celle de mer. De sorte que, comme s'il y avait deux raisons et deux justices, les choses sont réglées par deux droits différents. Le droit des gens, dans la guerre de terre, n'entraîne plus le dépouillement des par-

ticuliers, ni un changement dans l'état des personnes. La guerre n'a action que sur le gouvernement. Ainsi les propriétés ne changent pas de mains, les magasins de marchandises restent intacts, les personnes restent libres. Sont seulement considérés comme prisonniers de guerre, les individus pris les armes à la main, et faisant partie de corps militaires. Ce changement a beaucoup diminué les maux de la guerre. Il a rendu la conquête d'une nation plus facile, la guerre moins sanglante et moins désastreuse. Une province conquise prête serment, et, si le vainqueur l'exige, donne des ôtages, rend les armes; les contributions se perçoivent au profit du vainqueur, qui, s'il le juge nécessaire, établit une contribution extraordinaire, soit pour pourvoir à l'entretien de son armée, soit pour s'indemniser lui-même des dépenses que lui a causées la guerre. Mais cette contribution n'a aucun rapport avec la valeur des marchandises en magasins; c'est seulement une augmentation proportionnelle plus ou moins forte de la contribution ordinaire. Rarement cette contribution équivaut à une année de celles que perçoit le prince, et elle est imposée sur l'universalité de l'état; de sorte qu'elle n'entraîne jamais la ruine d'aucun particulier.

Le droit des gens qui régit la guerre maritime, est resté dans toute sa barbarie ; les propriétés des particuliers sont confisquées ; les individus non combattants sont faits prisonniers. Lorsque deux nations sont en guerre, tous les bâtiments de l'une ou de l'autre, naviguant sur les mers, ou existant dans les ports, sont susceptibles d'être confisqués, et les individus à bord de ces bâtiments sont faits prisonniers de guerre. Ainsi, par une contradiction évidente, un bâtiment anglais (dans l'hypothèse d'une guerre entre la France et l'Angleterre), qui se trouvera dans le port de Nantes, par exemple, au moment de la déclaration de guerre, sera confisqué ; les hommes à bord seront prisonniers de guerre, quoique non combattants et simples citoyens ; tandis qu'un magasin de marchandises anglaises, appartenant à des Anglais existant dans la même ville, ne sera ni séquestré ni confisqué, et que les négociants anglais voyageant en France ne seront point prisonniers de guerre, et recevront leur itinéraire et les passeports nécessaires pour quitter le territoire. Un bâtiment anglais, naviguant et saisi par un vaisseau français, sera confisqué, quoique sa cargaison appartienne à des particuliers ; les individus trouvés à bord de ce bâtiment seront prisonniers de guerre,

quoique non combattants; et un convoi de cent charrettes de marchandises, appartenant à des Anglais; et traversant la France, au moment de la rupture entre les deux puissances, ne sera pas saisi.

Dans la guerre de terre, les propriétés même territoriales que possèdent des sujets étrangers, ne sont point soumises à confiscation; elles le sont tout au plus au séquestre. Les lois qui régissent la guerre de terre, sont donc plus conformes à la civilisation et au bien-être des particuliers; et il est à désirer qu'un temps vienne, où les mêmes idées libérales s'étendent sur la guerre de mer, et que les armées navales de deux puissances puissent se battre, sans donner lieu à la confiscation des navires marchands, et sans faire constituer prisonniers de guerre les simples matelots du commerce ou les passagers non militaires. Le commerce se ferait alors, sur mer, entre les nations belligérantes, comme il se fait, sur terre, au milieu des batailles que se livrent les armées.

§ II.

La mer est le domaine de toutes les nations; elle s'étend sur les trois quarts du globe, et établit un lien entre les divers peuples. Un bâti-

ment chargé de marchandises, naviguant sur les mers, est soumis aux lois civiles et criminelles de son souverain, comme s'il était dans l'intérieur de ses états. Un bâtiment qui navigue peut être considéré comme une colonie flottante, dans ce sens que toutes les nations sont également souveraines sur les mers. Si les navires de commerce des puissances en guerre pouvaient naviguer librement, il n'y aurait, à plus forte raison, aucune enquête à exercer sur les neutres. Mais, comme il est passé en principe, que les bâtiments de commerce des puissances belligérantes sont susceptibles d'être confisqués, il a dû en résulter le droit, pour tous les bâtiments de guerre belligérants, de s'assurer du pavillon du bâtiment neutre qu'ils rencontrent; car, s'il était ennemi, ils auraient le droit de le confisquer. De là, le droit de visite, que toutes les puissances ont reconnu par divers traités ; de là, pour les bâtiments belligérants, celui d'envoyer leurs chaloupes à bord des bâtiments neutres de commerce, pour demander à voir leurs papiers et s'assurer ainsi de leur pavillon. Tous les traités ont voulu que ce droit s'exerçât avec tous les égards possibles, que le bâtiment armé se tînt hors de la portée de canon, et que deux ou trois hommes seulement pussent débarquer sur le navire visité,

afin que rien n'eût l'air de la force et de la violence. Il a été reconnu qu'un bâtiment appartient à la puissance dont il porte le pavillon, lorsqu'il est muni de passeports et d'expéditions en règle, et lorsque le capitaine et la moitié de l'équipage sont des nationaux. Toutes les puissances se sont engagées, par les divers traités, à défendre à leurs sujets neutres de faire, avec les puissances en guerre, le commerce de contrebande; et elles ont désigné, sous ce nom, le commerce des munitions de guerre, telles que poudre, boulets, bombes, fusils, selles, brides, cuirasses, etc. Tout bâtiment ayant de ces objets à bord, est censé avoir transgressé les ordres de son souverain, puisque ce dernier s'est engagé à défendre ce commerce à ses sujets; et ces objets de contrebande sont confisqués.

La visite faite par les bâtiments croiseurs, ne fut donc plus une simple visite pour s'assurer du pavillon; et le croiseur exerça, au nom même du souverain dont le pavillon couvrait le bâtiment visité, un nouveau droit de visite, pour s'assurer si ce bâtiment ne contenait pas des effets de contrebande. Les hommes de la nation ennemie, mais seulement les hommes de guerre, furent assimilés aux objets de contrebande. Ainsi cette inspection ne fut pas une

dérogation au principe, que le pavillon couvre la marchandise.

Bientôt il s'offrit un troisième cas. Des bâtiments neutres se présentèrent pour entrer dans des places assiégées, et qui étaient bloquées par des escadres ennemies. Ces bâtiments neutres ne portaient pas des munitions de guerre, mais des vivres, des bois, des vins et d'autres marchandises, qui pouvaient être utiles à la place assiégée et prolonger sa défense. Après de longues discussions entre les puissances, elles sont convenues, par divers traités, que dans le cas où une place serait réellement bloquée, de manière qu'il y eût danger évident, pour un bâtiment, de tenter d'y entrer, le commandant du blocus pourrait interdire au bâtiment neutre l'entrée de cette place, et le confisquer, si, malgré cette défense, il employait la force ou la ruse pour s'y introduire.

Ainsi les lois maritimes sont basées sur ces principes: 1° Le pavillon couvre la marchandise. 2° Un bâtiment neutre peut être visité par un bâtiment belligérant, pour s'assurer de son pavillon et de son chargement, dans ce sens qu'il n'a pas de contrebande. 3° La contrebande est restreinte aux munitions de guerre. 4° Des bâtiments neutres peuvent être empêchés d'en-

trer dans une place, si elle est assiégée, pourvu que le blocus soit réel, et qu'il y ait danger évident en y entrant. Ces principes forment le droit maritime des neutres, parce que les différents gouvernements se sont librement, et par des traités, engagés à les observer et à les faire observer par leurs sujets. Les diverses puissances maritimes, la Hollande, le Portugal, l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Suède, le Danemarck et la Russie, ont, à plusieurs époques et successivement, contracté l'une avec l'autre ces engagements, qui ont été proclamés aux traités généraux de pacification, tels que ceux de Westphalie, en 1649, et d'Utrecht, 1712.

§ III.

L'Angleterre, dans la guerre d'Amérique, en 1778, prétendit, 1° que les marchandises propres à construire les vaisseaux, telles que bois, chanvre, goudron, etc., étaient de contrebande; 2° qu'un bâtiment neutre avait bien le droit d'aller d'un port ami dans un port ennemi, mais qu'il ne pouvait pas trafiquer d'un port ennemi à un port ennemi; 3° que les bâtiments neutres ne pouvaient pas naviguer de la colonie à la métropole ennemie; 4° que les puissances neutres n'avaient pas le droit de faire convoyer,

par des bâtiments de guerre, leurs bâtiments de commerce, ou que, dans ce cas, ils n'étaient pas affranchis de la visite.

Aucune puissance indépendante ne voulut reconnaître ces injustes prétentions. En effet la mer étant le domaine de toutes les nations, aucune n'a le droit de régler la législation de ce qui s'y passe. Si les visites sont permises sur un bâtiment qui arbore un pavillon neutre, c'est parce que le souverain l'a permis lui-même, par ses traités. Si les marchandises de guerre sont contrebande, c'est parce que les traités l'ont réglé ainsi. Si les puissances belligérantes peuvent les saisir, c'est parce que le souverain, dont le pavillon est arboré sur le bâtiment neutre, s'est lui-même engagé à ne point autoriser ce genre de commerce. Mais vous ne pouvez pas étendre la liste des objets de contrebande à votre volonté, disait-on aux Anglais; et aucune puissance neutre ne s'est engagée à défendre le commerce des munitions navales, telles que bois, chanvre, goudron, etc.

Quant à la deuxième prétention, elle est contraire, ajoutait-on, à l'usage reçu. Vous ne devez vous ingérer dans les opérations de commerce des neutres, que pour vous assurer du pavillon, et qu'il n'y a pas de contrebande. Vous n'avez pas le droit de savoir ce que fait un bâtiment

neutre, puisqu'en pleine mer ce bâtiment est chez lui, et, en droit, hors de votre puissance. Il n'est pas couvert par les batteries de son pays, mais il l'est par la puissance morale de son souverain.

La troisième prétention n'est pas plus fondée. L'état de guerre ne peut avoir aucune influence sur les neutres; ils doivent donc pouvoir faire, en guerre, ce qu'ils peuvent faire pendant la paix. Or, dans l'état de paix, vous n'avez pas le droit d'empêcher, et vous ne trouveriez pas mauvais qu'ils fissent le commerce des colonies avec la métropole. Si les bâtiments étrangers sont empêchés de faire ce commerce, ils ne le sont pas d'après le droit des gens, mais par une loi municipale; et, toutes les fois qu'une puissance a voulu permettre à des étrangers le commerce de ses colonies, personne n'a eu le droit de s'y opposer.

Quant à la quatrième prétention, on répondait que, comme le droit de visite n'existait que pour s'assurer du pavillon et de la contrebande, un bâtiment armé, commissionné par le souverain, constatait bien mieux le pavillon et la cargaison des bâtiments marchands de son convoi, ainsi que les réglements relatifs à la contrebande, arrêtés par son maître, que ne le faisait la visite des papiers d'un navire marchand; qu'il résulte

rait de la prétention dont il s'agit qu'un convoi, escorté par une flotte de huit ou dix vaisseaux de 74, d'une puissance neutre, serait soumis à la visite d'un brick ou d'un corsaire d'une puissance belligérante.

Lors de la guerre d'Amérique (1778), M. de Castries, ministre de la marine de France, fit adopter un réglement relatif au commerce des neutres. Ce réglement fut dressé d'après l'esprit du traité d'Utrecht et des droits des neutres. On y proclama les quatre principes ci-dessus énoncés, et on y déclara qu'il aurait son exécution pendant six mois, après lesquels il cesserait d'avoir lieu envers les nations neutres qui n'auraient pas fait reconnaître leurs droits par l'Angleterre.

Cette conduite était juste et politique; elle satisfit toutes les puissances neutres, et jeta un nouveau jour sur cette question. Les Hollandais, qui faisaient alors le plus grand commerce, chicanés par les croiseurs anglais et les décisions de l'amirauté de Londres, firent escorter leurs convois par des bâtiments de guerre. L'Angleterre avança cet étrange principe, que les neutres ne pouvaient escorter leurs convois marchands, ou que, du moins, cela ne pouvait les dispenser d'être visités. Un convoi, escorté par plusieurs bâtiments de guerre hollandais, fut

attaqué, pris, et conduit dans les ports anglais. Cet événement remplit la Hollande d'indignation. Peu de temps après, elle se joignit à la France et à l'Espagne, et déclara la guerre à l'Angleterre.

Catherine, impératrice de Russie, prit fait et cause dans ces grandes questions. La dignité de son pavillon, l'intérêt de son empire, dont le commerce consistait principalement en marchandises propres à des constructions navales, lui firent prendre la résolution de se constituer, avec la Suède et le Danemarck, en neutralité armée. Ces puissances déclarèrent qu'elles feraient la guerre à la puissance belligérante qui violerait ces principes : 1° que le pavillon couvre la marchandise (la contrebande exceptée); 2° que la visite d'un bâtiment neutre par un bâtiment de guerre, doit se faire avec tous les égards possibles; 3° que les munitions de guerre, canons, poudre, boulets, etc., seulement, sont objets de contrebande; 4° que chaque puissance a le droit de convoyer ses bâtiments marchands, et que, dans ce cas, la déclaration du commandant du bâtiment de guerre, est suffisante, pour justifier le pavillon et la cargaison des bâtiments convoyés; 5° enfin, qu'un port n'est bloqué par une escadre, que lorsqu'il y a danger évident d'y entrer, mais qu'un bâtiment neutre ne pour-

rait être empêché d'entrer dans un port précédemment bloqué par une force, qui ne serait plus présente devant le port, au moment où le bâtiment se présenterait, quelle que fût la cause de l'éloignement de la force qui bloquait, soit qu'elle provînt des vents ou du besoin de se réapprovisionner.

Cette neutralité du nord fut signifiée aux puissances belligérantes, le 15 août 1780. La France et l'Espagne, dont elle consacrait les principes, s'empressèrent d'y adhérer. L'Angleterre seule témoigna son extrême déplaisir; mais n'osant pas braver la nouvelle confédération, elle se contenta de se relâcher, dans l'exécution, de toutes ses prétentions, et ne donna lieu à aucune plainte de la part des puissances neutres confédérées. Ainsi, par cette non-mise à exécution de ses principes, elle y renonça réellement. Quinze mois après, la paix de 1783 mit fin à la guerre maritime.

§ IV.

La guerre entre la France et l'Angleterre commença en 1793. L'Angleterre devint bientôt l'ame de la première coalition. Dans le temps que les armées autrichiennes, prussiennes, espagnoles et piémontaises envahissaient nos fron-

tières, elle employait tous les moyens pour arriver à la ruine de nos colonies. La prise de Toulon, où notre escadre fut brûlée, le soulèvement des provinces de l'Ouest, où périt un si grand nombre de marins, anéantirent notre marine. L'Angleterre alors ne mit plus de bornes à son ambition. Désormais, prépondérante sur mer et sans rivale, elle crut le moment arrivé où elle pourrait, sans danger, proclamer l'asservissement des mers. Elle reprit les prétentions auxquelles elle avait tacitement renoncé dans la guerre de 1780, savoir: 1° que les marchandises propres à la construction des vaisseaux sont de contrebande; 2° que les neutres n'ont pas le droit de faire convoyer leurs bâtiments de commerce; ou du moins que la déclaration du commandant de l'escorte n'ôte pas le droit de visite; 3° qu'une place est bloquée, non-seulement par la présence d'une escadre, mais même lorsque l'escadre est éloignée de devant le port, par les tempêtes ou par le besoin de faire de l'eau, etc. Elle alla plus loin, et mit en avant ces trois nouvelles prétentions: que le pavillon ne couvre pas la marchandise, que la marchandise et la propriété ennemies sont confiscables sur un bâtiment neutre; 2° qu'un bâtiment neutre n'a pas le droit de faire le commerce de la colonie avec la métropole; 3°

qu'un bâtiment neutre peut bien entrer dans un port ennemi, mais non pas aller d'un port ennemi un port à ennemi,

Le gouvernement d'Amérique, voyant la puissance maritime de la France anéantie, et craignant pour lui l'influence du parti français qui se composait des hommes les plus exagérés, jugea nécessaire à sa conservation, de se rapprocher de l'Angleterre, et reconnut tout ce que cette puissance voulut lui prescrire, pour nuire au commerce français.

Les altercations entre la France et les États-Unis furent vives. Les envoyés de la république française, Genet, Adet, Fauchet, réclamèrent fortement l'exécution du traité de 1778; mais ils eurent peu de succès. En conséquence, diverses mesures législatives, analogues à celles des Américains, furent prises en France; diverses affaires de mer eurent lieu, et les choses s'aigrirent à un tel point, que la France était comme en guerre avec l'Amérique. Cependant la première de ces deux nations sortit enfin triomphante de la lutte qui menaçait son existence; l'ordre et un gouvernement régulier firent disparaître l'anarchie. Les Américains éprouvèrent alors le besoin de se rapprocher de la France. Le président lui-même sentait toute la raison qu'avait cette puissance de ré-

clamer contre le traité qu'il avait conclu avec l'Angleterre; et au fond de son cœur, il rougissait d'un acte que la force des circonstances l'avait seule porté à signer. MM. Prinkeney, Marschal et Gerry, chargés des pleins pouvoirs du gouvernement américain, arrivèrent à Paris à la fin de 1797. Tout faisait espérer un prompt rapprochement entre les deux républiques : mais la question restait tout entière indécise. Le traité de 1794 et l'abandon des droits des neutres lésaient essentiellement les intérêts de la France; et l'on ne pouvait espérer de faire revenir les États-Unis à l'exécution du traité de 1778, à ce qu'ils devaient à la France et à eux-mêmes, qu'en opérant un changement dans leur organisation intérieure.

Par suite des événements de la révolution, le parti fédéraliste l'avait emporté dans ce pays, mais le parti démocratique était cependant le plus nombreux. Le directoire pensa lui donner plus de force, en refusant de recevoir deux des plénipotentiaires américains, parce qu'ils tenaient au parti fédéraliste, et en ne reconnaissant que le troisième, qui était du parti opposé. Il déclara d'ailleurs ne pouvoir entrer dans aucune négociation, tant que l'Amérique n'aurait pas fait réparation des griefs dont la république française avait à se plain-

dre. Le 18 janvier 1798, il sollicita une loi des conseils, portant que la neutralité d'un bâtiment ne se déterminerait pas par son pavillon, mais par la nature de sa cargaison ; et que tout bâtiment chargé, en tout ou en partie, de marchandises anglaises, pourrait être confisqué. La loi était juste envers l'Amérique, dans ce sens, qu'elle n'était que la représaille du traité que cette puissance avait signé avec l'Angleterre, en 1794 ; mais elle n'en était pas moins impolitique et déplacée; elle était subversive de tous les droits des neutres. C'était déclarer que le pavillon ne couvrait plus la marchandise, ou, autrement, proclamer que les mers appartenaient au plus fort. C'était agir dans le sens et conformément à l'intérêt de l'Angleterre, qui vit avec une secrète joie la France elle-même proclamer ses principes, et autoriser son usurpation. Sans doute les Américains n'étaient plus que les facteurs de l'Angleterre ; mais des lois municipales, réglementaires du commerce en France avec les Américains, auraient détruit un ordre de choses contraire aux intérêts de la France; la république aurait pu déclarer tout au plus que les marchandises anglaises seraient marchandises de contrebande, pour les pavillons qui auraient reconnu les nouvelles prétentions de l'Angle-

terre. Le résultat de cette loi fut désastreux pour les Américains. Les corsaires français firent de nombreuses prises; et aux termes de la loi, toutes étaient bonnes. Car il suffisait qu'un navire américain eût quelques tonneaux de marchandises anglaises à son bord, pour que toute la cargaison fût confiscable. Dans le même temps, comme s'il n'y avait pas déjà assez de cause d'irritation et de désunion entre les deux pays, le directoire fit demander aux envoyés américains un emprunt de quarante-huit millions de francs; se fondant sur celui que les États-Unis avaient fait autrefois à la France, pour se soustraire au joug de l'Angleterre. Les agents d'intrigues dont le ministère des relations extérieures était rempli à cette époque, insinuèrent qu'on se désisterait de l'emprunt pour une somme de douze cent mille francs, qui devait se partager entre le directeur B.... et le ministre T.....

Ces nouvelles arrivèrent en Amérique dans le mois de mars; le président en informa la chambre, le 4 avril. Tous les esprits se rallièrent autour de lui; on crut même l'indépendance de l'Amérique menacée. Toutes les gazettes, toutes les nouvelles étaient pleines des préparatifs qui se faisaient en France pour l'expédition d'Égypte; et soit que le gouvernement américain

craignît réellement une invasion, soit qu'il feignît de le croire, pour donner plus de mouvement aux esprits, et renforcer le parti fédéraliste, il fit proposer le commandement de l'armée de défense au général Washington. Le 26 mai, un acte du congrès autorisa le président à enjoindre aux commandants des vaisseaux de guerre américains de s'emparer de tout vaisseau qui serait trouvé près des côtes, et dont l'intention serait de commettre des déprédations sur les navires appartenant à des citoyens des États-Unis, et de reprendre ceux de ces vaisseaux qui auraient été capturés. Le 9 juin, un nouveau bill suspendit toutes les relations commerciales avec la France. Le 25, un troisième bill déclara nuls les traités de 1778 et la convention consulaire du 4 novembre 1788, portant que les États-Unis sont *délivrés et exonérés des stipulations desdits traités*. Ce bill fut motivé 1° sur ce que la république française avait itérativement violé les traités conclus avec les États-Unis, au grand détriment des citoyens de ce pays, en confisquant, par exemple, des marchandises ennemies à bord des bâtiments américains, tandis qu'il était convenu que le bâtiment sauverait la cargaison; en équipant des corsaires contre les droits de la neutralité, dans les ports de l'Union; en traitant les matelots américains,

trouvés à bord des navires ennemis, comme des pirates, etc. ; 2° sur ce que la France, malgré le désir des États-Unis d'entamer une négociation amicale, et au lieu de réparer le dommage causé par tant d'injustices, osait, d'un ton hautain, demander un tribut, en forme de prêt ou autrement. Vers la fin du mois de juillet, le dernier plénipotentiaire américain, M. de Gerry, qui était resté jusque alors à Paris, partit pour l'Amérique.

La France venait d'être humiliée; la deuxième coalition s'était emparée de l'Italie, et avait attaqué la Hollande. Le gouvernement français fit faire quelques démarches par son ministre en Hollande, M. Pichon, près de l'envoyé américain, auprès de cette puissance. Des ouvertures furent faites au président des États-Unis, M. Adams. Celui-ci annonçant, à l'ouverture du congrès, les tentatives faites par le gouvernement français pour rouvrir les négociations, disait que, bien que le désir du gouvernement des États-Unis fût de ne pas rompre entièrement avec la France, il était cependant impossible d'y envoyer de nouveaux plénipotentiaires sans dégrader la nation américaine, jusqu'à ce que le gouvernement français eût donné les assurances convenables que le droit sacré des ambassadeurs serait respecté. Il termina son discours en re-

commandant de faire de grands préparatifs pour la guerre. Mais la nation américaine était loin de partager les opinions de M. Adams sur la guerre avec la France. Le président céda à l'opinion générale, et, le 25 février 1799, nomma ministres plénipotentiaires près la république française, pour terminer tous les différends entre les deux puissances, MM. Ellsvorth, Henry et Murray. Ils débarquèrent en France au commencement de 1800.

La mort de Washington, qui eut lieu le 15 décembre 1799, fournit au premier consul une occasion de faire connaître ses sentiments pour les États-Unis d'Amérique. Il porta le deuil de ce grand citoyen, et le fit porter à toute l'armée, par l'ordre du jour suivant, en date du 9 février 1800 : « Washington est mort ! Ce grand « homme s'est battu contre la tyrannie ; il a con- « solidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera « toujours chère au peuple français, comme à « tous les hommes libres des deux mondes, et « spécialement aux soldats français, qui, comme « lui et les soldats américains, se battent pour « l'égalité, la liberté. » Le premier consul ordonna en outre, que, pendant six jours, des crêpes noirs seraient suspendus à tous les drapeaux et guidons de la république.

§ V.

Le 9 février, une cérémonie eut lieu à Paris, au Champ-de-Mars. L'on y porta en grande pompe les trophées conquis par l'armée d'Orient; on y rendit un nouvel hommage au héros américain, dont M. de Fontanes prononça l'oraison funèbre devant toutes les autorités civiles et militaires de la capitale. Ces circonstances ne laissèrent plus aucun doute dans l'esprit des envoyés des États-Unis, sur le succès de leur négociation.

Le traité de 1794, entre l'Angleterre et l'Amérique, avait été un vrai triomphe pour l'Angleterre; mais il avait été désapprouvé par les puissances neutres de l'Europe. En toute occasion, le Danemarck, la Suède, la Russie, proclamaient avec affectation, les principes de la neutralité armée de 1780.

Le 4 juillet 1798, la frégate suédoise la Troya, escortant un convoi, fut rencontrée par une escadre anglaise, qui l'obligea de se rendre à Margate avec les navires qu'elle accompagnait. Aussitôt que le roi de Suède en fut informé, il donna ordre au commandant du convoi de se rendre à sa destination. Mais quelque temps après, un deuxième convoi, sorti des ports de

Suède, sous l'escorte d'une frégate (la Hulla Fersen), commandée par M. de Cederstrom, éprouva le même sort que la première. Le roi de Suède fit traduire devant un conseil de guerre les deux officiers commandant les frégates d'escorte; M. de Cederstrom fut condamné à mort.

A la même époque, un vaisseau anglais s'empara d'un navire suédois, et le conduisit à Elseneur; mais bientôt, bloqué dans ce port par plusieurs frégates danoises, il fut obligé de rendre sa prise. Pendant les deux années suivantes, les esprits s'aigrirent encore. La destruction de l'escadre française à Aboukir, les malheurs de la France dans la campagne de 1799, accrurent la superbe anglaise. A la fin de décembre 1799, la frégate danoise la Hanfenen, capitaine Van Dockum, escortait des bâtiments marchands de cette nation, et entrait dans le détroit, lorsqu'elle fut rencontrée par plusieurs frégates anglaises. L'une d'elles envoya un canot, pour faire connaître au capitaine danois qu'on allait visiter son convoi. Celui-ci répondit que ce convoi était de sa nation, qu'il était sous son escorte, qu'il en garantissait le pavillon et le chargement, et qu'il ne souffrirait pas qu'on le visitât. Aussitôt un canot anglais se dirigea sur un navire du convoi pour le visiter. La frégate danoise fit feu,

blessa un Anglais, et s'empara du canot; mais le capitaine Van Dockum le relâcha sur la menace des Anglais, de commencer aussitôt les hostilités. Le convoi fut conduit à Gibraltar.

Dans une note, par laquelle M. Merry, envoyé anglais à Copenhague, demanda, le 10 avril 1800, le désaveu, l'excuse et la réparation qu'était en droit d'attendre le gouvernement britannique, il dit : « Le droit de visiter et d'exa-« miner les vaisseaux marchands en pleine mer, « de quelque nation qu'ils soient, et quelle que « soit leur cargaison ou destination, le gouver-« nement britannique le regarde comme le droit « incontestable de toute nation en guerre; droit « qui est fondé sur celui des gens, et qui a été « généralement admis et reconnu. »

A cette note, M. Bernstorf, ministre de Danemarck, répondit que le droit de faire visiter les bâtiments convoyés, n'avait été reconnu par aucune puissance maritime indépendante, et qu'elles ne pourraient le faire sans avilir leur propre pavillon; que le droit conventionnel de visiter un bâtiment marchand neutre avait été attribué aux puissances belligérantes, seulement pour s'assurer de la sincérité du pavillon; que cette vérité était bien mieux constatée, quand c'était un bâtiment de guerre de la nation neutre qui le certifiait; que, s'il en était autrement,

la Suède et de la Russie n'étaient pas prêtes. Ces puissances avaient espéré que des menaces seraient suffisantes; comme elles n'avaient pas prévu une attaque si subite, aucun traité n'avait été contracté entre elles à ce sujet. Après de longues conférences, lord Wilworth et le comte de Bernstorf signèrent une convention, le 31 août. Il y fut stipulé 1° que le droit de visiter les bâtiments allant sans convoi, était renvoyé à une discussion ultérieure; 2° que sa majesté danoise, pour éviter les événements pareils à celui de la frégate la Freya, se dispenserait de convoyer aucun de ses bâtiments marchands, jusqu'à ce que des explications ultérieures, sur cet objet, eussent pu effectuer une convention définitive; 3° que la Freya et le convoi seraient relâchés; que la frégate trouverait, dans les ports de sa majesté britannique, tout ce dont elle aurait besoin pour se réparer, et ce, suivant l'usage entre les puissances amies et alliées.

On voit que l'Angleterre et le Danemarck cherchaient également à gagner du temps. Par cette convention, faite sous le canon d'une flotte anglaise supérieure, le Danemarck échappa au danger imminent qui le menaçait; il ne reconnut aucune des prétentions de l'Angleterre. Seulement, il sacrifia son juste ressentiment et

les réparations qu'il était en droit de demander pour les outrages faits à son pavillon.

Aussitôt que l'empereur de Russie, Paul Ier, fut informé de l'entrée d'une flotte anglaise dans la Baltique, avec des intentions hostiles, il fit mettre le séquestre sur tous les bâtiments anglais qui se trouvaient dans ses ports; il y en avait plusieurs centaines. Il fit délivrer à tous les capitaines des navires, qui partaient des ports russes, une déclaration, portant que la visite de tout bâtiment russe par un bâtiment anglais serait considérée comme une déclaration de guerre.

§ VI.

Le premier consul nomma, pour traiter avec les ministres des États-Unis, les conseillers d'état, Joseph Bonaparte, Rœderer et Fleurieu. Les conférences eurent lieu successivement à Paris et à Morfontaine; on éprouva beaucoup de difficultés. Les deux républiques avaient-elles été en guerre ou en paix? Ni l'une ni l'autre n'avait fait de déclaration de guerre; mais le gouvernement américain avait, par le bill du 7 juillet 1798, déclaré les États-Unis *exonérés* des droits que la France avait acquis par le traité du 6 février 1778. Les envoyés ne

voulaient pas revenir sur ce bill; cependant, on ne peut perdre des droits acquis par des traités, que de deux manières, par son propre consentement ou par l'effet de la guerre. Les Américains demandaient à être indemnisés de toutes les pertes que leur avaient fait éprouver les corsaires français, et, en dernier lieu, la loi du 18 janvier 1798. Ils convenaient que, de leur côté, ils dédommageraient le commerce français de celles qu'il avait essuyées. Mais la balance de ces indemnités était de beaucoup à l'avantage de l'Amérique. Les plénipotentiaires français firent aux ministres américains le dilemme suivant : « Nous sommes en guerre ou « en paix. Si nous sommes en paix, et que « notre état actuel ne soit qu'un état de més- « intelligence, la France doit liquider tout le « tort que ses corsaires vous auront fait. Vous « avez évidemment perdu plus que nous, nous « devons solder la différence. Mais alors les « choses doivent être établies comme elles « étaient auparavant, et nous devons jouir de « tous les priviléges dont nous jouissions en « 1778. Si, au contraire, nous sommes en état de « guerre, vous n'avez pas droit d'exiger des in- « demnités pour vos pertes, tout comme nous « n'avons pas le droit d'exiger les priviléges des « traités que la guerre a rompus. »

Les ministres américains se trouvèrent fort embarrassés. Après de longues discussions, on adopta le mezzo-termine, de déclarer qu'une convention ultérieure statuerait sur l'une ou l'autre de ces situations. Cette difficulté une fois écartée, il ne restait plus qu'à stipuler pour l'avenir, et l'on aborda franchement les principes des droits des neutres. L'aigreur qui existait entre les puissances du nord et l'Angleterre, les divers combats qui avaient déjà eu lieu, plusieurs causes qui avaient influé sur le caractère de l'empereur Paul, la victoire de Marengo qui avait changé la face de l'Europe, tout faisait sentir de quelle utilité, pour les affaires générales, serait une déclaration claire et libérale des principes du droit maritime. Il fut expressément reconnu dans le nouveau traité : 1° que le pavillon couvre la marchandise ; 2° que les objets de contrebande ne doivent s'entendre que des munitions de guerre, canons, fusils, poudre, boulets, cuirasses, selles, etc. ; 3° que la visite qui serait faite d'un navire neutre, pour s'assurer de son pavillon et des objets de contrebande, ne pourrait avoir lieu que hors de la portée de canon du bâtiment de guerre visitant ; que deux ou trois hommes, au plus, monteraient à bord du neutre ; que, dans aucun cas, on ne pourrait obli-

ger le navire neutre d'envoyer à bord du bâtiment visitant; que chaque bâtiment serait porteur d'un certificat, qui justifierait de son pavillon; que l'aspect seul de ce certificat serait suffisant; qu'un bâtiment qui porterait de la contrebande ne serait soumis qu'à la confiscation de cette contrebande; qu'aucun bâtiment convoyé ne serait soumis à la visite; que la déclaration du commandant de l'escorte du convoi suffirait; que le droit de blocus ne devait s'appliquer qu'aux places réellement bloquées, où l'on ne peut entrer sans un danger évident, et non à celles qui sont censées bloquées par des croisières; que les propriétés ennemies étaient couvertes par le pavillon neutre, tout comme les marchandises neutres, trouvées à bord des bâtiments ennemis, suivaient le sort de ces bâtiments, excepté toutefois pendant les deux premiers mois après la déclaration de guerre; que les vaisseaux et corsaires des deux nations seraient traités, dans les ports respectifs, comme ceux de la nation la plus favorisée.

Ce traité fut signé par les ministres plénipotentiaires des deux puissances à Paris, le 30 septembre 1800. Le 3 octobre suivant, M. Joseph Bonaparte, président de la commission chargée de la négociation, donna une fête, dans sa terre de Morfontaine, aux envoyés américains: le pre-

mier consul y assista. Des emblèmes ingénieux, des inscriptions heureuses rappelaient les principaux événements de la guerre de l'indépendance américaine, partout on voyait réunies les armes des deux républiques. Pendant le dîner, le premier consul porta le toast suivant : *Aux mânes des francais et des américains morts sur le champ de bataille pour l'indépendance du Nouveau-Monde.* Celui-ci fut porté par le consul Cambacérès : *Au successeur de Washington.* Et le consul Lebrun porta le sien ainsi : *A l'union de l'Amérique avec les puissances du Nord, pour faire respecter la liberté des mers.* Le lendemain, 4 octobre, les ministres américains prirent congé du premier consul. On remarqua dans leurs discours les phrases suivantes : Qu'ils espéraient que la convention signée le 30 septembre serait la base d'une amitié durable entre la France et l'Amérique, et que les ministres américains n'omettraient rien pour concourir à ce but. Le premier consul répondit que les différends qui avaient existé étaient terminés ; qu'il n'en devait pas plus rester de trace que de démêlés de famille ; que les principes libéraux, consacrés dans la convention du 30 septembre, sur l'article de la navigation, devaient être la base du rapprochement des deux républiques, comme ils l'étaient de leurs intérêts; et qu'il devenait,

dans les circonstances présentes, plus important que jamais, pour les deux nations, d'y adhérer.

Le traité fut ratifié le 18 février 1801, par le président des États-Unis, qui en supprima l'article 2 ainsi conçu :

« Les ministres plénipotentiaires des deux « partis ne pouvant, pour le présent, s'accorder « relativement au traité d'alliance du 6 février « 1778, au traité d'amitié et de commerce de la « même date, et à la convention en date du 4 « novembre 1788, non plus que relativement « aux indemnités mutuellement dues ou récla- « mées, les parties négocieront ultérieurement « sur ces objets, dans un temps convenable, et, « jusqu'à ce qu'elles se soient accordées sur ces « points, lesdits traités et convention n'auront « point d'effet, et les relations des deux nations « seront réglées ainsi qu'il suit, etc. : »

La suppression de cet article faisait cesser à la fois les priviléges qu'avait la France par le traité de 1778, et annulait les justes réclamations que pouvait faire l'Amérique, pour des torts éprouvés en temps de paix. C'était justement ce que le premier consul s'était proposé, en établissant ces deux objets, l'un comme la balance de l'autre. Sans cela, il eût été impossible de satisfaire le commerce des États-Unis, et de lui faire oublier les pertes qu'il avait

éprouvées. La ratification que donna le premier consul le 31 juillet 1801, portait que, bien entendu, la suppression de l'article 2 annulait toute espèce de réclamation d'indemnités, etc.

Il n'est pas d'usage de faire des modifications aux ratifications. Rien n'est plus contraire au but de tout traité de paix, qui est de rétablir la bonne harmonie. Les ratifications doivent toujours être pures et simples; le traité doit y être transcrit, sans qu'il y soit opéré de changements, afin d'éviter d'embrouiller les questions. Si cet événement avait pu être prévu, les plénipotentiaires auraient fait deux copies, l'une avec l'article 2, et l'autre sans cet article : tout alors aurait été suivant les règles.

§ VII.

L'empereur Paul avait succédé à l'impératrice Catherine II. Ennemi jusqu'au délire de la révolution française, ce que sa mère s'était contentée de promettre, il l'avait effectué; il avait pris part à la deuxième coalition. Le général Suwarow, à la tête de 60,000 Russes, s'avança en Italie, tandis qu'une autre armée russe entrait en Suisse, et qu'un corps de 15,000 hommes était mis par le czar à la disposition du duc d'York,

pour conquérir la Hollande. C'était tout ce que l'empire russe avait de troupes disponibles. Vainqueur aux batailles de Cassano, de la Trebbia, de Novi, Suwarow avait perdu la moitié de son armée dans le Saint-Gothard et dans les différentes vallées de la Suisse, après la bataille de Zurich, où Korsakow avait été pris. Paul sentit alors toute l'imprudence de sa conduite; et, en 1800, Suwarow retourna en Russie, ramenant avec lui à peine le quart de son armée. L'empereur Paul se plaignait amèrement d'avoir perdu l'élite de ses troupes, qui n'avaient été secondées ni par les Autrichiens, ni par les Anglais. Il reprochait au cabinet de Vienne de s'être refusé, après la conquête du Piémont, à remettre sur son trône le roi de Sardaigne, de n'être point animé d'idées grandes et généreuses, mais de se laisser entièrement dominer par des vues de calcul et d'intérêt. Il se plaignait aussi de ce que les Anglais, maîtres de Malte, au lieu de rétablir l'ordre de Saint-Jean, et de restituer cette île aux chevaliers, se l'étaient appropriée. Le premier consul ne négligeait rien pour faire fructifier ces germes de mécontentement. Peu après la bataille de Marengo, il trouva le moyen de flatter l'imagination vive et impétueuse du czar, en lui envoyant l'épée que le pape Léon X avait donnée à l'Ile-Adam, comme un témoignage

de sa satisfaction, pour avoir défendu Rhodes contre les infidèles. Huit à 10,000 soldats russes avaient été faits prisonniers en Italie, à Zurich, en Hollande; le premier consul proposa leur échange aux Anglais et aux Autrichiens. Les uns et les autres refusèrent : les Autrichiens, parce qu'ils avaient encore beauconp de leurs prisonniers en France; et les Anglais, quoiqu'ils eussent un grand nombre de prisonniers français, parce que, suivant eux, cette proposition était contraire à leurs principes. Quoi! disait-on au cabinet de Saint-James, vous refusez d'échanger même les Russes qui ont été pris en Hollande, en combattant dans vos propres rangs sous le duc d'York? Comment! disait-on au cabinet de Vienne, vous ne voulez pas rendre à leur patrie ces hommes du Nord, à qui vous devez les victoires de la Trebbia, de Novi, vos conquêtes en Italie, et qui ont laissé chez vous une foule de Français qu'ils ont faits prisonniers! Tant d'injustice m'indigne, dit le premier consul. Eh bien! je les rendrai au czar sans échange; il verra l'estime que je fais des braves. Les officiers russes prisonniers reçurent sur-le-champ des épées, et les troupes de cette nation furent réunies à Aix-la-Chapelle, où bientôt elles furent habillées complètement à neuf, et armées de belles armes de nos manufactures. Un géné-

ral russe fut chargé de les organiser en bataillons, en régiments. Ce coup retentit à la fois à Londres et à Saint-Pétersbourg. Attaqué par tant de points différents, Paul s'exalta, et porta tout le feu de son imagination, toute l'ardeur de ses vœux vers la France. Il expédia un courrier au premier consul, avec une lettre où il disait : « Citoyen premier consul, je ne vous écris « point pour entrer en discussion sur les droits « de l'homme ou du citoyen : chaque pays se « gouverne comme il l'entend. Partout où je « vois à la tête d'un pays un homme qui sait « gouverner et se battre, mon cœur se porte « vers lui. Je vous écris pour vous faire con- « naître le mécontentement que j'ai contre l'An- « gleterre, qui viole tous les droits des nations, « et qui n'est jamais guidée que par son égoïsme « et son intérêt. Je veux m'unir avec vous pour « mettre un terme aux injustices de ce gouver- « nement. »

Au commencement de décembre 1800, le général Sprengporten, Finlandais, qui avait passé au service de la Russie, et qui, de cœur, était attaché à la France, arriva à Paris. Il portait des lettres de l'empereur Paul; il était chargé de prendre le commandement des prisonniers russes, et de les ramener dans leur patrie. Tous les officiers de cette nation qui retour-

naient en Russie, se louaient sans cesse des bons traitements et des égards qu'ils avaient reçus en France, surtout depuis l'arrivée du premier consul. Bientôt la correspondance entre l'empereur Paul et ce dernier devint journalière; ils traitaient directement des plus grands intérêts et des moyens d'humilier la puissance anglaise. Le général Sprengporten n'était pas chargé de traiter de la paix, il n'en avait pas les pouvoirs. Il n'était pas non plus ambassadeur; la paix n'existait pas. C'était donc une mission extraordinaire: ce qui permit d'accorder, sans conséquence, à ce général, toutes les distinctions propres à flatter le souverain qui l'avait envoyé.

§ VIII.

L'expédition de l'amiral Dikinson et la convention préalable de Copenhague, qui en avait été la suite, avaient déconcerté le projet des trois puissances maritimes du nord, d'opposer une ligue à la tyrannie des Anglais. Ceux-ci continuaient de violer tous les droits des neutres; ils disaient que, puisqu'ils avaient pu attaquer, prendre et conduire en Angleterre la frégate *la Freya* avec son convoi, sans que, malgré cet événement, le Danemarck

eût cessé d'être allié et ami de l'Angleterre, la conduite de la croisière anglaise avait été légitime, et que le Danemarck avait, par cela même, reconnu le principe qu'il ne pouvait convoyer ses bâtiments. Néanmoins cette dernière puissance était loin d'approuver l'insolence des prétentions de l'Angleterre. Prise isolément et au dépourvu, elle avait cédé; mais elle espérait qu'à la faveur des glaces qui allaient fermer le Sund et la Baltique, elle pourrait, agissant de concert avec la Suède et la Russie, faire reconnaître les droits des puissances neutres. La Suède était indignée de la conduite du cabinet de St.-James; quant à la Russie, nous avons déjà fait connaître ses motifs de haine contre les Anglais. Le traité du 30 septembre entre la France et l'Amérique venait de proclamer de nouveau les principes de l'indépendance des mers; l'hiver était arrivé; le czar se déclara ouvertement pour ces principes que, dès le 15 août, il avait proposé aux puissances du nord de reconnaître.

Le 17 novembre 1800, l'empereur Paul ordonna, par un ukase, que tous les effets et marchandises anglaises qui étaient arrêtés dans ses états, par suite de l'embargo qu'il avait mis sur les navires de cette nation, fussent réunis

en une masse, pour liquider tout ce qui serait dû aux Russes par les Anglais. Il nomma une commission de négociants, qu'il chargea de cette opération. Les équipages des bâtiments furent considérés comme prisonniers de guerre, et envoyés dans l'intérieur de l'empire. Enfin, le 16 décembre, une convention fut signée entre la Russie, la Suède et le Danemarck, pour soutenir les droits de la neutralité. Peu après, la Prusse y adhéra. Cette convention fut appelée la quadruple alliance. Ses principales dispositions sont : 1° le pavillon couvre la marchandise; 2° tout bâtiment convoyé ne peut être visité ; 3° ne peuvent être considérés comme effets de contrebande, que les munitions de guerre, telles que canons, etc. ; 4° le droit de blocus ne peut être appliqué qu'à un port réellement bloqué ; 5° tout bâtiment neutre doit avoir son capitaine et la moitié de son équipage de la nation dont il porte le pavillon ; 6° les bâtiments de guerre de chacune des puissances contractantes protégeront et convoieront les bâtiments de commerce des deux autres; 7° une escadre combinée sera réunie dans la Baltique, pour assurer l'exécution de cette convention.

Le 17 décembre, le gouvernement anglais ordonna la course sur les bâtiments russes ; et le

14 janvier 1801, en représailles de la convention du 16 décembre 1800, qu'il appelait attentatoire à ses droits, il ordonna un embargo général sur tous les bâtiments appartenant aux trois puissances qui avaient signé la convention.

Aussitôt qu'elle avait été ratifiée, l'empereur Paul avait expédié un officier au premier consul, pour la lui faire connaître. Cet officier lui fut présenté à la Malmaison, le 20 janvier 1801, et lui remit les lettres de son souverain. Le même jour, parut un arrêté des consuls, qui défendit la course sur les bâtiments russes. Il n'y fut pas question des bâtiments danois et suédois, parce que la France était en paix avec ces puissances.

Le 12 février, la cour de Berlin fait connaître au gouvernement anglais qu'elle accède à la convention des puissances du nord. Elle le somme de révoquer et de lever l'embargo mis, en Angleterre, sur les bâtiments danois et suédois, en haine d'un principe général; distinguant ce qui est relatif à ces deux puissances de ce qui est relatif à la Russie seule.

Le ministre de Suède en Angleterre remet, le 4 mars, au cabinet britannique une note dans laquelle il donne connaissance du traité du 16 décembre 1800. Il s'étonne de l'assertion

de l'Angleterre, que la Suède et les puissances du nord veulent innover, tandis qu'elles ne soutiennent que les droits établis et reconnus par toutes les puissances dans les traités antérieurs, et notamment par l'Angleterre elle-même, dans ceux de 1780, 1783 et 1794. Une convention pareille lia la Suède et le Danemarck; l'Angleterre ne protesta pas, et même resta spectatrice des préparatifs de guerre de ces puissances pour soutenir ce traité. Elle ne prétendit pas alors que ce traité et ces préparatifs fussent un acte d'hostilité; aujourd'hui elle se conduit autrement; mais cette différence ne vient pas de ce que les puissances ont ajouté à leurs demandes; elle n'est que la suite d'un principe maritime que l'Angleterre a adopté et voudrait faire adopter dans la présente guerre. Ainsi une puissance, qui s'est vantée d'avoir pris les armes pour la liberté de l'Europe, médite aujourd'hui l'asservissement des mers.

S. M. suédoise récapitule les offenses impunies que les commandants des escadres anglaises se sont permises, même dans les ports de la Suède, les visites inquisitoriales que les croiseurs anglais ont fait subir aux navires suédois, l'arrestation des convois en 1798, l'outrage fait au pavillon suédois devant Barce-

lonne, et le déni de justice dont se sont rendus coupables les tribunaux anglais. S. M. suédoise ne cherche pas à se venger, elle ne cherche qu'à assurer le respect dû à son pavillon. Cependant, en représailles de l'embargo mis par les Anglais, elle en a fait mettre un sur les navires de ceux-ci dans ses ports. Elle le levera, lorsque le gouvernement anglais donnera satisfaction sur l'arrestation des convois en 1798, sur l'affaire devant Barcelonne, et enfin sur l'embargo du 14 janvier 1801.

La teneur de la convention du 16 décembre fait assez voir qu'il n'est question, pour la Suède, que des droits des neutres, et qu'elle reste étrangère à toute autre querelle. Le ministre suédois termine en demandant ses passeports.

Lord Hawkersbury répondit à cette note, que S. M. britannique avait proclamé plusieurs fois son droit invariable de défendre les principes maritimes qu'une expérience de plusieurs années avait fait connaître comme les meilleurs, pour garantir les droits des puissances belligérantes. Rétablir les principes de 1780 est un acte d'hostilité dans ce temps-ci. L'embargo sur les bâtiments suédois sera maintenu, tant que S. M. suédoise continuera à faire partie d'une confédération tendante à établir un système de

droits incompatible avec la dignité, l'indépendance de la couronne d'Angleterre, les droits et l'intérêt de ses peuples. L'on voit, par cette réponse de lord Hawkersbury, que le droit que réclame l'Angleterre est postérieur au traité de 1780. Il eût donc fallu qu'il citât les traités par lesquels, depuis cette époque, les puissances ont reconnu les nouveaux principes de la Grande-Bretagne sur les neutres.

§ IX.

La guerre se trouvait ainsi déclarée entre l'Angleterre, d'une part, la Russie, la Suède, le Danemarck, de l'autre. Les glaces rendaient la Baltique impraticable; des expéditions anglaises furent envoyées pour s'emparer des colonies danoises et suédoises, dans les Indes occidentales. Dans le courant de mars 1800, les îles de Ste-Croix, St.-Thomas, St.-Barthélemé, tombèrent sous la domination britannique.

Le 29 mars, le prince de Hesse, commandant les troupes danoises, entra dans Hambourg, afin d'intercepter l'Elbe au commerce anglais. Dans la proclamation de ce général, le Danemarck se fonde sur la nécessité de prendre tous les moyens qui peuvent nuire à l'Angleterre, et l'obliger à respecter enfin les droits des nations, et surtout ceux des neutres.

De son côté, le cabinet de Berlin fit prendre possession du Hanovre, et ferma ainsi aux Anglais les bouches de l'Ems et du Weser. Le général prussien, dans son manifeste, motive cette mesure sur les outrages dont les Anglais abreuvent constamment les nations neutres, sur les pertes qu'ils leur font supporter, enfin sur les nouveaux droits maritimes que l'Angleterre prétend faire reconnaître.

Une convention eut lieu, le 3 avril, entre la régence et les ministres prussiens, par laquelle l'armée hanovrienne fut licenciée, et les places livrées aux troupes prussiennes. La régence s'engageait, de plus, à obéir aux autorités de cette nation. Ainsi le roi d'Angleterre avait perdu ses états d'Hanovre; mais, ce qui était d'une plus grande conséquence pour lui, la Baltique, l'Elbe, le Weser, l'Ems, lui étaient fermés comme la Hollande, la France et l'Espagne. C'était un coup terrible porté au commerce des Anglais, et dont les effets étaient tels, que sa prorogation seule les eût obligés de renoncer à leur système.

Cependant les puissances maritimes du nord armaient avec activité. Douze vaisseaux de ligne russes étaient mouillés à Revel, 7 vaisseaux suédois étaient prêts à Carlscrona; ce qui, joint à un pareil nombre de vaisseaux danois, eût formé une flotte combinée de 22 à 24 vaisseaux

de ligne, qui aurait été successivement augmentée; les trois puissances pouvant la porter jusqu'à 36 et 40 vaisseaux.

Quelque grandes que fussent les forces navales de l'Angleterre, une pareille flotte était respectable. L'Angleterre était obligée d'avoir une escadre dans la Méditerranée, pour empêcher la France d'envoyer des forces en Égypte, et pour protéger le commerce anglais. Le désastre d'Aboukir était en partie réparé, et il y avait, en rade à Toulon, une escadre de plusieurs vaisseaux. Les Anglais étaient également forcés d'avoir une escadre devant Cadix, pour opposer aux vaisseaux espagnols, et empêcher les divisions françaises de passer le détroit. Une flotte française et espagnole était dans Brest. Il leur fallait en outre une escadre devant le Texel; mais, au commencement d'avril, les flottes russe, danoise et suédoise n'étaient pas encore réunies, quoiqu'elles eussent pu l'être au commencement de mars. C'est sur ce retard que le gouvernement anglais basa son plan d'opérations pour attaquer successivement les trois puissances maritimes de la Baltique, en portant d'abord tous ses efforts sur le Danemarck, et obligeant cette puissance à renoncer à la convention du 16 décembre 1800, et à recevoir les vaisseaux anglais dans ses ports.

§ X.

Une flotte anglaise, forte de 50 voiles, dont 17 vaisseaux de ligne, sous le commandement des amiraux Parker et Nelson, partit d'Yarmouth le 12 mars; elle avait 10,000 hommes de troupes de débarquement. Le 15, elle essuya une violente tempête, qui la dispersa. Un vaisseau de 74 (l'Invincible) fut jeté sur un banc le Hammont-banc, et périt corps et biens. Le 20 mars, la flotte fut signalée dans le Cattégat. Le même jour une frégate conduisit à Elseneur le commissaire Vansittart, chargé, conjointement avec M. Drumond, de remettre l'*ultimatum* du gouvernement anglais. Le 24, ils revinrent à bord de la flotte, et donnèrent des nouvelles de tout ce qui se passait à Copenhague et dans la Baltique. La flotte russe était encore à Revel, et la flotte suédoise à Carlscrona. Les Anglais craignaient leur réunion. Le cabinet anglais avait donné pour instructions à l'amiral Parker, de détacher le Danemarck de l'alliance des deux puissances, en agissant par la crainte ou par l'effet d'un bombardement. Le Danemarck ainsi neutralisé, la flotte combinée se trouvait de beaucoup diminuée, et les Anglais avaient l'entrée libre de la Baltique. Il paraît que le conseil hésita sur la question de savoir s'il devait passer le Sund ou le grand Belt. Le Sund,

entre Cronembourg et la côte suédoise, a 2300 toises; la plus grande profondeur est à 1500 toises des batteries d'Elseneur et à 800 de la côte de Suède. Si donc les deux côtes avaient été également armées, les vaisseaux anglais auraient été obligés de passer à la distance de 1100 toises de ces batteries. A Elseneur et à Cronembourg, on comptait plus de 100 pièces ou mortiers en batterie. On conçoit les dommages qu'une escadre doit éprouver dans un pareil passage, tant par la perte des mâts, vergues, que par les accidents des bombes. D'un autre côté, le passage par les Belts était très-difficile, et les officiers, opposés à ce projet, annonçaient que l'escadre danoise pouvait alors sortir de Copenhague, pour aller se joindre aux flottes française et hollandaise.

Cependant, l'amiral Parker se décida pour ce passage, et le 26 mai, toute la flotte fit voile pour le grand Belt. Mais quelques bâtiments légers, qui éclairaient la flotte, ayant touché sur les roches, elle revint le même jour à son ancrage. L'amiral prit alors la résolution de passer par le Sund; et après s'être assuré des intentions qu'avait le commandant de Cronembourg de défendre le passage, la flotte, profitant d'un vent favorable, se dirigea, le 30, dans le Sund. La flottille de bombardes s'approcha

d'Elseneur pour faire diversion, en bombardant la ville et le château; mais bientôt la flotte s'étant aperçue que les batteries de la Suède ne tiraient pas, appuya sur cette côte, et passa le détroit, hors de la portée des batteries danoises, qui firent pleuvoir une grêle de bombes et de boulets. Tous les projectiles tombèrent à plus de cent toises de la flotte, qui ne perdit pas un seul homme.

Les Suédois, pour se justifier de la déloyauté de leur conduite, ont allégué que, pendant l'hiver, il n'avait pas été possible d'élever des batteries, ni même d'augmenter celle de 6 canons qui existait; que, d'ailleurs, le Danemarck n'avait pas paru le désirer, dans la crainte probablement que la Suède ne fît de nouveau valoir ses anciennes prétentions, en voulant prendre la moitié du droit que le Danemarck perçoit sur tous les bâtiments qui passent le détroit. Leur nombre est annuellement de 10 à 12,000; ce qui rapporte à cette puissance de 2 millions 500 mille fr., à 3 millions. On voit combien ces raisons sont futiles. Il ne fallait que peu de jours pour placer une centaine de bouches à feu en batteries; les préparatifs que l'Angleterre faisait, depuis plusieurs mois, pour cette expédition, et, en dernier lieu, la station de plusieurs jours de la flotte dans le Cattégat,

avaient donné à la Suède bien au-delà du temps qu'il lui fallait.

Le même jour 30 mars, la flotte mouilla entre l'île de Huen et Copenhague. Aussitôt les amiraux anglais et les principaux officiers s'embarquèrent dans un schooner, pour reconnaître la position des Danois.

Lorsque l'on a passé le Sund, on n'est pas encore dans la Baltique. A dix lieues d'Elseneur est Copenhague. Sur la droite de ce port, se trouve l'île d'Amack, et à deux lieues de cette île, en avant, est le rocher de Saltholm. Il faut passer dans ce détroit, entre Saltholm et Copenhague, pour entrer dans la Baltique. Cette passe est encore divisée en deux canaux, par un banc, appelé le Middle-Ground, qui est situé vis-à-vis Copenhague; le canal royal est celui qui passe sous les murs de cette ville. La passe entre l'île d'Amack et Saltholm n'est bonne que pour des vaisseaux de 74; ceux à trois ponts la franchissent difficilement, et sont même obligés de s'alléger d'une partie de leur artillerie. Les Danois avaient placé leur ligne d'embossage entre le banc et la ville, afin de s'opposer au mouillage des bombardes et chaloupes canonnières qui auraient pu passer au-dessus du banc. Les Danois croyaient ainsi mettre Copenhague à l'abri du bombardement.

La nuit du 30 fut employée par les Anglais à sonder le banc; et le 31, les amiraux montèrent sur une frégate, avec les officiers d'artillerie, afin de reconnaître de nouveau la ligne ennemie et l'emplacement pour le mouillage des bombardes. Il fut reconnu que, si l'on pouvait détruire la ligne d'embossage, des bombardes pourraient se placer pour bombarder le port et la ville; mais que, tant que la ligne d'embossage existerait, cela serait impossible. La difficulté, pour attaquer cette ligne, était très grande. On en était séparé par le banc de Middle-Ground, et le peu d'eau qui restait au-dessus de ce banc, ne permettait pas aux vaisseaux de haut bord de le franchir. Il n'y avait donc de possibilité qu'en le doublant et venant ensuite, en le rasant par stribord, se placer entre lui et la ligne danoise, opération fort hasardeuse. 1° Car on ne connaissait pas bien le gisement et la longueur du banc, et l'on n'avait que des pilotes anglais qui n'avaient navigué dans ces mers qu'avec des bâtiments de commerce. On sait d'ailleurs que les pilotes les plus habiles ne peuvent se guider, en pareilles circonstances, que par les bouées; mais les Danois, avec raison, les avaient ôtées, ou mal placées exprès. 2° Les vaisseaux anglais, en doublant le banc, étaient exposés à tout le feu des Da-

nois, jusqu'à ce qu'ils eussent pris leur ligne de bataille. 3º Chaque vaisseau désemparé serait un vaisseau perdu, parce qu'il s'échouerait sur le banc, et cela sous le feu de la ligne et des batteries danoises.

Les personnes les plus prudentes croyaient qu'il ne fallait pas entreprendre une attaque qui pouvait entraîner la ruine de la flotte. Nelson pensa différemment, et fit adopter le projet d'attaquer la ligne d'embossage et de s'emparer des batteries de la couronne, au moyen de 900 hommes de troupes. Appuyé à ces îles, le bombardement de Copenhague devenait facile, et le Danemarck pouvait être considéré comme soumis. Le commandant en chef ayant approuvé cette attaque, détacha, le 1er avril, Nelson avec douze vaisseaux de ligne et toutes les frégates et bombardes. Celui-ci mouilla le soir à Draco-Pointe, près du banc, qui le séparait de la ligne ennemie, et si près d'elle, que les mortiers de l'île d'Amack, qui tirèrent quelques coups, envoyèrent leurs bombes au milieu de l'escadre mouillée. Le 2, les circonstances du temps étant favorables, l'escadre anglaise doubla le banc, et le rangeant à stribord, vint prendre la ligne entre lui et les Danois. Un vaisseau anglais de 74 toucha, avant d'avoir doublé le banc, et deux autres s'échouèrent après l'avoir doublé. Ces

trois vaisseaux, dans cette position, étaient exposés au feu de la ligne ennemie qui leur envoya bon nombre de boulets.

La ligne d'embossage des Danois était appuyée, à sa gauche, *aux batteries de la Couronne*, îles factices à 600 toises de Copenhague, armées de 70 bouches à feu, et défendues par 1500 hommes d'élite; et sa droite se prolongeait sur l'île d'Amack. Pour défendre l'entrée du port, sur la gauche des Trois-Couronnes, on avait placé quatre vaisseaux de ligne, dont deux entièrement armés et équipés.

Le but de la ligne d'embossage étant de garantir le port et la ville d'un bombardement, et de rester maître de toute la rade comprise entre le Middle-Ground et la ville, cette ligne avait été placée le plus près possible du banc. Sa droite était très en avant de l'île d'Amack; la ligne entière avait plus de trois mille toises d'étendue, et était formée par vingt bâtiments. C'étaient de vieux vaisseaux rasés, ne portant que la moitié de leur artillerie, ou des frégates et autres bâtiments, installés en batteries flottantes, portant une douzaine de canons. Pour l'effet qu'elle devait produire, cette ligne était suffisamment forte et parfaitement placée; aucune bombarde ou chaloupe canonnière ne pouvait l'approcher. Pour les raisons ci-dessus

énoncées, les Danois ne craignaient pas d'être attaqués par les vaisseaux de haut bord. Lors donc qu'ils virent la manœuvre de Nelson, et qu'ils prévirent ce qu'il allait entreprendre, leur étonnement fut grand. Ils comprirent que leur ligne n'était pas assez forte, et qu'il aurait fallu la former, non de carcasses de bâtiments, mais au contraire des meilleurs vaisseaux de leur escadre; qu'elle avait trop d'étendue, pour le nombre de bâtiments qui y étaient employés; qu'enfin la droite n'était pas suffisamment appuyée; que s'ils eussent rapproché cette ligne de Copenhague, elle n'eût eu que 15 à 1800 toises; qu'alors la droite aurait pu être soutenue par de fortes batteries, élevées sur l'île d'Amack, qui auraient battu en avant de la droite, et flanqué toute la ligne. Il est probable que, dans ce cas, Nelson eût échoué dans son attaque; car il lui aurait été impossible de passer entre la ligne et la terre, ainsi garnie de canons. Mais il était trop tard, ces réflexions étaient inutiles, et les Danois ne songèrent plus qu'à se défendre avec vigueur. Les premiers succès qu'ils obtinrent, en voyant échouer trois des plus forts vaisseaux ennemis, leur permettaient de concevoir les plus hautes espérances. Le manque de ces trois vaisseaux obligea Nelson, pour ne point trop disséminer ses forces, à dégarnir son extrême droite.

Dès lors, le principal objet de son attaque, qui était la prise des Trois-Couronnes, se trouva abandonné. Aussitôt que Nelson eut doublé le banc, il s'approcha jusqu'à 100 toises de la ligne d'embossage, et se trouvant par quatre brasses d'eau, ses pilotes mouillèrent. La canonnade était engagée avec une extrême vigueur; les Danois montrèrent la plus grande intrépidité; mais les forces des Anglais étaient doubles en canons.

Une ligne d'embossage présente une force immobile contre une force mobile : elle ne peut donc surmonter ce désavantage, qu'en tirant appui des batteries de terre, surtout pour les flancs. Mais, ainsi qu'on l'a dit plus haut, les Danois n'avaient pas flanqué leur droite.

Les Anglais appuyèrent donc sur la droite et sur le centre, qui n'étaient pas flanqués, en éteignirent le feu, et obligèrent cette partie de la ligne d'amener, après une vive résistance de plus de quatre heures. La gauche de la ligne, étant bien soutenue par les batteries de la Couronne, resta entière. Une division de frégates espérant, à elle seule, remplacer les vaisseaux qui avaient dû attaquer ces batteries, osa s'engager avec elles, comme si elle était soutenue par le feu des vaisseaux. Mais elle souffrit considérablement, et, malgré tous ses efforts, fut obligée de renoncer à cette entreprise, et de s'éloigner.

L'amiral Parker, qui était resté avec l'autre partie de la flotte au-dehors du banc, voyant la vive résistance des Danois, comprit que la plupart des bâtiments anglais seraient dégréés par suite d'un combat aussi opiniâtre; qu'ils ne pourraient plus manœuvrer, et s'échoueraient tous sur le banc, ce qui eut lieu en partie. Il fit le signal de cesser le combat, et de prendre une position en arrière; mais cela même était très-difficile. Nelson aima mieux continuer l'action. Il ne tarda pas à être convaincu de la sagesse du signal de l'amiral, et il se décida enfin à lever l'ancre et à s'éloigner du combat. Mais, voyant qu'une partie de la ligne danoise était réduite, il eut l'idée, avant de prendre ce parti extrême, d'envoyer un parlementaire proposer un arrangement. Il écrivit, à cet effet, une lettre adressée aux braves frères des Anglais, les Danois, et conçue en ces termes : « Le vice-amiral Nel-« son a ordre de ménager le Danemarck; ainsi « il ne doit pas résister plus long-temps. La ligne « de défense, qui couvrait ses rivages, a amené « au pavillon anglais. Cessez donc le feu, qu'il « puisse prendre possession de ses prises, ou il « les fera sauter en l'air avec leurs équipages, « qui les ont si noblement défendues. Les bra-« ves Danois sont les frères et ne seront jamais « les ennemis des Anglais. » Le prince de Dane-

marck, qui était au bord de la mer, reçut ce billet, et, pour avoir des éclaircissements à ce sujet, il envoya l'adjudant-général Lindholm auprès de Nelson, avec qui il conclut une suspension d'armes. Le feu cessa bientôt partout, et les Danois blessés furent remis sur le rivage. Cette suspension avait à peine eu lieu, que trois vaisseaux anglais, y compris celui que montait Nelson, s'échouèrent sur le banc. Ils furent en perdition, et ils n'auraient jamais pu s'en relever, si les batteries avaient continué le feu. Ils durent donc leur salut à cet armistice.

Cet événement sauva l'escadre anglaise. Nelson se rendit, le 4 avril, à terre. Il traversa la ville au milieu des cris et des menaces de toute la populace; et, après plusieurs conférences avec le prince régent, on signa la convention suivante : « Il y aura un armistice de trois mois « et demi, entre les Anglais et le Danemarck; « mais uniquement pour la ville de Copenha- « gue et le Sund. L'escadre anglaise, maîtresse « d'aller où elle voudra, est obligée de se tenir « à la distance d'une lieue des côtes du Dane- « marck, depuis sa capitale jusqu'au Sund. La « rupture de l'armistice devra être dénoncée « quinze jours avant la reprise des hostilités. Il « y aura *statu quo* parfait sur tous les autres « rapports, en sorte que rien n'empêche l'esca-

« dre de l'amiral Parker de se porter vers quel-
« que autre point des possessions danoises, vers
« les côtes du Jutland, vers celles de la Norwège;
« que la flotte anglaise qui doit être entrée dans
« l'Elbe, peut attaquer la forteresse danoise de
« Glukstadt; que le Danemarck continue à oc-
« cuper Hambourg et Lubeck, etc. »

Les Anglais perdirent, dans cette bataille, 943 hommes tués ou blessés. Deux de leurs vaisseaux furent tellement maltraités, qu'il ne fut plus possible de les réparer; l'amiral Parker fut obligé de les renvoyer en Angleterre. La perte des Danois fut évaluée un peu plus haut que celle des Anglais. La partie de la ligne d'embossage, qui tomba au pouvoir de ces derniers, fut brûlée, au grand déplaisir des officiers anglais, dont cela lésait les intérêts. Lors de la signature de l'armistice, les bombardes et chaloupes canonnières étaient en position de prendre une ligne pour bombarder la ville.

§ XI.

L'événement de Copenhague ne remplit pas entièrement les intentions du gouvernement britannique; il avait espéré détacher et soumettre le Danemarck, et il n'était parvenu qu'à lui faire signer un armistice, qui paralysait les forces danoises pendant 14 semaines.

L'escadre suédoise et l'escadre russe s'armaient avec la plus grande activité, et présentaient des forces considérables. Mais l'appareil militaire était désormais devenu inutile; la confédération des puissances du nord se trouvait dissoute par la mort de l'empereur Paul, qui en était à la fois l'auteur, le chef et l'ame. Paul Ier avait été assassiné, dans la nuit du 23 au 24 mars; et la nouvelle de sa mort arriva à Copenhague, au moment où l'armistice venait d'être signé!

Lord Withworth était ambassadeur à sa cour; il était fort lié avec le comte de P..... le général B....., les S.... les O...., et autres personnes authentiquement reconnues pour être les auteurs et acteurs de cet horrible parricide. Ce monarque avait indisposé contre lui, par un caractère irritable et très susceptible, une partie de la noblesse russe. La haine de la révolution française avait été le caractère distinctif de son règne. Il considérait comme une des causes de cette révolution la familiarité du souverain et des princes français, et la suppression de l'étiquette à la cour. Il établit donc à la sienne une étiquette très sévère; il exigea des marques de respect peu conformes à nos mœurs, et qui révoltaient généralement. Etre habillé d'un frac, avoir un chapeau rond, ne point

desçendre de voiture, quand le czar, ou un des princes de sa maison, passait dans les rues ou promenades; enfin, la moindre violation des moindres détails de son étiquette excitait toute son animadversion; et par cela seul on était jacobin. Depuis qu'il s'était rapproché du premier consul, il était revenu sur une partie de ces idées; et il est probable que, s'il eût vécu encore quelques années, il eût reconquis l'opinion et l'amour de sa cour, qu'il s'était aliénée. Les Anglais mécontents, et même extrêmement irrités du changement qui s'était opéré en lui depuis un an, n'oublièrent rien pour encourager ses ennemis intérieurs. Ils parvinrent à accréditer l'opinion qu'il était fou, et enfin nouèrent une conspiration pour attenter à sa vie. L'opinion générale est que.....

.....

La veille de sa mort, Paul, étant à souper avec sa maîtresse et son favori, reçut une dépêche où on lui détaillait toute la trame de la conspiration; il la mit dans sa poche, en ajournant la lecture au lendemain. Dans la nuit il périt.

L'exécution de cet attentat n'éprouva aucun obstacle : P..... avait tout crédit au palais; il passait pour le favori et le ministre de confiance du souverain. Il se présente à deux heures du matin à la porte de l'appartement de l'empereur,

accompagné de B....., S..... et O.... Un cosaque affidé, qui était à la porte de sa chambre, fit des difficultés pour les laisser pénétrer chez lui; ils le massacrèrent aussitôt. L'empereur s'éveilla au bruit, et se jeta sur son épée; mais les conjurés se précipitèrent sur lui, le renversèrent et l'étranglèrent : B..... fut celui qui lui donna le dernier coup; il marcha sur son cadavre. L'impératrice, femme de Paul, quoiqu'elle eût beaucoup à se plaindre des galanteries de son mari, témoigna une vraie et sincère affliction; et tous ceux qui avaient pris part à cet assassinat furent constamment dans sa disgrace.....

.....

Bien des années après, le général Benigsen commandait encore.....

Quoi qu'il en soit, cet horrible événement glaça d'horreur toute l'Europe, qui fut surtout scandalisée de l'affreuse franchise, avec laquelle les Russes en donnaient des détails dans toutes les cours. Il changea la position de l'Angleterre et les affaires du monde. Les embarras d'un nouveau règne,.....

.....

.....

donnèrent une autre direction à la politique de la cour de Russie. Dès le 5 avril, les mate-

lots anglais, qui avaient été faits prisonniers de guerre par suite de l'embargo, et envoyés dans l'intérieur de l'empire, furent rappelés. La commission qui avait été chargée de la liquidation des sommes dues par le commerce anglais, fut dissoute. Le comte Pahlen, qui continua à être le principal ministre, fit connaître aux amiraux anglais, le 20 avril, que la Russie accédait à toutes les demandes du cabinet anglais; que l'intention de son maître était que, d'après la proposition du gouvernement britannique de terminer le différend à l'amiable par une convention, on cessât toute hostilité jusqu'à la réponse de Londres. Le désir d'une prompte paix avec l'Angleterre fut hautement manifesté, et tout annonça le triomphe de cette puissance. Après l'armistice de Copenhague, l'amiral Parker s'était porté vers l'île de Moën, pour observer les flottes russe et suédoise. Mais la déclaration du comte de Pahlen le rassura à cet égard; et il revint à son mouillage de Kioge, après avoir fait connaître à la Suède, qu'il laisserait passer librement ses bâtiments de commerce.

Le Danemarck cependant continuait à se mettre en état de défense. Sa flotte restait tout entière, et n'avait éprouvé aucune perte; elle consistait en seize vaisseaux de guerre. Les dé-

tails de cet armement, et les travaux nécessaires pour mettre les batteries de la Couronne et celles de l'île d'Amack dans le meilleur état de défense, occupaient entièrement le prince royal. Mais, à Londres et à Berlin, les négociations étaient dans la plus grande activité, et lord Saint-Hélens était parti d'Angleterre, le 4 mai, pour Saint-Pétersbourg. Bientôt l'Elbe fut ouverte au commerce anglais. Le 20 mai, Hambourg fut évacué par les Danois, et le Hanovre par les Prussiens.

Nelson avait succédé à l'amiral Parker dans le commandement de l'escadre; et dès le 8 mai, il s'était porté vers la Suède, et avait écrit à l'amiral suédois que, s'il sortait de Carlscrona avec la flotte, il l'attaquerait. Il s'était ensuite dirigé avec une partie de l'escadre, sur Revel, où il arriva le 12. Il espérait y rencontrer l'escadre russe, mais elle avait quitté ce port dès le 9. Il n'est pas douteux que, si Nelson eût trouvé la flotte russe dans ce port, dont les batteries étaient en très mauvais état, il ne l'eût attaquée et détruite. Le 16, Nelson quitta Revel, et se réunit à toute sa flotte, sur les côtes de Suède. Cette puissance ouvrit ses ports aux Anglais le 19 mai. L'embargo sur leurs bâtiments fut levé en Russie le 20 mai. La Prusse se trouvait déjà en communication avec l'An-

gleterre, depuis le 16. Cependant lord Saint-Hélens était arrivé à Saint-Pétersbourg, le 29 mai; le 17 juin, il signa le fameux traité qui mit fin aux différends survenus entre les puissances maritimes du nord et l'Angleterre. Le 15, le comte de Bernstorf, ambassadeur extraordinaire de la cour de Copenhague, était arrivé à Londres, pour y traiter des intérêts de son souverain; et le 17, le Danemarck leva l'embargo sur les navires anglais.

Ainsi, trois mois après la mort de Paul, la confédération du nord fut dissoute, et le triomphe de l'Angleterre assuré.

Le premier consul avait envoyé son aide-de-camp Duroc à Pétersbourg, où il était arrivé le 24 mai; il avait été parfaitement accueilli, et reçu avec toute espèce de protestation de bienveillance. Il avait cherché à faire comprendre la conséquence qui résulterait pour l'honneur et l'indépendance des nations, et pour la prospérité future des puissances de la Baltique, du moindre acte de faiblesse, acte que la circonstance ne pourrait justifier. L'Angleterre, disait-il, avait en Égypte la plus grande partie de ses forces de terre, et avait besoin de plusieurs escadres, pour les couvrir et empêcher celles de Brest, de Cadix, de Toulon, d'aller porter des secours à l'armée française d'Orient. Il fallait

que l'Angleterre eût une escadre de quarante à cinquante vaisseaux pour observer Brest, et plus de vingt-cinq vaisseaux dans la Méditerranée; en outre, elle devait tenir des forces considérables devant Cadix et le Texel. Il ajoutait que la Russie, la Suède et le Danemarck pouvaient lui opposer plus de trente-six vaisseaux de haut bord bien armés; que le combat de Copenhague n'avait eu pour résultat que la destruction de quelques carcasses, mais n'avait en rien diminué la puissance des Danois; que même, loin de changer leurs dispositions, il n'avait fait que porter l'irritation au dernier point; que les glaces allaient obliger les Anglais à quitter la Baltique; que, pendant l'hiver, il serait possible d'arriver à une pacification générale; que, si la cour de Russie était décidée, comme il paraissait par les démarches déjà faites, à conclure la paix, il fallait au moins ne faire que des sacrifices temporaires, mais se garder d'altérer en rien les principes reconnus sur les droits des neutres et l'indépendance des mers; que déjà le Danemarck, menacé par une escadre nombreuse, et luttant seul contre elle, avait, au mois d'août de l'année dernière, consenti à ne point convoyer ses bâtiments, jusqu'à ce que cette affaire eût été discutée; que la Russie pourrait suivre la même marche, gagner

du temps en concluant des préliminaires et en renonçant au droit de convoyer, jusqu'à ce qu'on eût trouvé des moyens définitifs de conciliation.

Ces raisonnements, exprimés dans plusieurs notes, avaient paru faire de l'effet sur le jeune empereur. Mais il était lui-même sous l'influence d'un parti qui avait commis un grand crime, et qui, pour faire diversion, voulait, à quelque prix que ce fût, faire jouir la Baltique des bienfaits de la paix, afin de rendre plus odieuse la mémoire de leur victime, et donner le change à l'opinion.

L'Europe vit avec étonnement le traité ignominieux que signa la Russie, et que, par contre, durent adopter le Danemarck et la Suède. Il équivalait à une déclaration de l'esclavage des mers, et à la proclamation de la souveraineté du parlement britannique. Ce traité fut tel, que l'Angleterre n'avait rien à souhaiter de plus, et qu'une puissance du troisième ordre eût rougi de le signer. Il causa d'autant plus de surprise, que l'Angleterre, dans l'embarras où elle se trouvait, se fût contentée de toute autre convention qui l'en eût tirée. Enfin la Russie eut la honte, qui lui sera éternellement reprochée, d'avoir consenti la première au déshonneur de son pavillon. Il y fut dit : 1° que le pavillon ne

couvrait plus la marchandise ; que la propriété ennemie était confiscable sur un bâtiment neutre ; 2° que les bâtiments neutres convoyés seraient également soumis à la visite des croiseurs ennemis, hormis par les corsaires et les armateurs; ce qui, loin d'être une concession faite par l'Angleterre, était dans ses intérêts et demandé par elle : car les Français, étant inférieurs en force, ne parcouraient plus les mers qu'avec des corsaires.

Ainsi l'empereur Alexandre consentit à ce qu'une de ses escadres de cinq à six vaisseaux de 74, escortant un convoi, fût détournée de sa route, perdît plusieurs heures, et souffrît qu'un brick anglais lui enlevât une partie de ses bâtiments convoyés. Le droit de blocus se trouva seul bien défini; les Anglais attachaient peu d'importance à empêcher les neutres d'entrer dans un port, lorsqu'ils avaient le droit de les arrêter partout, en déclarant que la cargaison appartenait en tout ou en partie à un négociant ennemi. La Russie voulut faire valoir, comme une concession en sa faveur, que les munitions navales n'étaient pas comprises parmi les objets de contrebande ! Mais il n'y a plus de contrebande, lorsque tout peut le devenir par la suspicion du propriétaire, et tout est contre-

bande, quand le pavillon ne couvre plus la marchandise.

Nous avons dit dans ce chapitre, que les principes des droits des neutres sont : 1° que le pavillon couvre la marchandise; 2° que le droit de visite ne consiste qu'à s'assurer du pavillon, et qu'il n'y a point d'objet de contrebande; 3° que les objets de contrebande sont les seules munitions de guerre; 4° que tout bâtiment marchand, convoyé par un bâtiment de guerre, ne peut être visité; 5° que le droit de blocus ne peut s'entendre que des ports réellement bloqués. Nous avons ajouté que ces principes avaient été défendus par tous les jurisconsultes et par toutes les puissances, et reconnus dans tous les traités. Nous avons prouvé qu'ils étaient en vigueur en 1780, et furent respectés par les Anglais; qu'ils l'étaient encore en 1800, et furent l'objet de la quadruple alliance, signée le 16 décembre de cette année. Aujourd'hui il est vrai de dire que la Russie, la Suède, le Danemarck, ont reconnu des principes différents.

Nous verrons, dans la guerre qui suivit la rupture du traité d'Amiens, que l'Angleterre alla plus loin, et que ce dernier principe qu'elle avait reconnu, elle le méconnaissait, en établis-

sant celui du blocus, appelé blocus sur le papier.

La Russie, la Suède et le Danemarck ont déclaré, par le traité du 17 janvier 1801, que les mers appartenaient à l'Angleterre ; et par là ils ont autorisé la France, partie belligérante, à ne reconnaître aucun principe de neutralité sur les mers. Ainsi, dans le temps même où les propriétés particulières et les hommes non combattants sont respectés dans les guerres de terre, on poursuit dans les guerres de mer les propriétés des particuliers, non-seulement sous le pavillon ennemi, mais encore sous le pavillon neutre ; ce qui donne lieu de penser que, si l'Angleterre seule eût été législateur dans les guerres de terre, elle eût établi les mêmes lois qu'elle a établies dans les guerres de mer. L'Europe serait alors retombée dans la barbarie, et les propriétés particulières auraient été saisies comme les propriétés publiques.

PIÈCES HISTORIQUES.

ÉTAT MAJOR-GÉNÉRAL,

AU QUARTIER-GÉNÉRAL DE CAZERTA, LE 27 NIVOSE AN VII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. (5 JANVIER 1799)

BONNAMY, GÉNÉRAL DE BRIGADE CHEF DE L'ÉTAT MAJOR-GÉNÉRAL,

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Vous vous rappellerez, citoyen ministre, que M. Mack dans sa première lettre au général Championnet ne lui donnait que quatre heures pour évacuer la république romaine, et qu'il lui disait arrogamment qu'il regarderait comme un acte d'hostilité si jamais les troupes françaises mettaient le pied sur le territoire du grand duc de Toscane.

Un observateur impartial aurait conclu de là que le roi de Naples voulant faire tomber l'armée française dans le piége qu'il lui tendait, ne cherchait qu'à envahir à son profit le territoire

de saint Pierre sans s'occuper de son grand vicaire.

M. Mack attaque donc, avec soixante et dix mille hommes, quinze mille Français, répartis, disséminés sur le territoire de la république romaine, vivant sur la foi des traités; son projet est de les détruire.

Le général en chef Championnet, envoyé par le gouvernement de France, arrive à Rome; ses instructions portaient de faire respecter l'indépendance de la république romaine; il n'avait assurément aucun ordre d'attaquer le royaume de Naples.

Cependant le roi des Deux-Siciles fond sur lui à l'improviste, à Porto-Fermo, à Terny; les Français reçoivent le combat, ils culbutent l'ennemi, lui prennent ses canons, ses munitions, lui tuent et font prisonniers une quantité immense de soldats; on compte parmi eux, des officiers, des généraux.

Le général en chef, qui sentait toute l'importance de réunir ses forces, refuse la droite de l'armée, la replie aux principaux débouchés, garde le pont de Borghetto sur le Tibre, tient la position de Civita Castellana, couvre Rietti, Terny, et attend l'ennemi.

Cette retraite, qui fait honneur au général qui l'a ordonnée, enhardit M. Mack; il avait

compté des bataillons et des escadrons nombreux au camp de Saint-Germain, il marche certain de la victoire : il débouche sur Neppi avec quarante mille hommes, tandis qu'avec un corps de flanqueurs, il tient en échec quelques bataillons français jetés sur Terny et Rietty.

M. Mack donne la bataille de Neppi.

Je n'examinerai pas s'il a bien fait de multiplier ses attaques sur cinq points différents dans un cercle fort étroit ; s'il n'aurait pas mieux fait d'inquiéter les derrières de la division qu'il attaquait, en la coupant du reste de l'armée par Otricoli ou Terny : par là il me semble qu'il employait plus avantageusement ses quarante mille hommes, n'en ayant que six mille en tête.

Je ne veux pas non plus relever l'inertie du reste de son armée, qui devait au moins inquiéter l'aile gauche des Français, quand il s'agissait à Neppi d'une affaire générale.

Parlerai-je de celle d'Otricoli où M. Mack, grand manœuvrier de cabinet, charge à dos de mulets des pièces de canon, jette entre Terny et Borghetto un corps de troupes qui intercepte nos communications, sans songer, malgré le premier succès de cette entreprise, à faire attaquer, à Civita-Castellana, le front de la première division, ni à tenir, en débouchant par la route de Cantaluppo, le corps de Terny qui

pouvait aller dégager Otricoli : cette manœuvre de M. Mack ne brillera assurément pas au nombre de ses actions.

M. Mack n'est pas plus tôt chassé d'Otricolique l'armée française reprend ses communications; cela déplaît à M. Mack, il imagine une autre manœuvre de montagne : il jette dans Calvi quatre mille hommes, et se propose de marcher en personne de Cantaluppo sur Terny.

Mais le général en chef, impatienté de se voir toujours inquiété par le flanc de la montagne de Buono, charge le général Mathieu de chasser l'ennemi, afin d'arriver à l'hôtellerie de Vacone et de faire jonction avec le général Lemoine sur Rietti. En conséquence ce général attaque Calvi, l'emporte et y prend quatre mille hommes.

Le général en chef, qui savait que M. Mack devait descendre dans Cantaluppo pour attaquer Terny, ordonne à une brigade de se porter sur ce village ; la division du général Lemoine marche de son côté par Rietti, mais le mouvement sur Cantaluppo est retardé, l'opération manque, ce qui donne à M. Mack le temps de lever son camp. M. Mack échappe donc au général Lemoine qui le coupait par Corrèze.

Enfin, après bien des retards, l'armée marcha sur Rome par différentes routes, tandis que le général Lemoine rebroussait chemin sur l'Aquila

pour s'en emparer, et que le général Duhesme, maître de Civita del Trento, s'avançait sur la Pescara.

J'ai vu des généraux qui servaient quelquefois mieux que M. Mack, et qui faisaient mieux servir.

L'armée française cheminait sur Rome; l'ennemi fuyait et filait par la rive gauche du Tibre, tandis que le général Kellermann, passant sur la rive droite par le pont de Borghetto, avait ordre d'arriver à Rome.

Qu'arrive-t-il ? L'aide-de-camp Romieux est envoyé à la capitale pour annoncer l'approche des Français et la prompte délivrance du fort Saint-Ange.

L'armée en était encore à quinze milles; la nuit se passe, mais les premiers rayons du jour éclairent une colonne de quatre mille hommes qui marchait sur Rome; ce sont quatre à cinq mille Napolitains que M. Mack a oubliés sur la rive droite du Tibre, ou que sa prudence ne lui a pas permis d'attendre. Le parti du roi fermentait encore dans Rome, mais deux cents baïonnettes françaises, tirées du fort Saint-Ange, imposent aux mutins; l'aide-de-camp Romieux les place entre la colonne ennemie et les rebelles, fait braquer des pièces de canon, intimide le général Damas et l'arrête : le général

en chef, instruit de ce qui se passe, me détache pour reconnaître la position de l'ennemi et l'état des choses; je parlemente longuement avec M. Damas, il refuse de mettre bas les armes; le général en chef survient, il m'ordonne d'attaquer; deux cents chasseurs ou dragons chargent et culbutent quatre mille hommes, etc. Tel fut le succès du combat de la Storta, dont il a été parlé.

Cet oubli ou cette prudence de M. Mack ne sont pas les seuls actes de la journée, il s'était retiré avec toute l'armée bien au-delà d'Albano : c'est là que son humanité compâtit sur le sort malheureux du général Damas : Que fait-il ? Le gros de l'armée napolitaine continue sa retraite sur Terracine, tandis que trois mille hommes sont jetés au hasard sur la route de Rome pour venir dégager le général Damas, qui avait été complétement battu dans la journée. Cette colonne tombe dans nos postes, elle est reçue par la 11^{e} de bataille et les chasseurs du 7^{e} et 25^{e} qui ne plaisantent pas. Elle perd ses canons, son général, et n'a rien de plus pressé que de courir après M. Mack.

Cette armée et son général se retirent donc sur Terracine : le roi Ferdinand est déjà en Sicile; tout cela est à merveille. Pendant ce temps le général Lemoine s'empare d'Aquila, combat

à Popoli : une colonne éclaire la route de Vicovavo à Salmona, où le général Duhesme doit se réunir au général Lemoine; ce qu'il fait après avoir soumis Civita del Trento et Pescara.

Rome, tous ses prêtres, et tous ses coquins repris, l'armée continue sa marche; le général en chef fait de grandes démonstrations sur Terracine, tandis qu'il se porte par Ceprano et Isola sur Capoue.

Le général bombarde, prend Gaëte; il jette un pont sur le Garigliano et se joint à l'armée.

Les Français sont partout vainqueurs, mais quel affreux tableau! A peine peuvent-ils compter les victimes que le crime, le fanatisme, ont égorgées. L'Europe en frémira d'horreur; mais il faut que l'Europe connaisse la scélératesse des rois. Il existe dans les archives de ce tyran un ordre signé de lui portant le massacre de tous les Français isolés, et la levée en masse de la population pour la destruction de ces mêmes hommes qui combattent pour la gloire, qui sont si recommandables chez l'ennemi par leur humanité! Je tairai le nombre de ces infortunés égorgés par le plus scélérat et le plus vil des peuples.

La division du général Lemoine, échappée de mille hasards, prend position devant Alifé; celle du général Duhesme, attendue d'un jour à

l'autre, reste enveloppée par des brigands acharnés, sa position est affreuse; l'énergie de son général, la valeur des troupes percent les obstacles, elle arrive enfin à Venafro.

Tandis que ces scènes d'horreur se passent dans l'Abruzze, des milliers de paysans s'étaient emparés des routes de Saint-Germain et de Terracine; ils avaient coupé les ponts, pillé le parc de réserve, assassiné, grillé tous les Français tombés en leur pouvoir; deux divisions de l'armée, qui marchent contre eux, suffisent à peine pour venger leur crime et rétablir les communications.

On ignorait, sans doute, à Naples le succès trop certain de cet abominable système; M. le vice-roi Pignatelli, à trois fois différentes, fait proposer un armistice; enfin, après deux refus consécutifs, le général en chef, pour sauver l'armée, dicte ses conditions.

La remise de Capoue et de toute son artillerie, la possession du Benevento, de tout le cours de Lofonto, de celui del Reggilani, la neutralisation de tous les ports, ordre à l'étranger d'en sortir, dix millions dont cinq payables dans trois jours, le respect pour les opinions politiques, etc.: telle est la loi que le général Championnet vient de donner à Naples; il est rare, en concluant un armistice, de soumettre une ville de

guerre, de conquérir trente lieues de terrain et de recueillir des millions.

Telle est la position de l'armée de Rome, à cheval sur toutes les routes qui mènent à Naples.

Je vous ferai connaître, dans quelques jours, l'exécution du plan qu'on se promet. Déjà tous les pouvoirs sont confondus, il n'y existe plus de gouvernement ; tout est dans l'anarchie. Chose étrange ! ce M. Mack, qui naguère était le plus hautain de tous les hommes, craignant pour sa vie et voulant la mettre à couvert, a imploré la protection du brave Championnet, et lui a demandé de se retirer à son quartier général. Nous lui avons donné ce soir à souper, il va se rendre à Milan. M. Mack, comme vous voyez, est fort heureux de l'armistice, il est remplacé dans le commandement par M. le duc de Salandra; mais, à moins que nous nous mêlions de cette armée, il y a tout lieu de croire que M. de Salandra ne commandera qu'à des fantômes.

Les Lazaroni, gorgés d'or et de macaroni, désarment les troupes; ils veulent, disent-ils, venger l'honneur national ; nous les attendons, ou nous irons les chercher : voilà où nous en sommes.

Salut et respect.

MÉMOIRE

DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MACK.

16 février 1799.

Les réclamations que j'ai à faire contre l'ordre du gouvernement français, d'être transporté à Briançon, s'appuient sur les raisons suivantes :

1° Que je ne me suis point rendu au quartier-général français comme général républicain ;

2° Que, si même j'y étais arrivé en cette qualité, il ne pouvait jamais être question d'être fait prisonnier de guerre, un armistice existant entre les deux armées ;

3° Que j'ai été reçu et traité comme lieutenant-général au service de sa majesté l'empereur, sous promesse positive de pouvoir joindre cette armée ;

4° Qu'en qualité d'officier-général au service de sa majesté impériale et royale, je ne puis point être regardé comme prisonnier de guerre.

Un récit exact de ce qui s'est passé entre le général Championnet et moi prouve évidemment la vérité et la justice de ma réclamation.

Dans la nuit du 15 au 16 janvier, j'ai envoyé, de mon quartier-général de Carvano, un de mes aides-de-camp, nommé Pessialli, au général en chef Championnet, à Caserta, avec ordre de l'informer avant tout que j'avais renoncé, le lendemain de la conclusion de l'armistice, au commandement de l'armée napolitaine, par une lettre officielle adressée au vicaire-général Pignatelli, et que je venais de remettre ce commandement au duc de Salandra, le plus ancien des généraux natifs napolitains; qu'ainsi je n'étais plus que lieutenant-général dans l'armée de l'empereur et roi, dans laquelle j'avais toujours conservé mon grade militaire, et qu'en cette qualité je le priais de m'accorder le passage dans son quartier-général, et des passeports pour moi et les officiers allemands de mon état-major, qui étaient restés également en possession de leurs grades dans l'armée autrichienne. J'avais chargé ce même aide-de-camp d'informer ensuite le général Championnet que des paysans armés nous cherchaient pour nous assassiner, et nous avaient déjà presque entourés; qu'il dépendait de sa générosité d'acquérir des droits inviolables à notre reconnaissance.

Mon aide-de-camp, étant de retour, m'assura que le général Championnet avait acquiescé à ma demande, et de la manière la plus honnête

et la plus amicale; qu'il me l'accordait non-seulement, mais encore qu'il me conseillait de ne point changer mon projet, puisqu'il savait de bonne part qu'on avait pris des précautions pour que je ne pusse pas m'embarquer à Salerne ou à Barletta. Cet aide-de-camp me rapporta en outre que le général en chef français lui avait dit avant de répondre à ma demande : « Vous me dites que vous êtes son aide-de-« camp, vous devez donc être son ami. Je ne « vous crois pas capable de trahison, et vous « m'en répondriez si vous l'étiez. »

Je partis donc, avec mes officiers allemands, de l'état-major pour Caserta, ayant été accompagné jusqu'aux postes français par le général duc de Salandra, auquel j'avais remis le commandement, et par deux adjudants-généraux napolitains.

Le général en chef Championnet me reçut non-seulement avec distinction, mais encore avec tout l'intérêt que ma situation lui inspira, et que je devais attendre de sa loyauté. Il me combla de politesse et de marques d'amitié pendant les quatre jours que je passai à son quartier-général, et me fit remettre, la veille de mon départ, les passeports.

Ces passeports ne m'étaient dirigés que jusqu'à Milan. Je témoignai au général Champion-

net que ce voyage me causerait un détour considérable, et que je préférerais la route directe de Bologne, par Mantoue, à Vérone. Il me répondit qu'il ne pouvait donner des passeports par une armée qui n'était point sous ses ordres, mais que je n'aurais qu'à me faire précéder par un officier à Milan pour y chercher ceux qui m'étaient nécessaires, et me les remettre à Bologne.

Jamais on ne me donna la moindre occasion de présumer ou soupçonner seulement la possibilité d'être déclaré prisonnier de guerre; jamais je ne fus regardé et traité que comme officier-général voyageur, au service d'une puissance amie; jamais je n'eus que des détachements ou gardes d'honneur et de sûreté personnelle, et l'officier français qui m'accompagna jusqu'à Bologne m'avait été accordé par le général Championnet, sur ma propre demande.

Le passeport dont je joins ici copie n'a pas été donné au capitaine-général Mack (grade que j'avais à l'armée napolitaine), mais au lieutenant-général Mack : des passeports ne se donnent point aux prisonniers de guerre, tandis que j'en ai eu deux, comme il est prouvé par la copie du second, qui me fut accordé pour pouvoir voyager sous une autre qualité, et éviter par là les inconvénients auxquels j'aurais pu être ex-

posé dans diverses parties révoltées de la république romaine.

Je prie le gouvernement français de vouloir bien juger, après tout cela, quel dut être mon étonnement, lorsque les passeports ultérieurs que j'avais fait solliciter à Milan me furent refusés, lorsqu'il me fut enjoint à Bologne de me rendre à Milan, et qu'à mon arrivée ici l'ordre me fut communiqué d'être transporté à Briançon.

Je n'ai plus rien à ajouter pour prouver le droit incontestable de ma réclamation; toute autre réflexion ou remarque me paraîtrait blesser la confiance due aux principes du gouvernement français. Je suis persuadé qu'il ne peut jamais avoir eu l'intention de ternir l'éclat d'une belle action d'un de ses généraux en chef, en y substituant le droit du plus fort : bien convaincu que le gouvernement daignera faire la réflexion que si le général Championnet eût voulu mettre des conditions incompatibles avec mon honneur et mon devoir, j'aurais eu toujours la dernière ressource qui reste en cette occasion, celle de préférer la mort à la honte, tandis que le général n'aurait eu que la terrible satisfaction d'avoir abandonné à leur sort malheureux des hommes qui ne portaient plus les armes contre lui.

Tout ce que je viens d'exposer ici prouve évidemment que je ne puis me trouver dans le cas de donner aucune justification, de quelque nature qu'elle pût être; cependant l'opinion d'une nation et d'une armée aussi respectables ne saurait m'être indifférente, et je saisis cette occasion pour donner quelques éclaircissements sur des faits qui pourraient avoir contribué à me la rendre en quelque sorte désavantageuse.

C'est surtout une lettre très menaçante que j'ai écrite en son temps au commandant du fort Saint-Ange, à Rome, et qui a été publiée dans l'armée française, dont je trouve nécessaire de faire mention. Le fait était le suivant :

Le général Macdonald m'écrivit de Rome à Frascati, où j'étais arrivé avec une partie de l'armée napolitaine, qu'*il évacuerait* Rome à telle ou telle heure; il me pria de ne pas y faire arriver des troupes avant cette heure marquée, et de ne pas faire poursuivre de trop près les troupes françaises. Je fixai, dans ma réponse, l'heure à laquelle j'y ferais entrer les miennes. Elles avancèrent sur les deux routes d'Albano et de Frascati, vers Rome; les Français n'en étaient point encore sortis à l'heure que j'avais fixée, et j'aurais eu sans doute le droit d'employer la force. Cependant, pour remplir avec

l'exactitude la plus scrupuleuse le principe établi par le gouvernement napolitain, de ne pas attaquer les Français qui se retireraient sur les sommations, et pour ne pas les exposer à être assassinés par une populace féroce qui n'attendait que l'arrivée des Napolitains pour mettre à exécution ses projets sanguinaires, je fis arrêter mes troupes hors de la ville pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que le dernier soldat français en fût sorti, et je donnai l'ordre le plus positif de ne les point poursuivre, mais d'observer seulement leur marche rétrograde.

J'étais retourné moi-même à Frascati, où je reçus dans la nuit le rapport que le général Macdonald avait laissé garnison dans le château, et que le commandant faisait tirer sur la ville pour l'incendier et la rendre malheureuse. J'avais des raisons bien fondées pour être indigné de ce rapport. Je ne pouvais m'attendre qu'un général ennemi qui m'avait promis d'évacuer Rome (sans aucune exception, ne disant pas même la ville de Rome), et qui s'était trouvé dans le cas de rechercher des ménagements auprès de moi, profiterait d'une pareille ruse, et encore moins que le commandant du château se rendrait coupable d'une conduite aussi opposée aux principes de l'humanité, et légitimée d'aucune manière par des raisons de guerre.

Pour empêcher, autant qu'il était possible, à l'instant même les malheurs dont le commandant voulait accabler cette ville nullement coupable, je n'avais pas d'autre moyen en ce moment que d'employer les menaces, d'user de représailles envers les malades français. J'en avais sans doute le droit, et il me serait impossible de prononcer si ma douleur de sacrifier des Français innocents, ou mon devoir de sauver la vie et les propriétés des habitants de Rome l'eût emporté. Heureusement je fus bientôt délivré d'une alternative aussi terrible.

Arrivé moi-même à Rome quelques heures après avoir envoyé cette lettre au commandant du château, je n'eus rien de plus pressé que de faire venir le commissaire des guerres Salville, chargé de l'intendance de l'hôpital français. Je lui fis connaître d'abord toute mon indignation sur la conduite du commandant du château, et le malheur inévitable qui en résulterait pour les Français malades. Ce commissaire des guerres m'assura et me prouva que le rapport qui m'avait été fait était entièrement faux; et dès cet instant non-seulement je leur accordai la protection et l'assistance usitées, mais je pris moi-même tous les soins possibles pour assurer leur sort et pourvoir à tous leurs besoins, comme je veillais également à la sûreté

des autres Français qui se trouvaient encore dans Rome.

Si jamais aucun Français hors de combat a eu à souffrir des troupes napolitaines, ce n'était certainement pas là où je me trouvais en personne. Les atrocités qu'on a reprochées à ces troupes à Otricoli, où je ne me trouvais point, m'ont affligé davantage peut-être que les généraux français. J'en ai empêché toujours autant que je pouvais; mais quel est le moyen de les empêcher toutes dans une armée postée sur divers points, qui avait une inclination naturelle et trop décidée à se couvrir d'une manière inouie de toute espèce de honte et d'opprobre.

Quant à ma conduite dans la partie de la république romaine où les troupes napolitaines étaient entrées, je suis convaincu de n'avoir mérité que de la reconnaissance par la protection générale que j'accordais à tous les habitants, et par les soins efficaces que j'ai pris et fait prendre contre les insultes et massacres que les antirépublicains, à Rome et partout ailleurs, avaient préparés à ceux qu'ils nommaient jacobins.

Je ne dois pas prétendre, après tout cela, de me voir affiché publiquement et d'une manière déshonorante dans les rues de Rome par l'im-

primé d'une lettre officielle du général Lemoine à l'ambassadeur français Bertolio, dont je joins ici la copie, et qui ne peut devoir son existence qu'aux faux rapports qui seront parvenus à ce général.

L'article qui me regarde dans cette lettre commence d'abord par le faux récit que j'avais été bafoué, hué et désarmé dans les rues de Naples, tandis qu'il est connu que je ne suis point entré dans cette capitale depuis la veille de la signature de l'armistice, où elle était encore en parfaite tranquillité.

Mon départ pour le quartier-général français est exprimé par le mot infâme de désertion, tandis que j'avais renoncé au commandement dans toutes les formes militaires, et que je fus accompagné à mon départ par le général auquel je l'avais remis. Cette lettre enfin fait mention de mes crimes passés. Quel est le Français, prisonnier de guerre ou autre, qui ait eu à se plaindre de moi, et auquel je n'aie pas fait tout le bien qui était en mon pouvoir? Je pourrais en citer beaucoup d'exemples, surtout dans les campagnes des Pays-Bas, en 1793 et 1794.

Me ferait-on peut-être un crime d'avoir donné au gouvernement napolitain le conseil qu'il valait mieux prévenir que d'être prévenu? Je l'ai donné sans doute, et je le donnerais encore en

pareil cas, si mon gouvernement me déclarait qu'une attaque très prochaine avait été décrétée contre lui à Paris, que cette attaque était inévitable, et qu'il n'y avait plus moyen de conserver la paix. Voudrait-on m'accuser de la manière dont on a commencé la guerre? J'en appelle à tous les généraux français, s'ils auraient choisi celle de la sommation qui a été adoptée par le gouvernement napolitain, et s'ils n'en auraient point préféré tout autre? Mais ce gouvernement ayant ses raisons politiques, j'étais obligé de m'y conformer et de régler ma conduite d'après les principes adoptés, comme je l'ai fait avec une exactitude scrupuleuse, jusqu'au moment où les Français commencèrent eux-mêmes les hostilités.

Me reprocherait-on enfin d'avoir osé un moment écrire aux généraux français dans le style du plus fort et dans l'esprit des principes de mon gouvernement? J'espère qu'on pourra facilement trouver que je n'ai fait que mon devoir, surtout lorsque l'on voudra réfléchir que sa majesté le roi lui-même était alors à la tête des armées.

Ces éclaircissements suffisent pour prouver au gouvernement français la fausseté des rapports qui pourraient lui avoir été faits sur mon compte, et surtout de la lettre imprimée et affichée à Rome. J'en ai fait mes plaintes au général

Championnet, et je saisis cette occasion pour demander au gouvernement la réparation d'honneur qui m'est due.

Je répète encore que je n'ai voulu donner que des éclaircissements, et point de justification. Je n'en dois aucune, et je n'en ai point à donner. Je me suis rendu au quartier-général français sous la promesse positive d'être reçu comme lieutenant-général au service de sa majesté l'empereur et roi, et de pouvoir joindre l'armée à laquelle je n'avais pas cessé d'appartenir. L'on m'a accueilli et traité comme tel jusqu'à mon arrivée à Bologne; et la justice, l'équité, la loyauté du gouvernement français ne me donnent point de doute qu'il m'accordera ma liberté et la permission de continuer ma route avec mes officiers.

MACK.

Au quartier général de Naples, le 18 pluviose an 7,
(6 février 1799) de la république française.

CHAMPIONNET, GÉNÉRAL EN CHEF,

AU MINISTRE DE LA GUERRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, copie de la lettre que j'adresse par un courrier au ministre de la marine. Les travaux de ce département auraient été poussés avec plus d'activité, si la commission civile n'avait mis les scellés sur tous les magasins du port, et n'entravait ce service intéressant ainsi qu'elle n'a cessé de faire pour tous les autres. Le mal était à son comble; c'est ce qui m'a déterminé à prendre l'arrêté dont vous trouverez copie ci-jointe, ainsi que de ma dépêche au directoire. Quand, depuis huit ans, un citoyen n'a pas craint chaque jour d'exposer sa vie pour le service de sa patrie, aucune considération ne doit l'arrêter pour la conservation d'une armée, du sort de laquelle l est responsable aux yeux du gouvernement et de la nation entière.

J'ai reçu, dans le moment, avis que les Russes menaçaient d'un débarquement dans la

Pouille, ce qui me donne de vives alarmes sur le sort de Corfou.

Salut et respect.

CHAMPIONNET.

Au quartier général de Naples, le 19 pluviose an 7 (7 février 1799) de la république française.

CHAMPIONNET, général en chef,

Ayant pris connaissance d'un arrêté affiché au nom du commissaire civil, commençant par ces mots : *Lorsque les armées*, finissant par ceux-ci : *Renseignements et arts*, *Cavazutti*, et imprimé à la suite d'un arrêté du directoire exécutif dont, on ne sait par quel motif, on a supprimé les articles 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18.

Considérant que cet arrêté porte pour principes fondamentaux : 1° dans les articles 1, 2 et 3, qu'aucune autorité, même celle du général en chef et des généraux commandant les divisions de l'armée et places conquises, autre que celle de la commission civile et du gouvernement napolitain, n'a le droit de faire aucun acte, même tendant à la conservation des propriétés conquises par l'armée; 2° dans l'article 5, que le droit de faire arrêter et traduire aux tri-

bunaux établis par la loi, pour la punition des délits et dilapidations commises dans l'armée, peut être exercé à la réquisition d'une commission administrative à l'insu du général en chef et des autres généraux chargés, dans les divisions ou dans les places, de la police et du maintien de l'ordre public; 3° dans l'article 6, que la proscription et la dépossession des familles en fuite d'un territoire conquis peut être exercé arbitrairement par une administration, sans une déclaration préalable du général en chef, et même lorsque ce pays a été déclaré libre et indépendant, et soumis à une autorité légitime par un acte public et solennel, au nom de la république française; 4° qu'une commission purement administrative, qui n'a d'autre attribution que le mode de perception des contributions imposées par le général en chef, et le recouvrement des objets déclarés prises de guerre, peut arbitrairement, sans aucune déclaration préalable du général, sans même qu'il lui en ait été fait aucune participation, déterminer elle-même les objets soumis au séquestre et à la confiscation, y comprendre les propriétés publiques et particulières, désigner les propriétés des étrangers sans distinction de personne, confondre même dans la même proscription celles des pays qui ne sont pas en guerre avec la république

française, dont il importe de conserver l'affection et d'opérer la délivrance.

Considérant en outre que cet acte séditieux n'est pas moins révoltant par l'indécence des formes, l'audace des expressions et la perfidie des insinuations qu'il renferme, que contraire aux principes de la constitution française et des arrêtés du directoire exécutif;

Qu'en dénonçant au public, dans le territoire d'un pays étranger, des dilapidations graves et criminelles, sans aucune participation préalable adressée au général en chef, sans désigner aux généraux chargés immédiatement de la police, quels en sont les auteurs et les complices, c'est tout à la fois laisser à la calomnie la facilité des insinuations les plus perfides, et méconnaître l'autorité de la police de l'armée et celle des généraux chargés par lui des soins de les punir;

Qu'en énonçant formellement que des dilapidations ont été commises, en vertu de commissions provenant d'autorités qu'on ne nomme pas, c'est une insolence coupable tendant à les avilir toutes, à persuader que le crime a été protégé, et à servir de texte aux infâmes calomnies à la faveur desquelles les agents de l'étranger, dont la ville n'a pu être encore purgée, ont cherché à ternir la gloire de l'armée et à aigrir

contre elle les passions de l'ignorance et de la crédulité ;

Considérant que l'adresse criminelle avec laquelle on tente, dans le susdit arrêté, d'admettre en doute l'autorité administrative de l'armée sur un gouvernement naissant établi par le général en chef, investi par lui-même de toute l'autorité qu'il possède, et ne pouvant exercer les fonctions que d'une manière indivisible et inséparable avec le chef de l'armée, peut et doit être regardée comme un acte de révolte par l'intention qu'il décèle de diviser le général en chef, le gouvernement napolitain dans le cas d'adhésion à ses ordres, ou de le compromettre avec le directoire exécutif de la république française, dans le cas de refus, en le lui présentant comme rebelle à ses arrêtés;

Considérant que la désignation faite dans le susdit arrêté du mont-de-piété ou des loteries comme d'une propriété acquise par la conquête, est aussi contraire aux promesses solennelles jurées par le général en chef, au nom de l'armée, que fâcheuse par la crainte qu'elle a inspirée de voir la fortune des particuliers livrée aux mêmes dilapidations qui ont été si funestes aux états de Venise et autres lieux de l'Italie, et abandonnée à l'administration d'une foule d'agents qui n'offrent pas une garantie plus solide,

et dont la plupart ne courent les armées que pour se soustraire aux dangers glorieux de la défense de leur patrie;

Considérant que la proscription générale prononcée contre la fortune des étrangers dont les pays sont en guerre contre la France, sans même aucune exception que réclamaient les sentiments connus de beaucoup d'entre eux, est un acte de cruauté que réprouve la loyauté française; que la même peine prononcée contre les Siciliens est un acte aussi injuste dans son principe qu'il est téméraire et imprudent par l'effet qu'il peut avoir de livrer en Sicile à la même proscription les propriétés nationales;

Que la disposition de l'article 6 du même arrêté, portant confiscation et saisie de tous les biens ecclésiastiques mis en vente par l'ex-roi, de tous les domaines de la couronne et de ceux des ordres de chevalerie, est une contravention manifeste à l'acte du général en chef fixant la contribution militaire à payer à la république française par la république napolitaine, acte dans lequel le général ne réserve à la république, outre les sommes d'argent imposées, qu'une quantité fixée d'objets d'armement, d'équipement et d'habillement, les propriétés personnelles du roi et de sa famille, les objets d'arts renfermés dans les musées et maisons du

roi, et les fouilles des lieux réservés à la couronne;

Que la confiscation au profit de la France, prononcée dans l'article 6, des droits féodaux de la couronne, est un acte indigne des principes de la nation française, et une usurpation de l'autorité législative, à laquelle seule il appartient de les abolir ou de les conserver provisoirement;

Considérant enfin le trouble qu'a produit dans le public le susdit placard, les craintes qu'il a inspirées, la fermentation qu'il a occasionée, attestés par les rapports des généraux et du commandant de la place et des forts; l'avantage qu'en ont tiré les ennemis pour donner des préventions sur la loyauté française et la fidélité des promesses de l'armée, et surtout les retards qu'ils ont occasionés dans le paiement des contributions, comme l'atteste la lettre de la municipalité, celle du gouvernement, dans un moment où elles étaient si nécessaires pour la solde d'une armée fatiguée, dépouillée et privée depuis cinq mois de sa solde;

D'après toutes ces considérations, qui prouvent combien est absurde dans les principes, indécent dans les formes, insolent dans les expressions, fâcheux et funeste dans les effets,

l'arrêté portant le nom du commissaire civil;

Ordonne ce qui suit :

ART. 1er.

Les individus composant la commission civile, savoir : le commissaire civil, le contrôleur et le caissier sortiront dans vingt-quatre heures de la ville de Naples, et dans dix jours du territoire de la république romaine et napolitaine.

ART. 2.

Faute par eux de se conformer à la disposition du 1er article, ils seront conduits de brigade en brigade, hors du même territoire.

ART. 3.

Tous les agents immédiats ou médiats chargés de commissions ou porteurs d'ordres de la commission civile cesseront leurs fonctions sur-le-champ.

ART. 4.

Il leur est accordé cinq jours après la signification du présent ordre, pour lever les scellés sur tous les dépôts confiés à leur garde, dresser inventaire des effets qui y sont déposés et les consigner aux commissaires des guerres ou autres commissionnés par le commissaire ordonnateur en chef.

ART. 5.

Les cinq jours expirés, il ne leur est accordé que l'intervalle fixé par les articles 1er et 2 pour

sortir du territoire de la république romaine et napolitaine.

ART. 6.

Il ne leur sera accordé de passeport qu'à la charge par eux de se présenter à l'état-major de l'armée à Milan, pour y faire vérifier leur âge ou les exceptions qui les dispensent du service militaire.

ART. 7.

Toutes les fonctions attribuées aux commissaires civils, aux contrôleurs et aux caissiers, sont provisoirement confiées au commissaire ordonnateur en chef, au contrôleur des dépenses et au payeur de l'armée, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le directoire exécutif.

ART. 8.

Toutes les commissions délivrées jusqu'à ce jour ou à délivrer, relativement à l'administration des objets réservés par l'acte de capitulation avec la république napolitaine, ne pourront être exercées sans un inventaire préalable des objets fait, arrêté concurremment avec les autorités constituées de la république ou les agents nommés par son gouvernement.

ART. 9.

Tous les objets non réservés dans l'acte du général en chef, portant contribution militaire,

seront réunis à l'administration du gouvernement napolitain.

ART. 10.

Toutes les confiscations prononcées contre les propriétés des étrangers sont soumises à la vérification du général en chef.

ART. 11.

Le général met sous la sauve-garde de la nation française toutes les propriétés siciliennes.

ART. 12.

Le présent arrêté sera renvoyé par un courrier extraordinaire au directoire exécutif, au ministre de la guerre et des finances de la république française, aux gouvernements de la république romaine et napolitaine.

ART. 13.

Le commandant de la place et des forts de la ville de Naples, et tous les commandants des places de la république napolitaine sont chargés de la stricte exécution de toutes ces dispositions dans ce qui les concerne.

CHAMPIONNET.

COPIE

DE LA LETTRE ÉCRITE LE 18 PLUVIOSE AN 7 (6 FÉVRIER 1799), PAR LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DE NAPLES, AU MINISTRE DE LA MARINE, A NAPLES.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, copie de la lettre que j'ai adressée au gouvernement provisoire de la république napolitaine pour faire construire un vaisseau de ligne, deux frégates et plusieurs chaloupes canonnières; les travaux vont commencer, et je les activerai de toutes mes forces; nous trouverons sur les lieux de quoi armer ces bâtiments, les équipages seront bientôt complétés. Les matelots se présentent chaque jour en foule à la municipalité de Naples, pour prêter le serment de fidélité à la nouvelle république; je compte que nous pourrons utiliser leur nombre et leur zèle pour la gloire de notre patrie. Pour inspirer une plus grande confiance, il sera nécessaire d'employer quelques officiers napolitains, mais les chefs doivent être français; je vous réitère, en conséquence, la demande que je vous ai faite d'envoyer sur-le-champ des officiers français dans ce port pour organiser le département de la marine. Il faut surtout un chef aussi actif

que bon républicain, et je vous demande de nouveau le citoyen Cartagnier, chef de division, commandant dans les mers du nord.

L'armement des bâtiments légers, qui sont dans le port, se poursuit; je fais armer la frégate la Cérès portant quarante canons, deux chebeks et deux corvettes qui sont dans le port de Castellamare. J'ai accordé des canons, des munitions et des vivres aux armateurs qui veulent faire la course, et sous peu de jours je ferai sortir ma petite flottille pour purger les côtes, protéger le commerce.

J'ai invité le consulat romain à faire travailler dans les chantiers. Je lui ai promis des bois de construction et tous les matériaux dont je pourrai disposer pour l'aider dans ses travaux; ce brave gouvernement n'est riche qu'en civisme et en zèle, il est de toute justice de venir à son secours, surtout quand les travaux servent à la gloire de la république française. Le gouvernement est encore invité à presser les marins à faire la course, je leur donnerai les mêmes facilités qu'à ceux de Naples.

J'ai fait partir, il y a trois jours, une petite cargaison d'eau-de-vie, de sel et de vin pour Malte, sous pavillon neutre. Je ne puis me flatter qu'elle arrivera : si la ville tient encore et que le canal de Messine ne soit pas fortement

gardé, je tenterai d'y diriger une partie de ma flottille qui en passant prendra un plus fort convoi à Raguse.

L'ambassadeur de la république française à Rome m'a instruit officiellement de la déclaration de guerre faite à la France par les puissances barbaresques. J'ai aussitôt donné ordre à tous les commandants sur les côtes de l'Adriatique et de la Méditerranée de mettre l'embargo sur tous les bâtiments de ces puissances, et de faire saisir les individus qui sont leurs sujets, pour servir d'otages aux Français qui ont été arrêtés.

Pour copie conforme à l'original :

Le général en chef,

CHAMPIONNET.

EXTRAIT

D'UNE NOTE

DU MINISTRE PRIOCCA.

Déjà l'on a parlé au citoyen ambassadeur de l'expulsion soudaine et peu régulière du commis des gabelles de la citadelle, et du refus de la restitution des déserteurs ; on ajoutera seulement, quant à ce second article, que, hier encore, il s'est passé un fait fort étrange.

Des notions assez multipliées portent encore que plusieurs des sujets du roi qui trament contre le gouvernement sont accueillis dans la citadelle, et s'y tiennent tranquillement ; mais comme cela serait une violation trop frappante de l'article 10 de la convention de Milan, et de la bonne foi en général, S. M. se refuse encore à le croire.

Mais voici des faits qui méritent la plus grande attention; on voit par eux quelle a été la conduite des Français d'un côté et des Piémontais de l'autre, dans les journées des 7, 8 et 9 de ce mois, fixées, disait-on, pour le massacre des Français.

Le 7, après midi, un officier français, d'un rang même assez distingué, éclate de la manière la plus outrageante contre Dieu, contre le roi, la nation et les individus, dans un café où plus de vingt-cinq personnes étaient rassemblées. Le rapport officiel prouve jusqu'où ont été poussées les provocations de cet officier et la patience des insultés. Le lendemain, le gouverneur de la ville envoie un officier au général Collin pour lui parler de cette affaire, et en solliciter les réparations convenables, comme les dispositions propres à en prévenir les suites. On laisse à part que cet officier même a été insulté à la porte, et on se borne à observer que le général Collin a montré faire très peu de cas des remontrances du gouverneur, et qu'aucune réparation n'a eu lieu. Dès le soir du 8 (qui devait être la journée du massacre), la musique française se fit entendre pour la première fois sur l'angle d'un des bastions vers la ville. Une foule de monde s'avança sur les

glacis de la citadelle, et voilà un rassemblement auquel, dans une telle circonstance, on n'aurait jamais dû donner occasion. La même musique se répéta le soir du 9, et aux airs républicains qu'on jouait se joignirent des airs indécens et injurieux. Ceux-ci donnèrent lieu à l'inconvénient dont il est parlé dans une déposition qu'on a recueillie sur-le-champ. Ce Buffa, dont il est question, est un sujet du roi qui se permet, sous la sauve-garde de l'uniforme français, de battre un soldat piémontais dans Turin, et de le battre parce qu'il se montre fidèle au roi. Quelles reflexions ne peut-on pas faire sur cet accident ? Le gouverneur de la ville écrit au général Collin pour lui observer que la musique en question attire de la foule sur les glacis, que les attroupements, surtout pendant la nuit, sont défendus et contraires à la sûreté commune, et le prie de donner ses ordres pour faire cesser cette occasion de rassemblement. Le général Collin répond d'une manière vague et très peu satisfaisante, en jetant encore sur une partrouille piémontaise (qu'il dit s'être trop avancée) le tort de ce qui s'était passé le soir du 9 et le soir même du 10. La musique continue sans le moindre égard aux remontrances du gouverneur.

Il faut noter ici qu'on en a imposé au général

Collin en lui disant qu'une patrouille piémontaise s'est avancée sur le glacis ; on en a les preuves exclusives.

Turin le 11 septembre 1798.

RÉPONSE DU GÉNÉRAL EN CHEF

A LA NOTE

DE M. DE BORGHÈSE,

DU 20 MESSIDOR.

Quartier-général de Milan, 21 messidor, 8 juillet 1798.

Votre note d'hier, monsieur le ministre plénipotentiaire, a lieu de m'étonner; je ne suis accoutumé qu'au langage de la bonne foi et de l'honneur, et je vois dans ce que vous a dicté votre cœur des expressions et des assertions qui blessent les vertus simples dont ma nation est orgueilleuse. Vous réclamez tous mes moyens pour dissiper les insurgés Piémontais, tandis qu'en les attirant dans les piéges que l'exaltation leur dérobe et que le crime a pu seul imaginer, on les massacre encore par centaines, tandis que les insurgés détenus dans vos cachots et à Turin et ailleurs, sont encore dans les fers; tandis que

votre gouvernement s'exprimant par votre organe, ose, immédiatement après son amnistie, dire que le pays est exposé à de nouvelles calamités, si l'on rend ces hommes féroces (les insurgés Piémontais) à la société; votre amnistie serait-elle un piége nouveau?

Vous annoncez que le citoyen Augros, commandant français à Tortone, a permis le passage aux insurgés sous la forteresse. Cette assertion n'a point de fondement. Averti, au milieu de la nuit, qu'une force armée s'approchait de la place, le commandant se tint en garde; il mit ses troupes sur pied, et signifia qu'il ne laisserait pas violer les traités. Aucun corps n'a paru sous son canon. Augros est un brave homme; fallait-il qu'il aidât vos milices à achever de malheureux fugitifs, échappés à la boucherie du 16 messidor. Les Français respectent le malheur, ils épargnent les vaincus et ne les assassinent pas.

Vous demandez des mesures, monsieur le ministre plénipotentiaire, mais vous feignez d'ignorer que les moyens dont je dispose ne doivent ou ne peuvent être employés que dans le cas où ceux de sa majesté sarde deviendraient insuffisans. Vous ne parlez point des précautions qu'on aurait dû prendre contre des assassins faisant partie des milices du roi votre maître, qui jour-

nellement *et depuis l'amnistie* égorgent les petits détachements français qu'ils rencontrent, et fusillent, sur toutes les routes, nos ordonnances de cavalerie. L'Europe apprendra, et l'histoire répètera, pour l'indignation de la postérité, la réponse d'un des principaux officiers de sa majesté sarde, du commandement d'Alexandrie, aux plaintes d'un général français. On « assassine vos militaires, c'est une erreur de nos milices qui les prennent pour des Piémontais. »

Vous récriminez contre la Ligurie en lui opposant les griefs qu'on vous impute : l'arbre de la liberté a été abattu avec outrage dans les villes que vous occupez encore, des contributions y ont été imposées, des vexations commises, des armes enlevées : votre gouvernement a été agresseur. La Ligurie a été la première à se montrer sensible à l'invitation du directoire exécutif pour le rétablissement de la paix de l'Italie; elle a déposé les armes au moment où son énergie lui promettait de nouvelles conquêtes. La générosité et la franchise ne doivent pas être méconnues.

Cependant, pour éviter toute dispute sur la priorité de restitution, j'ai réglé par mon ordre d'hier que les places prises de part et d'autre seront déposées entre les mains des Français, et gardées comme dépôt jusqu'au traité définitif entre les deux puissances.

Votre cour a donné de la publicité à la convention signée par le colonel St Marsan et moi, et uniquement relative à l'occupation de la citadelle de Turin; mais elle ne fait pas publier la convention antérieure qui établit les bases de l'amnistie et qui a été signée par le citoyen Ginguené, ambassadeur de la république française et M. de Priocca, ministre de S. M. sarde : je n'ai reçu, d'ailleurs, qu'un seul exemplaire des patentes royales; je n'ai pu par conséquent les distribuer à nos généraux et commandants. Si vos insurgés ne sont pas mieux instruits que nous des dispositions de votre cour relatives à l'amnistie, je ne m'étonne point qu'ils conçoivent encore des alarmes.

Je ne vous parle point d'une foule d'indices qui marquent une perversité profonde dans quelques conseillers de sa majesté sarde. Il suffit des faits irrécusables que je viens de vous rappeler, pour juger de cette perversité. Il est temps encore de revenir à la bonne foi et de sentir la nécessité de la justice; la république française veut que l'on soit tranquille et heureux autour de son armée. Elle ne doit plus souffrir les séditions attisées par les combinaisons les plus criminelles, et sa majesté sarde voudra bien se rappeler qu'elle nous a elle-même chargés de la tranquillité de ses états.

Je vous prie, monsieur le ministre plénipotentiaire, de notifier à votre cour les demandes suivantes :

1° Liberté aux insurgés détenus;

2° Approvisionnement de la citadelle de Turin pour deux mois, et rétablissement des munitions et autres objets nécessaires qui en ont été extraits avant l'entrée des Français; la privation de ces objets compromet la sûreté du dépôt;

3° Le licenciement des milices et autres corps qui excèdent l'état de paix ordinaire;

4° Rappel du comte Solar, commandant pour sa majesté sarde à Alexandrie.

A ces conditions, qui sont toutes ou l'expression ou la conséquence des conventions signées à Turin et à Milan, le 8 et 10 de ce mois, la république française pourra croire encore à la fidélité de son alliée, et bannir tout soupçon, malgré des erreurs trop funestes.

Je vous ai envoyé hier, monsieur le ministre plénipotentiaire, des exemplaires de ma proclamation relative aux insurgés; je vous en envoie plusieurs autres. Je ne doute pas que, pour l'humanité autant que pour l'intérêt de votre cour, vous ne vous empressiez de les faire distribuer.

J'ai nommé un officier pour régler, de concert avec un officier sarde, ce qui est relatif

aux communications dans l'arrondissement des places que nous occupons, et les moyens de faciliter la rentrée des insurgés.

Le général en chef,

BRUNE.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Milan, 24 ventose.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, une lettre du général Baraguey, qui vous demande l'arrestation d'un membre des anciens de la république Cisalpine. Nous ne pouvons plus en douter aujourd'hui, le parti des anarchistes est, dans la république Cisalpine, celui qui est le plus dangereux pour la république française. Dans la journée d'hier, l'insolence de ces hommes avait beaucoup augmenté. Je me procurai le libelle *allogran conciglio*, dont je vous envoie trois copies, afin que vous puissiez vous-même en envoyer au directoire exécutif de la république française, pour lui faire connaître à quel point on cherche à avilir le gouvernement français et la nation en Italie. Après avoir pris lecture de cette diatribe virulente, j'ai fait arrêter cet homme, l'ai fait conduire au château,

et mettre les scellés sur ses papiers. Vous trouverez ci-joint la lettre que le directoire a répondue à celle que je lui avais écrite, pour lui faire savoir que j'avais ordonné cette arrestation. Quand vous aurez pris lecture de ce libelle, vous serez indigné d'un tel excès d'audace.

Un autre journaliste, nommé Gioja, dont vous trouverez ci-joint la feuille, ne vous a guère mieux traité dans l'article que vous trouverez soussigné. J'ai également ordonné son arrestation, mais il s'est sauvé.

En voici encore un autre qui est plus fort que les précédents ; c'est Sémonville qui m'en envoie la copie. J'ai également ordonné l'arrestation de l'auteur ; on ne m'a pas encore rendu compte si elle était exécutée.

On m'en dénonce encore trois ou quatre qui ne nous ont pas mieux traités. Tous ces coquins-là se sont donné le mot pour nous chasser de l'Italie et piller à leur aise.

Le nommé Custodi, qui est le premier dont j'aie ordonné l'arrestation, est le même que le général Bonaparte avait ordonné deux fois de faire arrêter, mais qui s'est sauvé. D'après divers renseignements, je le crois payé par la cour de Naples. Je vais faire lever aujourd'hui les scellés de dessus ses papiers.

Hier la séance des conseils a été très orageuse.

Le parti qui veut le rejet du traité a eu le dessus, et a voulu profiter de son avantage pour demander que la séance où la question sera décidée soit publique. Ils espéraient remplir les tribunes de leurs partisans et emporter d'emblée l'affaire sans discussion : les plus sages se sont réunis et s'y sont opposés. Plusieurs même d'entre eux sont venus me voir dans la soirée, me demander mes conseils, et sont sortis de chez moi en me promettant qu'ils ne négligeraient rien pour faire accepter le traité. Ce matin ils sont venus me voir en m'annonçant qu'ils espéraient que la majorité accepterait le traité.

L'arrestation de Custodi a surtout fait un grand effet sur eux. Je suis instruit que plusieurs des plus entêtés d'entre eux, et des plus opposés au traité, craignent d'être arrêtés dans le cas où il ne serait pas accepté. Au reste, j'ai pris toutes les mesures militaires pour que la tranquillité publique ne soit pas troublée. Je vous préviens que, dans le cas où le traité ne serait pas accepté, j'ordonnerai aux généraux de prendre le commandement militaire dans toutes les places importantes; les hommes qui auraient enlevé une délibération aussi contraire aux intérêts de la république Cisalpine ne s'en tiendraient pas là. Je vous ferai connaître le résultat de la séance.

La séance est terminée, elle a été très orageuse ; je n'en connais pas les détails, mais le traité est accepté : il faut, je pense, surveiller le parti avec soin.

LECLERC.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

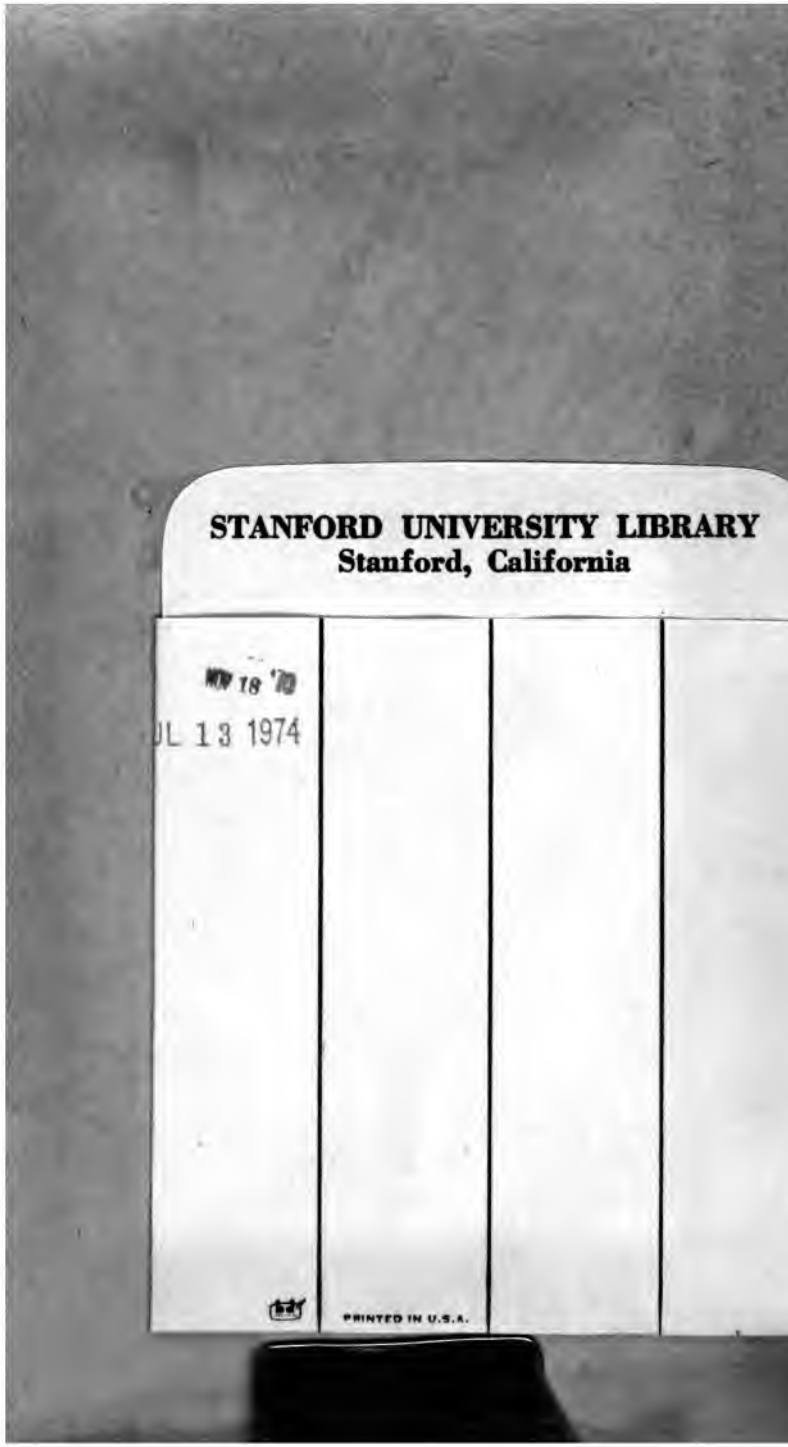
STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
Stanford, California

NOV 18 '70
JUL 13 1974

PRINTED IN U.S.A.